This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR A
a39015 01808498 1b

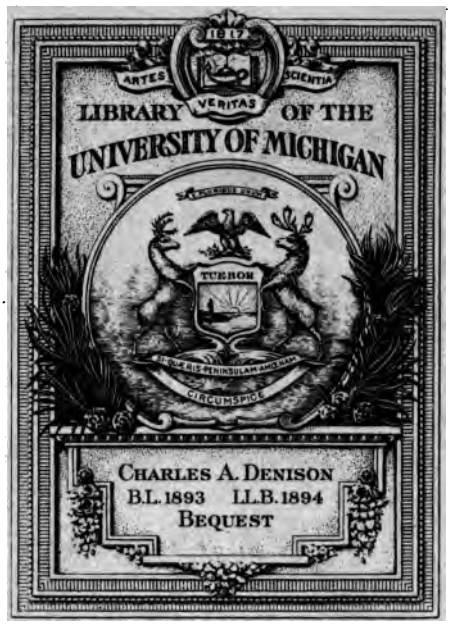
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUERON
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

DC
202.5
.I94
1814

70 1
2 vol
507599

NAPOLÉON

ADMINISTRATEUR ET FINANCIER.

NAPOLÉON

ADMINISTRATEUR ET FINANCIER;

Pour faire suite au *Tableau Historique et Politique des Pertes que la Révolution et la Guerre ont causées au Peuple Français, dans sa Population, son Agriculture, ses Colonies, ses Manufactures et son Commerce.* — Mars, 1799.

PAR SIR FRANCIS D'IVERNOIS.

Seconde Édition revue et corrigée.

« *J'ordonne à mon ministre de mettre sous vos yeux les comptes de* 1809 *et* 1810. *C'est l'objet pour lequel je vous ai réunis. Vous y verrez la* SITUATION PROSPÈRE *de mes finances.* » — Discours de l'Empereur Napoléon, en ouvrant la session du Corps législatif, le 16 juin 1811.

A PARIS,
Chez J. J. PASCHOUD, Libraire, rue Mazarine, N.° 22.
ET A GENEVE,
Même maison de Commerce.

1814.

Bureau
Parisien
4-18-38
35-2-59

INTRODUCTION.

Londres, ce 1.er Janvier 1812.

Serait-ce une vaine curiosité d'examiner si un peuple distingué par ses victoires est en même temps un peuple distingué par son bonheur? Cet examen, traité en grand, ouvrirait la plus belle carrière à l'étude de l'économie politique : et si le résultat fournissait des preuves incontestables que la félicité de ce peuple est, dans tous ses rapports, sacrifiée à l'éclat de la puissance ; quoiqu'on pût dire de l'habilité, ou du génie de ceux qui le gouvernent, la véritable politique leur serait méconnue, puisque le but de la politique ne doit être que le bonheur des gouvernés.

La France étonne, elle éblouit, elle subjugue l'imagination par une longue suite de triomphes. Elle a rangé sous son influence, ou plutôt sous ses lois, des royaumes et des empires qui étaient naguère ligués contre elle.

Le sceptre de son nouveau chef s'appuie, presque également, et sur les trônes qu'il menace encore de détruire, et sur ceux qu'il a déjà détruits. Au dehors, à l'exception de la péninsule espagnole, tous les peuples du continent européen se reconnaissent vaincus. Au dedans, la tranquillité est parfaite. Absent ou présent, le souverain est toujours scrupuleusement obéi. Les votes du sénat, les adresses du corps législatif, les lettres pastorales des évêques, les solemnités de la religion, les harangues des corps académiques retentissent d'éloges. On dirait, en comparant les temps, que l'adulation, au siècle de Louis XIV, ne faisait encore que bégayer. Et au milieu de ce faste d'actions de grâces, Napoléon ne parle à ses sujets que de sa tendresse, de son dévouement pour eux et de ses bienfaits passés, gages de ses bienfaits futurs. — *Toutes les nations*, leur dit-il, *envient vos destinées..... Français ! vous êtes un bon et grand peuple..... Vous avez devant vous de longues années de gloire et de prospérité à parcourir.* — Voilà donc un peuple heureux, ou prêt à le devenir; et cette manière de juger est trop facile pour n'être pas commune.

Mais à côté de cela, il existe des rapports publiés par les préfets, par leurs conseils administratifs et par les chambres de commerce, pleins de révélations effrayantes ; une foule d'aveux échappés aux dépositaires du pouvoir, et, par dessus tout, des comptes rendus chaque année par le ministre des finances ; comptes qui accompagnent ces assertions de prospérité et les démentent.

J'ai laissé les phrases et j'ai pris les faits, d'autant plus dignes d'être crus que les autorités qui nous les ont fournis avaient plus d'intérêt à les déguiser. Ils présentent un tableau de misère qui inspirera de la pitié aux ennemis même de la France, et peut-être aussi quelques regrets à ceux qui m'ont tant reproché de leur avoir *exagéré* son appauvrissement.

Mes recherches ne se borneront pas, toutefois, à confirmer ce que nous apprend l'histoire sur le malheur des peuples qui servent d'instrumens à l'ambition des conquêtes. Il s'agira de tracer la marche de l'administration française dans l'intérieur ; administration toujours active, mais prenant toujours l'effort pour la force ; toujours vigilante, toujours calculante, mais excédant toujours dans ses dépenses la mesure de ses revenus ; tenant un compte

régulier du déficit qui en résulte, mais sans autre but que de le couvrir avec les *Recettes Extérieures*; et s'en vantant après les avoir encaissées et dépensées, avec la même impudeur qui lui en avait fait nier le besoin.

Qui pourrait le croire, si les ministres de Napoléon ne nous en eussent eux-mêmes fourni l'inventaire! Durant les cinq ans et trois mois terminés au 1.er janvier 1811, ses *Recettes Extérieures* se sont élevées entre *seize et dix-sept cent millions* de francs!

Après que j'en aurai transcrit les preuves officielles, on me permettra bien, j'espère, d'examiner s'il y a un terme naturel à ces rapines désordonnées; jusqu'à quand les vaincus seront en état de fournir à la rapacité des vainqueurs; si la partie du revenu assise sur les tributs étrangers, ne doit pas diminuer dans la même proportion que les facultés des peuples tributaires; enfin, et par dessus tout, si, au cas que les pillages du dehors viennent à cesser, le spoliateur pourra subvenir long-temps aux frais de son nouveau régime, avec un système de finance et de commerce fondé sur l'espionnage, sur des rançons, des prohibitions, des délations, des séquestres, des châtimens corporels, des bûchers, et des lois de la plus

dure tyrannie. Non, pour que la France eût fleuri sous un tel régime, ou pour qu'elle pût le maintenir et prospérer, même avec l'aide des *Recettes Extérieures*, il faudrait que les principes les mieux établis en économie politique fussent absolument faux.

Du jour où il ordonna aux Espagnols de se ranger au nombre des peuples destinés à être régénérés par sa dynastie, Napoléon a eu, pour la première fois, à lutter contre une nation armée. Sans s'être laissé décourager par plus de vingt défaites, ce peuple s'est roidi contre les revers, et cette guerre impie, qui a déjà coûté à l'aggresseur tout au moins trois cent mille hommes et plusieurs centaines de millions de francs, est devenue, pour lui, ce qu'avait été pour le directoire celle de la Vendée.

Ici se présente une perspective toute nouvelle. Jusqu'en 1809, il n'avait poursuivi sa carrière triomphante, qu'en se servant des dépouilles d'un ennemi vaincu pour en attaquer d'autres, afin de les dépouiller à leur tour. Si l'on en excepte son incursion dans la péninsule espagnole, toutes les précédentes furent si courtes et tellement productives qu'après s'y être remboursé, par la victoire, des frais de

chaque campagne, il en était toujours revenu avec un trésor qui l'avait aidé à équiper, l'année suivante, ses conscrits et à les entretenir en France jusqu'à leur arrivée sur territoire étranger. Mais en les jetant au-delà des Pyrénées, il s'est jeté dans une entreprise tellement coûteuse, qu'au lieu d'en tirer chaque campagne deux cent cinquante millions de francs, il se voit condamné à y débourser des sommes aussi fortes; ce qui a, tout à coup, changé l'événement, du gain à la perte, des recettes à la dépense.

Cette révolution inopinée est principalement due aux Portugais, qui, par les conseils et par les ordres de Lord Wellington, ont détruit eux-mêmes leurs approvisionnemens et jusqu'aux propriétés mobiliaires qu'ils étaient hors d'état d'emporter ou de défendre, pour ne point les laisser devenir la proie de l'armée française. Jamais calcul plus juste envers un ennemi qu'on est sûr, sinon de vaincre, du moins d'arrêter dans sa course, en le privant du pillage pour le besoin duquel il combat, et sans l'acquisition duquel il lui sera impossible de combattre long-temps.

Aussi mets-je encore moins de prix, je l'avoue, à tant d'affronts que viennent d'e-

prouver, coup sur coup, les armes de Napoléon, qu'à l'échec porté à ses finances par la simple privation du butin ; car en Portugal ainsi qu'en Espagne, c'est sur cet allié, jusqu'alors toujours fidèle, qu'il avait surtout compté. Reste à savoir comment le *déficit* couvert jusqu'ici par des succès, se couvrira par des revers, et si les armées que cet heureux soldat de fortune avait réussi à retenir sous ses étendards, en *hypothéquant* leur solde sur la *victoire*, lui demeureront également fidèles dans l'adversité.

Ses *Recettes Extérieures* lui échappent et se changent en *dépenses*, lorsque les premiers frais de l'entreprise destinée à recruter ses finances ont absorbé tout ce qui lui restait des derniers pillages de l'Allemagne !

Voilà l'épreuve où je l'attendais pour reprendre le tableau de l'appauvrissement des Français. Si leur chef est une fois privé des ressources du dehors, il importe plus que jamais de se faire une juste idée de celles dont il dispose au dedans.

Denison
Pamphlets
4-18-38
35-2.5

INTRODUCTION.

Londres, ce 1.er Janvier 1812.

Serait-ce une vaine curiosité d'examiner si un peuple distingué par ses victoires est en même temps un peuple distingué par son bonheur? Cet examen, traité en grand, ouvrirait la plus belle carrière à l'étude de l'économie politique : et si le résultat fournissait des preuves incontestables que la félicité de ce peuple est, dans tous ses rapports, sacrifiée à l'éclat de la puissance ; quoiqu'on pût dire de l'habilité, ou du génie de ceux qui le gouvernent, la véritable politique leur serait méconnue, puisque le but de la politique ne doit être que le bonheur des gouvernés.

La France étonne, elle éblouit, elle subjugue l'imagination par une longue suite de triomphes. Elle a rangé sous son influence, ou plutôt sous ses lois, des royaumes et des empires qui étaient naguère ligués contre elle.

mettre sous leurs yeux, atteste *la prospérité croissante de ses finances*. Ces discours, ces Exposés, et ces rapports ne sont que des pièces d'apparat, tandis que le compte auquel ils se réfèrent, contient des chiffres où toutes ces vanteries se trouvent arithmétiquement contredites. C'est, à ce que je crois, pour n'avoir pas fait cette importante distinction, que M. Walsh a enveloppé dans le même reproche d'*infidélité*, et les comptes et les rapports oratoires qui les accompagnent.

Le gouvernement impérial sait fort bien que ses rapports annuels sont aussi faux que ses comptes sont vrais : mais il se tient pour certain que si quelqu'un avait la patience et l'audace d'en entreprendre l'analyse ou le contrôle, aucun imprimeur ni libraire ne serait assez hardi pour y donner circulation sur le continent. Napoléon s'est si peu trompé à cet égard, qu'on n'est vraisemblablement redevable des pièces qui jettent le plus de lumière sur son administration qu'à la violence et au succès de ses mesures contre la liberté de la presse. Finalement, à force de répéter qu'*il présente ses comptes avec une égale confiance à ses amis et à ses détracteurs, aux Français et aux étrangers*, il se flatte, non sans raison, que ces derniers n'imagineront point, qu'en prenant la peine d'en faire le dépouillement, ils y trouveraient le démenti formel du magnifique rapport qui les précède.

Ajoutons que chaque compte, pris isolément,

n'offre ni intérêt, ni les moyens de l'étudier avec fruit. Ouvrez, par exemple, celui de 1810; vous y verrez que la poste aux lettres a produit *net* 11,323,403 francs, produit qui ne vous laissera qu'une idée vague, à moins de le comparer avec ceux des années précédentes, pour savoir s'il a augmenté ou diminué. Mais, si, en vous occupant de ce travail comparatif, (et en prenant, pour point de départ, l'année 1803, depuis laquelle le tarif du prix des ports de lettres a été doublé,) vous vérifiez que malgré les nouvelles incorporations, la moyenne des trois dernières années donne un produit net inférieur à ce qu'il était en 1803, et même sous l'ancien régime; alors, mais alors seulement, vous pourrez vous faire une juste idée de la stagnation où est tombé le commerce intérieur de cet empire, ainsi que du degré de confiance que méritent des comptes où est consigné un semblable aveu.

Tel est le rapprochement dont je me suis occupé, et ce rapprochement fournit, à peu de chose près, le même résultat pour la plupart des contributions indirectes et volontaires, celles dont le produit, croissant ou décroissant, indique le mieux l'accroissement ou le décroissement des revenus d'un peuple et de son fisc.

Je le demande de nouveau. A quoi bon se serait-on permis des infidélités dans ces comptes, si ce n'eût été pour jeter un voile sur cette preuve

terrassante de l'appauvrissement des contribuables, preuve qui y est déposée à chaque page?

L'extrait raisonné que je vais en faire, sera divisé sous trois chefs : — *Dépenses.* — *Revenus intérieurs.* — *Recettes extérieures.*

CHAPITRE PREMIER.

Dépenses Publiques.

POUR connaître à quel point Bonaparte est parvenu à tromper les Français, et peut-être aussi à se tromper lui-même sur l'accroissement de ses dépenses, il faut savoir que, d'abord après son arrivée au consulat, il annonça, par l'organe du conseiller, aujourd'hui ministre d'état, M. de Fermon, que les dépenses *nationales ordinaires* n'excéderaient pas 341 millions.

L'année suivante, M. de Hauterive fut chargé de publier que 444 millions seraient *pleinement suffisans*, même pour l'état de guerre.

En 1804, M. Fabre, rapporteur des finances, reconnut : — « qu'avec beaucoup d'économie et de » réserve pour la création de nouvelles places, on » serait *obligé* de dépenser, en temps de paix, » *environ* 500 millions. »

Dans le discours qui ouvrit la session de 1806, on lut ce passage : — « L'Empereur estime que 800

» millions sont nécessaires en temps de guerre, et » *plus* de 600 en temps de paix. »

Le budget des dépenses présumées de 1811, les a portées à 1000 millions, et n'est pas encore complet, ni tant s'en faut *. Afin qu'on puisse mieux suivre la marche progressive des dépenses publiques depuis le couronnement de Napoléon, j'ai placé à côté de ce dernier budget, le premier budget de guerre, celui de l'an XI, (1803), époque où la réunion du Piémont avait porté, dit-on, le nombre des administrés de la France à trente-deux millions. D'autres incorporations l'ayant porté à quarante, il s'ensuit que, si les dépenses générales d'administration étaient restées proportionnellement les mêmes, elles n'auraient dû augmenter que d'un quart. On va voir leur progression.

* Ce pronostic n'a pas tardé à se vérifier. Le budget de 1812 a porté les dépenses à 1130 millions et celui de 1813 à vingt millions de plus. Encore, cette dernière somme, si tant est qu'on ait réussi à la réaliser, aura-t-elle à peine couvert les deux tiers des dépenses. — *Note additionnelle.*

BUDGETS DES DÉPENSES.

	1803.	1811.
Dette publique perpétuelle. . . . . (*a*)	43,520,250	88,300,000
Viagère.	20,503,232	17,500,000
PENSIONS.		
Civiles et militaires. .	. . . . .	13,300,000
Ecclésiastiques . . (*b*)	. . . . .	28,900,000
Liste civile et Princes français	. . . . .	28,300,000
MINISTÈRES.		
Grand Juge.	23,318,730	27,466,000
Relations extérieures. .	7,000,000	8,800,000
Intérieur	47,110,000	60,000,000
Finances.	56,047,788	24,000,000
Trésor public.	6,000,000	8,400,000
Guerre	153,000,000	280,000,000
Administ. de la guerre.	90,000,000	180,000,000
Marine	126,000,000	140,000,000
Cultes.	. . . . .	16,500,000
Police générale. . . (*c*)	. . . . .	2,000,000
Frais de service . . (*d*)	9,000,000	8,500,000
Fonds de réserve. . (*e*)	8,000,000	22,034,000
Total général. . .	589,500,000	954,000,000 (*f*)

(*a*) Dans l'accroissement de 45 millions qu'à éprouvé depuis sept ans la dette perpétuelle, celle des Provinces Unies

COMPTES FRANÇAIS.

DE 1809 ET 1810.

Ce n'est que depuis le budget de 1811, qu'on peut dresser un tableau complet des finances françaises, vu que c'est le premier où figurent le revenu et la dépense des seize nouveaux départemens.

Les comptes de 1809 et 1810, publiés à Paris, en juillet 1811, sont d'une telle clarté, qu'il est peu de maisons de commerce dont les affaires soient tenues avec plus d'ordre et de méthode. Si l'analyse que je vais en présenter, paraît le moins du monde obscure, c'est à moi seul qu'il faudra s'en prendre.

Après les avoir compulsés, comparés, étudiés, dans l'attente, je puis même dire, avec le désir d'y trouver des infidélités et de les relever, je demeure d'opinion que, s'il s'y est glissé quelques erreurs, elles n'étaient point intentionnelles et sont de nulle importance.

Mais il n'en est de même ni des *rapports*, ni des *Exposés* ministériels, ni des *discours* d'ouverture où Napoléon ne manque jamais d'annoncer aux législateurs, que le compte qu'il a ordonné de

budget de paix : en effet, les 460 millions appropriés aux deux départemens de la guerre, suffiraient à peine à l'entretien de 460 mille hommes, et il n'est pas à supposer, qu'après avoir appuyé la droite de son empire sur la mer baltique et sa gauche sur l'adriatique, Napoléon puisse, même en temps de paix, se contenter d'un moindre état militaire.

Les dépenses de l'armée sont toujours l'article qui doit fixer les regards, et pour ainsi dire, le seul dont il faille se défier. En voici la raison : elle va dévoiler le grand artifice de tous les budgets de la France consulaire et impériale.

Il y a douze ans que Lucien Bonaparte présenta à la tribune des calculs où la dépense de l'armée française, sur le pied de paix, était évaluée à 700 francs, et sur le pied de guerre, à 1000 francs par homme de tous grades et de toutes armes ; ce qui fait un million pour chaque millier d'hommes *, et un tiers en sus de ce qu'ils coûtaient sous l'ancien régime. Depuis cette époque, la solde a été augmentée, à deux reprises, pour pain de soupe et ration de viande, le prix de toutes les fournitures de guerre a haussé, et ce département se trouve chargé de plus de 36 millions de soldes de retraites, accordées aux militaires estropiés.

* C'est précisément au taux de mille francs par homme, qu'a été fixée la somme que doit payer le gouvernement prussien pour les troupes françaises restées à sa charge, sur

D'où résulte que les 460 millons appropriés, en 1811, à l'armée, ne suffiront pas même, ni tant s'en faut, à l'entretien de 460 mille hommes, sur le pied de guerre; et que, si Napoléon a 800 mille guerriers sous les armes, (comme il s'en vante) le déficit serait de 4 à 500 millions.

Je le répète : voilà le grand artifice des budgets français, passés, présens et futurs. C'est le ministre des finances, (ci-devant M. Gaudin, aujourd'hui duc de Gaëte), qui l'a dévoilé dans son rapport de 1810. Après avoir articulé, qu'en 1806, 1807, 1808 et 1809, les deux ministères de la guerre ont coûté, chaque année, environ 250 millions en sus de ce que leur avaient affecté ses budgets, il ajouta, que cet *excédent* avait été fourni par les pays conquis, et que le trésor de S. M. n'avait SUPPORTÉ que la somme indiquée dans les comptes.

En partant de ce rapport, transcrit ci-après, et où il n'exagéra certainement point les dépenses de l'armée, en ne les estimant, pour 1809, qu'à 640 millions; on voit que, si elle ne coûte pas davan-

le pied de paix, jusqu'à l'acquittement du tribut convenu à Tilsit.

Cette évaluation de mille francs par homme, ne comprend que la dépense des troupes proprement dites, et non celle des invalides, arsenaux, réparations et confections de places de guerre, traitemens de ministres, salaires d'employés civils, frais de bureaux, entretien de prisonniers, etc. etc.

On aura ci-après la preuve qu'une armée française de trois cent mille hommes, tenue au grand complet sur le pied de paix, mais toujours prête à entrer en campagne, entraîne, pour les deux départemens de la guerre, une dépense effective de 340 millions.

sage à l'avenir, et que les budgets ne puissent lui approprier que 460 millions, ces budgets exigeront un *supplément* de 180. A moins de le lever en Espagne et en Portugal, ce qui est difficile; ou en France, ce qui ne le serait guère moins; reste à savoir comment s'y prendra Napoléon pour se procurer ce supplément, ou pour retenir sous leurs drapeaux, je ne dis pas les *huit cent mille* hommes dont parle son dernier exposé, mais la moitié de ce nombre.

Ce n'est pas tout; car voici deux ou trois autres articles du budget des dépenses de 1811, qui exigeront aussi, même en cas de paix, un supplément de fonds, un supplément considérable. — Il paraît difficile que l'ordre judiciaire se soutienne avec les 27,466,000 fr. qu'on lui alloue, puisque les additions de traitemens qu'il a obtenues, n'ont encore porté ceux des juges de première instance qu'à 1250 francs et ceux des juges d'appel qu'à 2500 fr. — Ce qui paraît plus difficile encore, c'est que le haut et bas clergé puissent se recruter et subsister long-temps avec 16,500,000 francs de salaires; salaires tellement insuffisans, que, pour les desservans des succursales (et ceux-ci forment les trois quarts des prêtres) le traitement n'est que de 500 fr. Un empire, peuplé de quarante-trois millions d'habitans dont les sept huitièmes sont catholiques, ne saurait pourvoir décemment au culte divin, à moins de 70 ou 80 mille prêtres pour

le desservir. En ne leur allouant que la moitié du traitement qui leur fut promis par l'assemblée constituante, le ministère du *culte* aura donc besoin d'une addition de 50 à 60 millions.

Maintenant, et pour avoir l'ensemble des dépenses actuelles de la France impériale, il faut ajouter aux dépenses *publiques* qui figurent dans le budget de 1811, pour . . . . millions 954
les dépenses appelées *départementales*, *locales* et *municipales*, ainsi que les frais de *recouvrement*, quatre articles sur lesquels on trouvera ci-après des détails, et dont l'ensemble s'élève à environ 286

Grand total des DÉPENSES actuelles : millions 1240

C'est environ cinquante millions sterling.

Essayons de comparer ces dépenses du nouveau régime avec celles de l'ancien.

On lit dans l'ouvrage de M. Necker, que, sous son ministère, 600 millions de recettes *brutes* suffisaient à toutes les dépenses, *publiques*, *provinciales* et *municipales*, ainsi qu'aux *frais de recouvrement* *.

* J'avais d'abord pensé à y ajouter la *dîme*, évaluée à 75 millions brut, charge dont ce ministre ne faisait pas mention, et qu'il semblerait juste d'insérer ici, puisque les Français ne la payent plus, et laissent l'entretien du clergé aux frais du gouvernement. Mais la conscription, dont il n'est point question sur les budgets, remplace amplement

BUDGETS DES DÉPENSES.

	1803.	1811.
Dette publique perpétuelle. . . . . (a)	43,520,250	88,300,000
Viagère.	20,503,232	17,500,000
PENSIONS.		
Civiles et militaires. . (b)	. . . . .	13,300,000
Ecclésiastiques . . (b)	. . . . .	28,900,000
Liste civile et Princes français . . . . (b)	. . . . .	28,300,000
MINISTÈRES.		
Grand Juge.	23,318,730	27,466,000
Relations extérieures. .	7,000,000	8,800,000
Intérieur	47,110,000	60,000,000
Finances.	56,047,788	24,000,000
Trésor public.	6,000,000	8,400,000
Guerre	153,000,000	280,000,000
Administ. de la guerre.	90,000,000	180,000,000
Marine	126,000,000	140,000,000
Cultes.	. . . . .	16,500,000
Police générale. . . (c)	. . . . .	2,000,000
Frais de service . . (d)	9,000,000	8,500,000
Fonds de réserve. . (e)	8,000,000	22,034,000
Total général. . .	589,500,000	954,000,000 (f)

(a) Dans l'accroissement de 45 millions qu'à éprouvé depuis sept ans la dette perpétuelle, celle des Provinces Unies

La principale observation à faire sur ce budget, et elle est de la plus haute importance, c'est qu'il nous présente, non un budget de guerre, mais un

---

que le gouvernement français a prise à sa charge en la réduisant des deux tiers, comme la sienne, entre pour 26 millions, et celle des départemens précédemment incorporés, pour près de 4. — Les 15 autres millions de rentes ont été successivement ajoutés à la dette par des emprunts déguisés dont il sera question ci-après.

(*b*) Les *pensions ecclésiastiques* sont celles des religieuses et religieux expropriés de leurs couvens. Ces pensions, ainsi que les pensions *civiles*, ne figuraient point séparément dans les budgets consulaires où elles étaient portées en masse, avec les salaires des trois consuls, à la charge du ministère des finances. Ceci explique pourquoi, en 1803, son département coûta 32 millions de plus qu'en 1811.

(*c*) En 1803, le ministère de la *police* faisait partie de celui du grand juge, qui réunissait alors les deux fonctions.

(*d*) Les *frais de service*, autrement dits *de négociation*, sont ce que coûtent au gouvernement l'escompte des billets de ses receveurs, et le transport des recettes d'une province à l'autre.

(*e*) Le *fonds de réserve* correspond à ce qu'on appelle, en Angleterre, *vote de crédit*, et se distribue entre les diverses branches de service qui éprouvent des besoins inattendus.

(*f*) Les comptes rendus en mars 1813, ont rectifié ce budget des dépenses présumées de 1811 par un tableau où les dépenses effectuées et acquittées s'élèvent à UN MILLIARD. On y voit que celles des deux ministres de la guerre qui n'avaient été évaluées qu'à 460 millions coûtèrent 506,196,000 fr. — *Note additionelle.*

ses flottes furent en état de se mesurer avec celles de la Grande-Bretagne, le département de la marine, qui avait alors 40 bâtimens en construction, et 246 à radouber ou à entretenir, n'y dépensa que 85,875,000 livres tournois.

7°. A ce qu'en passant successivement de la monarchie à la république et de celle-ci à l'empire, les Français n'en ont pas moins conservé les diverses institutions qui appartiennent aux gouvernemens monarchiques, républicains, impériaux et militaires. Tout en les engageant à reprendre à leur charge la liste civile, votée pour Louis XVI, le gouvernement actuel, au lieu de les débarrasser de la dépense du corps législatif, y a ajouté celles du sénat et de la légion d'honneur.

8°. Enfin non content d'avoir huit grands dignitaires de l'empire, des maréchaux, des chambellans, et une foule d'autres grands officiers de la couronne, Napoléon a jugé nécessaire à l'éclat de son trône, de l'environner d'une nouvelle noblesse et l'a dotée d'autant plus richement que les familles auxquelles il destinait cette illustration, étaient, pour la plupart, sans patrimoine.

Cette noblesse est de deux espèces, la grande et la petite.

Quant aux *duchés grands fiefs*, le peuple français ne saurait se plaindre que ce luxe soit alimenté à ses dépens, puisqu'en les instituant, l'Empereur assigna leur dot sur les revenus de l'Italie, à qui

cette assignation coûte entre 16 et 20 millions de rente *. Il n'en est pas moins vrai cependant, que sans cette clientelle, la trésorerie de Paris aurait pu arracher aux Italiens un tribut de 50 millions, au lieu du tribut de 30 millions qu'elle en tire, et qui, comme on le verra ci-après, sert à diminuer d'autant les charges du peuple conquérant.

Mais en créant cette haute noblesse, Napoléon qui avait résolu de lui donner bientôt pour appui des comtes, des barons et des chevaliers d'empire, n'attendit pour distribuer ces nouveaux titres, que l'époque où il se crut en mesure de s'approprier l'Espagne en écrivant à ses habitans : — « Après » une longue agonie, votre nation périssait : j'ai » vu vos maux, je vais y porter remède. Votre » grandeur, votre puissance *fait partie de la* » *mienne.* »

Puisque l'Italie lui avait fourni quinze à vingt millions de rentes pour ses ducs et ses généraux, il était bien en droit d'espérer, tant de l'Espagne que du Portugal et de leurs riches colonies, une somme au moins double pour ses comtes, ses barons et ses chevaliers.

Malheureusement pour eux, cette entreprise est la première où ses armes aient échoué en Europe. Pressé, de leur assurer un état de fortune propor-

* Voyez N°. I des PIÈCES JUSTIFICATIVES.

tionnel au rang qu'il venait de leur conférer, l'Empereur n'a pu se mettre en règle, qu'en leur accordant des pensions, non plus sur l'Italie, bien moins encore sur l'Espagne, mais sur la trésorerie de Paris. Il a même donné un tel cours à sa libéralité, qu'en apprenant que ces nouvelles pensions s'élevaient déjà à plus de six millions, il est revenu sur ses pas, pour autoriser son ministre du trésor public à en suspendre l'inscription et surtout le payement. Chose non moins singulière ! en faisant aux législateurs l'aveu de ce nouveau *livre rouge* *, le tout-puissant Napoléon a voulu imposer un frein à sa bienfaisance, et a demandé lui-même une loi proposée autrefois par M. Necker, loi en vertu de laquelle il s'astreint à n'accorder de nouvelles pensions civiles, que jusqu'à la concurrence de cent mille francs par an, avant que le total des anciennes se trouve réduit des trois quarts.

Cette loi qui accompagne le budget de 1810, a été sanctionnée avec acclamation par les législateurs, surpris, confondus de voir Napoléon forger et apporter lui-même les chaînes dont il veut être garrotté.

---

* Le rapport du ministre des finances en 1811, contient l'article suivant :

« Récapitulation des payemens que le trésor pourra avoir « à faire en 1811.

PENSIONS CIVILES.

« Inscrites au 1er janvier 1811 .	6,223,756	12,582,650
« A inscrire après cette époque .	6,358,894	

Ceux qui ont regardé cette loi comme l'augure de grands projets d'économie, ne soupçonnent guère qu'elle n'était destinée qu'à couvrir un grand projet de nouvelles dépenses, et que, dans la même session où l'Empereur a ainsi généreusement renoncé à accorder des brevets de pensions civiles, même à ceux auxquels il accordera des brevets de noblesse, il s'est fait autoriser à augmenter de *deux cent quatorze millions*, l'ensemble des dépenses publiques. D'où l'on voit qu'au défaut de pensions, il va avoir, et en abondance, de nouvelles places à accumuler sur ses comtes et sur ses barons.

Ses deux précédens budgets avaient fixé les dépenses à 740 millions : celui de 1811 les a portées à 954.

Moins ce tour de force est connu, plus il mérite de l'être. Commençons par le discours qui a ouvert cette mémorable session.

« J'ordonne à mon ministre de mettre sous vos » yeux les comptes de 1809 et 1810. C'est l'objet » pour lequel je vous ai réunis. Vous y verrez *la* » *situation prospère de mes finances.* Quoique » j'aie MIS, il y a trois mois, CENT MILLIONS » d'EXTRAORDINAIRE à la disposition de mes mi- » nistres de la guerre, pour subvenir à la dépense » des nouveaux armemens qui alors paraissaient » nécessaires, je me trouve dans l'heureuse situa- » tion de n'avoir à imposer aucune nouvelle sur- » charge à mes peuples. JE NE HAUSSERAI AUCUN

» TARIF; je n'ai besoin d'aucun accroissement dans » les impositions. »

Ces *cent millions d'extraordinaire* sont les premiers que Napoléon eût encore avoué avoir tirés de son trésor particulier, (celui du pillage) pour les verser dans le trésor public; et cet aveu se lie à l'histoire des *Recettes Extérieures* de deux manières: — 1°. parce que, selon toute apparence, ces 100 millions étaient, ou à peu de chose près, la dernière portion de ces recettes qui restât en dépôt: — 2°. parce que, si le dépositaire en a effectivement tiré 100 millions pour les mettre, en 1811, à la disposition de ses ministres de la guerre, auxquels le corps législatif en avait approprié, 460 sur les recettes intérieures, il s'ensuit que ce gouvernement, qui, comme on le verra bientôt, se félicitait, de n'avoir eu à SUPPORTER que 350 millions sur les dépenses de la campagne de 1809, reconnaît enfin que celle de 1811 et les campagnes futures seront de 210 millions plus coûteuses.

Si cette augmentation de dépenses n'eût porté que sur les armées, la tournure qu'a prise la guerre d'Espagne l'expliquerait suffisamment; ou même si elle eût été proportionnelle à l'augmentation des revenus qu'on espère des seize provinces nouvellement incorporées, elle n'aurait rien de reprehensible; mais leurs revenus ne sont évalués qu'à *cent* millions, et telle est l'expectative sur laquelle on s'est fondé pour ajouter, tout à coup, DEUX

CENT QUATORZE millions aux dépenses. Le budget de 1811 les a augmentées de près *d'un tiers*, et l'Empereur a même profité de l'occasion pour accroître de cent mille écus, la somme appropriée au département des affaires étrangères, quoique l'annexation du royaume de Hollande et des républiques Anséatiques l'eût débarrassé des frais d'une ambassade et de plusieurs légations *.

En voilà bien assez pour montrer que le grand dé-

---

* Il faut avoir les détails sous les yeux pour y croire.

DÉPENSES.	Budget de 1810.	Budget de 1811.	Accroissement en 1811.
Dette publ. et pensions	112,352,000	148,000,000	35,648,000
Liste civile, y compris les Princes français.	27,300,000	28,300,000	1,000,000
Ministère de la justice	22,500,000	27,466,000	4,966,000
——des relat. extér.	8,500,000	8,800,000	300,000
——de l'intérieur . .	51,570,000	60,000,000	8,430,000
——des finances . .	26,000,000	24,000,000	
——du trésor public.	7,800,000	8,400,000	600,000
——de la guerre. . .	200,000,000	280,000,000	80,000,000
——de l'administrat. de la guerre. . . .	150,000,000	180,000,000	30,000,000
——de la marine . .	105,000,000	140,000,000	35,000,000
——des cultes	15,000,000	16,500,000	1,500,000
——de la police gén.	1,500,000	2,000,000	500,000
Frais de négociations.	8,000,000	8,500,000	500,000
Fonds de réserve. . .	4,478,000	22,034,000	17,556,000
Total. . .	740,000,000	954,000,000	216,000,000

Note additionelle. De 1811 à 1813, l'accroissement des dépenses présumées a été à peu près égal sur les budgets, et sera vraisemblablement double quand on connaîtra les dépenses arriérées.

bordement des dépenses date de l'institution de la nouvelle noblesse, et que Napoléon les a plus que doublées depuis la session de 1804, où M. Fabre osa l'avertir — « qu'avec beaucoup d'économie et de *réserve pour la création de nouvelles places*, on serait obligé de dépenser, en temps de paix, environ cinq cent millions. »

Je dis plus que doublées, parce que les seules dépenses *publiques* s'élèvent déjà à ONZE CENT MILLIONS, si l'on y comprend les 100 millions d'extraordinaire surajoutés au budget de 1811; les terres assignées au sénat et à la légion d'honneur; les rentes hypothéquées à la haute noblesse et aux généraux sur les revenus de l'Italie; et les listes civiles complémentaires, sur les forêts nationales que s'est appropriées l'Empereur, tant pour lui que pour sa famille *.

Si aucune de ces nouvelles charges ne figure aux budgets, c'est que Napoléon met autant de soin, à jeter un voile sur ces sortes de dépenses, qu'il en met, chaque session, à porter et fixer les regards de l'Europe sur les sommes prodigieuses qu'il consacre aux travaux d'utilité publique, constructions et réparations d'églises, de places de guerre, ports, ponts, routes, canaux, desséchemens, embellissemens de villes, etc. etc. Son dernier Exposé contient, pour 1810, un relevé

* Voyez N°. II des PIÈCES JUSTIFICATIVES.

détaillé de ces sommes dont l'ensemble est de 138,141,727 francs, et se termine par ces mots:— « Les *sacrifices* que fait le trésor impérial pour les travaux publics, sont tels, qu'ils SURPASSENT, DANS UNE SEULE ANNÉE, tout ce qui y était employé sous l'ancienne monarchie, DANS UNE GÉNÉRATION. »

C'est la quatrième fois que cette assertion reparaît, mot à mot, dans les Exposés du ministre de l'intérieur, et entre les mille impostures dont ils fourmillent, celle-ci est la plus effrontée; car il suffit d'ouvrir l'ouvrage de M. Necker, pour s'assurer que la somme employée annuellement par le trésor royal aux routes, ponts et chaussées, palais de justice, hôtels de villes, halles, etc. était proportionnellement aussi forte que celle que le trésor impérial se vante d'y *sacrifier* *.

---

* Les dépenses des routes, ponts et chaussées est portée dans le dernier exposé à 40,805,024 fr. et sous M. Necker elle s'élevait à 28 millions, dont 8 millions pour les ponts et chaussées, et pour les routes 20 millions, somme à laquelle ce ministre évalue la *corvée* et autres impositions qui en tenaient lieu.

Dans son chapitre des dépenses annuelles vol. 2, p. 517, on trouvait en outre deux articles, l'un de L. 3,200,000, pour les bâtimens, et l'autre de L. 800,000 pour construction et entretien des palais de justice.

M. Necker n'entrait dans aucun détail sur la dépense des ministres de la guerre et de la marine, en réparations ou

Les deux seules de ces dépenses qui, sous le nouveau régime, l'emportent réellement sur celles

---

constructions de places et de ports, dépense qui figure séparément dans l'exposé impérial pour 22 millions; mais les places de guerre étaient alors tenues en bon état, et tout le monde a entendu parler des travaux de Cherbourg sous Louis XVI, quoique ce monarque n'eût point songé à en faire le même étalage que son successeur. Même observation sur la dépense destinée à relever les autels, dépense qui, dans le dernier exposé impérial, figure pompeusement pour 1,977,860 francs; ce qui fait un peu moins D'UN SOU PAR TÊTE, pour *les constructions et réparations d'églises!*

Il est superflu de dire que, dans le temps où le clergé de l'ancienne et de la nouvelle France, possédait ses terres et la dîme, il appropriait à la dépense appelée *fabriques*, des sommes aussi considérables que celle-ci est mesquine.

Quant aux travaux publics dans les villes de provinces, travaux dont l'Exposé porte la dépense à 19,745,075 fr., quoiqu'on n'en trouve point l'inventaire dans l'ouvrage de M. Necker, il nous apprend que les villes du premier ordre jouissaient entr'elles d'un revenu de 26 millions: or, on ne peut guère douter que la plus grande partie de ce revenu ne s'employât en constructions ou réparations d'ouvrages publics, hôtels de ville, halles, etc. etc.

En dernière analyse, si l'on considère, d'un côté, la longue détérioration de tous les établissemens et ouvrages publics en France, surtout celle des chemins et des ponts; de l'autre, combien de nouveaux ouvrages de ce genre elle a pris à sa charge en agrandissant son territoire; et, si l'on met dans la balance, que le prix de la main-d'œuvre, des matériaux et des charrois a haussé tout au moins d'un tiers depuis la révolution, on se convaincra que si l'on en ex-

de l'ancien, sont 1°. — 22,330,758 f. pour *travaux et palais de Paris*; 2°. — 21,621,735 fr. pour *canaux, navigation et dessèchemens*..... Quoi de plus propre à donner une idée gigantesque des ressources fiscales d'un gouvernement, qui, même au milieu de la guerre, trouve tant de fonds libres pour des dépenses de luxe, qu'il lui serait si facile d'ajourner?—Ceux qui en tirent une conclusion si naturelle, ne savent pas que l'Empereur a forcé sa bonne ville de Paris à emprunter les fonds destinés aux *embellissemens* de la métropole; que pour se procurer, depuis deux ans, les sommes nécessaires à la poursuite des canaux commencés, il a mis en vente les canaux achevés par ses prédécesseurs; et que, des 138 millions, qui, s'il faut en croire son ministre, ont été fournis, en 1810, par le *trésor impérial*, la plus grande partie l'a été par les caisses *départementales, municipales et locales* *.

---

cepte les embellissemens de Paris, pour lesquels le lecteur est renvoyé au N°. III des PIÈCES JUSTIFICATIVES. La dépense annuelle et effective des ouvrages publics était proportionnellement aussi forte sous Louis XVI que sous Napoléon I. De tout ce qu'on lit dans les Exposés de ce dernier, rien ne prouve mieux combien il se joue de la crédulité des Français, que d'oser leur citer ses *sacrifices* pour les travaux publics, comme SURPASSANT, *dans une seule année, tout ce qui y était employé, sous l'ancienne monarchie, dans une génération.*

* L'imposture consiste, non à avoir exagéré les sommes

Mais je ne saurais trop le répéter, le principal artifice des budgets de dépenses, consiste à n'y jamais passer l'armée, que pour la moitié ou les deux tiers des sommes, qu'on sait qu'elle coûtera, et qu'elle a effectivement coûtées, l'année précédente.

---

employées aux travaux publics, mais à les avoir représentées comme *sacrifices faits par le trésor impérial.* A peine celui-ci en a-t-il déboursé le tiers, car la plus forte partie l'a été par les caisses spéciales, départementales et municipales. La preuve s'en trouve aux comptes de 1810, où le ministre a inséré, page 224, cette observation marginale: — » Dans les fonds spéciaux ci-contre, affectés aux routes, canaux, etc., ne sont pas compris beaucoup d'autres fonds affectés, et *pour une somme très-supérieure*, aux travaux publics et monumens. Il ne peut en être fait mention dans le compte du trésor, *parce que leur perception n'est pas faite par ses agens.* »

Rien n'est plus vrai; mais pourquoi donc l'Exposé avait-il représenté ces *sacrifices* comme *faits par le trésor impérial?*

Que dirait le parlement britannique, si les ministres lui présentaient, cette année, le relevé des dépenses provinciales ou paroissiales de l'empire, en preuve, et des soins qu'ils se sont donnés pour embellir les provinces, et des sommes qu'ils ont réussi à y consacrer.

CHAPITRE II.

Revenus Intérieurs.

A dater du consulat de Bonaparte, il ne s'est pas encore passé une seule année où ses revenus (j'entends les revenus internes, réguliers et renaissans) n'aient été, d'environ 3 à 400 millions, inférieurs à ses dépenses.

Ce déficit a été jusqu'ici couvert de deux manières.

Au dehors, par des pillages et des tributs dont on trouvera l'inventaire au chapitre des *Recettes Extérieures*.

Au dedans, — par une banqueroute de cinq milliards, — par des emprunts déguisés, — par des cautionnemens, — par des ventes de domaines, — et par de nouveaux impôts.

Banqueroute.

La banqueroute décrétée en 1808, a débarrassé les financiers impériaux de toute la dette flottante que leur légua le directoire; car, lors de sa chute, il n'avait encore rien fait pour ses créanciers arriérés, que de reconnaître la légitimité de leurs créances. Aussi plusieurs d'entr'eux craignaient-ils de n'en rien toucher, *lorsqu'à* son arrivée à Saint-Cloud,

le général Bonaparte ranima leurs espérances et les rangea à son parti, en proclamant *un respect inviolable* pour la *foi publique*.

En tête de cette dette flottante, montant alors à CINQ MILLIARDS, (*deux cent millions sterling*) figuraient, entr'autres, pour 400 millions de francs, la solde des troupes de terre et de mer pendant les années III, IV et V; — et pour 500 millions, les prises faites par les corsaires de la république, prises que le gouvernement directorial avait eu le secret de leur emprunter *. Une réclamation non moins sacrée était celle des créanciers de la dette publique des Pays-Bas, et des départemens de la rive gauche du Rhin, dette que la France s'était engagée à prendre à sa charge, lorsque ces provinces lui furent cédées.

L'un des premiers soins de Bonaparte fut de renvoyer en masse tous les réclamans devant un *conseil général de liquidation*, autorisé à leur distribuer un premier secours de 5 millions de RENTES en cinq pour cent. Mais, quand ils en vinrent à présenter et à discuter leurs titres, ce tribunal les promena si long-temps de difficultés en difficultés, de délais en délais, et de refus en refus, qu'au bout de neuf ans, les mieux avisés renoncèrent à toutes démarches ultérieures. Leur

* L'inventaire officiel de cette dette flottante se trouve *au moniteur du 20 mars* 1801.

parti était alors si bien pris sur cette perte, que, lors qu'intervint, en 1808, le décret impérial qui déclara leurs titres *inadmissibles*, et annonça que les fonctions du conseil de liquidation touchaient à leur terme, personne en France n'éleva le moindre murmure. Que dis-je ! cette banqueroute, la plus vaste de toutes celles dont fasse mention l'histoire du règne de Napoléon *, fut annoncée dans la même

---

* Celle de la démonétisation des assignats avait été plus considérable encore. Mais quant à la banqueroute directoriale qui, en 1798, *consolida* la dette publique en la réduisant des deux tiers; ce ne fut qu'une bagatelle, comparativement à la banqueroute impériale dont il s'agit ici.

Peut-être quelques lecteurs douteront-ils de cette banqueroute de 1808, par cela seul qu'elle a été, pour ainsi dire, inaperçue et qu'aucun Français n'a osé ni s'en plaindre ni même en parler. En ce cas, je les réfère au rapport final qu'en a fait M. Frémin de Beaumont le 16 janvier 1810, en félicitant les législateurs de ce que l'immense travail du conseil de liquidation était consommé.

« Le gouvernement consulaire trouva plus de cinq mil-» liards de dettes déjà *liquidées*. » (Dans la phraséologie révolutionnaire et impériale, ce mot *liquidées* signifie des créances dont la légitimité est *admise*, sauf à aviser aux moyens de les acquitter) . . . « Le décret impérial du 25 » février 1808, *défend* au conseil de liquidation, d'admettre » à la charge du trésor public aucune liquidation, réclamée » pour des créances antérieures au 1^er^ vendémiaire an V... » Il *range* dans la classe des réclamations *inadmissibles*, » celles des créanciers de la Belgique, de la rive gauche du » Rhin, du Piémont, de la Ligurie et des états de Parme

session où il proclamait du haut de son trône, la *prospérité de ses finances* !

Trois circonstances remarquables ont signalé cette transaction.

1°. En nettoyant ainsi le champ sur lequel il avait à travailler, Napoléon profita de l'occasion pour passer l'éponge sur les créances de quelques-uns de ses propres fournisseurs.

2°. Bien que les frais annuels de ce tribunal et les salaires de ses innombrables agens, aient coûté une vingtaine de millions, le gouvernement impérial n'a pas laissé d'en tirer une somme double, et voici comment. Au lieu d'acquitter les fournisseurs dont les titres avaient été reconnus en règle, cette chambre étoilée a cru mieux remplir les vues de son instituteur, en élevant des réclamations et en prononçant des *condamnations* contre les plus riches d'entr'eux. — « Le conseil général a prononcé, » depuis son établissement, contre divers comptables et parties qui avaient reçu des fonds d'avance, des *condamnations de remboursemens pour plus de 40 millions.* » — Ce passage est

---

» et de Plaisance, si l'origine de leurs créances est *antérieure* à la réunion de ces contrées à l'empire français. ».

« Ce décret *rejette* de la liquidation les réclamations formées par les villes, les communes et établissemens publics, ainsi que les demandes en indemnité pour les pertes causées par les désordres de la révolution. »

tiré d'un rapport où le ministre de Fermon annonça, en janvier 1810, qu'au 1^er^ juillet, la liquidation générale demeurerait *irrévocablement supprimée*, suppression que le duc de Gaëte représenta comme *devant nécessairement avoir sur le crédit un grande influence, en faisant cesser toute incertitude sur l'avenir* *.

3°. Les titulaires de cette immense dette, n'ont pas même reçu la totalité des 5 millions de *rentes* en cinq pour cent qui leur avaient été promises, et dont une partie a servi aux emprunts déguisés dont nous allons parler.

Emprunts déguisés.

A peine le gouvernement consulaire eut-il été autorisé à créer 5 millions de rentes en faveur des créanciers du directoire, qu'il y entrevit une ressource pour acquitter les siens propres et l'exploita avec d'autant plus d'adresse, que ces emprunts (objet de deux à trois cent millions) n'ont jamais figuré dans ses budgets, ni même dans ses comptes.

Pour mieux couvrir sa marche, le ministre des finances, en rendant ces derniers, ne manque jamais d'y établir une espèce d'équilibre entre les recettes et les dépenses. En 1807, il parla même

* Ce ministre avait toute raison, vu qu'en contractant avec le gouvernement impérial, beaucoup de fournisseurs tremblaient qu'il ne les acquittât en les traduisant devant son tribunal de liquidation.

d'un *surplus* de près de 4 millions, surplus qui figura en tête des voies et moyens du budget de 1808. Mais deux ou trois ans après, il revient modestement sur ses pas, pour reconnaître, qu'en achevant de mettre à jour les comptes de cette année déjà éloignée, la dépense s'est trouvée de quelques millions supérieure et la recette de quelques millions inférieure à ses estimations : puis, il demande, pour *éteindre cet exercice* et *se mettre à jour sur le passé*, ce qui signifie pour solder définitivement les créances arriérées, qu'on lui ouvre un CRÉDIT de 2, 3 ou 4 millions *d'inscriptions*, c'est-à-dire, de RENTES en cinq pour cent, ce à quoi le corps législatif acquiesce toujours, sans même s'informer à quelle branche de dépenses sera approprié le produit de la vente de ces nouvelles inscriptions *.

* Cette information serait en quelque manière oiseuse, vu qu'il s'agit toujours d'une année reculée, dont les comptes de recettes et de dépenses sont déjà oubliés à l'époque où l'on demande aux législateurs ce petit crédit supplémentaire.

Voici, par exemple, ce que dit le duc de Gaëte, lorsqu'en 1810, il revint sur l'année 1806, qu'on avait crue pourvue depuis long-temps. — « Cet *exercice* (nouveau mot fiscal, qui signifie *année*) peut être considéré comme suffisamment pourvu ; et, s'il arrivait au surplus qu'en fin de compte, il pût avoir encore besoin de *quelques secours*, je propose que ces dernières créances soient acquittées par la caisse d'amortissement, qui sera remboursée de ses avances *en inscriptions au grand livre*. »

Nanti de ce *crédit législatif*, le ministre se fait avancer les sommes dont il a besoin par la caisse d'amortissement, en lui délivrant des inscriptions en blanc, qu'elle vend graduellement sur la place pour se rembourser de ses avances.

Voilà pourquoi, après avoir dépensé, en 1810, un crédit législatif de 4,051,415 francs et obtenu, pour 1811, un nouveau crédit de 1,028,514 francs, en *rentes* *, le gouvernement français a fait de son mieux pour détourner de ce nouvel emprunt les regards publics, en les fixant, dans ses Exposés, sur le déplorable abus que fait l'Angleterre de la ressource désastreuse des emprunts qui, s'il faut l'en croire, s'élèvent chaque année à plus de huit cent millions de francs.

Je vais lui soumettre un rapprochement qui l'étonnera peut-être. En 1810, la dette impériale s'est accrue, par des *emprunts*, à onze millions de francs près, autant que celle de la Grande-Bretagne.

En 1810, elle s'est accrue de 4,051,415 francs de *rentes*, inscrites en cinq pour cent, sur le grand livre, pour un *capital* de 81,028,300 fr. **

* L'art. 12 de la loi financière votée en 1811, porte : « Le *crédit en* RENTES, ouvert par l'art. 13 de la loi du « 15 janvier 1810, est *augmenté* de 1,028,514 fr. pour « compléter l'inscription des liquidations conformément à « ladite loi. »

** On n'en trouve aucune trace, ni sur les budgets ni

Durant la même année, l'Angleterre a emprunté (en y comprenant, comme il est juste, les billets de l'échiquier fondés) L. 16,311,000 *st.*, emprunt inscrit sur le grand livre, pour L. 19,811,107 st. Mais sa caisse d'amortissement en ayant racheté, dans l'intervalle, un peu au-delà des *quatre cinquièmes*; la dette anglaise ne s'est trouvée accrue que de L. 3,704,844 st. lesquelles, à 25 francs par livre sterl., font, non huit cent millions de francs, mais 92,621,100 francs *.

---

même sur les comptes de recettes et de dépenses; mais comme chaque nouveau crédit exige la formalité d'une loi, le ministre des finances en fait toujours mention dans le rapport qui les précède, et voici ce qu'en dit celui de 1811.

« Suivant l'état du trésor impérial, la dette perpétuelle » inscrite s'élevait, au 1^er^ janvier 1810, à 56,730,588 fr.

» Elle s'est accrue, pendant cette an-
» née par de nouvelles inscriptions, d'une
» somme de. 4,057,340

» Sur laquelle il faut déduire, pour
» parties données en payemens de domai-
» nes nationaux, et passées au compte de
» l'empire, en 1810 5,925

» *Reste* en augmentation, pendant 1810. . . 4,051,415

* Dette non rachetée de la Grande-Bretagne.

Au 1er février 1810 —— L. 541,957,854
Au 1er février 1811 —— 545,662,698

Accroissement en 1810 —— L. 3,704,844

Par rapport à la dette *flottante* ou non encore fondée;

Quand deux puissances emprunteuses marchent ainsi, et de si près, sur la même ligne, la différence n'est pas assez grande pour que l'une soit fondée à proclamer qu'elle chemine sans AUGMENTER SA DETTE, et qu'il est *mathématiquement démontré que, dans quelques années,* sa rivale *n'aura plus d'autre ressource que la* BANQUEROUTE.

Cette *démonstration mathématique*, insérée dans l'*Exposé* * de 1811, tient à trois artifices assez faciles à découvrir — 1°. S. Exc. le comte de Montalivet se tait sur la caisse d'amortissement anglaise qui, en 1810, a racheté et effacé du grand livre, les quatre cinquièmes de la dette contractée la même année. — 2°. Il exagère les emprunts annuels de l'Angleterre, en les portant à *huit cent millions* de francs. — 3°. Toutes les fois que lui ou ses collègues parlent des inscriptions à ajouter sur leur grand livre, ils ont grand soin de ne parler que des *rentes* et jamais du *capital*, dont ils parlent toujours lorsqu'il est question de l'Angleterre.

---

loin d'accroître, elle a décrû dans le même intervalle.

Janvier 1810.		Janvier 1811.	
Billets de l'échiquier	L. 39,164,100	Ditto	L. 38,286,300
Ditto de la marine . . .	8,263,175	Ditto . . .	7,595,838
Ditto de l'artillerie . . .	1,015,360	Ditto . . .	1,089,441
	48,442,635		46,971,579

Décroissement en 1810 —— L. 1,471,056.

* *Voyez* PIÈCES JUSTIFICATIVES, N°. V.

Je renvoie à la fin de cet écrit quelques détails curieux sur la manière dont s'y est pris le gouvernement impérial, tant pour créer ainsi, petit à petit, et par voie d'*emprunt*, environ 15 millions de nouvelles RENTES sans alarmer les créanciers de l'état, que pour procurer des acheteurs à ces 300 millions de nouvelles inscriptions. J'ai voulu simplement constater ici qu'il doit y avoir trouvé une ressource effective et supplémentaire de 200 à 230 millions.

Cautionnemens.

Ceux-ci étaient un véritable emprunt forcé, levé sur tous les fonctionnaires qui ont le maniement de quelques deniers publics. Si le gouvernement français ne l'eût demandé qu'à ses propres comptables, l'importance d'avoir une caution de la fidélité de leur gestion, l'eût justifié; mais il l'a exigé du corps des notaires, en ne leur laissant que l'alternative, ou de renoncer à leur profession, ou de lui avancer une somme de 18,770,880 francs. Puis il a étendu ces cautionnemens sur les agens de change, sur les huissiers, jusques sur les secrétaires des écoles de droit, et sur un si grand nombre d'individus, qu'il s'élève à *soixante et quinze mille six cent.* Aussi cette ressource qui a procuré un capital de 150 millions, est-elle une ressource *éteinte* et tarie, après avoir laissé à l'état une

charge annuelle de 7,352,806 francs d'intérêts *.

Ventes de Domaines Nationaux.

Quoique les comptes rendus n'indiquent qu'imparfaitement ce qu'a tiré le fisc de ces ventes, ils sont très-clairs sur ce qu'il y a perdu. Les fermages et loyers qui, en 1803, y figuraient encore pour 19,050,742 fr. n'y figurent plus, en 1810, que pour 5,203,253 fr. — Le revenu des moulins, usines et mines a aussi déchu, depuis sept ans, de 3,469,062 fr. à 890,387 fr. — Et il en a été de même des rentes foncières appartenant à l'état, rentes qu'il s'est fait racheter, ce qui les a diminuées de 5,019,932 fr. à 2,274,874 fr. Ainsi, par le double effet de ce rachat et de ces ventes, ces trois branches du revenu qui, en 1803, produisaient 27,539,736 francs n'ont plus produit, en 1810, que le tiers de cette somme. C'est bien là, ce semble, *vivre sur ses capitaux.*

Nouveaux Impôts.

On aura peine à le croire : depuis la rupture du traité d'Amiens, époque où le premier consul annonça qu'il avait *tous les fonds nécessaires pour plusieurs campagnes*, et s'engagea *à ne demander à ses peuples aucuns nouveaux sacrifices*, il

* Afin de mieux dissimuler l'accroissement de la dette publique, ces intérêts n'y figurent point, et font partie de la *dépense du ministre des finances.*

leur a imposé pour DEUX CENT TRENTE MILLIONS de charges nouvelles et annuelles.

Elles consistent :

En *centimes* ajoutés et surajoutés au *principal* des contributions directes. Cette addition est un objet de 26,478,236 francs, et serait presque double, si Napoléon n'avait pas supprimé, en 1808, les *dix centimes de guerre*. — En nouveaux droits sur la fabrication et la vente du tabac, objet de 19,188,953 fr. — En droits d'octrois levés sur les comestibles aux portes des villes, et dont le ministre de l'intérieur n'a cessé de hausser les tarifs. L'accroissement de cette charge paraît avoir été d'une vingtaine de millions *net*, et d'environ 30 millions *brut*. — En droits sur le port des lettres haussé en 1806; mais, comme le fisc n'en a jusqu'ici rien tiré que des non-valeurs dans le produit de ses anciens droits, il ne faut les passer que pour *mémoire*. — En nouveaux droits d'entrée sur les productions des deux Indes, droits qui sont aujourd'hui environ *vingt-cinq* fois plus forts qu'en 1803, et qui, de 1803 à 1810, n'ont cependant augmenté le revenu brut des douanes, que dans le rapport de 5 à 7; augmentation de 20 millions. — En droits levés sur le sel à son extraction des marais salans et des salines de l'Est, objet de 57 millions bruts. — En droits sur l'inventaire et la vente, tant en gros qu'en détail, des vins, cidres, *poirés*, bières, et liqueurs distillées : Ces droits,

établis en 1805, ont produit brut, en 1810, 99 millions. — On ne saurait passer ici en ligne de compte ce qu'espère l'Empereur du monopole de la fabrication des tabacs dont il vient de s'emparer, parce qu'il promet de diminuer l'impôt foncier d'une somme égale à celle que produira ce monopole. Mais, si l'on retranche du montant des nouvelles charges ci-dessus, 1 million pour la contribution somptuaire que le premier consul avait supprimée à petit bruit *, et 20 millions, montant brut de la taxe des barrières, taxe dont les Français furent déchargés en 1807, lorsqu'on la remplaça par celle du sel; il n'en restera pas moins *deux cent trente* millions d'impôts *nouveaux*, dont Napoléon les a frappés coup sur coup, pendant les cinq premières années de son règne, et toujours en renouvellant chaque année la promesse de *ne leur demander aucuns nouveaux sacrifices, de ne hausser aucuns tarifs!*

Ces préliminaires étaient indispensables pour introduire le relevé suivant de ses recettes publiques;

---

* Cette contribution, qui portait sur les équipages, chevaux et domestiques de luxe, fut surtout supprimée, pour favoriser le retour du luxe auquel elle faisait obstacle, et donner par cela même une apparence de splendeur au gouvernement consulaire. Au surplus, le sacrifice ne fut pas ruineux, à en juger par ce passage d'un rapport de M. Fabre, en 1802. — « Les taxes somptuaires se sont élevées, en les calculant au *maximum* qu'on espérait, à 975,000 francs. »

relevé transcrit des comptes rendus, et où l'on va voir qu'elles ne se sont point accrues, ni tant s'en faut, dans le même rapport que l'accroissement des impôts et des dépenses.

Millions.

1803—625
1804—769
1805—684
* 1806—700

A dater de 1806, la *Recette Extérieure* y est entrée, à chaque budget, pour le *tribut* de 30 millions imposé au royaume d'Italie par décret de mars 1806.

---

* Les lecteurs qui compareront cette recette de 1806, à celle que M. Walsh a transcrite également des comptes rendus, trouveront ici, en moins, une différence d'environ 200 millions.

C'est que, par une méprise grave, quoiqu'évidemment involontaire, cet écrivain tira son relevé des recettes publiques annuelles, d'un état cotté F F, lequel contenait, non-seulement la recette des trois cent soixante-cinq jours de l'année 1806, mais aussi la recette des cent derniers jours de l'année 1805. M. Walsh oublia, qu'afin de rentrer dans le calendrier Grégorien, on avait décrété que l'année financière de 1806 commencerait au 1er vendémiaire an XIV (21 septembre 1805) et se terminerait au 31 décembre 1806.

Voilà par quelle inadvertance l'auteur américain, ayant pris les recettes de 465 jours pour celles de 365 jours, s'est trouvé entraîné à enfler si considérablement les revenus de Bonaparte.

Millions.
1807—733
1808—772
1806—786
* 1810—795

A dater de 1808, et même de 1807, les six nouveaux départemens d'Italie commencèrent à être assimilés aux contributions françaises et à faire partie de la recette générale. Il est impossible de constater pour combien ils y ont participé ; mais leur contingent aux contributions indirectes doit avoir été proportionnellement plus fort que leur population, vu qu'ils étaient et sont encore moins appauvris que ceux de l'ancienne France.

Quoique les recettes des trois dernières années aient surpassé l'estimation des budgets, où elles n'avaient été portées qu'à 740 millions, il faut bien se garder de croire que les taxes proprement dites aient rapporté plus qu'on n'en attendait : l'excédent fut dû à des budgets postérieurs et complémentaires. — En 1808 et en 1809, il provint de ventes de domaines. — En 1810, il est provenu de ce qu'on a versé à la trésorerie impériale sept millions des contributions de deux nouveaux dé-

---

* *Note additionelle.* Les recettes de 1811 *effectuées* au 1.er janvier 1813, se sont élevées à 953,200,000 fr.

Le produit *probable* de celles de 1812, figure, dans les comptes rendus en 1813, pour 992,500,000 fr. Mais les recettes de ces deux années comprennent les revenus de la Hollande, ceux des départemens anséatiques et diverses recettes extraordinaires.

partemens, ainsi que huit millions du rachat des denrées coloniales séquestrées sur la rive droite du Rhin, par le décret du 22 juillet 1810. Mais cet excédent est surtout dû au nouveau tarif du mois d'août de la même année, qui tripla les droits d'entrée sur les productions des deux Indes. Sans ces trois ressources supplémentaires, la recette de 1810 eût été d'une cinquantaine de millions plus faible.

En transcrivant le budget des recettes *présumées* pour 1811, j'y joindrai l'état des recettes *effectuées* en 1810, afin que le lecteur puisse mieux distinguer l'accroissement qu'on espère dans chaque branche par la réunion des seize nouveaux départemens.

Quoiqu'il ne s'agisse encore, pour 1811, que de recettes *présumées*, il est vraisemblable qu'elles s'effectueront, ou à peu de chose près. Les taxes ont déjà si bien pris leur assiette en France, que le ministre, dans l'évaluation de leur produit, ne se trompe guère que de 2 à 3 pour cent, en plus ou en moins. C'est dans son budget des dépenses, où se trouve un écart du tiers ou de moitié sur celles de l'armée : mais je le répète, il le sait fort bien d'avance, et attend toujours pour en convenir, que les recettes extérieures aient rétabli l'équation.

BUDGET DES RECETTES*.

NATURE DES RECETTES Net.	PRODUITS effectifs en 1810 (a).	PRODUITS présumés en 1811.
Contrib. directes. (b)	300,948,073	306,000,000
Enreg., dom. et bois (c)	192,600,000	212,000,000
Régie des droits réun. (d)	107,800,000	122,000,000
Régie des Douanes (e)	.....	75,000,000
Régie des sels (f) . . .	92,300,000	45,300,000
Produits extraordinaires, (décret du 22 juillet 1810.)	8,092,157	20,000,000
Loterie.	19,000,000	18,000,000
Postes.	11,000,000	13,000,000
Régie des sels et tabacs au-delà des Alpes. .	7,840,000	8,000,000
Salines de l'Est. . . .	3,221,101	3,000,000
Régie des poudres et salpêtres	500,000	500,000
Monnaies.	1,000,000	2,000,000
Hollande	.....	55,000,000
Hambourg et trois nouveaux départemens.	.....	20,000,000
Illyrie.	.....	10,000,000
Contrib. des départ. des Bouches du Rhin et de l'Escaut.	7,000,000	
Recettes diverses et accidentelles (g). . . .	14,112,762	14,500,000
Recettes Extérieures (h)	30,000,000	30,000,000
Total général. . .	795,414,093	954,000,000

*Ce budget exige, comme le précédent, quelques explications.

(a) L'état *des produits effectués* n'est pas absolument exact;

A ces 954 millions de recettes *publiques*, il faut ajouter — pour 90 millions, les recettes appe-

---

aussi le ministre ne le présente-t-il que comme approximatif: mais les erreurs qui s'y trouvent, et que rectifient toujours les comptes qui le suivent, sont ordinairement très-légères. Sur les 795 millions des recettes de 1810, il ne restait à rentrer, au 1.er avril 1811 que 30,366,484 fr.

(*b*) L'accroissement de 5 millions dans les *contributions directes* vient de ce qu'on a assujetti aux contributions générales de l'empire, les départemens de Rome et du Trasimène, ainsi que les deux départemens des Bouches du Rhin et de l'Escaut qui avaient figuré séparément dans le budget de 1810, jusqu'à ce qu'on pût les assimiler aux autres en fondant leurs recettes dans la masse.

(*c*) La régie de l'*enregistrement* recueille non-seulement les droits qui portent ce nom, et ceux de timbre, d'hypothèque, et de greffe, mais aussi les produits de la coupe des bois, les rentes foncières, les fermages et loyers, et le prix des domaines vendus.

(*d*) La régie des *droits réunis* recueille ceux sur les boissons, le tabac, les voitures publiques, cartes, etc. etc.

(*e*) L'accroissement présumé pour 1811, tient — 1.° à ce qu'on espère des douanes de la Hollande, de l'Ostfrise et des villes Anséatiques, qui, étant assujetties au tarif des douanes françaises, auront à payer collectivement ce nouvel impôt, outre leurs anciens impôts qui figurent séparément dans le budget. — 2.° à ce que le dernier triplement du tarif des droits, qui n'avait été décrété qu'au mois d'août 1810, aura son effet pendant les douze mois de 1811.

(*f*) Ces 45 millions sont le produit d'un droit de deux sous par livre, levé sur le sel, à son extraction des marais salans,

lées *départementales* et *locales*; — pour 48 millions, les recettes *municipales**; — et tout au

---

et perçu par les douaniers qui en tiennent un compte séparé.

(*g*) Les recettes *diverses et accidentelles* se composent, entr'autres, de l'*indemnité* que par les conscrits que leurs infirmités rendent impropres à porter les armes, et qui, avec les *amendes de désertion*, levées sur les familles des conscrits *réfractaires*, produit, chaque année, 6 à 7 millions.

(*h*) Cette recette *extérieure* est le tribut imposé au royaume d'Italie pour les troupes qu'y tient l'Empereur, et qu'il se charge de payer moyennant 2,500,000 fr. que son vice roi fait passer chaque mois à la trésorerie de Paris.

* Les recettes *départementales* et *locales* se lèvent en *centimes additionnels* sur les contributions directes, qui, dans les recettes publiques *effectuées* en 1810, ne figurent que pour 300 millions, quoique les comptes reconnaissent qu'on en a levé 386. C'est ce surplus de 86 millions qui, après avoir fourni la retenue ou les salaires des collecteurs et receveurs particuliers et généraux, fait face aux dépenses *départementales* et *locales*. Je n'ajoute à ces centimes que 4 millions pour 1811, car bien que la nouvelle population des seize nouveaux départemens soit à l'ancienne dans le rapport de 1 à 7, l'impôt foncier, vu la petitesse de leur territoire, y sera proportionnellement beaucoup plus faible qu'en France. Et tel a été le cas des six riches départemens d'Italie, qui, en 1810, n'ont payé que 12,895,994 fr. pour toutes leurs contributions *directes*.

Les recettes *municipales* se composent principalement des droits d'octroi levés sur les comestibles aux portes des villes, et des revenus fonciers en maisons, domaines et forêts, pour celles des communes qui, sous le règne de Robespierre, eurent le secret de soustraire leurs propriétés

moins, pour 138 millions, les sommes qui restent dans les mains des administrateurs, régisseurs, percepteurs et receveurs, chargés du recouvrement des seules contributions INDIRECTES; ce qui fait un total de *douze cent trente* millions.

Maintenant, pour se faire une juste idée des *charges* du peuple français, il convient d'en retrancher — 30 millions du tribut d'Italie, — 20 millions de la rançon au-delà du Rhin, — 16 millions du prix annuel des domaines antérieurement vendus à termes, et dont le payement sera parachevé dans peu d'années, — 7 à 8 millions pour les restes du revenu domanial, — et 47 millions du produit annuel de la coupe des forêts que la couronne s'est appropriées. Ce dernier revenu est bien un sacrifice et même un sacrifice très-cruel pour les familles expropriées de leurs forêts; mais, comme on ne peut le ranger parmi les *tributs* proprement dits du peuple français, ses *charges*, ou *contributions* de toute nature se réduisent à 1110 millions; lesquels, répartis sur une population de quarante millions d'individus, font 27 fr. 75 c. par contribuable de tout âge et de tout sexe.

---

foncières au sequestre national. L'un des premiers soins de l'Empereur Napoléon a été de se faire présenter un inventaire de ces revenus pour en connaître le montant et s'en approprier un vingtième. Ils s'élèvent à près de 20 millions, mais il serait déplacé de les ajouter au tableau ci-dessus, puisqu'ils ne sont point une *charge* pour la nation.

C'est 4 francs en sus de ce qu'elles étaient sous M. Necker qui les estimait à *L.* 23. 13. 8. par tête.

Si, malgré cette augmentation *d'un sixième* dans les charges, le gouvernement impérial ne reçoit guère de chaque contribuable une somme plus forte que le gouvernement monarchique, c'est l'augmentation des frais de perception qui en est cause.

Nous touchons ici à l'une des parties honteuses de l'administration fiscale de Napoléon, et pour en bien juger, il faut avoir la patience de descendre dans les détails.

Par rapport à ses nouvelles taxes, je renvoie ses admirateurs à l'analyse qui en a été faite en Amérique, où l'on voit que, s'il se fût appliqué à donner la préférence aux impositions les plus propres à diminuer la matière imposable, il lui eût été difficile, pour ne pas dire impossible, de mieux s'y prendre. Mais l'ouvrage de M. Walsh laissait, sur les frais de recouvrement, une lacune importante à remplir *.

---

* On en peut dire autant de celui de M. Ganilh, qui, dans son *Essai politique sur le revenu public*, terminait le tableau des contributions de la France en l'an x, par ces mots : — « Il en résulte qu'elles sont arbitraires pour la » plupart, affectent les capitaux, compromettent les moyens » d'industrie et de travail, et opposent aux progrès des » richesses des obstacles difficiles à surmonter. »

Que doit-ce être aujourd'hui, qu'après avoir fermé

Quoique les comptes de 1810 ne fournissent le montant exact de ces frais que pour six articles, ce sont de beaucoup les principaux et les voici.

Frais de recouvrement, en 1810.

	Produits *bruts.*	Retenues, salaires et dépenses des percepteurs et régisseurs.
Administration de l'enregistrement, domaines, bois, etc.	230,032,327	29,790,946
Des douanes	70,199,506	21,131,187
Des douaniers préposés pour la levée des droits sur le sel, à sa sortie, soit des marais salans, soit des salines de l'est	47,780,833	4,538,955
Des postes	25,398,258	14,074,855
De la loterie	26,541,850	7,358,793
Régie des droits réunis.	145,090,403	31,843,859
TOTAUX . . .	545,043.177	108,738,605

Ces frais, qui sont d'environ VINGT *pour cent*, ne présentent encore que la dépense du recouvrement des six principales contributions *indirectes*. Les contributions *directes*, la *Recette Extérieure*, les recettes *accidentelles*, les *monnaies* et la régie

---

toutes exportations maritimes aux produits industriels ou ruraux de son empire, Napoléon a frappé les matières premières exotiques, cotons, indigos, etc. d'un droit triple de leur valeur, a établi l'alcavala dans les villages, et organisé, sous le titre de *régie des droits réunis*, une excise qui lève 145 millions sur le peuple, pour n'en verser que 113 dans le trésor public ?

pour le *sel* et le *tabac* au-delà des Alpes, forment le surplus du revenu public.

Quant à la levée des 400 millions d'impôts *directs*, elle paraît ne coûter qu'environ 5 pour cent; mais la plus chère est celle des octrois que M. Necker évaluait à 16 $\frac{2}{3}$ pour cent, lorsqu'ils ne portaient que sur les villes du premier ordre, et qui, d'après ce qu'on verra dans le chapitre suivant, doit absorber aujourd'hui près du tiers de la recette, raison pour laquelle les comptes rendus se garderont bien d'en fournir aucuns détails *. Mais il nous suffit d'avoir vérifié que, sur 545 millions qu'ont produit *brut*, en 1810, les six principales contributions indirectes, il en est resté plus de 108 entre les mains des percepteurs pour leurs dépenses et frais de recouvrement. C'est le double de ce que coûtait, sous M. Necker, la levée de

* En portant, pag. 52, à 138 millions les frais de recouvrement, je n'y ai point inséré ceux des contributions *directes*, parce qu'ils figuraient déjà dans les dépenses départementales. Pour avoir une idée très-approximative de ce à quoi montera la dépense du recouvrement en 1811, il faut, aux 108 millions qu'a coûté, en 1810, la levée des six branches de contributions *indirectes*, citées ci-derrière, en ajouter 20, pour le recouvrement de toutes les contributions *directes*; environ 10 pour celui des contributions des seize nouveaux départemens; et un 20e de millions pour celui des droits d'octroi; ce qui, avec la levée des recettes accidentelles et de celles de la régie pour le sel et le tabac au-delà des Alpes, présente un total de plus de 160 millions.

600 millions; et la moitié en sus de ce que coûte, dans la Grande-Bretagne, la levée d'un revenu plus que triple. Sur L. 74,040,543 sterling, montant des recettes brutes en 1810, les frais de collection n'en ont absorbé que L. 2,934,876, à peine QUATRE *pour cent.*

Au reste, c'est bien moins par les sommes effectives que coûte en France la levée des tributs qui ont remplacé ceux de l'ancien régime, qu'on doit calculer leur réaction sur le revenu particulier et public, que par la quantité de bras valides arrachés aux travaux productifs pour s'occuper exclusivement des affaires du fisc. La levée des tributs impériaux y emploie aujourd'hui près de deux cent cinquante mille hommes tirés de la classe la plus active de la population, et qui, les uns dans les autres, recueillent environ 5000 francs par année dont chacun d'eux retient un peu plus de 600 francs pour lui, et verse le reste à la trésorerie *.

---

* Ce calcul, quoiqu'hypothétique, n'est point présenté au hasard.

La seule branche de perception dont les comptes nous fournissent exactement le nombre des employés, leurs salaires et le revenu qu'ils recueillent, est l'administration des forêts composée de huit mille cent seize individus, conservateurs, inspecteurs, arpenteurs et gardes généraux ou particuliers.

En 1810, leurs salaires et frais d'administration ont coûté 5,140,000 fr. à retrancher de 46,823,870 fr. produit *brut* de la coupe des bois.

Ces employés du fisc qui, selon toute apparence, sont

Supposons que les impôts du nouveau régime eûssent été choisis et organisés de manière à n'exiger que cinquante mille percepteurs et régisseurs; (ce qui était possible, puisqu'en Angleterre la proportion est encore infiniment moindre,) voilà deux cent mille hommes des plus actifs, qui auraient ajouté à la masse des travaux utiles, au lieu de consommer à pure perte ceux de leurs compatriotes. Il n'est point invraisemblable que cette seule différence dans le système des tributs, en eût occasionné une de cent millions dans la masse des travaux qu'un peuple, pour s'enrichir, doit mettre

---

des mieux salariés, n'ont donc touché que 633 fr. les uns dans les autres. Si quelques personnes jugent ce salaire insuffisant pour de telles fonctions, peut-être changeront-elles d'avis, en considérant que 600 fr. est précisément la pension de réforme d'un capitaine mutilé au service de la patrie, que ceux des ministres des autels, qui desservent les succursales, n'ont qu'un traitement de 500 fr. et que les manufacturiers et les fabricans pris en masse ne gagnent pas au-delà de 450 fr. par tête.

C'en est assez pour faire comprendre que les douaniers et les préposés aux droits d'octroi doivent s'estimer heureux d'un salaire de 600 fr. M. Necker, en évaluant à 250 mille le nombre des employés du fisc, observait que la plupart associaient à cet état d'autres occupations auxquelles ils pouvaient vaquer par intervalles. Mais aujourd'hui que leurs salaires sont doublés et même triplés, l'Empereur est bien en droit d'exiger qu'ils se vouent en entier aux fonctions qu'il leur assigne.

chaque année en réserve, afin d'accroître son fonds de consommation, et de faciliter les travaux des années suivantes.

Quand fera-t-on comprendre à Napoléon ce principe si simple et si fécond en riches résultats pour tous les gouvernemens assez éclairés pour en faire leur boussole? — Le revenu interne d'un souverain n'est en raison directe, ni du nombre de ses sujets, ni de la quantité des métaux précieux qu'ils possèdent, ni de l'étendue, ni même de la fertilité de leur territoire : ce revenu dépend principalement du surplus des travaux dont ils peuvent disposer pour les besoins publics, après avoir satisfait aux leurs propres. — Etablir un système d'impositions qui exige une armée de deux à trois cent mille hommes pour lever environ 1200 millions de francs, c'était vouloir métamorphoser les abeilles en frelons.

Cette métamorphose, déjà fort avancée dans l'empire français, nous explique, non moins que la guerre et la conscription, l'étrange contraste des exposés et des comptes. Depuis neuf ans que Napoléon ne cesse de se vanter de la *prospérité* de ses finances, son ministre n'a cessé d'appuyer cette vanterie sur des comptes où l'on va voir que, chaque année, les taxes indirectes et volontaires ont moins rendu.

Ce fait est si nouveau, si peu connu et si important à constater, qu'il vaut la peine d'en déposer les preuves dans un chapitre à part.

CHAPITRE III.

Déchet graduel et progressif dans le Produit des Contributions directes.

Il va sans dire que le déchet dont nous allons parler, ne peut point s'être encore manifesté dans les nouveaux droits mis sur le sel et sur les boissons, droits dont le produit, croissant ou décroissant, sera à l'avenir un bon moyen de mesurer l'enrichissement ou l'appauvrissement des consommateurs français. Mais ces droits n'ayant été organisés qu'en 1807, n'ont commencé à être productifs et en plein rapport, qu'en 1809 et 1810 : Or tout le monde sait qu'il faut, au moins quelques années, pour qu'un nouvel impôt atteigne le *maximum* de son produit naturel, et qu'on puisse conjecturer s'il est stationnaire, en hausse ou en baisse. Néanmoins, et afin de ne point passer sous silence les deux branches du revenu impérial qui ont fait des progrès, je vais en présenter le relevé durant les années 1808, 9 et 10.

Régie des Droits réunis.

	Brut.
1808	117,789,177
1809	143,997,043
1810	145,090,403 *

Droits sur le Sel.

	Brut.
1808	37,582,285
1809	48,122,702
1810	47,780,833 **

En dressant le tableau comparatif du produit des taxes existantes avant la renaissance de la guerre,

---

* *Note additionelle.* — Les droits réunis ont rendu *brut* en 1811. 161,605,817

Leur produit *probable*, mais *net*, est évalué pour 1812, à 147,000,000

Et leur produit *net présumé* figure dans le budget de 1813 pour . . . . . 150,000,000 non compris les *tabacs* qu'on en a séparés et dont on attend 70 millions.

** *Note additionelle.* Les droits levés par les douaniers sur le sel, à son extraction des marais salans, ont produit *brut* en 1811 48,610,160

Leur produit *probable*, mais *net*, est évalué pour 1812, à 50,000,000

Et leur produit *net présumé* figure, dans le budget de 1813, pour 50,000,000

je prendrai toujours pour point de départ l'an 1803, où le Piémont fut assujetti aux contributions françaises ; et, si je commence par les douanes, c'est que leur revenu est le seul qui semble s'être accru dans une proportion plus forte que le nombre des contribuables. Elles vont nous fournir néanmoins, en deux ou trois pages, la déplorable histoire du commerce extérieur de la France. Leur revenu brut ne s'est augmenté que de 50 à 70, bien que le tarif des droits qui le constituent, ait été plus que vingtuplé.

Douanes.

	Brut.	*Net.*	
AN XI 1803	50,147,895	37,023,812	Année qui suivit celle où tous les droits sur les denrées coloniales venaient d'être doublés et portés, — pour le sucre brut à 15 fr. — pour le café et le cacao à 25 fr. — pour le tabac en feuilles à 33 fr., par *cent kilogrammes*, 204 livr. poids de marc.
AN XII 1804	55,412,242	41,485,621	Epoque d'un second exhaussement du tarif.
AN XIII 1805	67,293,165	52,725,918	Année où le coton en laine, qui jusqu'alors n'avait payé que 20 sous par quintal, fut assujetti à un droit d'entrée de 60 fr. par cent kilogrammes
Cent 1ers jours de l'an XIV.	13,525,833	9,392,387	Ceci est le compte séparé de cent jours entre le 21 sept. 1805, et le 1er janv. 1806, époque où l'on rentra dans le calendrier Grégorien, en y raccordant l'année financière.
1806 —	67,105,320	51,727,288	Année où l'état de Gênes fut incorporé, et vers le milieu de laquelle le sucre brut fut assujetti, par cent kilogrammes, à un droit de 55 fr. — le café à 150, — le poivre à 150, — le tabac et le cacao, à 200 fr. etc.

	Brut.	*Net.*	
1807 —	76,361,967	60,483,865	Année où le produit des douanes des états de Parme et de Plaisance fit partie du revenu général de l'empire.
1808 —	35,622,938	18,555,699	Année où, en représailles du décret de Berlin, le gouvernement britannique commença à mettre la France en état de blocus *.
1809 —	29,888,399	11,552,151	Année où le revenu des douanes de la Toscane fut versé à la trésorerie de Paris.

* Rien de plus piquant que la manière dont s'y prit le duc de Gaëte pour tranquilliser l'Empereur français et ses sujets sur cette diminution subite de 42 millions dans le produit net des douanes.

« Cette diminution en surpoax une de plus de 240 mil-» lions dans le montant des exportations de l'Angleterre sur » le continent, pendant le cours de la même année. Celle » que nous parcourons, ne sera pas moins *défavorable* au » commerce anglais. »

Notez que cette année (1809) qui devait être si défavorable au commerce anglais, fut précisément celle où ses exportations sur le continent européen furent plus fortes que jamais. Elles s'élevèrent à L. 27,190,337.

Le rapporteur Frémin de Beaumont renchérit encore sur ce brillant sujet de *suppositions*. — « Une mesure *politique* » qui repousse dans les ports de nos ennemis tout ce que » leur commerce et leur industrie tentent d'exporter sur » le continent, a causé une diminution considérable dans » les produits des douanes pendant l'exercice de 1808. . .

Brut.	*Net.*	Année, où le revenu des douanes de l'état de Rome y a été versé, et durant laquelle divers décrets, émis en février et en août, ont porté les droits sur le sucre brut à 300 fr. — sur le café à 400, — sur le cacao à 500, sur le poivre à 600, — sur le coton à 800 f. sur les cotons d'Amérique, et à 400 fr. sur ceux du Levant arrivant par mer, sur l'indigo à 900 f. (par cent kilogrammes), et sur le quinquina rouge à 10 francs par *livre*.
* 1810 — 70,199,506	49,068,319	

» Ce produit n'est porté dans le budget de 1809 qu'à 12 » millions, c'est-à-dire, au-dessous des deux tiers de la » somme à laquelle il a été réduit en 1808. La réduction » ne peut *donc causer* aucun déficit embarrassant dans nos » ressources présumées, tandis qu'elle suppose une diminu- » tion annuelle de plus de 460 millions dans les exporta- » tions de l'Angleterre. *Ainsi*, la mesure qui diminue le » produit de nos douanes ne sera FATALE qu'à la puissance » qui l'a rendue nécessaire. »

Ces congratulations des financiers impériaux ne ressemblent pas mal à celles du ministre espagnol, qui, en annonçant à son maître l'heureuse nouvelle de l'insurrection des Portugais, eut soin de lui observer qu'elle ne serait *fatale* qu'à la maison de Bragance, et que les vastes domaines de cette famille étaient à sa disposition.

* *Note additionelle.* En 1811, année où les droits du tarif du mois d'août précédent eurent tout leur effet et où le revenu des douanes de la Hollande et des villes Anséatiques commença à être versé à la trésorerie impériale, les douanes produisirent *net* . . . . . 79,365,204 fr.
En 1812 80,000,000
Leur produit *net présumé* pour 1813 figure dans le budget pour 100,000,000

On vient de voir que les droits d'entrée qui constituent le revenu des douanes impériales, sont aujourd'hui environ *cinquante fois* plus forts qu'à l'avénement de Bonaparte au consulat, et *vingt-cinq fois* plus forts qu'en 1803. Si donc les Français eussent été en état de consommer et d'acheter la même quantité de sucres, cafés, tabacs, cacaos, épiceries, cotons, indigos, etc., qu'en 1803, la recette brute des douanes aurait dû être *vingt-cinq fois* plus considérable. Cependant, malgré, ou plutôt en raison de ces tarifs désordonnés, elle n'est pas même remontée à ce qu'elle était en 1807. Encore, sur les 70 millions recueillis en 1810, les douanes des pays réunis depuis l'incorporation du Piémont, en ont-elles fourni la *septième* partie *.

Aussi le revenu de celles de l'ancienne France va-t-il si rapidement en s'éteignant, que Nantes, qui,

---

* Produits *bruts*, en 1810.

Livourne.	6,829,189
Gênes.	2,307,064
Parme.	491,325
Total.	9,627,578

Ce document a ceci de précieux, qu'il semblerait indiquer que les départemens, réunis dans l'intervalle de 1803 à 1810, ayant supporté le *septième* de l'impôt des douanes, doivent avoir aussi supporté un *septième* des autres contributions indirectes. Il est cependant plus vraisemblable qu'ils n'y ont contribué que pour un *douzième*, ou tout au plus pour *un dixième*.

jusqu'au décret de Berlin, venait immédiatement après Anvers et Bordeaux, et qui, en 1806, avait recueilli *net*, 7,158,533 fr. n'a pas même recueilli, en 1810, de quoi couvrir en entier ses dépenses. Six directions de douanes ont éprouvé un déficit plus grand encore, et tiré sur les autres 4,078,671 fr. pour payer leurs employés! Quand tels sont déjà les fruits du décret de Berlin, quels seront-ils dans dix ans, si Napoléon persiste à en faire la *loi fondamentale* de son empire? Après de pareils faits, que penser de cette mémorable adresse des législateurs français, par l'organe de leur président M. Fontanes? — « Quelles que soient au dehors la renommée de nos armes et l'influence de notre politique, le corps législatif craindrait presque de s'en féliciter, si la *prospérité intérieure* n'en était pas la SUITE NÉCESSAIRE. »

Cette *prospérité intérieure* et NÉCESSAIRE va paraître dans un nouvel éclat en étudiant le produit comparatif des taxes indirectes, qui, portant sur les transactions des citoyens, indiquent le mieux la marche de l'industrie et du commerce tant extérieur qu'intérieur. Mais, avant d'en présenter l'échelle décroissante, je dois rappeler, pour la seconde fois, que de 1803 à 1810, on a successivement assujetti aux taxes dont il s'agit, l'état de Gênes, la Toscane, Parme, Plaisance, Lucques et Piombino, peuplés de 2035,000 habitans. Cette addition au nombre des tributaires aurait donc dû

augmenter proportionnellement les recettes de chaque impôt indirect. Elle eût même dû les augmenter davantage, parce que ces nouvelles provinces, quoique moins riches que les anciennes en produits agricoles, le sont beaucoup plus en produits et capitaux industriels. Sans cette observation préliminaire, le lecteur pourrait tirer une fausse conclusion, en voyant, ci-après, dans la plupart des impôts dont il s'agit, un léger accroissement en 1809, et un accroissement plus sensible en 1810.

Droits d'Enregistrement.

Brut.

1803 — 97,080,536

1808 — 93,466,103
1809 — 94,666,318
1810 — 103,452,773 *

On apperçoit ici, de 1803 à 1810, un accroissement de huit millions, dont le ministre a profité

---

* *Note additionelle.* En 1811, ils ont rapporté 105,803,146 f. Mais quant à l'année 1812, le compte de 1813 ne les a jusqu'ici indiqués qu'en masse avec les droits de *timbre*, de *greffe* et *d'hypothèque*. D'où s'ensuit que le produit spécifique de ces quatre droits ne sera connu qu'à la publication des comptes de 1814.

pour se récrier sur ce que *ce produit est le plus fort qui eût été obtenu depuis douze ans.* Le fait est vrai; mais il n'en est pas moins vrai que cette branche des impôts indirects, la seule qui se soit accrue en proportion de l'accroissement numérique des contribuables, est celle qui prouve le mieux le décroissement de leurs transactions.

Voici pourquoi :

Ces droits d'enregistrement se lèvent *ad valorem* sur les mutations d'immeubles, qu'ils soient achetés, hérités, ou même échangés. Or, tous les rapports assurent que le prix vénal des terres s'est graduellement relevé, des deniers 11 et 12 aux deniers 18 et 20, depuis qu'à son arrivée au consulat, Bonaparte eut la sagesse de consolider son gouvernement, en cessant les confiscations et en restituant à la plupart des familles expropriées, sinon leurs forêts et leurs canaux, du moins le peu de leurs domaines séquestrés qui se trouvaient encore invendus. Si donc le prix vénal des terres a augmenté, disons d'un tiers, le produit des droits que perçoit le fisc sur le montant des ventes, aurait dû augmenter d'un tiers, indépendamment d'une autre augmentation proportionnelle à l'accroissement des contribuables.

	Brut.	*Net.*	
1807 —	76,361,967	60,483,865	Année où le produit des douanes des états de Parme et de Plaisance fit partie du revenu général de l'empire.
1808 —	35,622,938	18,555,699	Année où, en représailles du décret de Berlin, le gouvernement britannique commença à mettre la France en état de blocus *.
1809 —	29,888,399	11,552,151	Année où le revenu des douanes de la Toscane fut versé à la trésorerie de Paris.

* Rien de plus piquant que la manière dont s'y prit le duc de Gaëte pour tranquilliser l'Empereur français et ses sujets sur cette diminution subite de 42 millions dans le produit net des douanes.

« Cette diminution en surpasse une de plus de 240 mil-» lions dans le montant des exportations de l'Angleterre sur » le continent, pendant le cours de la même année. Celle » que nous parcourons, ne sera pas moins *défavorable* au » commerce anglais. »

Notez que cette année (1809) qui devait être si défavorable au commerce anglais, fut précisément celle où ses exportations sur le continent européen furent plus fortes que jamais. Elles s'élevèrent à L. 27,190,337.

Le rapporteur Frémin de Beaumont renchérit encore sur ce brillant sujet de *suppositions*. — « Une mesure *politique* » qui repousse dans les ports de nos ennemis tout ce que » leur commerce et leur industrie tentent d'exporter sur » le continent, a causé une diminution considérable dans » les produits des douanes pendant l'exercice de 1808. . .

Loterie.

Brut.

1803 — 21,771,605

1808 — 19,187,862
1809 — 19,650,917
1810 — 26,541,850 *

Cette augmentation subite de plus d'un quart, fournit une conséquence pire encore que celle de l'impôt levé sur ceux des Français qui réclament justice. Il s'agit ici du *loto*, jeu infernal qui dévore les épargnes du petit peuple, et auquel il s'obstine davantage, à mesure que la ressource du travail vient à lui manquer, ou qu'il s'en dégoûte.

---

* *Note additionelle.* En 1811, ils sont retombés à 23,089,411 fr.

Il est inutile de présenter ici les produits *nets*, parce qu'ils dépendent du hasard, et qu'à chaque tirage, le fisc gagne plus ou moins selon le jeu de la roue. En 1810, où elle l'a favorisé, il a encaissé 19 millions. En 1803, sur un produit brut de 21 millions, il n'en avait encaissé que 15. Tout le reste de la mise des joueurs est absorbé par les dépenses des buralistes et les salaires d'une foule d'embaucheurs apostés dans tous les coins et recoins de la France, pour inviter le peuple à cette table de pharaon.

Aussi les frais qui en résultent pour le fisc, sont-ils trois fois plus forts que sous M. Necker, qui ne les évaluait qu'à 2,400,000 livres.

On vient de voir que les droits d'entrée qui constituent le revenu des douanes impériales, sont aujourd'hui environ *cinquante fois* plus forts qu'à l'avénement de Bonaparte au consulat, et *vingt-cinq fois* plus forts qu'en 1803. Si donc les Français eussent été en état de consommer et d'acheter la même quantité de sucres, cafés, tabacs, cacaos, épiceries, cotons, indigos, etc., qu'en 1803, la recette brute des douanes aurait dû être *vingt-cinq fois* plus considérable. Cependant, malgré, ou plutôt en raison de ces tarifs désordonnés, elle n'est pas même remontée à ce qu'elle était en 1807. Encore, sur les 70 millions recueillis en 1810, les douanes des pays réunis depuis l'incorporation du Piémont, en ont-elles fourni la *septième* partie *.

Aussi le revenu de celles de l'ancienne France va-t-il si rapidement en s'éteignant, que Nantes, qui,

---

* Produits *bruts*, en 1810.

Livourne.	6,829,189
Gênes.	2,307,064
Parme.	491,325
Total.	9,627,578

Ce document a ceci de précieux, qu'il semblerait indiquer que les départemens, réunis dans l'intervalle de 1803 à 1810, ayant supporté le *septième* de l'impôt des douanes, doivent avoir aussi supporté un *septième* des autres contributions indirectes. Il est cependant plus vraisemblable qu'ils n'y ont contribué que pour un *douzième*, ou tout au plus pour *un dixième*.

Poste aux Lettres.

	Brut.	*Net.*
1803—	20,668,841	11,500,206
1808—	23,243,166	8,347,142
1809—	24,382,526	9,051,605
1810—	25,398,258	11,423,403 *

Malgré l'incorporation des six départemens de l'Italie, ce produit ne s'est pas même soutenu à ce qu'il était en 1803, événement d'autant plus inattendu, qu'une loi du 24 avril 1806, avait dou-

---

timbre y a éprouvé diverses additions de droits, et ces droits additionnels sont ceux qui ont le plus trompé l'attente des financiers britanniques; mais comment?.... en rapportant fort au-delà des sommes sur lesquelles ils avaient compté!

	Brut.	*Net.*
	Livres sterling.	
1803 —	3,439,066	3,177,604
1808 —	4,821,854	4,536,311
1809 —	5,463,424	5,124,738
1810 —	5,666,453	5,335,933

En comparant ces produits à ceux du timbre en France, il est juste d'observer que les quatre droits de *timbre*, *d'enregistrement*, de *greffe* et *d'hypothèque*, y produisent, chaque année, 10 pour cent en sus des sommes indiquées ci-dessus.

* *Note additionelle.* En 1811, elle a rapporté 13,009,824 f. *net*, et 11,000,000, fr. en 1812.

blé, ou à peu de chose près, la progression du tarif des ports de lettres. Sous l'ancien régime, où ce tarif était de moitié plus faible, M. Necker porte le produit net de la poste à 10,300,000 livres. Ce seul rapprochement en dit bien plus que tous les volumineux écrits qu'on publie à Paris sur les ressources internes et respectives des deux nations rivales, dont l'une marche *mathématiquement à la banqueroute*, et l'autre à *tous les genres de richesses et de prospérités* *.

---

* En 1781, où le revenu net de la poste était, en France, de 10,300,000 liv. tournois, il fut, en Angleterre, de 126,400 liv. sterling; ce qui, en comparant le nombre des contribuables, présentait une marche exactement parallèle. On va voir que ce revenu a été, en 1810, dans la Grande-Bretagne, environ trois fois plus fort que dans l'empire français, quoique la population de ce dernier fût précisément trois fois plus nombreuse,

	Brut.	*Net.*
	Livres sterling.	
1803 —	1,316,780	908,700
1808 —	1,557,717	1,089,700
1809 —	1,669,430	1,181,700
1810 —	1,791,279	1,288,786

que Napoléon se vante d'avoir rendu navigables, ou par les nouveaux canaux dont il déroule chaque année le magnifique devis. Le compte qu'il vient de mettre au jour pour constater et *la situation prospère de ses finances*, et *tout le mouvement du commerce intérieur*, va nous apprendre que les droits levés sur les routes d'eau, sont ceux qui ont le plus diminué.

Navigation Intérieure.

1808 — 4,399,112
1809 — 3,522,534
1810 — 3,756,544 *

Bacs et Passages d'Eau.

1808 — 1,156,739
1809 — 1,177,203
1810 — 974,149 **

Dixième du Produit des Octrois.

Cet article va donner un démenti formel au dernier exposé du ministre de l'intérieur, où l'on lit:

---

* *Note additionelle.* Les produits de 1811 ont été de 3,878,613 fr.

** *Note additionnelle.* Les produits en 1811, ont été de 1,248,681, francs.

Dixième du Prix du Transport des Marchandises.

Quand Napoléon consentit, en 1807, à supprimer la taxe des barrières, en la remplaçant par celle du sel, il espéra s'en dédommager doublement par une autre taxe peu connue et qui mérite de l'être, ne fût-ce que pour se faire une idée, et des lumières fiscales du nouveau chef de la France, et de l'activité du commerce intérieur de ses sujets, C'est un droit de *dix* pour cent sur le prix du transport des marchandises, par les messageries, droit qui ne produit, année commune, qu'environ *cinq cent vingt-neuf mille* francs; ce qui est (à trois ou quatre mille livres sterling près) la recette d'une seule barrière des environs de Londres *.

1808 — 528,433
1809 — 515,204
1810 — 544,302 **

Transport des Marchandises par Canaux et Rivières.

Peut-être s'imaginera-t-on que les marchandises françaises se transportent aujourd'hui, ou par les fleuves

* La barrière, ou *turnpike* de Hyde Park, a été affermée L. 17,250 liv. sterling.

** *Note additionelle.* Le produit de 1811 a été de 566,889 f.

que Napoléon se vante d'avoir rendu navigables, ou par les nouveaux canaux dont il déroule chaque année le magnifique devis. Le compte qu'il vient de mettre au jour pour constater et *la situation prospère de ses finances*, et *tout le mouvement du commerce intérieur*, va nous apprendre que les droits levés sur les routes d'eau, sont ceux qui ont le plus diminué.

Navigation Intérieure.

1808 — 4,399,112
1809 — 3,522,534
1810 — 3,756,544 *

Bacs et Passages d'Eau.

1808 — 1,156,739
1809 — 1,177,203
1810 — 974,149 **

Dixième du Produit des Octrois.

Cet article va donner un démenti formel au dernier exposé du ministre de l'intérieur, où l'on lit :

---

* *Note additionelle.* Les produits de 1811 ont été de 3,878,613 fr.

** *Note additionnelle.* Les produits en 1811, ont été de 1,248,681 francs.

— « Partout ailleurs l'octroi est une imposition souveraine. S. M. *l'a laissé* aux communes. »

Elle l'a si peu *laissé* aux communes, que Bonaparte, Consul, avait débuté par en faire verser le *vingtième* dans le fisc, et qu'en 1807, Napoléon, Empereur, s'en est approprié le *dixième*, dont voici le relevé décroissant.

1808 — 4,613,454
1809 — 4,587,928
1810 — 4,422,104 *

Quoique ce déchet ne soit que *d'un vingt-troisième*, c'est celui qui en dit le plus sur l'appauvrissement des consommateurs des villes et des producteurs des campagnes. Pour s'en convaincre, il faut savoir : — 1°. que les octrois, qui sous la monarchie, n'étaient connus que dans les villes de première classe, ont été, depuis le consulat, introduits dans toutes les villes fermées, au nombre de quinze cents : — 2°. qu'un décret impérial du 11 juin 1809, en les étendant sur les bourgs et villages ouverts, a assujetti la France à l'ALCAVALA des Espagnols, précisément à l'époque où leur *régénérateur* tirait gloire de les avoir délivrés de cet

* *Note additionnelle.* En 1811, où tant de nouvelles villes ont été assujetties à l'octroi la retenue du fisc ne s'est élevée qu'à 4,816,786 francs.

impôt, le plus vexatoire de tous ceux qu'eût jamais découverts le mauvais génie de la fiscalité *.

* Art. 48.—« Dans les communes où la perception à l'entrée ne peut avoir lieu sans de trop grands frais, il sera établi un bureau (autant que possible au centre de la commune) et en cas d'insuffisance, il en sera établi plusieurs. Les objets venant du dehors, devront, avant d'être transportés au domicile, être conduits directement à ce bureau pour y être délivrés, et les droits y être acquittés préalablement. Les réglemens particuliers fixeront en outre le nombre nécessaire de *préposés ambulans*, pour la surveillance et la conservation des droits, et faciliter la perception dans les pays vignobles au temps des vendanges. »

« Art. 49.—Devront également être déclarés, et seront *passibles* des droits, les objets compris au tarif (1°. boissons et liquides, 2°. comestibles, 3°. combustibles, 4°. fourrages, 5°. matériaux,) qui seraient fabriqués, préparés ou *récoltés dans l'intérieur de leur commune*, ainsi que les bestiaux; qui n'auraient pas acquitté le droit, et que l'on abattrait pour la consommation. »

Il suit de là, que toute famille qui, dans les bourgades soumises à *l'octroi*, tue un porc ou un agneau pour sa propre consommation, est *passible du droit*, et tenue de le payer à ses administrateurs municipaux, qui, de leur côté, sont tenus d'en transmettre la dîme à l'administrateur suprême. Or, c'est bien pis que l'alcavala, dont le gouvernement espagnol n'exigeait le payement qu'à la vente.

Ce gouvernement l'exigeait aussi à chaque revente : mais voyez combien de fois les boissons payent en France l'alcavala :—impôt foncier sur la vigne :—droits d'inventaire et de jaugeage à l'arrivée du vin dans les caves du propriétaire :—droit de 10 pour cent sur la vente en gros

Le châtiment a suivi de près cet acte irréfléchi. Depuis deux ans que Napoléon travaille à introduire *l'octroi de bienfaisance* jusque dans les plus petites communes de son empire, depuis deux ans qu'il n'a cesser d'en hausser les tarifs, sa retenue d'un dixième a été et va en décroissant !

Qui eût jamais pu s'attendre à rencontrer un pareil article dans des comptes que le duc de Gaëte avait fait précéder d'un rapport où l'on lit : — *Je ne crains pas de le dire : l'histoire n'offre point d'époque où les finances d'un grand empire aient été dans un état aussi* PROSPÈRE. — Orgueilleuses prétentions de l'indigence ! *Ambitiosa paupertas !*

Aucun article de ses comptes ne jette un plus grand trait de lumière sur l'appauvrissement de la France. J'ai reçu des documens officiels qui ne permettent pas de douter que déjà en 1804, et en raison des droits d'octroi, la consommation des viandes de boucherie n'eût diminué d'un *tiers* dans la capitale, et de *moitié* dans les villes de province.

à sa sortie des caves : — droit d'entrée, tant aux portes des villes qu'au bureau central des villages où se consomment les boissons ; — et finalement droit de 20 pour cent sur la revente en détail. On conviendra qu'il est difficile de boire en France une bouteille de vin sans qu'elle ait acquitté, *de par l'Empereur*, bien des droits d'entrée, de sortie, de ventes et de reventes.

Loterie.

Brut.

1803 — 21,771,605

1808 — 19,187,862
1809 — 19,650,917
1810 — 26,541,850 *

Cette augmentation subite de plus d'un quart, fournit une conséquence pire encore que celle de l'impôt levé sur ceux des Français qui réclament justice. Il s'agit ici du *loto*, jeu infernal qui dévore les épargnes du petit peuple, et auquel il s'obstine davantage, à mesure que la ressource du travail vient à lui manquer, ou qu'il s'en dégoûte.

---

* *Note additionelle.* En 1811, ils sont retombés à 23,089,411 fr.

Il est inutile de présenter ici les produits *nets*, parce qu'ils dépendent du hasard, et qu'à chaque tirage, le fisc gagne plus ou moins selon le jeu de la roue. En 1810, où elle l'a favorisé, il a encaissé 19 millions. En 1803, sur un produit brut de 21 millions, il n'en avait encaissé que 15. Tout le reste de la mise des joueurs est absorbé par les dépenses des buralistes et les salaires d'une foule d'embaucheurs apostés dans tous les coins et recoins de la France, pour inviter le peuple à cette table de pharaon.

Aussi les frais qui en résultent pour le fisc, sont-ils trois fois plus forts que sous M. Necker, qui ne les évaluait qu'à 2,400,000 livres.

Droits de Timbre.

Brut.

1803 — 24,505,853

1808 — 23,157,628
1809 — 23,704,412
1810 — 24,870,294 *

Un si faible produit de l'impôt dont les recettes sont le meilleur thermomètre des transactions pécuniaires d'un peuple et de son commerce intérieur, est d'autant plus digne d'observation, que le nouveau régime a étendu le timbre non-seulement aux papiers-nouvelles, journaux, lettres de change, livres de commerce; mais jusqu'aux *pétitions et mémoires, même en forme de lettres, présentées aux ministres et à toutes les Autorités constituées.* En un mot, la loi fiscale que je transcris, est conçue de manière à assujettir au timbre, tout, absolument tout, avec une seule exception que peu de lecteurs devineraient, tant elle est généreuse... Cette exception est en faveur... en faveur des CERTIFICATS D'INDIGENCE ! **

---

* *Note additionelle.* En 1811, ils ont été de 25,086,054 fr.

** Il ne sera pas inutile de comparer aux produits du timbre français, ceux de ce même impôt en Angleterre, où l'on n'a point encore songé à l'étendre sur les *livres de commerce*. Durant les sept années dont il est question ci-dessus, le

Poste aux Lettres.

	Brut.	*Net.*
1803	20,668,841	11,500,206
1808	23,243,166	8,347,142
1809	24,382,526	9,051,605
1810	25,398,258	11,423,403 *

Malgré l'incorporation des six départemens de l'Italie, ce produit ne s'est pas même soutenu à ce qu'il était en 1803, événement d'autant plus inattendu, qu'une loi du 24 avril 1806, avait dou-

---

timbre y a éprouvé diverses additions de droits, et ces droits additionnels sont ceux qui ont le plus trompé l'attente des financiers britanniques; mais comment?..... en rapportant fort au-delà des sommes sur lesquelles ils avaient compté!

	Brut.	*Net.*
	Livres sterling.	
1803	3,439,066	3,177,604
1808	4,821,854	4,536,311
1809	5,463,424	5,124,738
1810	5,666,453	5,335,955

En comparant ces produits à ceux du timbre en France, il est juste d'observer que les quatre droits de *timbre*, *d'enregistrement*, de *greffe* et *d'hypothèque*, y produisent, chaque année, 10 pour cent en sus des sommes indiquées ci-dessus.

* *Note additionelle.* En 1811, elle a rapporté 13,009,824 f. *net*, et 11,000,000, fr. en 1812.

blé, ou à peu de chose près, la progression du tarif des ports de lettres. Sous l'ancien régime, où ce tarif était de moitié plus faible, M. Necker porte le produit net de la poste à 10,300,000 livres. Ce seul rapprochement en dit bien plus que tous les volumineux écrits qu'on publie à Paris sur les ressources internes et respectives des deux nations rivales, dont l'une marche *mathématiquement à la banqueroute*, et l'autre à *tous les genres de richesses et de prospérités* *.

---

* En 1781, où le revenu net de la poste était, en France, de 10,300,000 liv. tournois, il fut, en Angleterre, de 126,400 liv. sterling; ce qui, en comparant le nombre des contribuables, présentait une marche exactement parallèle. On va voir que ce revenu a été, en 1810, dans la Grande-Bretagne, environ trois fois plus fort que dans l'empire français, quoique la population de ce dernier fût précisément trois fois plus nombreuse,

	Brut.	*Net.*
	Livres sterling.	
1803 —	1,316,780	908,700
1808 —	1,557,717	1,089,700
1809 —	1,669,430	1,181,700
1810 —	1,791,279	1,288,786

pour se récrier sur ce que *ce produit est le plus fort qui eût été obtenu depuis douze ans.* Le fait est vrai; mais il n'en est pas moins vrai que cette branche des impôts indirects, la seule qui se soit accrue en proportion de l'accroissement numérique des contribuables, est celle qui prouve le mieux le décroissement de leurs transactions.

Voici pourquoi :

Ces droits d'enregistrement se lèvent *ad valorem* sur les mutations d'immeubles, qu'ils soient achetés, hérités, ou même échangés. Or, tous les rapports assurent que le prix vénal des terres s'est graduellement relevé, des deniers 11 et 12 aux deniers 18 et 20, depuis qu'à son arrivée au consulat, Bonaparte eut la sagesse de consolider son gouvernement, en cessant les confiscations et en restituant à la plupart des familles expropriées, sinon leurs forêts et leurs canaux, du moins le peu de leurs domaines séquestrés qui se trouvaient encore invendus. Si donc le prix vénal des terres a augmenté, disons d'un tiers, le produit des droits que perçoit le fisc sur le montant des ventes, aurait dû augmenter d'un tiers, indépendamment d'une autre augmentation proportionnelle à l'accroissement des contribuables.

Droits de Greffe.

Brut.

1803 — 4,343,698
1808 — 4,306,137
1809 — 4,595,123
1810 — 4,854,106 *

Quoique le produit de ces droits ait graduellement augmenté, le ministre des finances n'a eu garde d'en faire mention, parce que le ministre de la justice félicite, chaque année, le Justinien de la France, de ce que son code Napoléon y diminue déjà, à vue d'œil, le nombre des procès. Voilà cependant la preuve qu'ils se sont accrus dans le même rapport que le montant de ces droits de *greffe*, payés au fisc par les plaideurs, *lors de la mise en rôle de chaque cause*. Ou plutôt, comme cet accroissement correspond à l'accroissement numérique des justiciables, il en résulte que le nombre de leur procès n'a point diminué, quoique le juge suprême exige qu'on lui paye ses frais de justice, avant que ses tribunaux puissent seulement entendre sur quelle violation de propriété on la réclame.

---

* *Note additionelle.* En 1811, il se sont élevés à 5,154,445 fr.

Loterie.

Brut.

1803 — 21,771,605

1808 — 19,187,862
1809 — 19,650,917
1810 — 26,541,850 *

Cette augmentation subite de plus d'un quart, fournit une conséquence pire encore que celle de l'impôt levé sur ceux des Français qui réclament justice. Il s'agit ici du *loto*, jeu infernal qui dévore les épargnes du petit peuple, et auquel il s'obstine davantage, à mesure que la ressource du travail vient à lui manquer, ou qu'il s'en dégoûte.

---

* *Note additionelle.* En 1811, ils sont retombés à 23,089,411 fr.

Il est inutile de présenter ici les produits *nets*, parce qu'ils dépendent du hasard, et qu'à chaque tirage, le fisc gagne plus ou moins selon le jeu de la roue. En 1810, où elle l'a favorisé, il a encaissé 19 millions. En 1803, sur un produit brut de 21 millions, il n'en avait encaissé que 15. Tout le reste de la mise des joueurs est absorbé par les dépenses des buralistes et les salaires d'une foule d'embaucheurs apostés dans tous les coins et recoins de la France, pour inviter le peuple à cette table de pharaon.

Aussi les frais qui en résultent pour le fisc, sont-ils trois fois plus forts que sous M. Necker, qui ne les évaluait qu'à 2,400,000 livres.

Droits de Timbre.

Brut.

1803 — 24,505,853

1808 — 23,157,628
1809 — 23,704,412
1810 — 24,870,294 *

Un si faible produit de l'impôt dont les recettes sont le meilleur thermomètre des transactions pécuniaires d'un peuple et de son commerce intérieur, est d'autant plus digne d'observation, que le nouveau régime a étendu le timbre non-seulement aux papiers-nouvelles, journaux, lettres de change, livres de commerce; mais jusqu'aux *pétitions et mémoires, même en forme de lettres, présentées aux ministres et à toutes les Autorités constituées.* En un mot, la loi fiscale que je transcris, est conçue de manière à assujettir au timbre, tout, absolument tout, avec une seule exception que peu de lecteurs devineraient, tant elle est généreuse... Cette exception est en faveur... en faveur des CERTIFICATS D'INDIGENCE ! **

---

* *Note additionelle.* En 1811, ils ont été de 25,086,054 fr.

** Il ne sera pas inutile de comparer aux produits du timbre français, ceux de ce même impôt en Angleterre, où l'on n'a point encore songé à l'étendre sur les *livres de commerce.* Durant les sept années dont il est question ci-dessus, le

Poste aux Lettres.

	Brut.	*Net.*
1803	20,668,841	11,500,206
1808	23,243,166	8,347,142
1809	24,382,526	9,051,605
1810	25,398,258	11,423,403 *

Malgré l'incorporation des six départemens de l'Italie, ce produit ne s'est pas même soutenu à ce qu'il était en 1803, événement d'autant plus inattendu, qu'une loi du 24 avril 1806, avait dou-

---

timbre y a éprouvé diverses additions de droits, et ces droits additionnels sont ceux qui ont le plus trompé l'attente des financiers britanniques; mais comment?..... en rapportant fort au-delà des sommes sur lesquelles ils avaient compté!

	Brut.	*Net.*
	Livres sterling.	
1803	3,439,066	3,177,604
1808	4,821,854	4,536,311
1809	5,463,424	5,124,738
1810	5,666,453	5,335,933

En comparant ces produits à ceux du timbre en France, il est juste d'observer que les quatre droits de *timbre*, *d'enregistrement*, de *greffe* et *d'hypothèque*, y produisent, chaque année, 10 pour cent en sus des sommes indiquées ci-dessus.

* *Note additionelle.* En 1811, elle a rapporté 13,009,824 f. *net*, et 11,000,000, fr. en 1812.

blé, ou à peu de chose près, la progression du tarif des ports de lettres. Sous l'ancien régime, où ce tarif était de moitié plus faible, M. Necker porte le produit net de la poste à 10,300,000 livres. Ce seul rapprochement en dit bien plus que tous les volumineux écrits qu'on publie à Paris sur les ressources internes et respectives des deux nations rivales, dont l'une marche *mathématiquement à la banqueroute*, et l'autre à *tous les genres de richesses et de prospérités* *.

---

* En 1781, où le revenu net de la poste était, en France, de 10,300,000 liv. tournois, il fut, en Angleterre, de 126,400 liv. sterling; ce qui, en comparant le nombre des contribuables, présentait une marche exactement parallèle. On va voir que ce revenu a été, en 1810, dans la Grande-Bretagne, environ trois fois plus fort que dans l'empire français, quoique la population de ce dernier fût précisément trois fois plus nombreuse,

	Brut.	*Net.*
	Livres sterling.	
1803 —	1,316,780	908,700
1808 —	1,557,717	1,089,700
1809 —	1,669,430	1,181,700
1810 —	1,791,279	1,288,786

frais de perception les taxes directes s'élèvent à environ 400 millions : — 2°. que l'Empereur, qui, sur ce point, ne saurait être suspect, reconnaît, non-seulement qu'il est impossible d'en hausser le tarif, mais que l'époque s'approche où il faudra le baisser ou s'attendre à voir les propriétaires fonciers insolvables. Et il faut bien qu'il en ait l'intime conviction, puisqu'en s'appropriant, en décembre 1810, le monopole de l'achat, de la fabrication et de la vente du tabac, il a autorisé son ministre à annoncer que, *d'ici à deux ans, les produits* de ce monopole lui *donneront les moyens de* DIMINUER D'UNE SOMME IMPORTANTE *le principal de la contribution assise sur les biens fonds.*

Sincère ou non, il faudra, tôt ou tard, tenir cette promesse ; car l'impôt assis sur les biens fonds excède tellement les forces contributives des propriétaires, que beaucoup d'entr'eux ne l'ont acquitté jusqu'ici qu'en y consacrant la totalité des épargnes et des réserves, sans l'accumulation et le bon emploi desquelles, l'agriculture d'aucun peuple ne peut prospérer ni même rester stationnaire : — *L'argent le mieux employé pour l'état*, disait fort bien le célèbre Vauban, *est toujours celui que le roi laisse à ses sujets.*

Ce qu'on vient de lire sur la rentrée régulière des impôts *directs*, mérite cependant une exception par rapport aux *patentes* ; exception importante, non pour les sommes dont il s'agit et dont

le fisc a couvert la perte en en rendant les autres contribuables solidaires; mais parce que les *patentes*, se levant sur tout individu qui exerce le commerce et les professions mécaniques, fournissent, dans la hausse ou la baisse de leurs produits, un compas infaillible pour mesurer si la marche des arts utiles a été ascendante ou descendante en France*. Aussi, et afin de jeter un voile sur leur déchet, les financiers impériaux en ont-ils fait un impôt de *répartition*, c'est-à-dire, un impôt dont le produit reste et doit rester stationnaire, lors même que personne ne se présenterait pour renouveler sa patente. Tout ce que nous en savons, c'est qu'après avoir figuré pour 23 millions dans le budget de 1803, les patentes ne sont plus passées en ligne de compte que pour 16 millions, dans les derniers budgets. S'il est jamais possible de connaître leur nombre réel, j'ose garantir qu'il a diminué d'un tiers, et

---

* Les fonctionaires publics, les militaires, les ecclésiastiques et les fermiers en sont seul exemptés. Tout banquier, tout manufacturier, marchand, boutiquier, homme de loi, peintre, musicien, comédien, etc. en un mot, tout Français qui exerce une profession libérale, ou commerciale, doit se munir d'une *patente* et la renouveler chaque année ou renoncer à son état. Les colporteurs y sont soumis en Angleterre; mais ce dont elle avait fait une mesure de police a été adopté par ses rivaux comme une mesure fiscale.

plus vraisemblablement de moitié, depuis le consulat de Bonaparte *.

Personne ne le sait mieux que lui, car en arrivant au trône, il a eu la fantaisie de faire dresser un registre exact du nombre de ses sujets employés dans les ateliers de son vaste empire, et a même

---

* Dès la seconde année de son consultat, le produit de cet impôt, qu'on devrait appeler un *impôt sur le travail*, déclina à tel point, que plusieurs préfets avertirent le fisc de se préparer à des non-valeurs considérables.

« Le produit des *patentes* qui ne s'est jamais élevé à 120 mille francs, et qui *décroît chaque année*, indique l'inactivité du commerce et des arts. » — *Préfet du Lot et Garonne.*

« Le faible produit des patentes vient à l'appui de ce que j'ai dit sur la *nullité du commerce et de l'industrie.* Le papier monnaie avait créé une foule de petits débitans qui ont disparu et qui disparoissent chaque jour; en sorte que cette branche des revenus publics *ira toujours décroissant*, à moins que la paix et des débouchés avantageux ne donnent une nouvelle vie à ces contrées. » — *Préfet des Hautes Alpes.*

Ces avertissemens ne tardèrent pas à être justifiés par M. Fabre, rapporteur des finances. En mars 1803, il reconnut que — « cette taxe avait fait retomber des *non valeurs considérables* sur le trésor public. *Elle va chaque année en décroissant*, ajouta-t-il, nous l'avions évaluée l'année dernière à 21 millions et nous ne la portons, en l'an XII, (1804) qu'à 18 millions, en y comprenant les six nouveaux départemens. » (ceux du Piémont).

La voilà, en 1811, réduite à 16 millions, encore s'agit-il d'un impôt de *répartition* !

voulu connaître, à un écu près, la valeur vénale de tous les produits annuels qui en sortent.

Supposons que j'eusse réussi à me procurer ce registre, et qu'il n'indiquât qu'*un vingtième* de la population, pour le nombre d'individus de tout âge et de tout sexe, employés dans toutes les manufactures et fabriques françaises; chacun élèverait des doutes sur un résultat qui placerait la France au plus bas degré de l'échelle dans les arts industriels.

Et si ce même registre constatait que chez cette nation, autrefois si industrieuse, le produit annuel de ses manufactures en métaux ouvragés ou non, en instrumens, outils, bijoux, ustensiles de ménage et ameublemens, en étoffes de laine, soie, coton, chanvre et lin, en papiers, livres, cuirs, tabacs préparés, savons, sucres rafinés, bières, et en toutes espèces de marchandises qui entrent sous la nomenclature de produits *fabriqués*, ne peut plus distribuer aux Français, si l'on suppose leur part égale, qu'un approvisionnement de 31 francs; ce second fait ne paraît pas moins incroyable que l'autre. Il faudra cependant bien y croire, puisque c'est l'Empereur lui-même qui a jugé à propos d'en publier les preuves officielles à l'appui de cette assertion de son ministre : — *Notre commerce intérieur a tout le mouvement que comportent les* BESOINS MULTIPLIÉS *d'une population de quarante millions d'hommes.*

Ce document sera transcrit, en entier, au N°. VII.

des *Pièces Justificatives*. Ceux des lecteurs auxquels il resterait quelques doutes sur le dépérissement du revenu de Napoléon, y trouveront des preuves surrérogatoires de ce qu'ils viennent d'en lire.

On a vu dans le chapitre précédent, que ses dépenses n'ont cessé de s'accroître et n'ont point encore atteint leur *maximum* : je crois avoir prouvé dans celui-ci qu'à l'exception du loto et des droits de greffe, le produit de toutes les taxes indirectes a décru, et paraît devoir décroître encore, en raison composée de la grande capacité du chef suprême pour la guerre, et de son incapacité non moins grande en matières d'administration.

Du reste, mon but est bien moins d'insister sur la perte qui en est résultée pour le trésor impérial, que sur trois circonstances qui la rendent d'une importance majeure.

1°. Elle offre un symptôme infaillible du déchet progressif de la matière imposable et de la difficulté de mettre de nouveaux impôts productifs sur un peuple où le produit de la plupart des anciens va, chaque année, en diminuant.

2°. Elle atteste que le *système continental*, inventé par Napoléon, n'est pas moins ANTI-FISCAL qu'*anti-commercial*.

3°. Elle s'est manifestée à l'époque où les *Recettes Extérieures* paraissent enfin lui échapper.

Pour se faire une idée de ce qu'ont de mena-

çant pour lui ces trois circonstances, il faut connaître en détail les immenses secours qu'il a tirés jusqu'ici des contributions du dehors, et à quel point elles avaient suppléé au vide de celles du dedans.

CHAPITRE IV.

Recettes Extérieures.

Les *Recettes Extérieures* avaient été portées, dans les comptes de 1804, pour 124 millions, somme qui correspondait à ce qu'on connaît du produit de la vente de la Louisiane et des subsides espagnols et portugais.

Pendant son consulat, Bonaparte les avait donc versées au trésor public; et, quoiqu'il s'abstînt d'en indiquer la source, du moins en annonçait-il le montant et l'emploi.

Mais, dès qu'il fut couronné Empereur, elles ont cessé de figurer, soit dans les tableaux de recettes, soit dans ceux de dépenses *. A dater du

* La seule dont ils aient tenu compte dès-lors, est celle qui provient du décret du 30 mars 1806 : — « Pendant » six années, le royaume d'Italie versera annuellement, » dans la trésorerie de Paris, *trente millions*, argent de » France, pour l'entretien et la solde de l'armée française » en Italie. »

Il ne faut point confondre ce tribut avec celui que paye aussi l'Italie, tant pour l'apanage des duchés grands fiefs, que pour les pensions de l'armée impériale.

jour de son sacre, Napoléon a envisagé les sommes qu'il lève, l'épée à la main, hors de ses états, comme un *pécule* qui lui appartient en propre. Un sénatus-consulte du 20 janvier 1810, en les lui abandonnant, sous le titre de DOMAINE EXTRAORDINAIRE DE LA COURONNE, l'a dispensé d'en rendre compte, et a déclaré *irrévocable* l'usage qu'il avait jugé ou jugera à propos d'en faire.

« Le *domaine extraordinaire* de la couronne » se compose des domaines et *biens mobiliers* ou » *immobiliers* que l'Empereur, exerçant le droit » de paix et de guerre, *acquiert* par des conquêtes » ou par des traités, soit *patens*, soit *secrets*. »

« L'Empereur *dispose* du domaine extraordi- » naire : — 1°. pour subvenir aux dépenses de ses » armées; — 2°. pour récompenser ses soldats et » les grands services civils ou militaires rendus à » l'état; — 3°. pour élever des monumens, faire » faire des travaux publics, encourager les arts et » ajouter à la splendeur de l'empire. »

« Toute disposition, *faite* ou *à faire* par l'Em- » pereur, est *irrévocable*. »

« Ces dispositions reposent sur un principe *absolument* NEUF pour les temps modernes, dit le comte Régnault, rapporteur de ce sénatus-consulte. Rome elle-même n'imagina jamais, et dans les circonstances d'alors, elle ne put IMAGINER un PLAN, qui, outre les avantages présens, donnât pour la reversion des domaines de la conquête, un moyen

de *produire toujours l'audace militaire* dans les armées et la stabilité dans les institutions politiques.»

N'en déplaise à ce rapporteur, le premier *plan* de son héros, comme général révolutionnaire, semblait encore mieux *imaginé* pour produire *l'audace militaire*. Alors, il disait à ses compagnons d'armes : — ALLONS-NOUS *battre, et le pillage sera* PARTAGÉ. Aujourd'hui, il leur dit : — ALLEZ-VOUS *battre, et les pillages seront le* DOMAINE DE MA COURONNE.

L'écrit que j'ai publié en 1805, sur les *Recettes Extérieures*, eut principalement pour but de montrer qu'elles étaient devenues ses *moyens réguliers*, et que la Prusse, qui se félicitait d'être restée *spectatrice économisante* des spoliations de l'Allemagne, ne tarderait pas à avoir son tour.

Les ministres qui dirigeaient alors les affaires de cette monarchie, ne firent aucun cas de ces avertissemens. En recevant, de Paris même, les harangues où l'Empereur répétait, sous mille formes, que ses finances étaient PROSPÈRES, et qu'il avait changé le *déficit* en SURPLUS, ils ne pouvaient comprendre qu'on s'obstinât à leur écrire de Londres que *la crise s'approchait*. Ils en doutaient encore... et Napoléon passait ses légions en revue à Berlin même..... et le trésor du grand Frédéric était dans ses mains !

En le voyant revenir de Tilsit chargé des dépouilles du nord, ses financiers, qui avaient traité

de *blasphèmes* ce que j'avais dit du déficit des contributions du dedans et de la nécessité de le couvrir par celles du dehors, changèrent tout-à-coup de langage, et se mirent à répéter mes blasphèmes presque mot à mot. M. Mollien, entr'autres, placé à la tête du trésor public, et qui, jusqu'à la bataille de Jéna, avait eu à lutter contre un déficit dont le poids était principalement retombé sur lui, comme ministre des dépenses, trouva juste de se faire une part au mérite des difficultés vaincues.

« Cette *circonstance*, Sire, (celle du *déficit*, que ses prédécesseurs avaient nié, mais dont on va voir qu'il faisait l'aveu et spécifiait le montant) » est une de celles qui CARACTÉRISENT le règne » de V. M. Il ne pouvait appartenir qu'à Votre » Majesté seule, *lorsque le trésor de l'empire* » *éprouvait un* DÉFICIT *de* PLUS *de cent millions ;* » les ressources du crédit paraissant taries ; la » Banque se remettant à peine du long ébranlement » qu'elle avait souffert pendant près de cinq mois ; » d'arrêter subitement le désordre, de *rappeler* » *les payemens à l'exactitude prescrite*, d'en- » vironner votre ministre de RESSOURCES telles » que, etc., etc. »

Puis, et de peur que les contribuables français ne se trompassent sur la nature de ces *ressources*, en supposant qu'ils les eussent eux-mêmes fournies, il s'empressait de leur en indiquer l'origine : — « Les » armées ont ajouté à leur *moisson* de gloire, celle

» des *contributions étrangères* qui ont *assuré* leur » subsistance, leur entretien et leur solde.... La » *richesse* de l'empire s'ACCROIT des *tributs* d'une » partie du monde *. »

---

* Voyez, au moniteur du 24 septembre 1807, ce rapport où M. Mollien divisa la *crise* qu'il eut à surmonter, en trois époques, dont la principale (la seconde) *prenait sa date au* 1^er^. *février* 1806.

Son rapport de l'année précédente s'était terminé par ces mots — « Sire, les nobles et *glorieuses dépouilles* que » rapporte la grande armée sont, pour l'empire, une » *richesse nouvelle* qui n'a été achetée par *aucun sacrifice* » *pécuniaire.* »

Pécuniaire ! .... soit.... mais cette florissante jeunesse française moissonnée dans sa fleur, cette immense quantité de conscrits traînés sur les champs de carnage.... ne serait-ce donc pas là pour la France un *sacrifice*, et le sacrifice du plus pur de son sang ?..... Que lui reste-t-il de toute cette *richesse nouvelle* apportée par ceux d'entr'eux qui ont survécu ?.... le tableau comparatif du produit des contributions indirectes, à ces deux époques, est sous les yeux de M. Mollien : qu'il le consulte; il y verra si les lauriers, les drapeaux et autres *glorieuses dépouilles*, dont l'empire est redevable aux conscrits, ne coûtent *aucun sacrifice pécuniaire*, soit à leurs familles, soit même au fisc.

AUCUN SACRIFICE PÉCUNIAIRE ! .... Cette imposture a fourni à un ancien tribun le texte d'un excellent écrit. Quoiqu'il n'ait point osé prendre personnellement à partie les ministres impériaux, ni parler des *dépouilles* dont ils félicitent les Français, personne, en lisant ce qui suit, ne pourra s'y méprendre.

« Les peuples de l'antiquité se proposèrent pour unique

Voici un autre trait qui, quoique naturel, surprendra davantage. Le ministre du trésor public

» but une population nombreuse, courageuse, expérimentée
» dans le métier des armes et toujours prête à se sacrifier
» pour asservir les autres peuples et *s'emparer de leurs*
» *richesses*.... L'état d'hostilité fut permanent et dans
» cette lutte générale quelques peuples prédominèrent,
» asservirent les autres peuples et les DÉPOUILLÈRENT de
» leurs richesses. Mais *la peine suivit de près le crime*, et
» parvenus au faîte, ces empires prédominans s'écroulèrent
» avec autant de rapidité qu'ils s'étaient élevés. Suivant
» l'expression de Fergusson, plus exacte que noble, ils
» disparurent tout d'un coup, *et l'incendie qui avait rempli*
» *le monde de ses flammes s'éteignit comme un cierge*.....
» Les Tartares ont plusieurs fois pillé l'Asie. Gengiskan,
» Tarmelan et Attila ont transporté d'immenses richesses
» dans les déserts de la Tartarie sans pouvoir les féconder,
» et il ne reste de leur puissance et de leur grandeur
» que le souvenir de leur férocité et de leurs brigan-
» dages..... Dans le système de la *richesse produite par le*
» *travail*, l'homme ne fait plus obstacle à l'homme, ni les
» peuples aux peuples, et tous ont intérêt de TRAVAILLER LES
» UNS POUR LES AUTRES.... Vainement se fatiguent-ils, s'a-
» gitent-ils, s'épuisent-ils en combinaisons militaires, diplo-
» matiques et commerciales pour s'approprier, par la ruse
» ou par la force, une partie plus ou moins grande des ri-
» chesses générales. La mesure de la distribution des riches-
» ses est *dans la mesure du travail, de l'industrie et du* COM-
» MERCE; or; comme ils n'obéissent ni à la force ni à la
» ruse, et ne cèdent qu'à des *équivalens*, il faudra bien
» enfin que l'aveugle ambition cède à leur paisible domi-
» nation. Le moment n'est pas éloigné où les souverains
» reconnaîtront qu'il n'y a de moyen *assuré, légitime* et

vient de reconnaître franchement que ce *déficit de plus de cent millions*, qu'il appelait une CRISE, se manifesta surtout dans le mois de février 1806. Eh bien! ouvrez le moniteur du 3 mars suivant, vous y verrez que Napoléon Ier se rendit ce jour-là au milieu des législateurs français; non point comme Louis XVI, pour se jeter dans leurs bras en faisant

---

» *honorable* de s'enrichir, que par le travail, l'industrie » et le COMMERCE. »

Qui le croirait! ce courageux anathème contre tout souverain assez imbécile ou assez pervers pour se flatter d'enrichir ses sujets en les forçant d'abandonner la carrière du *commerce* pour celle du pillage, fut imprimé à Paris, mais durant l'absence du maître, pendant qu'il recueillait en Autriche la plus abondante moisson de *recettes extérieures* dont il se soit jamais vanté! Quoique l'institut n'ait osé en faire aucune mention à l'Empereur lors de la distribution de ses grands prix décennaux, c'est, sans contredit, le meilleur traité d'économie politique qui ait paru en France depuis ceux de Turgot. Il est intitulé: — *Des systèmes d'économie politique, de leurs inconvéniens, de leurs avantages : et de la doctrine la plus favorable à la richesse des nations.* — par M. Ch. Ganilh, avocat, ex-tribun. Paris 1809.

J'ose inviter M. Mollien à le lire: mais je le recommande surtout aux méditations de M. Fontanes, devenu comte, sénateur, et qui plus est, grand-maître des universités impériales, pour avoir BÉNI *le Grand Prince qui a su finir la guerre avant qu'elle eût fait éprouver aux Français ses désastreuses influences, et lorsqu'elle* PORTE *au contraire* TANT DE NOUVEAUX MOYENS DE FORCE, DE RICHESSE ET DE POPULATION!

l'aveu de ce DÉFICIT, mais pour monter sur son trône, du haut duquel il proclama que ses *finances* étaient PROSPÈRES !

Voilà de ces traits, de ces *circonstances*, que M. Mollien aurait dû surtout signaler comme *caractérisant le règne* de S. M. ou ce qu'on appelle en France l'*ère Napoléonienne*.

Du reste, ce ministre n'avait été ni le seul, ni le premier à entonner le *Te Deum* sur la *crise* dont les victoires de Jéna et de Friedland sauvèrent alors les finances. Le poëte Fontanes, président du corps législatif, en voyant revenir l'Empereur couvert de lauriers et de butin, et en apprenant qu'il en distribuait quelques parcelles pour *récompenser les grands services* CIVILS, s'écria, dans les épanchemens de sa joie : — « La guerre, qui » *épuise* tout, a RENOUVELÉ NOS FINANCES et » nos armées. Les peuples vaincus nous DONNENT » des *subsides*. »

Ceux de ses collègues qui l'admirèrent et l'applaudirent, ignorent peut-être que leur président n'avait fait que parodier ces vers de Claudien.

Congestæ cumulantur opes, orbisque rapinas
Accipit una domus, Populis servire COACTI
Plenaque privato succumbunt oppida regno.

Il paraît qu'à dater de cette époque, le chef suprême jugea que, dans leur intempérance de langue, ses admirateurs avaient été trop loin, et dé-

fendit tout nouvel étalage, soit du *déficit* dans les contributions du peuple vainqueur, soit des *subsides donnés* par les peuples vaincus. Non-seulement il y eut un silence de deux ans sur la *moisson des contributions étrangères*, et sur le phénomène du *renouvellement des finances par la guerre qui épuise tout;* mais pour mieux faire perdre aux Autrichiens le souvenir de ce débordement d'aveux, S. M. prononça, le 28 octobre 1808, ces paroles mémorables : — « *Nous pouvons désormais* SUBVENIR *aux dépenses que susciterait même une coalition générale de l'Europe, par* NOS SEULES RECETTES ANNUELLES. *Nous ne serons jamais contraints d'avoir recours aux mesures désastreuses du* PAPIER MONNAIE, *des* EMPRUNTS *et des* ARRIÉRÉS *. *Mes peuples n'éprouveront aucune nouvelle charge.* »

Il fallait être aveugle pour ne pas lire, en toutes lettres, dans ces six lignes, que la *crise* périodique du déficit se manifestait déjà, qu'une nouvelle campagne était indispensable pour *équilibrer* de

---

* Ce mot paraît avoir été ici introduit pour mieux persuader à ses fournisseurs qu'il avait résolu de ne plus passer l'éponge sur leurs créances *arriérées*, comme il s'y était trouvé *contraint* huit mois auparavant par le décret cité p. 36. Cette harangue est la seule où Napoléon ait jamais exprimé le moindre regret d'avoir eu recours à cette *mesure*, qu'il appelle DÉSASTREUSE.

nouveau le revenu avec les dépenses, et que cette dernière harangue de l'Empereur n'avait d'autre but que d'endormir la cour de Vienne.

Chacun sait combien la guerre, qu'il lui préparait, a été courte et productive. Jamais il n'avait mieux prouvé que les opérations militaires sont ses meilleures opérations fiscales. Cependant, les frais de son entreprise sur l'Espagne paraissant de nature à absorber les profits de sa campagne en Autriche, et les Français commençant à craindre que, si les recettes extérieures venaient à tarir, la charge n'en retombât sur eux, S. M. pour les rassurer, autorisa le duc de Gaëte à en publier l'inventaire.

Cette pièce, insérée au moniteur du 16 janvier 1810, est unique dans son genre.

« La dépense des deux ministres de la guerre » seule, s'est élevée (en y comprenant les *four-* » *nitures extraordinaires* de tout genre dont les » troupes ont *profité* dans le pays conquis) à en- » viron 600 millions, pour chacun des exercices » 1806 et 1807, le premier composé de quinze » mois ; et cependant, le trésor de V. M. n'a pas » fourni au-delà de 460 millions pour 1806, et » de 340 millions pour 1807. *Tout l'excédant* a » été le *fruit des triomphes* dont V. M. a étonné » l'Europe, et IL EST ÉVIDENT que, sans ce SE- » COURS, le rétablissement des centimes de guerre » supprimés, il y a trois ans, et d'autres ressources » encore, seraient devenues *indispensables*. »

» En 1808, les préparatifs faits pour la guerre » d'Espagne ont entraîné une *augmentation* de » dépense qui a porté celle des deux ministères » de la guerre à 580 millions, y compris les four- » nitures extraordinaires obtenues dans le pays » ennemi *.

Ici le duc de Gaëte gardait le silence sur la quote part qu'en *fournit* la trésorerie impériale, et peut-être l'ignorait-il encore alors ; mais ces comptes constatent que les sommes fournies, ou à fournir, ne se sont élevées qu'à 377,827,937 fr. D'où l'on voit que les *fournitures extraordinaires*, obtenues en Espagne et en Portugal, ou ailleurs doivent avoir procuré un *supplément* de 202 millions.

« L'exercice 1809, ajoutait le ministre, est » trop près de nous pour que je puisse offrir, dès » à présent, à V. M. des résultats précis sur ses » recettes et sur ses dépenses ; mais on peut pré- » voir que les dépenses de la guerre ne seront » pas, pour cette année, au-dessous de 640 mil-

* On ne démêle pas trop comment il pouvait se plaindre d'une *augmentation* dans les dépenses de l'armée, de 1807, à 1808, tout en accolant à sa plainte des chiffres, par le rapprochement desquels on voit qu'elles avaient *diminué* de 20 millions en 1808 : mais cela même prouve, et avec quelle inconcevable légéreté se rédigent les rapports ministériels, et qu'on ne saurait trop les comparer aux chiffres pour s'en tenir à ces derniers, en cas de contradiction.

» lions, dont 350 seulement seront *supportés* par » le trésor public *. »

Le *supplément* a donc été de 290 millions, et c'est l'Autriche qui fournit celui-ci, car en 1809, le Portugal fut enlevé aux Français, et la guerre d'Espagne commença à devenir coûteuse, loin d'être productive, comme en 1808.

---

* Une séparation si précise entre les frais *supportés* par le trésor public et les dépenses *couvertes* par les fournitures extraordinaires, est propre à inspirer des doutes, par l'impossibilité apparente d'y arriver, même approximativement. Mais voici de quoi lever ces doutes.

Depuis que Napoléon s'est approprié tous les pillages, il a si bien su prendre ses mesures pour que rien n'en soit détourné, que l'ordonnateur en chef de chaque corps d'armée tient compte, jour à jour, non-seulement des sommes levées en argent, mais de toutes les fournitures en vivres, charrois, etc. qu'il passe au même prix que s'il les eût payées en argent, et dont il décompte avec le chef de l'administration de la guerre.

Quelqu'un qui a eu sous les yeux le grand livre de l'armée impériale en Catalogne, assure que c'est un chef-d'œuvre de comptabilité, et qu'on ne vit jamais tant d'ordre au sein du désordre.

Voilà comment et pourquoi les comptes rendus continuent d'indiquer, à un centime près, toutes les sommes que reçoivent les troupes pour leur *solde*, ainsi que celles qui se déboursent à Paris pour l'armée. Quant au surplus, fruit des pillages, on n'en aurait jamais connu le montant, si le duc de Gaëte ne s'était fait un devoir de le spécifier pour en décerner le mérite à l'Empereur.

Messieurs les financiers impériaux se complaisaient encore dans ces imprudentes révélations, et se préparaient sans doute à y revenir, lorsqu'ils se ravisèrent en lisant la dépêche où le Prince d'Essling, chargé de reconquérir le Portugal, annonça que le succès lui paraissait douteux, depuis que Lord Wellington avait conseillé, commandé aux habitans de brûler leurs moulins et de détruire ou cacher leurs propriétés mobiliaires plutôt que de les laisser devenir la proie de l'ennemi. Et le général français avait de bonnes raisons pour en tirer un mauvais augure ; car à peine les ordres du général anglais eurent-ils été partiellement exécutés, que l'armée impériale, surprise, consternée de ne trouver autour d'elle qu'un *vaste désert*, revint sur ses pas, non plus, comme à son retour triomphal sur le Rhin, *équipée, remontée, recrutée, chargée de lauriers et de dépouilles*, mais réduite de moitié, couverte de blessures et de haillons, privée de tout, mourant de faim et sans solde depuis six mois.

Qu'on se figure l'étonnement de Napoléon, lui qui, après avoir si long-temps, et toujours avec succès, *hypothéqué* la *solde* de ses conscrits sur leurs *victoires*, se voyait enfin privé de cette *hypothèque*, par des adversaires résolus de livrer à ses finances une guerre à mort et auxquels son ministre avait lui-même tracé le plan de campagne qu'ils devaient suivre.

En ce moment critique, septembre 1810, et sans qu'on pût y entrevoir d'autre but que l'espérance d'engager Lord Wellington à embrasser quelque autre plan, le moniteur essaya de rétracter officiellement tous les aveux articulés, en janvier, par le duc de Gaëte et ses collègues. — « Les » Français, y lisait-on, n'ont jamais touché aux » *fortunes*, aux *possessions particulières*, aux » *magasins de marchandises*. ELLES RESTENT A » LEURS PROPRIÉTAIRES. Ils ne font la guerre » qu'aux *domaines* du souverain *. »

Observez que cette dénégation solennelle d'avoir jamais mis la main sur les *fortunes particulières* ou sur les *magasins de marchandises*, fut insérée au papier officiel, précisément à l'époque où le ministre de l'intérieur y faisait répéter, chaque semaine, *l'avis au public* de la vente d'une immense quantité de balles de laines *confisquées* dans

---

* Il n'est guère difficile de reconnaître, dans cet article, l'auteur de la dépêche du comte Champagny au ministre américain : *Dans toutes ses conquêtes, la France a respecté les propriétés particulières. Les magasins et les boutiques sont restés à leurs propriétaires; ils ont pu disposer à leur gré de leurs marchandises.* Mais le moniteur du 14 septembre 1810, où est consignée la seconde dénégation, contenait, contre le général britannique, une accusation en forme, qui appartient essentiellement à l'histoire des recettes extérieures, ainsi que la réponse qu'y fit Lord Wellington. On les trouvera N°. VII des PIÈCES JUSTIFICATIVES.

les *magasins* de Burgos *, et qu'à cette époque, le ministre des finances insérait dans ses comptes les deux articles suivans :

Séquestre et confiscation des biens des Espagnols. . . . . . 472,512 *fr.*

Vente des immeubles confisqués sur les dix Espagnols, AU PROFIT *du domaine extraordinaire* . . . . . 35,043 *fr.*

A l'exception de ces trois recettes extérieures, ni les comptes ni les rapports publiés en 1811, n'ont plus offert le moindre renseignement sur les *fournitures extraordinaires de tout genre, dont a profité l'armée française en pays conquis.* Pour cette fois, le duc de Gaëte s'est imposé, à cet égard, tant de retenue, qu'il n'a pas même voulu hasarder un aperçu de ce à quoi se sont élevées, en 1810, les dépenses générales des deux départemens de la guerre. Mais n'importe : on voit dans son dernier compte que le trésor public n'a fourni ou ne fournira sur ces dépenses, quelqu'en soit d'ailleurs le montant, que 391,292,455 fr. Or, si elles ont monté à 640 millions, comme en 1809, (ce qui est vraisemblable, vu la tournure qu'a prise la guerre en Espagne et surtout en Portugal),

* « MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — Il ne reste plus de » toutes les laines *confisquées à Burgos* que trois mille » balles environ, qui seront vendues au conservatoire des » arts et métiers. » — *Moniteur du 1^er^ juillet* 1809.

Il en résulte que le *déficit*, ou la somme à trouver par voie de *moyens externes*, aura été de 249 millions.

En partant de ces données, les contributions extérieures, soit en numéraire, soit en nature, dont les troupes françaises ont *profité*, doivent s'être élevées :

Pour les quinze mois de l'an XIV et de

1806, à	millions 140
1807	260
1808	202
1809	290
1810	249
* *Total*, en cinq ans et trois mois : — mill.	1141

Toute énorme que paraisse cette somme, elle ne constitue encore qu'une partie des *Recettes Extérieures*, celle que lève, à titre de *réquisitions*, l'intendant général des armées et qui en tient compte au bureau de l'administration de la guerre, à qui ce décompte *épargne*, tantôt la moitié, tantôt le tiers de ses dépenses effectives. Mais, quoique ces réquisitions, fournies par les peuples conquis ou alliés, aux troupes françaises

* Si je n'en donne ici l'inventaire que depuis 1806, c'est qu'en 1805, j'avais dressé, p. 38 de mon écrit sur les *Recettes Extérieures*, le relevé des précédentes qui montaient à *quinze cent* millions.

cantonnées chez eux, forment la majeure partie des recettes extérieures, il ne faut point la confondre avec les *tributs* que Napoléon arrache à leurs souverains, par *traités patents ou secrets*. On a déjà vu que ceux-ci sont un article séparé dont il ne doit compte à personne, et qu'il verse dans sa caisse du *domaine extraordinaire*.

Tout ce qu'on sait de ces tributs, — c'est que celui de l'Autriche, en 1806, s'éleva à cent millions de francs; — qu'en 1808, le Roi de Prusse obtint, par faveur, à Erfurth, un délai pour acquitter, en trois ans, son tribut de cent vingt millions; — que le roi Jérôme Bonaparte obtint de même à Erfurth un répit de quarante mois, au lieu de dix-huit, pour l'acquittement des vingt millions auxquels monte le sien *; — que Dantzick a dû en payer

* Outre ce tribut de 20 millions, la France s'est appropriée pendant dix ans, sur les domaines électoraux du Hanovre, un revenu appelé *réservé*, de 4,359,000 francs, qui doivent être payés sur cette branche de recettes et non sur aucune autre, à moins qu'elle ne devienne insuffisante.

Après s'être ainsi créé un *domaine extraordinaire de la couronne* en Westphalie, le frère aîné travaille de son mieux à s'en créer un semblable en Espagne; car l'art. I. de son décret du 24 janvier 1812, porte : — « Des » biens situés dans la province de Valence, jusqu'à valeur » d'un capital de 200,000,000 seront *réunis à notre do-* » *maine extraordinaire*.

Observez que pour mieux faire croire aux Français que

trente-deux pour son indépendance ; et que le tribut stipulé, en 1809, dans les articles secrets du traité de Vienne, a été de quatre-vingt-quatre millions *. Si, à ces sommes, on ajoute les subsides payés en espèces par l'Espagne jusqu'à son invasion ; par le Portugal avant sa délivrance, et par la Hollande ainsi que par les villes Anséatiques, avant leur incorporation ; on peut évaluer, tout au moins à quatre ou cinq cent millions, les sommes levées, de 1806 à 1810 inclusivement. Je parle ici des sommes arrivées aux Tuileries, tant par la

---

la mine des *recettes extérieures* est aussi abondante que jamais, l'Empereur a omis de quelle monnaie il s'agit. Pendant que les Parisiens ont cru qu'il était question de *francs*, le général Suchet a commencé par demander des *réaux*, ce qui réduit la somme des trois quarts. Encore devra-t-il s'estimer heureux s'il en réalise la moitié.

* On s'est beaucoup exagéré ce tribut en Allemagne en le portant à cent millions de florins, et l'on ne s'y est pas moins trompé en supposant qu'à l'occasion de son mariage, Napoléon ait déchargé son beau-père des payemens non encore échus. L'Autriche ne put obtenir qu'un délai de trois mois pour les derniers payemens ; encore ce court répit aurait-il été refusé, si elle n'eût prouvé l'impossibilité absolue de rassembler suffisamment de métaux précieux aux époques convenues.

Si je suis bien informé, il y eut 30 millions de francs payés comptant. Le reste, stipulé payable de mois en mois, par payemens de 6 millions, a été acquitté dans le cours de l'année 1810.

poste, en lettres de change ou en diamans, que par convois armés, en espèces sonnantes ou en lingots.

Il ne faut cependant pas additionner en entier, ces quatre à cinq cent millions avec les autres recettes extérieures, parce que ce sont eux qui ont fourni en tout ou en partie, les *supplémens* de 1809 et 1810, déjà passés en ligne de compte *.

---

* Selon toute apparence, le dépositaire du *domaine extraordinaire de la couronne* a déjà été forcé de se dessaisir de tout ce qui lui restait de ces 4 à 500 millions pour couvrir le déficit de 1810, et fournir le *fonds extraordinaire* de 100 millions qu'il dit avoir *mis*, en 1811, à la disposition du département de la guerre. Voici même ce qui autorise à croire qu'ils avaient fourni quelque portion de l'arriéré de 1809. Dans le rapport, cité plus haut, où le duc de Gaëte révéla que les dépenses de la guerre *ne seraient pas, pour* 1809, *au-dessous de* 640 *millions, dont* 350 *seulement seraient supportés par le trésor public*, ce ministre n'ajouta point (comme pour 1806, 7 et 8) que TOUT L'EXCÉDANT serait le *fruit* des FOURNITURES obtenues en pays ennemi. Son silence sur la source où l'on puiserait de quoi acquitter *tout cet excédant*, signifie assez clairement que l'Espagne ne donnant aucun *subside* et presque plus de *fournitures*, la caisse de réserve, appelée *domaine de la couronne*, fournirait une partie du *supplément nécessaire*; ou, en d'autres termes, que S. M. I. et R. avait généreusement consenti à dégorger les fruits de ses excursions au-delà des Alpes et du Rhin, pour les frais de son excursion au-delà des Pyrénées. Le premier aveu positif qu'Elle en ait fait est consigné dans son dernier

Mais pour compléter cet inventaire, il faut y ajouter — 1°. les captures faites sur les Américains, en vertu du décret de Rambouillet, captures que leurs rapports les plus modérés évaluent à cent millions de francs; — 2°. les cent cinquante millions déboursés par l'Italie et portés pour un cinquième de cette somme, dans chaque budget depuis 1806; — 3°. une centaine de millions qu'elle a fournis pour apanages des duchés grands fiefs et pensions militaires des guerriers français; ce qui fait un total de SEIZE à DIX-SEPT CENT MILLIONS de francs (64 *à* 68 *millions sterling*) levés au dehors, soit en fournitures, soit en marchandises, soit en argent, dans le court espace de cinq ans et trois mois!

Si M. de Hauterive ose répéter encore que la guerre ne saurait avoir pour son maître, *aucun attrait de profit*, je répéterai, à mon tour, que toute la question du repos du monde consiste à savoir, jusqu'à quand l'état de guerre lui sera *plus profitable* que l'état de paix. J'affirme de nouveau qu'à moins de réduire son état militaire proportionnellement aux sommes que peut lui approprier son revenu interne, régulier et permanent, il ne peut

---

discours d'ouverture, cité p. 25; et après tout, S. M. ne fait par-là aucune faveur aux Français, puisque, d'après les termes du sénatus-consulte de 1810, Elle ne tient sous sa clef les recettes extérieures que sous la condition expresse d'en *disposer pour subvenir aux dépenses des armées*.

ni poursuivre sa carrière triomphante sans recettes extérieures, ni se procurer celles-ci autrement que par la guerre.

Que jusqu'ici ses armées aient été recrutées, nourries, équipées, remontées, soldées et retenues sous ses drapeaux; c'est là un prodige qu'il est impossible de révoquer en doute, et que son ministre des finances n'a que trop bien expliqué par les *triomphes* dont S. M. *a étonné l'Europe*. Reste à savoir si, au cas que ces triomphes cessent de se renouveler, (et voici déjà une interruption de plus de deux ans) Napoléon ne se verra pas forcé à réduire, à petit bruit, le nombre de ses armées, non par l'embarras de trouver des hommes, mais par celui de les équiper, de les nourrir et de les payer.

Qu'il eût été facile aux Prussiens de le forcer à cette réduction; s'ils eussent voulu croire à l'*embarras de ses finances*, en 1800, où son revenu tant extraordinaire qu'ordinaire, s'élevait à peine à 400 millions, et où ses ministres reconnaissent que, pour s'en procurer 40 à 50, afin de marcher à Marengo, il avait anticipé et mis en gage tous ses billets de receveurs, qu'on avait consenti à lui escompter à cinq pour cent par *mois* ! *

* Ce dernier aveu, comme on peut croire, n'a été fait que bien long-temps après l'époque à laquelle il se rapporte, et où, pour mieux empêcher le public de découvrir ce fait ou d'y ajouter foi, M. Hauterive publia son tableau spéculatif de *l'État de la France à la fin de l'an* VIII.

Mais aujourd'hui qu'il a vraiment réussi à se procurer un revenu interne de près de 900 millions *, on ne saurait se dissimuler qu'il a beaucoup plus de moyens qu'alors, pour prolonger la lutte. Cependant, s'il s'obstine à conquérir l'Espagne et le Portugal, cette entreprise le condamne infailliblement à une pénurie d'où doit résulter un affaiblissement de moyens offensifs qui ne lui laissera d'autre alternative que de se dédommager dans le nord de l'Europe des recettes extérieures qui lui échappent au midi. Or, pourquoi lui échappent-elles, sinon parce qu'il a eu enfin à lutter avec un général qui lui fait une *guerre d'épuisement?*

S'il est encore à Berlin, à Pétersbourg, et même à Vienne, des hommes d'état qui s'aveuglent ou s'endorment sur un avenir si prochain, je les invite, non à m'en croire, mais à se demander qui mérite le mieux d'en être cru sur ce point, — l'Empereur, lorsqu'il affirme *pouvoir subvenir par ses seules recettes annuelles, aux dépenses que susciterait*

---

* Je dis 900, parce que des 954 millions de recettes *présumées* et portées au budget de 1811, il faut retrancher — les 30 millions du tribut de l'Italie, qui n'est pas une recette *interne*, et qui, aux termes du décret de 1806, devrait cesser cette année, — les 20 derniers millions du tribut extraordinaire des départemens d'outre-Rhin pour rachat de leurs denrées coloniales, — et 12 à 16 millions pour prix de domaines nationaux vendus à terme et dont le payement touche à sa fin.

encore une coalition générale de l'Europe, — ou son ministre des finances, lorsqu'il lui répond : *Sire, une* GRANDE AUGMENTATION DE CHARGES *aurait* PESÉ *sur les sujets de V. M. si la victoire n'avait constamment procuré tous les* SUPPLÉMENS NÉCESSAIRES.

Je me flatte d'avoir montré que la *grande augmentation de charges* dont parle ce dernier est impossible, et je m'engage à en fournir des preuves surrérogatoires. Mais, avant de les entamer, peut-être ne sera-t-il pas inutile de jeter un coup-d'œil rétrograde sur l'histoire des recettes extérieures, pour examiner par quels artifices le gouvernement français a si long-temps réussi à faire croire qu'il pouvait s'en passer. Cet examen devrait être constamment à l'ordre du jour dans les trois cabinets du nord.

CHAPITRE V.

Coup-d'œil rétrograde sur les Recettes Extérieures et sur la Controverse à laquelle elles avaient donné lieu.

RIEN de plus indifférent, pour le public, que de savoir si un écrivain eût tort ou raison dans une controverse qui semblait oubliée : mais lorsqu'elle se renouvelle, et que, ceux même qui la croyaient oiseuse, reconnaissent qu'elle porte sur un point dont dépend le sort de la génération présente, si cet écrivain a le courage d'y rentrer, il doit lui être permis de revenir en arrière, pour examiner si les données sur lesquelles il s'appuyait, ont été justifiées ou démenties par les événemens.

D'ailleurs, n'entends-je pas déjà, surtout en Angleterre, une foule de gens s'écrier : — Eh quoi! ce faux prophête essayerait-il encore de nous bercer de ses vieilles chimères? Va-t-il nous dérouler un tableau piteux de cette France qui, à chacun de ses pronostics d'affaiblissement et de pénurie, a répondu par un nouveau développement de forces physiques et fiscales? Répète-t-il qu'elle périra par les finances, et que du déficit français doit sortir la délivrance du monde social?

C'est bien là, ou à peu près là, tout ce qu'on a

retenu et cité de mes écrits ; mais je n'ai jamais rien dit de semblable, qu'en y ajoutant ces mots : A MOINS QUE *les voisins de ce peuple guerrier ne lui permettent de* S'EMPARER DE LEURS RESSOURCES, *pour les tourner contr'eux, et couvrir le vide des contributions des vainqueurs par celles des vaincus.*

Dans l'introduction du *Tableau des Pertes de la France*, publié en mars 1799, je disais : — « que le nouveau régime serait deux fois plus » coûteux que l'ancien..... que si le directoire » n'était pas poussé à la destruction par instinct, » il y serait poussé, malgré lui, par la nécessité » de couvrir le déficit de ses revenus, en S'EMPARANT de ceux des autres peuples, et qu'il » ne lui suffirait pas de *nourrir la guerre par la* » *guerre ;* mais que, dans la pénurie où il se trouvait, il ne pourrait désormais se maintenir au » dedans que par les pillages du dehors.... qu'il » n'y avait plus de paix possible que celle qui forcerait ce peuple belliqueux à abandonner la » carrière du pillage pour rentrer dans celle des » travaux productifs.... que c'était surtout par » ÉPUISEMENT qu'il fallait s'attacher à détruire ou » à dissoudre ses armées, et que le succès dépendrait de la *grandeur de l'effort martial* qu'on » ferait pour arrêter leur débordement ultérieur » et les priver du butin qui les fait vivre. »

A peine cet écrit sortait de la presse que le gé-

néral Bonaparte parut sur la scène comme Consul, et proclama qu'il réduirait les dépenses à 341 millions.

La chose était impossible, et je repris la plume pour montrer que, même sur le pied de paix, elles exigeraient 640 millions. J'étais loin de soupçonner alors, qu'en moins de douze ans, elles s'éleveraient à une somme double : mais enfin, j'en voyais assez pour annoncer — « que les successeurs du direc» toire, quels qu'ils fussent, seraient *obligés d'at*» *taquer de toutes parts*, comme en 1796, par » la double impossibilité de *licencier* leur armée, » et de la faire SÉJOURNER sur le territoire fran» çais. *»

Ce pronostic excita une feinte indignation à Paris, où M. Hauterive en dénonça l'auteur comme un homme vendu au gouvernement anglais, et assura que la guerre ne saurait avoir, pour le chef de la France régénérée, *aucun attrait de profit.*

C'était là, en effet, le point de la controverse, et j'y rentrai en 1805, dans l'écrit intitulé : *Recettes Extérieures*, où en présentant l'inventaire des *vastes profits* qu'en tirait Bonaparte, je posai en fait, — que Consul ou Empereur, *il ne pourrait, ni se passer de soldats pour se procurer*

---

* *Des causes qui ont amené l'usurpation du général Bonaparte, et qui préparent sa chûte.* Juin. 1800.

des recettes extérieures, ni se passer de celles-ci pour se procurer des soldats.

C'est ce dernier travail, si je ne me trompe, que M. le rapporteur Arnould désigna à la tribune comme d'*insignes blasphèmes* ; blasphèmes confirmés et surpassés par les révélations transcrites dans le chapitre précédent.

Mais je n'y ai cité que celles des deux ministres des finances et du trésor public. Du moment où le chef suprême leur eut permis de lever ainsi le voile sur les *vastes profits* de la guerre, ce fut entre ses conseillers d'état et les législateurs, un véritable assaut à qui en ferait le mieux l'étalage pour élever à sa gloire le monument le plus durable.

Commençons par le discours du comte de Fermon, aujourd'hui intendant général du domaine extraordinaire, le même qui, dix ans auparavant, avait garanti que 341 millions de recettes internes suffiraient à toutes les dépenses.

« Vous *remarquerez*, Messieurs, de quel SECOURS ont été, pour le trésor, les *contributions de guerre* perçues, en numéraire ou en nature, dans les pays occupés par les armées françaises. Nous *devons* ces ressources à l'Empereur dont le génie embrasse toutes les parties. Nos armées ne sont plus exposées au dénuement et aux privations dont le *défaut d'ordre et de prévoyance* les ren-

dait victimes *. En même temps que des récompenses sont assurées à ceux qui les méritent, le trésor public REÇOIT les SUPPLÉMENS qui lui sont NÉCESSAIRES. . . . En 1809, pendant que toutes les dépenses que la guerre commandait sur la rive droite du Rhin, étaient *soldées* par la caisse des contributions militaires, cette caisse remboursait au trésor les *avances* qu'il avait faites pour l'ouverture de la campagne; de sorte que les dépenses extraordinaires, nécessitées par la dernière guerre, ne *coûteront* RIEN au trésor public. »

Tout complets que paraissent ces aveux, insérés au moniteur du 5 janvier 1810, M. de Fermon, pour les rendre tels, aurait dû ajouter que la campagne de 1809, loin de *rien coûter*, avait ÉPARGNÉ au trésor public une grande partie des frais que lui eût coûté l'armée impériale, si elle fût restée en France dans l'inactivité.

Laissons son discours pour citer celui que prononça, dix jours après, le rapporteur Frémin de Beaumont.

« Le compte de l'administration des finances nous apprend, il est vrai, qu'en 1806 et en 1807, les dépenses de nos armées sur le territoire ennemi

* Ce *défaut d'ordre et de prévoyance* signifie évidemment le défaut de ressources *internes*; car il serait par trop extraordinaire que les *désordres* auxquels les armées attribuaient leurs privations sous le directoire, se fussent prolongés jusqu'à la cinquième année du règne de Napoléon.

se sont élevées BEAUCOUP AU-DELA des sommes payées par le trésor public aux deux ministères de la guerre : mais LA VICTOIRE A COMBLÉ CE DÉFICIT, et les premières contributions levées sur l'ennemi ont *remboursé* les avances que le trésor public avait faites pour l'ouverture de la campagne. »

Jusqu'ici, son discours ne nous apprend rien de nouveau : mais comme c'était la première fois qu'il paraissait à la tribune à titre de rapporteur des finances, il voulut y prendre un vol plus élevé que ses devanciers, et s'érigeant en juge de la vieille controverse entre M. de Hauterive et moi, il la décida par la sentence suivante, dont je ne suis nullement disposé à rappeler. — « Le gouvernement consulaire trouva plus de cinq milliards de » dettes déjà *liquidées*, un revenu public qui s'é- » levait, *à peine*, *à quatre cent millions* et un » tel désordre dans l'administration générale des » finances, qu'il chercha *vainement*, en l'an IX, » une base, même approximative, soit pour les » recettes, soit pour les dépenses, et qu'*il ne put* » *proposer un budget* *. »

* Notez que ceci se réfère à cette même année 1801, durant laquelle, au lieu du budget que j'attendais et que je m'étais engagé à contrôler, le gouvernement consulaire livra au public, et fit traduire en plusieurs langues, l'écrit où M. de Hauterive attesta que l'ordre était complétement *rétabli* et que 444 millions de recettes suffiraient amplement à toutes les dépenses.

Ainsi, après m'avoir si long-tems signalé comme un écrivain déterminé à atténuer leurs ressources et à exagérer leurs dépenses ; voilà, Messieurs les financiers impériaux qui semblent se faire aujourd'hui un malin plaisir de publier que j'étais loin de connaître toute l'intensité du mal, que je n'avais étudié qu'imparfaitement le sujet dont je m'emparai, et que le déficit était encore plus grand que je ne l'avais supposé !

Durant la même semaine où ces étranges aveux se proféraient au corps législatif, le sénat en entendit de non moins étranges dans le rapport du comte Régnault pour faire approprier à l'Empereur les recettes extérieures.

« Le gouvernement *triomphant doit* trouver » dans une *victoire* la SEMENCE d'une victoire » nouvelle, dans une *conquête* » ..... Ici, s'il eût achevé ce qu'il avait au bout de la plume, il allait copier, mot à mot, le plus insigne de mes blasphèmes, en disant *le moyen d'entreprendre une conquête nouvelle ;* mais il se ravisa et se borna à dire.... dans une conquête, *le moyen d'en garantir la conservation.*

L'aveu va lui échapper néanmoins. Poursuivons son rapport, il n'en a jamais paru de plus instructif *.

« Le compte du ministre des finances pour » 1809, a appelé la reconnaissance publique et

* Moniteur du 2 février 1810.

» la vôtre sur cette habileté prévoyante qui a fait » *d'une conquête, d'une victoire*, l'INSTRUMENT » *et le* GAGE *d'une* AUTRE CONQUÊTE, *et d'une* » AUTRE VICTOIRE ; qui a fait du laurier un arbre » fécond dont les fruits ont *nourri* les braves que » ses branches avaient *couronné*. . . . Non-seule- » ment la *providence française* a pourvu ainsi » aux besoins des armées, elle a pu encore faire » de *riches réserves*, et indépendamment des » contributions réalisées, conserver de vastes do- » maines dans les pays où les aigles impériales ont » été plantées. . . L'Empereur ne veut être que le » conservateur, l'administrateur, le dispensateur » des *fruits de la victoire*. »

Il ne manquerait rien, ce semble, à cette confirmation de mes pronostics, si les rapporteurs impériaux eussent daigné s'expliquer catégoriquement sur ce point fondamental dont je suis toujours parti, — l'indispensable nécessité de chercher des victoires au dehors par l'impossibilité de faire *séjourner* l'armée au dedans. — Le duc de Gaëte va réparer cet oubli. Après avoir articulé que l'armée, qui n'avait été portée au budget de 1808, que pour 340 millions, en coûterait 580, il expliqua ce phénomène en le rendant plus effrayant encore. — « V. M. n'en sera point étonnée, si elle veut bien se rappeler que les préparatifs faits pendant cette même année (1808) pour la guerre d'Espagne, ont entraîné une augmentation de dé-

penses... et que *la plus grande partie de ses troupes* A SÉJOURNÉ CETTE ANNÉE-LA SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS. »

Voilà le texte de tous mes écrits sur les finances de la France républicaine, consulaire ou impériale, écrits où je n'ai cessé de répéter qu'il n'y aura à attendre d'elle aucune *paix* digne de ce nom, si son gouvernement, quel qu'il soit, prétend conserver plus de trois cent mille hommes sous les armes.

Au surplus, les aveux qui précèdent, sont bien insignifians à côté de celui qui suit.

A l'occasion d'un ori général de paix, élevé à Paris et dans les ports de mer, à l'époque des ordres du conseil de Londres, le gouvernement pour arrêter ces clameurs, résolut de dire aux Français son secret, en leur déclarant que vu l'état de ses finances, toute paix quelconque serait nécessairement de courte durée.

« Ce serait une paix sans sécurité, » (lisait-on dans le moniteur du 21 janvier 1808), « car il » faudrait que l'armée française repassât le Rhin. » 800 mille hommes, aujourd'hui sous les armes, » (l'assertion était de toute fausseté, mais celle qui suit est de toute vérité) « seraient réduits à 300 » mille, *puisqu'aucun état de paix ne peut être* » *plus considérable*, VU QU'IL NE PEUT Y ÊTRE » POURVU QUE PAR LES FINANCES DE L'INTÉ- » RIEUR. »

Quel aveu ! les peuples du nord n'auront que trop souvent l'occasion de se rappeler ce manifeste de guerre perpétuelle *. — Si avec un budget qui, sur *les finances de l'intérieur*, appropriait à l'armée 340 millions, le papier officiel reconnaît l'impossibilité d'avoir plus de 300 mille hommes sur pied, comment croire que Napoléon se contentât d'un état militaire aussi faible, aujourd'hui qu'il aurait à couvrir depuis Lubeck jusqu'à Raguse, et à contenir tant de peuples qui brûlent de briser un joug que rien ne tempère et qui devient de jour en jour plus dégradant ?.... Je supplie les ministres britanniques de bien se rappeler cet aveu qui leur interdit d'entrer, même en pourparlers de paix, à moins qu'au préalable Napoléon ne consente à spécifier le nombre de soldats qu'il se propose d'avoir sur pied, ainsi qu'à indiquer les sources et le montant du revenu interne sur lequel il compte pour les faire *séjourner* sur son territoire. — Quoiqu'on en puisse dire, c'est ici la principale pierre d'achoppement à la paix. Ce n'est point la seule, sans doute ; mais avant de l'avoir levée et écartée, il serait superflu de songer aux autres.

* Le même papier officiel où est déposé cet imprudent aveu, avait publié, huit ans auparavant, et avec de grands éloges, l'extrait d'une réponse à un de mes écrits, où l'auteur me faisait un crime d'*oser interroger la plus riche nation du continent européen sur ses ressources et sur ses moyens* d'ALIMENTER SES SOLDATS.

Si les financiers français ont fini par me justifier sur tous ces points, il n'en a pas été de même en Angleterre, où, à l'exception de M. Pitt et d'un très-petit nombre d'individus qui, par leurs places, étaient appelés à peser l'espèce de créance que méritent mes assertions sur le déficit existant et mes conjectures sur le déficit futur, je puis dire n'avoir rencontré que des incrédules et plus souvent des censeurs.

Mon affligeante doctrine y a eu d'abord contre elle, tous ceux qui blâmaient la guerre, et ceux qui, sans la blâmer, désiraient la paix en la croyant possible; puis tous les adversaires de M. Pitt, et même quelques-uns de ses partisans; car parmi ces derniers, j'en connais qui lui ont reproché d'avoir été dupe de mes hypothèses, et de s'être compromis au point d'annoncer que la France était dans les serres de la banqueroute *.

---

* *France is upon the verge, nay in the very gulf of bankruptcy.* — Depuis cette annonce, que quelques personnes ne cessent encore de lui reprocher, la France a décrété les trois plus grandes banqueroutes connues, si l'on en excepte la démonétisation des assignats.

1°. Celle qui *consolida* toute la dette fondée en la réduisant au tiers.

2°. Celle qui a passé l'éponge sur une dette flottante de *cinq milliards* et l'a réduite à *zéro*, en en déclarant les titres INADMISSIBLES.

3°. Celle encore plus récente où le gouvernement impé-

Il est trop vrai que mes deux principales hypothèses, tant sur l'accroissement du déficit français, que sur le besoin croissant de recettes extérieures, ont été généralement considérées, dans cette île, comme les rêves d'un esprit systématique, entiché d'idées dont rien ne pouvait le guérir.

Mais il est également vrai que les Anglais ont pour l'examen des finances françaises une répugnance presque invincible et qui tient à divers motifs justifiables. — D'un côté, elles ont offert, depuis la révolution, un tableau si mouvant, que, pour en suivre toutes les phases, il eût fallu se tenir en état continuel d'observation. De l'autre, qu'elles présentent un déficit ou un surplus, cette nation est bien décidée à tous les sacrifices nécessaires pour ne point se laisser piller, comme les autres nations européennes. Or, sous ce dernier rapport, beaucoup d'Anglais éclairés, jugent plus sage de prendre à la lettre les vanteries de Napoléon sur l'étendue de ses moyens, que de s'enfoncer dans de vaines recherches pour constater à quel point il les exagère *.

---

rial, en s'emparant du revenu des Provinces Unies, a réduit des deux tiers les intérêts de leur dette publique hypothéquée sur ce revenu.

Encore ne sont-ce ici que les trois banqueroutes de première classe; car il y en a eu dix à douze autres depuis le pronostic tant reproché à M. Pitt.

* Cette façon de voir peut seule expliquer les graves erreurs contenues dans la première partie de l'ouvrage d'un

L'auteur de l'écrit ministériel, intitulé : *War in disguise*, écrit plein d'exagération et de talent, et dont l'objet était d'accuser le commerce neutre de rendre secrètement aux Français des services incalculables, posa en fait : — That the finances of France appear *scarcely to be* IMPAIRED... and that *poverty seems no longer to be the growth of*

---

jeune officier anglais qui vient d'entrer, à pas de géant, dans la carrière d'écrivain politique.

A la manière dont le capitaine Pasley y a parlé des ressources de la France, on devait croire, ou qu'il n'a rien lu sur ce sujet, ou qu'il admet implicitement les tableaux fantastiques qu'en fait Napoléon.

Cet écrivain n'a sans doute exagéré ses moyens offensifs que pour mieux faire ressortir la nécessité d'y opposer des moyens proportionnels, et d'attendre de lui une guerre aussi longue que son règne : mais les Anglais y étant déjà tout préparés, le tableau qu'il présente de ses ressources, ne saurait redoubler leur courage qui n'en a nul besoin. Si au contraire, son effrayant tableau parvient sur le continent et qu'on y ajoute créance, quoi de plus propre à glacer d'effroi les cabinets du nord, déjà si disposés à excuser et à prolonger leur résignation en s'exagérant les ressources inépuisables du chef de la France et leur propre épuisement ?

Comme homme d'état, ou comme militaire ; soit qu'on croie les forces de son ennemi formidables ou non, il n'y a presque jamais d'inconvénient et il y a souvent de l'avantage à mettre au jour la vérité, pourvu qu'on s'appuye sur des preuves. Or, les calculs du capitaine Pasley ne reposent que sur des assertions et encore sur les assertions de qui ?.... de Napoléon et de ses ministres !

war. — Passant ensuite aux théories de certains écrivains politiques qui s'efforçaient d'expliquer ce phénomène par l'étendue des pillages du gouvernement français au dehors : — THOSE CASUAL AIDS, ajoutait-il, *couldno more maintain the vast interior and exterior expences of France, than the autumnal rains in Abyssinia could fill the channel of the Nile and enable it still to inundate the plains of Egypt, if its native stream were drawn off.*

Que dira cet écrivain en trouvant ici la preuve arithmétique et officielle, que, depuis son livre, publié en 1805, les *Recettes Extérieures*, qu'il appelait CASUAL AIDS, ont valu au gouvernement français environ *douze millions sterling* par année?

Un autre Anglais, non moins distingué par ses talens que par son rang. Mr. aujourd'hui Lord Grey, en s'égayant dans le débat parlementaire du 20 juin 1805, sur ma *persévérance* à contrôler les budgets et les comptes de Paris, déclara qu'à ses yeux, *le comble de l'absurdité* était d'avancer que le gouvernement français pût avoir le moindre embarras à lever un revenu de 30 millions sterling (750 millions de francs) dans un empire dont la population est si ingénieuse, si active, etc. *

---

* « Even Sir Francis d'Ivernois *persevering in his warfare* with the french finances, affords, at least up to the present moment, little room for congratulation. The *Exposé*, some time since, presented by the french government to

Je prie Lord Grey d'observer :

1°. Que bien que le gouvernement français ait dès-lors agrandi cet empire de plusieurs provinces, et bien qu'en violation de ses promesses, il n'ait cessé d'accumuler taxes sur taxes; en 1810, ses recettes *intérieures* ont à peine produit 30 millions sterling, comme on peut le voir dans l'état des recouvremens effectués, cité p. 49 et dont il faut retrancher les articles spécifiés p. 108.

2°. Que les dépenses publiques, au lieu de res-

---

the legislature, ASSERTS that without new imposts, or extraordinary resources, or loans, the war will be maintained by a revenue of thirty millions a year; and that if the war were to last ten years, it would add nothing to the debt of France.... That such a country as France, with an active and ingenious population, should be ruined in her finances, while her expenditure is CONFINED within thirty millions sterling, it were the *height of absurdity* to suppose. »

Peut-être Sa Seigneurie voudra-t-elle bien me pardonner ce nouvel *acte d'absurdité et de persévérance*, en considération de ce que cette fatiguante controverse touche à son terme. Si l'on me réfute encore, ce ne pourra être que de deux manières; — ou en attaquant mes raisonnemens, attaque dont le public saura bien juger sans que je me remette en scène pour les défendre; — ou en attaquant mes citations. Or, sur ce point capital, je n'ai qu'un mot à dire. Parmi la foule d'invectives dont m'ont honoré les presses directoriales, consulaires et impériales, il n'en est aucune, à moi connue, qui ait seulement effleuré ce genre de reproche. Bien au contraire; car M. de Hauterive a tourné en dérision ma *minutieuse exactitude*.

ter à 50 millions sterling, se sont accrues chaque année, et iront nécessairement en croissant.

Comme Napoléon me vengerait des plaisanteries dont m'ont honoré Lord Grey et quelques autres Anglais, s'il pouvait les engager à prendre dans leurs mains les rênes de ses finances, sous la condition, je ne dis point d'augmenter son revenu, mais de le maintenir d'une manière régulière et renaissante au point où il en est, et par-dessus tout, de réduire ses dépenses au *maximum* de ses recettes!

Au surplus, Lord Grey est fort excusable d'avoir ajouté foi à sa vanterie d'être en état de faire dix campagnes s'il le fallait sans demander aucun nouveau sacrifice aux Français, puisque ces derniers eux-mêmes en furent les dupes. L'un d'entr'eux, à son retour de Londres à Paris, y publia, sous le titre de *Considérations sur les Finances*, un excellent écrit où il tenait le même langage que l'orateur parlementaire, et s'appuyait précisément sur les mêmes données.

« Le premier consul vient d'*annoncer* au corps » législatif qu'il n'avait besoin pour soutenir la » guerre insensée que les Anglais nous déclarent, » ni de RECRUES ni de SUBSIDES. C'est le premier » exemple que l'histoire moderne nous présente » d'un gouvernement qui trouve dans sa sagesse » et dans son ÉCONOMIE les moyens de fournir » aux dépenses de la guerre SANS AUGMENTER LES » IMPÔTS. »

« Cette déclaration produira le plus grand effet » sur la bourse de Londres et sur l'opinion pu- » blique. M. Pitt, depuis 1793 jusqu'au moment » de sa démission, s'est constamment occupé de » persuader aux Anglais que la France, dépourvue » de toute ressource de finances, n'avait plus au- » cun moyen d'entretenir ses armées. Les ouvrages » qu'il *commandait* à M. d'Ivernois et à Frédérick » Gentz, n'avaient pour but que de répandre cette » opinion... J'ose annoncer que la DÉCLARATION » du premier consul le disposera plus fortement » à la paix que tous les discours de l'opposition » sur les dangers de la guerre. »

Cette DÉCLARATION du consul, qu'il n'aurait besoin ni de *recrues*, ni de *subsides*, est en effet, le *premier exemple* d'engagemens de ce genre et sera vraisemblablement le dernier. Mais que doit en penser aujourd'hui M. de Guer, lorsqu'il calcule à tête reposée, que, depuis cette fameuse annonce, le gouvernement consulaire et impérial a levé près d'un million de *recrues* et imposé au peuple français beaucoup plus de nouvelles taxes *permanentes* que n'en a mis le parlement britannique sur le peuple anglais? * »

---

* *Note additionelle.* Ceci était écrit avant l'entreprise contre la Russie, entreprise à dater de laquelle, le nombre des recrues a si prodigieusement augmenté.

M. de Guer comprendra, de reste, que je distingue ici les taxes *temporaires* des taxes *permanentes*, car son ouvrage

Ainsi et quoique sur les lieux, M. de Guer paraît avoir été de bonne foi, comme Lord Grey et tant d'autres, dupe de ce fameux rapport où le gouvernement consulaire ébahit ses admirateurs et ses adversaires, en disant : — « La France n'a

---

est un parallèle instructif entre les ressources financières des deux nations rivales. Pendant son émigration à Londres, cet écrivain y a recueilli plusieurs faits sur lesquels il paraît avoir médité avec fruit. C'est lui, entr'autres, qui le premier essaya, mais en vain, de faire comprendre au gouvernement consulaire — « que, si l'on calcule les impôts du » peuple anglais *par tête*, jamais aucun peuple n'en paya » autant; que si, au contraire, on les calcule *en raison* » *de ses moyens*, jamais les Anglais n'en payèrent moins. »

Entre tant de Français qui se sont essayés sur les finances de l'Angleterre, M. Ganilh et lui sont les seuls qui en aient calculé les impôts, non par les sommes que paye la nation, mais par celles qui lui restent après s'être acquittée envers le fisc. Leur principe est de toute vérité, et en s'y tenant, l'on verrait que, bien que le peuple anglais contribue de 8 à 9 livres sterling par tête, sa contribution est proportionnellement moins forte que celle de ses rivaux qui ne payent que 28 francs.

La somme des impôts *permanens*, mis depuis le renouvellement de la guerre jusqu'à la session de 1811, doit être égale au montant de l'intérêt des emprunts et du fonds d'amortissement destiné à en racheter le principal. Or leur ensemble s'élève à L. 8,760,038 sterling, et l'on a vu; p. 45, que les nouvelles charges permanentes s'élèvent en France à 230 millions de francs.

Encore une partie de ces L. 8,670,038 st. est-elle due, non à de nouveaux impôts, mais à un accroissement dans le produit des anciens.

» rien à demander au ciel, sinon que le soleil con-
» tinue à luire, et que la pluie continue à tomber
» sur ses guérets. » — Combien de fois ne m'a-t-on pas cité ce lieu commun en preuve du peu de fondement de mes hypothèses ! Jamais le directoire ni l'Empereur n'ont pris le ciel à témoin de la PROSPÉRITÉ *de leurs finances*, sans que j'aie été assailli d'épigrammes sur cet accomplissement de mes prophéties. Mes amis peuvent dire que tout en m'y prêtant avec bonhomie, je n'ai cessé d'en appeler aux événemens. Avec les financiers de la France révolutionnaire, il faut savoir prendre patience, car ils finissent presque toujours par reconnaître avec fierté ce qu'ils avaient d'abord nié avec le plus de verve. — Se sentent-ils en péril? les dénégations sont leur ressource. — S'en croient-ils tirés? les aveux leur coûtent d'autant moins, qu'ils se font alors un double mérite et des difficultés vaincues, et d'avoir trompé, mystifié la nation sur les dépouilles de laquelle leur chef avait jeté son dévolu. Qu'il triomphe ou succombe dans la lutte actuelle, on peut être sûr d'avance que tôt ou tard, et pour élever à sa gloire un monument digne de lui, ses conseillers d'état nous révéleront que ses finances étaient *aux abois*, lorsqu'en 1810 et 1811, il eut le secret de faire croire aux étrangers qu'elles étaient dans UN ÉTAT PROSPÈRE.

Des deux graves accusations qu'intente M. de Guer contre M. Pitt, il me permettra de passer sous

silence celle d'avoir *commandé* mes écrits, accusation d'ailleurs assez mal choisie pour discréditer des essais de finances supposés rédigés sous la dictée du plus grand financier du siècle.

Mais quant à celle d'avoir cherché à *répandre l'opinion* que les ressources internes de la France étaient insuffisantes pour l'entretien de ses nombreuses armées; jamais accusation mieux fondée. Personne n'a étudié avec plus de suite les opérations fiscales de la France, personne n'a été plus effrayé de l'épuisement de ses ressources régulières et des obstacles que cet épuisement mettrait à la paix.

« Groaning under every degree of misery, the » victim of its own crimes, and as I once expres- » sed it, asking pardon of God and of man, for » the miseries which it has brought upon itself and » others, France still retains (while it has neither » left means of comfort, nor almost of subsistance » to its own inhabitants,) NEW AND UNEXAMPLED » MEANS OF DESTRUTION. But we have not an » option between the blessings of peace and the » dangers of war. From the fatality of the times, » and the general state of the world, we must con- » sider our lot as cast by the decrees of Provi- » dence in a time of peril and trouble. I trust that » the courage of the nation will conform itself to » the duties of that situation. »

Tel fut le langage de ce grand homme d'état, si injustement accusé de s'être fait illusion sur l'é-

tendue et la durée des ressources révolutionnaires, lui qui ne cessa de les signaler comme des *moyens de destruction nouveaux et sans exemple* !

Mais serait-il donc vrai que M. Pitt, M. Walsh et moi fussions les seuls qui eussent entrevu la perpétuité de la guerre dans l'épuisement de la France? Suis-je même le premier qui se soit compromis jusqu'à dire? — « Tant que son nouveau chef n'aura » pas enchaîné le *déficit* au char de ses victoires, » son usurpation ne sera point consolidée, la révo- » lution sera loin d'être close, et il n'y aura de » paix solide à espérer, ni pour la France, ni pour » l'Europe *. »

Ecoutez la prophétie que fit, il y a treize ans, l'un des Français les plus éclairés, et dites si M. Pitt a jamais prononcé rien de plus éloquent et de plus vrai.

« Ne nous dissimulons pas, citoyens représentans, que l'existence et la vie de la France devient, si nous n'y prenons garde, une existence, une vie toute dépendante entièrement de la guerre. Parcourez tout ce que nos dépenses de guerre et de mer entretiennent aujourd'hui, tout ce que la guerre entraîne dans son immense tourbillon, tout ce que notre chaîne militaire, non interrompue depuis Amsterdam jusqu'à Naples... fait naître de projets et d'entreprises aventureuses : vous con-

* *Recettes Extérieures*, p. 248.

viendrez avec moi, que *bientôt* la nation française entraînée par ce mouvement, *n'aura plus d'autres habitudes, d'autre industrie, d'autres travaux, d'autres mœurs que celles de la guerre, parce que dans la guerre seule elle trouvera ses moyens d'existence et ses ressources.* COMMENT POURRONS-NOUS FAIRE LA PAIX? Comment nous y prendrons-nous pour retirer alors une forte partie du peuple français du régime auquel il se sera habitué?.... Représentans du peuple, voulons-nous la paix? plusieurs dispositions principales doivent nous en assurer le retour; mais j'ai toujours mis en tête celle qui doit créer au gouvernement un revenu annuel, INDÉPENDANT des rentrées casuelles, des confiscations, des CONTRIBUTIONS DE GUERRE...? celle qui doit créer au peuple français un revenu durable, *dépendant de son travail,* de *son sol*, de *son industrie*, de ses relations avec les nations alliées et amies, un revenu *indépendant de ses conquêtes, de ses armées et de ses* AVENTURES... Le *complément* du revenu qui nous est nécessaire pour satisfaire de fait et d'opinion à nos dépenses, pourra seul *épargner le sang et les larmes du peuple.* »

Lorsque M. le Coulteux proclama dans le conseil des anciens cette double connexion entre la *guerre* et le *déficit*, Bonaparte était en Egypte, et l'un de ses premiers soins, à son retour, fut de faire taire, en l'élevant à la dignité de sénateur, l'homme qui avait osé prendre sur lui de donner de pareils avis à la France et à l'Europe.

COMMENT POURRONS-NOUS FAIRE LA PAIX?

Je soumets respectueusement cette question aux méditations des trois cabinets du nord, qui croient que Napoléon a fait ou pourra jamais faire sa paix avec eux.

M. le Coulteux n'avait parlé que de la connexion entre la guerre et le déficit : il reste à établir la connexion non moins intime qui existe entre le déficit et la conscription. Jamais deux sujets ne se tinrent plus étroitement, puisque c'est à elle qu'est principalement dû le déchet des recettes du dedans, et que l'assistance des conscrits est le seul moyen de le couvrir par celles du dehors.

Peut-être même aurais-je dû commencer par la conscription : mais il vaut quelquefois mieux remonter des effets aux causes.

CHAPITRE VI.

De la Conscription, considérée dans ses Effets sur l'Appauvrissement du Peuple Français.

Ni M. Walsh, ni M. Faber, n'ont fait au gouvernement consulaire toute sa part à cette loi. L'un et l'autre semblent l'attribuer exclusivement à ses prédécesseurs, tandis qu'il peut en revendiquer le principal mérite. Non qu'elle n'existât avant Bonaparte, comme *loi de guerre*; mais il lui étoit réservé d'en faire une *loi de paix* *.

* Leur erreur, si c'en est une, était d'autant plus naturelle que le code de la conscription débute par citer une loi antérieure au consulat, et qui semblait la décréter en *principe*.

TITRE PREMIER. — PRINCIPES.

« Art. I^er^. — Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie.

» II. — Lorsque la patrie est *déclarée en danger*, tous les Français sont appelés à sa défense, suivant le mode que la loi détermine; ne sont pas même dispensés ceux qui auraient déjà obtenu des congés.

» III. — *Hors* le cas du danger de la patrie, l'armée de terre se forme par enrôlement volontaire et par la voie de la conscription militaire.

» IV. — Le corps législatif fixe, par une loi particulière,

Ce fut au milieu des réjouissances du traité d'Amiens, et six semaines après l'avoir signé, qu'il mit au jour, comme une idée toute philantropique, celle de faire de la conscription le *palladium* du repos de l'Europe, une espèce de supplément au projet de paix universelle de l'abbé de Saint-Pierre.

Jusqu'à son consulat, les *réquisitions* et *conscriptions* étaient une ressource purement révolutionnaire, réservée pour les temps où la patrie serait déclarée en *danger*. — Sa nouvelle conscription est une loi permanente qui doit avoir son plein effet en paix comme en guerre. — La réquisition de Ro-

---

» le nombre des défenseurs conscrits qui doivent être mis » en activité de service. »

Si c'est sur ces 2 derniers articles que le gouvernement actuel établit son droit à faire de la conscription un *régime habituel*, autant vaudrait dire que le *principe* existait déjà avant la révolution, puisque l'armée se *formait* aussi par enrôlemens volontaires, et par le tirage de la milice. En enlevant au corps législatif le droit de *fixer* annuellement le *nombre des défenseurs conscrits*, Napoléon a foulé aux pieds les deux principes qu'il invoque; mais s'il cherche ses modèles dans les *principes* des révolutionnaires ses prédécesseurs, ceux-ci ne l'ont que trop bien servi.

M. Simonde eut la sagacité de découvrir et le courage d'indiquer aux Français, le piége où ils se laissaient prendre. Son écrit *de la richesse commerciale*, publié à Genève en 1803*, contient une page admirable, où il conjure leurs législateurs *de distinguer une loi* DE CIRCONSTANCE *d'avec une loi* FONDAMENTALE. — Vol. II, p. 269.

* Chez J. J. Paschoud, Imp.-Lib. à Genève et à Paris.

Robespierre exemptait les hommes mariés. — La loi consulaire n'admet aucune exemption pareille.

Les réquisitions laissaient de côté les invalides, les malades et les convalescens : quiconque était incapable de soutenir les fatigues de la guerre, s'en voyait dispensé, sans qu'on eût seulement songé à lui faire acheter cette dispense. — La conscription ne fait point, sans doute, marcher les boiteux : mais tout invalide, tout estropié, en un mot, tout Français, fût-il déjà dans les agonies du lit de mort; si, avant d'y rendre le dernier soupir, il arrive à l'âge fatal de vingt ans, doit payer aux recruteurs impériaux, pour sa maladie ou pour les infirmités dont il est affligé, une indemnité tout au moins égale à la contribution annuelle de sa famille *.

---

* *L'indemnité* ne s'exige pas de ceux dont les parens payent moins de 50 fr. en taxes directes; mais elle s'accroît de 50 fr. pour chaque 25 fr., que payent, au-dessus de 100 fr. les familles qui ont à leur charge un enfant malade sur lequel l'état avait des droits.

Il faut bien se garder de confondre ces *indemnités* dont le maximum est fixé à 1200 fr. avec l'amende de 1500 fr., levée sur les parens des conscrits *réfractaires* et *déserteurs*, ni avec la somme payée par ceux des conscrits valides qui réussissent à se procurer un suppléant. C'est ce dernier qui la reçoit et en dispose. Mais le fisc s'empare des *indemnités*, et c'est ainsi que, depuis le consulat, l'ancienne dépense des recrutemens s'est changée en une recette effective de six à sept millions.

C'est la première fois qu'on a découvert un impôt à mettre sur le malheur ; et la découverte appartient encore à Bonaparte : cependant, comme les plus grands maux ont toujours quelques compensations, il en est résulté que les mères françaises qui ont le malheur de mettre au monde des enfans difformes, s'en consolent, et sont même un objet d'envie pour celles que la conscription a déjà plongées dans le deuil, ou dans les longues et terribles transes qui précèdent cette loterie.

La conscription consulaire fut décrétée en mai 1802, et présentée aux Français comme le *palladium* de la gloire au dehors, et de la liberté au dedans. — « On pourra demander, » dit le rapporteur Daru, « pourquoi après avoir signé la paix, » vous entretenez des armées si formidables?.... » Le législateur cherche à poser, pour un long » avenir, les bases de l'édifice social. Il veut AMÉ- » LIORER le sort de ses compatriotes ; mais il » n'oublie pas qu'il est *responsable de la paix du* » *monde*..... Cette loi recommence la conquête » de vos colonies, et vous répond de la paix de » l'Europe *. »

* Voyez dans les moniteurs des 11 et 16 mai 1802, les rapports à la suite desquels fut décrété la nouvelle *conscription*, et où le rapporteur M. Daru et son collègue M. Sahuc dirent que — « *ce mot* ne pouvait être prononcé en France sans rappeler toutes les idées de gloire, de puissance et de *prospérité publique*. »

L'Europe sait aujourd'hui que ce législateur leur a tenu parole, en mettant toute la jeunesse française en coupes réglées, et qu'il lève cet impôt personnel, d'avance et par anticipation, précisément comme il exploite l'impôt foncier, dont il exige une partie avant la récolte, et au moment même des semailles. Parmi les conscrits, qui, selon la loi de 1802, n'auraient dû marcher qu'en 1810, plusieurs étaient arrivés, en 1809, sur les bords du Tage, après avoir déjà fait leur apprentissage de guerre sur ceux de la Niémen.

Que dans un grand péril, qu'à la menace d'une invasion, tout homme valide soit tenu de prendre les armes pour défendre ses foyers et la patrie ; rien de si juste, rien de plus nécessaire au maintien de l'indépendance au dehors et de la liberté au dedans. Mais s'emparer annuellement et indistinctement de tout jeune homme qui atteint sa vingtième année, et s'en saisir pour l'envoyer, sans pitié, obéir, servir, combattre et mourir dans les îles à sucre, sur les sables brûlans de l'Egypte, au milieu des marais de la Pologne, ou dans les déserts qui séparent le Portugal de l'Espagne ! Non, jamais le bras de fer de la tyrannie n'avait pesé à ce point sur les nations modernes ! — Cette loi est cependant l'œuvre de l'homme qui ne cesse de dire que les BONNES LOIS *sont les causes les plus durables de la prospérité des nations.... Notre premier vœu est pour le peuple. Nous devons lui souhaiter le* BONHEUR *avant la* GLOIRE.

Appelé à n'envisager ici sa conscription que dans ses effets sur la richesse nationale, je laisserai de côté le nombre de victimes qu'elle a déjà traînées au carnage. Je ne décrirai point l'angoisse des familles qui se voient enlever leur fils, peut-être unique, et qui, pendant vingt ans, ne lui auront pas fait une caresse sans songer à la fatale séparation ordonnée par le décret qui avait *répondu de la paix du monde*. Encore moins dois-je m'étendre sur la désolation de ces jeunes conscrits et sur les durs traitemens qu'ils éprouvent avant d'avoir pu se plier à la subordination militaire, ou contracter l'esprit de corps et l'amour des dangers. Je veux, s'il m'est possible, ne considérer la conscription que sous le rapport de l'appauvrissement où elle a plongé et plongera le peuple français.

Conçoit-on rien de plus propre à décourager les arts utiles et à les anéantir, qu'un législateur qui dit aux pères de familles : — Quelques soins que vous preniez de l'éducation de vos fils, quelque vocation que vous leur donniez, je leur en destine une autre. La patrie a des droits antérieurs sur eux. Dès l'âge de vingt ans, et même avant, s'il le faut, elle les appellera à aller étendre ses conquêtes aux extrémités du monde.

Lorsque MM. Daru et Sahuc représentent cette institution comme admirablement calculée pour organiser l'armée la plus active, la plus intelligente et la plus formidable qui ait paru depuis les armées

romaines, ils ignorent peut-être que l'ancienne Rome avait ses eselaves qui continuaient à cultiver ses terres et à travailler aux fabriques pendant que leurs maîtres marchaient à la guerre, et qu'ainsi l'agriculture et les arts mécaniques allaient leur train accoutumé, sans que rien se détériorât. Mais ce qu'ils savent et qu'ils taisent; c'est qu'en prenant indifféremment ses légionnaires à la charrue, aux ateliers, dans les comptoirs, dans les lycées, et jusque dans les écoles, la nouvelle Rome coupe l'arbre de la reproduction au moment où il est en fleurs.

Ses bulletins font sonner bien haut que dans telle action où l'ennemi a perdu tant de milliers d'hommes, l'armée impériale a perdu à peine la moitié ou le quart de ce nombre. Admettons le fait. Où est le parallèle entre cette armée et les anciennes armées françaises, composées en grande partie, de vagabonds, de déseeuvrés, de libertins qui, pour se rendre utiles, ou cesser d'être dangereux, avaient besoin de passer sous la férule de la règle militaire; et une armée qu'on nous représente comme l'élite de sa nation, une armée qui compte dans ses rangs une foule de soldats beaucoup mieux élevés que leurs officiers supérieurs?

Et quant à la brêche faite aux arts productifs; quelle comparaison établir entre la perte d'un pâtre ou d'un valet de charrois, et celle d'un jeune homme appliqué qui, en étudiant dès son enfance,

avait acquis, par sa seule application, un patrimoine qui meurt avec lui et constituait l'une des portions les plus précieuses du capital national? Ce jeune conscrit expirant, comme simple soldat, sur les champs de la victoire, n'y compte cependant que pour un, quoiqu'il eût déjà accompli plus de la moitié de la carrière qui allait en faire un manufacturier intelligent, un instituteur recommandable, un médecin distingué, un négociant actif, un juge intègre, un administrateur éclairé.

Si l'on veut calculer les conséquences de cette perte, ce n'est pas tant par le nombre de jeunes gens qu'elle enlève à leur profession au moment où ils n'y étaient encore qu'à moitié formés, que par le nombre de ceux qu'elle empêche d'embrasser une profession quelconque.

Il est vrai que la nouvelle conscription promet de les rendre à la société. Mais quand?... après cinq années de service, et lorsqu'après y avoir perdu les habitudes calmes de la vie civile, ils ne seront plus propres qu'à la vie de soldat. Encore n'abandonne-t-elle alors ce conscrit, qu'afin d'en saisir un autre pour le lancer à son tour dans la carrière des armes, lorsqu'il commençait à prendre aux travaux utiles et sédentaires le goût qu'a perdu son devancier dans le tumulte des camps. A quoi bon risquer les frais d'un apprentissage lorsqu'on sait d'avance qu'il sera interrompu pour commencer celui de la guerre? Pourquoi un chef de fa-

mille ferait-il instruire ses fils à diriger une exploitation rurale ou commerciale, lorsqu'il est sûr qu'ils seront destinés à la grande exploitation des victoires et des recettes extérieures? Pourquoi leur inspirer le goût des profits lents, des habitudes d'économie et des mœurs douces, ou l'amour des jouissances, lorsqu'avant même de naître, l'état les a irrémissiblement condamnés à toutes les privations de la vie dure de soldat, aux brillans coups de main, aux crimes lucratifs et à toutes les entreprises hardies où l'on ne peut faire fortune qu'en la brusquant?

Napoléon cache si peu son intention de prendre les frères cadets après les aînés, que son message, adressé de Berlin aux sénateurs pour qu'ils eussent à anticiper la conscription de 1808, se terminait par ces mots : — « Et dans quels plus beaux momens pourrions-nous appeler aux armes les jeunes Français! ils auront à traverser, pour se rendre à leurs drapeaux, les capitales de nos ennemis et les champs de batailles illustrés par les victoires de leurs AINÉS *.

* Cette dépêche du 21 novembre 1806, fut accompagnée d'un rapport où M. Talleyrand disait à l'Empereur : — « Les conscrits qui ont marché, ont aidé à *conquérir des royaumes*. Ceux qui vont les suivre, aideront à *conquérir la paix*. Sire, vous *rapprocherez* pour eux l'époque du dévouement et des combats, ils *rapprocheront* pour leur patrie l'époque de la *paix* et de la reconnaissance. »

Conquérir la paix est le mot technique, le mot d'usage

En proposant et faisant sanctionner la conscription, son rapporteur, M. Daru, ne manqua pas de la comparer à celles qui existaient en Allemagne et surtout en Prusse. Mais il se garda bien de dire que la loi prussienne, quoiqu'infiniment trop rigoureuse, n'allait chercher ses recrues ni dans les colléges, ni dans les universités, qu'elle épargnait dans les villes la jeunesse appartenant aux corporations des arts et métiers, et que, dans les campagnes, le fils unique de propriétaires cultivateurs

---

dans tous les appels faits aux conscrits; mais dès qu'ils sont sous les drapeaux, Napoléon ne leur parle plus que de nouvelles *injures à venger*. A peine le sénat lui eut-il procuré, par anticipation, deux nouvelles levées de conscrits, pour *rapprocher l'époque de la paix*, qu'en les passant en revue, le 11 septembre 1808, il leur dit: — « Soldats, j'ai besoin » de vous. La présence hideuse du léopard souille le conti- » nent d'Espagne et de Portugal. Qu'à votre aspect il fuie » épouvanté. Portons nos aigles triomphantes jusqu'aux » colonnes d'Hercule. Là aussi *nous avons des injures à* » *venger*.... Une *longue paix*, une prospérité durable, se- » ront le fruit de nos travaux. »

Deux ans auparavant, lorsqu'une députation des maires de Paris, chargée d'aller le féliciter de sa victoire d'Austerlitz, parut à Shœnbrunn, encore toute effrayée des restes de carnage dont elle venait d'être témoin en pénétrant jusqu'à lui, Napoléon mit à profit cet effroi pour leur dire — « qu'il les voyait avec plaisir.... qu'ils avaient été à portée de voir les malheurs de la guerre et d'apprendre, par le triste spectacle dont leurs regards ont été frappés, que tous

n'y était point soumis *. En outre, et ce qui en affaiblissait surtout le dommage, c'est que l'enrôlement étant long, quiconque embrassait, de force ou de gré, l'état militaire, y passait ordinairement sa vie, circonstance qui diminuait beaucoup le besoin de nouvelles recrues; tandis que le but non déguisé de la conscription française est de faire passer indistinctement, et tour à tour, même en temps de paix, presque toute la population active sous les drapeaux.

Ce qu'il y a de pire, c'est que son auteur, en en faisant une loterie, a accumulé, et à dessein, obstacles sur obstacles, pour empêcher que les jeunes gens nécessaires à leurs familles et voués

---

les Français doivent considérer comme *salutaire et sacrée la loi de la conscription*, s'ils ne veulent pas que quelque jour leurs habitations soient dévastées et le beau territoire de la France livré, *ainsi que* l'Autriche et la Moravie, aux *ravages des* BARBARES » , — moniteur n°. 94 1805.

L'avis paraît avoir eu l'effet qu'il en attendait, à en juger par son moniteur du 16 septembre 1810, où l'on lit : — « Tout est *opinion* en France, depuis la dernière classe » jusqu'à la plus haute, *tout entend raison* et marche quand la trompette sonne. La conscription est *réglée* comme les impositions. »

* « Il est expressément défendu en Prusse, » dit Mirabeau dans sa *Monarchie Prussienne*, « de prendre pour recrues, » un propriétaire de terres, un fils unique héritier du bien » de son père, enfin tout homme dont l'agriculture ne » saurait se passer. »

aux arts utiles ou libéraux, puissent être remplacés par tel autre qui, n'ayant ni famille à soigner, ni vocation lucrative à suivre, ne se sent aucune répugnance à embrasser celle des armes. Non que la loi consulaire ne les autorise expressément à faire entr'eux, après le tirage, un marché si éminemment utile à la chose publique; mais elle l'a rendu si difficile par l'obligation de trouver les remplaçans dans le même arrondissement où s'est fait le tirage, que le nombre de ceux qui en cherchent étant très-grand, et le nombre de ceux qui consentent à l'être très-petit, ces derniers ont, dans leur canton, un véritable monopole qui leur ouvre la faculté de se mettre à l'enchère et d'imposer des conditions si dures, qu'à Paris et à Anvers, leur prix s'est élevé jusqu'à 800 louis. De pareils exemples sont rares, sans doute, mais le prix des substituts a haussé d'année en année, et est généralement aujourd'hui de 200 louis. On conçoit de reste combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, à la classe moyenne de faire un pareil sacrifice pour racheter ses enfans.

C'est ici l'un des traits caractéristiques de la conscription dont gémit la France. Si son nouveau chef ne voulait que des soldats; au lieu d'ouvrir ainsi aux conscrits favorisés par le sort, l'occasion de se mettre à l'enchère, il eût admis tous ceux qui ont des raisons valides de dispense, à lui payer une indemnité; et en fixant le *minimum* de celle-

ci à 25 louis, et le *maximum* à 30, cette somme, dès que le gouvernement eût été seul recruteur, lui aurait procuré autant d'hommes qu'il en eût voulu, car rien ne les pousse plus aux armées que la misère.

Les familles qu'il fallait surtout favoriser, étaient celles du tiers état, assez aisées pour vouer leurs enfans aux études, ou aux métiers qui exigent de l'application et des dépenses : mais encore une fois, Bonaparte n'a rien négligé pour rendre à peu près impossible leur rédemption, sans qu'on puisse lui supposer d'autre motif que de donner plus de relief à la carrière des armes, en forçant la jeunesse la mieux élevée à se jeter pêle-mêle dans les rangs de soldat, afin d'en faire l'état qu'il appelle *le premier des états*.

Il n'y a que trop réussi, car ses nouvelles écoles de droit furent presque vidées en 1807, pour envoyer leurs élèves aux batailles d'Eylau et de Friedland, comme l'avaient été les anciennes écoles de médecine, lorsqu'en 1800, il fit un appel patriotique aux jeunes Français, pour le joindre à Dijon et l'accompagner à Marengo *.

* Ce dernier fait est consigné dans un rapport que l'administrateur du Bas-Rhin eut l'étourderie de rédiger, et qui plus est, de publier, avant de s'être informé si l'administrateur suprême n'avait point résolu de faire du régime conscriptionnel, qu'il lui dénonçait comme un fléau, une institution permanente.

Après avoir affirmé que les derniers recrutemens avaient

Mais ce ne sont plus seulement ses universités de droit et de médecine qu'il vide aujourd'hui, afin

enlevé environ deux cent soixante élèves à l'école de santé, qui n'en possédait plus que quatre-vingt, ce préfet ajouta une observation qui dût singulièrement chagriner le premier consul. — « Cette loi éprouve ici, comme ailleurs, beaucoup de difficultés dans son exécution; soit que les chefs de famille, et surtout les mères, n'aient pu encore se familiariser avec la disposition immuable d'une loi qui tient chaque année *en réserve*, pour la défense de l'état, les objets de leurs plus chères affections; soit que le spectacle des malheurs de la guerre, prolongée depuis dix ans, en mettant en évidence les dangers de la carrière militaire, ait *amorti l'amour de la gloire*, qui, comme toutes les autres passions, a ses accroissemens et son déclin. »

Bonaparte profita de l'avis; mais ce fut pour réveiller à l'instant même cet *amour de la gloire*, en fondant sa *Légion d'honneur*, qui ne précéda que de deux mois la conscription, et y était merveilleusement coordonnée, come on en va juger par le discours de Carrion Nizas.

« Malheur aux peuples, dit ce rapporteur, malheur aux peuples, si dans le calme de la paix, au lieu de se reposer ils s'endorment! Veillons donc, et conservons avec soin cette *attitude guerrière*, cet esprit d'honneur militaire dans aquelle notre véritable grandeur réside. Fermons l'oreille aux voix trompeuses qui voudraient profiter des premiers enchantemens d'une glorieuse paix pour détourner nos yeux de ce qui est pour nous la source de toute force et de toute gloire. Tous les arts ont leur excellence et leur beauté, sans doute; mais les arts de l'honneur et de la victoire sont les arts véritables du peuple français. Ainsi l'ont voulu la nature, la providence même: ainsi le témoigne l'histoire.... Tel est le caractère du peuple français, qu'il faut qu'il soit

de recruter sa soldatesque : c'est aux écoles préparatoires qu'il vient de s'adresser pour qu'elles aient à lui fournir à la fois et sans délai, les quarante mille matelots qui doivent *soumettre l'Angleterre dans peu de campagnes*, et *venger la liberté des mers !*

On s'est presque révolté en France (je parle ici des femmes), à la lecture de son sénatus-consulte de décembre 1810, qui, en ordonnant cette *levée de quarante mille jeunes marins*, a ordonné de les *choisir dans l'âge de treize à seize ans.* Les mères surtout n'ont pas manqué de s'écrier que ce nouveau sacrifice l'emporte de beaucoup sur tous ceux que leur avait demandés Robespierre ; que

---

le premier ou le dernier des peuples. Point de milieu ; nous n'avons pas les vertus de la médiocrité... Le nouvel ordre de choses est principalement fondé sur le changement d'existence de la plupart des Français. Il s'agit de faire d'une position, résultat de circonstances et momentanée de sa nature, un état PERMANENT, FIXE ET DURABLE.... Encore quelques institutions aussi belles, aussi *fortes* que celle-ci, et nous serons sûrs de léguer à nos enfans la RÉPUBLIQUE ÉTERNELLE et la SUPRÉMATIE *des nations !* »

Je demande à quiconque lira ce discours en entier dans le moniteur du 17 mars 1802, comment il eût été possible de dire plus clairement aux Français, qu'ils devaient renoncer aux arts productifs pour se livrer exclusivement à *l'art de la victoire*, que le commerce des *Recettes Extérieures* serait désormais pour eux la *source de toute force*, et que le traité d'Amiens n'était qu'une TRÊVE?

l'Empereur y a mis enfin au jour l'atrocité de son caractère, etc. etc.

Cette nouvelle anticipation n'en épargnera pas moins à ces mères désolées les frais d'apprentissages inutiles, et toutes les angoisses d'une incertitude qui se fût prolongée pendant que les conscrits maritimes auraient traversé l'intervalle de treize à vingt ans. Puisqu'il faut perdre leur enfant, et tout conscrit est un enfant perdu, n'est-il pas moins cruel de se le voir enlever à l'entrée plutôt qu'au sortir de l'adolescence? Si l'Empereur étend jamais le bénéfice de cette anticipation sur les conscrits de son armée de terre, non point, sans doute, pour les y faire marcher avant l'âge des forces; mais pour les y encadrer dès leur enfance, en avançant de plusieurs années l'époque du tirage et des remplacemens, il affaiblira, sous plus d'un rapport, les dommages de la conscription. Un plus grand adoucissement encore serait qu'au lieu de prendre ses victimes au sortir de la puberté, il consentît à les prendre au sortir du berceau *.

---

* Cette opinion est celle de M. Faber. — « Il vaudrait » mieux, dit-il, qu'à l'instar d'autres états militaires, l'en» fant destiné aux armes fût *désigné depuis le berceau*, et » toisé chaque année comme en Prusse; la pensée en devien» drait habituelle et tous les projets de la vie se coordonne» raient de bonne heure au sort irrésistible. La loi française » a rendu perpétuelle l'incertitude. Cette affreuse incerti-

En avançant de sept ans la conscription pour ses armées de mer, il a, en quelque façon, promis

---

» tude poursuit les citoyens dans chacune de leurs pensées, » sur chacun de leurs pas. »

En 1806, où M. Faber quitta la France pour publier ce qu'il y avait vu des effets de la conscription, il ne lui était guère possible d'en démêler encore tous les effets.

Voici la réponse d'une femme récemment arrivée du midi de la France, et sollicitée d'indiquer la classe où se manifeste le plus cette *haine contre le tyran*, qu'elle représente comme *universelle* depuis la guerre d'Espagne. — Parmi les jeunes demoiselles élevées avec des principes de morale, et appartenantes à la bonne bourgeoisie, qui, quoique encore suffisamment aisée pour donner de l'éducation à ses fils, ne l'est point assez pour les rédimer lors du tirage. En faisant manquer leur état aux garçons de cette classe, la conscription a par cela même fait manquer celui des filles qui ne voient presque plus d'autre perspective d'établissement que d'épouser, ou des hommes impropres à la guerre par leurs difformités, ou des hommes qui n'en reviennent que parce qu'ils y ont été mutilés. Les voilà appelées à résister sans cesse au plus irrésistible des penchans, à moins de livrer leurs cœurs à un jeune inscrit condamné à prendre le mousquet, et qu'elles sont sûres de ne jamais revoir; car le peu de conscrits qui survivent finissent toujours par prendre goût à leur nouveau métier. Cette loi est également le fléau des deux sexes. Tant qu'on crut la paix possible et prochaine, on prit patience; mais depuis que l'entreprise sur l'Espagne n'a plus laissé voir dans la conscription que ce qu'elle est, une machine de guerre destinée à éterniser la guerre, elle fait le désespoir de toutes les familles, et ne tardera pas à causer

de ne plus faire marcher à ses armées de terre que des jeunes gens de vingt ans accomplis. Certes, il a pu prendre cet engagement sans risques, puisque tout en cessant d'anticiper la conscription, il la doubla. Celle de 1811 s'est emparée de 160 mille individus, y compris les 40 mille conscrits maritimes.

Rien de plus incertain que le nombre de ceux qui les ont précédés depuis la renaissance de la guerre, car des personnes qui se prétendent instruites, vont jusqu'à dire que l'Empereur a levé, chaque année, la moitié plus de recrues qu'il n'y était autorisé par les sénatus-consultes. Mais on paraît s'être exagéré ses levées d'hommes, comme on avait atténué ses levées de recettes extérieures. En indiquant de combien ces dernières ont surpassé l'idée que s'en faisaient les Français, Napoléon a jugé l'occasion favorable pour leur révéler de combien ses cinq dernières conscriptions ont

---

de grands désordres dans la classe où les mœurs étaient restées pures ».

Le Préfet du Gers, va nous donner un aperçu des atteintes qu'elle a déjà portées aux mœurs : — « Au milieu de » tant de larmes, de tant de secousses révolutionnaires, » chacun redoute sa propre fécondité, chacun a craint de » se marier s'il était célibataire, ou de se reproduire s'il était » époux. Les femmes, à cet égard, se sont montrées » d'accord avec les hommes. Ainsi, où l'on a suspendu les » jouissances de la vie, où l'on s'est appliqué à les rendre » infructueuses et les mœurs en ont rougi. »

excédé la mesure des sénatus-consultes. Afin de bien comprendre le rapport qu'il en a fait au sénat, par l'organe de son ministre de la guerre, il faut se rappeler que les quatre premières conscriptions dont va parler ce ministre, n'avaient été décrétées qu'à 80 mille hommes.

« La classe annuelle de la conscription fait entrer dans les cadres environ 360 mille hommes » par année, sur lesquels on a levé jusqu'à ce jour » cinq cent vingt mille hommes; savoir, en 1806, » 102,500; — en 1807, 102,500; — en 1808, 102,500; — en 1809, 102,500, et en 1810, par anticipation, 110,000. — Voilà, sénateurs, *l'état au vrai* de la force conscriptionnelle de la France. » J'ose vous en garantir l'exactitude. »

Loin de rester muet d'étonnement ou d'éclater en reproches, en l'entendant se faire un mérite d'avoir ainsi excédé d'un quart la mesure des lois dont ils lui avaient confié l'exécution *, les séna-

---

* Ce rapport du comte d'Hunebourg, est du 18 septembre 1809.

On aura de la peine à comprendre comment avaient pu s'effectuer ces extensions illégales, dans un pays où chaque nouvelle conscription est accompagnée d'un tableau des rôles qui assigne à chaque département, et à chaque arrondissement, le nombre exact des recrues qu'ils doivent fournir.

Voici la méthode, s'il faut en croire une personne digne de foi qui a vu marcher tous les jeunes gens de son canton,

teurs, pour éviter à l'avenir de pareilles irrégularités, n'y virent d'autre remède que de porter la conscription à 160 mille hommes ou enfans, nombre qui, très-certainement, et malgré les nouvelles incorporations, enveloppe la moitié de toute la jeunesse valide. Mais encore une fois, pour en calculer les effets sur l'avenir, il faut moins s'arrêter sur cette affreuse consommation d'hommes, que sur l'immense détriment qui en résulte pour les arts productifs; il faut moins s'arrêter au nombre de victimes que la conscription a déjà fait expirer sur les champs de bataille, ou mutiler dans les hôpitaux, qu'au nombre d'individus qu'elle empêche de se préparer à devenir des hommes industrieux et utiles.

Chaque conscrit, qui, après avoir reçu une éducation libérale, part pour l'armée, étouffe dans son germe l'éducation du jeune frère destiné à l'y

---

au nombre de 207, quoique le tableau dont était porteur le sous-préfet, n'en eût demandé que 99. — Les gendarmes et autres militaires préposés au tirage, favorisent sous main la désertion des conscrits tirés, parce que la loi ordonne de les remplacer sans délai par les numéros suivans. Quand le contingent est ainsi complété, on se met à la poursuite des déserteurs pour le surcompléter, et si quelqu'un d'eux échappe, ce qui est bien rare, on tombe alors sur sa famille pour l'*amende des conscrits réfractaires*. En sorte que S. M. est sûre d'avoir des hommes ou de l'argent, et le plus souvent, l'un et l'autre.

suivre un jour. C'est principalement sous ce rapport, que cet impôt personnel est devenu, même pour ceux des Français qui y échappent, l'impôt le plus ruineux qui ait jamais pesé sur les peuples modernes.

« Quant à la fortune nationale, » dit M. Simonde, dans l'écrit déjà cité, « qui pourrait calculer toutes » les pertes que la conscription doit occasionner » à l'état?... perte d'instruction dans le moment » où elle est acquise, et où toute l'aptitude que » le jeune homme a acquise dans les arts, les » métiers ou les sciences, est abandonnée et mise en » oubli; perte de travail dans la plus grande vigueur » de l'âge, et lorsque l'homme est appelé par la » nature à pourvoir de son bras aux besoins de » son vieux père, puisque la sagesse éternelle a » fait rencontrer l'époque du plus grand déploie- » ment de forces des enfans, avec celle de l'affoi- » blissement des parens; perte de zèle, de cons- » tance et d'ardeur pour l'ouvrage, dans le mo- » ment où les habitudes se forment, et où le ca- » chet qui doit décider du sort de la génération » naissante, s'imprime pour jamais sur son carac- » tère, etc. etc. »

Cette loi de sang a rendu, et rendra long-temps encore, les armées de Napoléon un juste objet d'effroi pour tous leurs voisins : mais qu'elle se prolonge, elle vengera les vaincus en rendant les vainqueurs la leçon du monde. Elle en fera.... que

dis-je ! elle en fait déjà les sauvages de l'Europe.

Et ce résultat avait été prévu par un Français, qui, au moment où la conscription consulaire ne faisait encore que s'organiser, en prophétisa les effets avec non moins de discernement que d'énergie.

« La *Conscription*, dont il faudra un jour dé-
» tendre les ressorts, a changé pour l'Europe la
» nature et les effets de la guerre. »

« La guerre n'est plus un moyen dont la poli-
» tique puisse se jouer pour la faire servir périodi-
» quement à *épurer* la population. »

« Ce n'est plus le trop plein des cités que quel-
» ques pièces d'or enivrent, et que des recruteurs
» plongés eux-mêmes dans la fange de la débauche
» envoient dans nos camps. C'est *la fleur de la*
» *population en masse;* c'est un degré entier de
» la génération; c'est l'espérance de toutes les fa-
» milles, la PÉPINIÈRE *de tous les arts, de tous*
» *les talens, de tous les germes de la prospérité*
» *publique.* »

« Qu'une guerre se prolonge dix ans, que cha-
» que année la conscription exerce son aveugle
» empire; on sera effrayé dix ans plus tard de la
» lacune qui existera entre les hommes faits et les
» hommes à faire, et de l'importune existence de
» ceux de ces conscrits, que la guerre aura épar-
» gnés. »

« *Inhabiles à tout travail productif,* on les

» verra, inutile fardeau, mettre un prix à leurs » sacrifices, demander des pensions qui aggraveront les charges publiques quand la nation aura » moins de moyens de les supporter, solliciter des » distinctions qui ne distingueront plus rien si elles » sont trop prodiguées, et plusieurs obtenir des » places qu'ils rempliront mal, n'ayant aucun des » talens acquis que ces places exigeaient d'eux. »

« La *conscription* eût mérité, comme le feu » Grégéois, qu'un second Louis XV en eût ÉTOUFFÉ » JUSQU'AU NOM *. »

---

* Cet écrit, publié à Paris même, par M. Fionvelle aîné, est intitulé : *Etat de la France au 14 juillet* 1804, et forme un utile supplément à *l'Etat de la France à la fin de l'an* VIII, par M. de Hauterive.

M. Fionvelle, déjà connu par quelques opuscules semi-révolutionnaires, n'ayant plus reparu dès-lors sur l'horison politique, je soupçonne fort que celui-ci lui aura valu, de la part de la police, l'injonction de se taire, et certes, il la méritait d'autant mieux, qu'il avait poussé l'imprudence jusqu'à recommander la lecture de mes écrits : — « A travers » des *erreurs très-graves*, disait-il, Sir Francis D'Ivernois « a avancé des vérités d'une haute importance et qui mé- » ritaient bien qu'on s'occupât de lui beaucoup plus qu'on » ne l'a fait ».

La seule de mes graves erreurs que cet écrivain prit la peine de relever, était celle d'avoir atténué le *déficit*, en ne l'évaluant qu'à *cent* millions pour l'an VIII. Selon lui, ce déficit était alors de *plusieurs centaines de millions*, et il avait raison.

Ce rapprochement, entre Louis XV et Napoléon I^er^, est à tout prendre, ce que les Français ont écrit de plus hardi et de plus vrai sous le règne de ce dernier. Le vœu *d'étouffer jusqu'au nom de la* CONSCRIPTION, eût été celui de Fénélon qui n'aurait jamais cessé de le porter aux pieds des autels et du trône.

Comment se fait-il que parmi ses successeurs, entre tant d'évêques et d'archevêques que le nouveau monarque a appelés autour de lui, afin de l'aider à relever les autels et à rétablir l'Eglise Gallicane dans toutes ses libertés, aucun d'eux n'ait encore été assez pénétré de ses devoirs pour se dévouer, s'il le faut, en montant à Saint-Cloud dans la chaire du Dieu de vérité, et dire à l'usurpateur:

Sire, si le poison de l'ambition gagne et infecte le cœur du prince, si le souverain oubliant qu'il est le protecteur de la tranquillité publique, préfère sa propre gloire à l'amour et au salut de ses peuples, s'il aime mieux conquérir des provinces que régner sur les cœurs, s'il lui paraît plus glorieux d'être le destructeur de ses voisins que le père de ses peuples, si le deuil et la désolation de ses sujets sont le seul chant de joie qui accompagne ses victoires, s'il fait servir à lui seul une puissance qui ne lui est donnée que pour rendre heureux ceux qu'il gouverne; en un mot, s'il n'est roi que pour le malheur des hommes, et que, comme le roi de Babylone, il ne veuille élever la statue impie, l'idole

de sa grandeur, que sur les larmes et les débris des peuples et des nations; grand Dieu! quel fléau pour la terre! Quel présent faites-vous aux hommes dans votre colère en leur donnant un tel maître! Sa gloire, Sire, sera toujours souillée de sang. Quelque insensé chantera peut-être ses victoires; mais les provinces, les villes, les campagnes en pleureront. On lui dressera des monumens superbes pour immortaliser ses conquêtes, mais les cendres encore fumantes de tant de villes autrefois florissantes, mais la désolation de tant de campagnes dépouillées de leur beauté, mais les ruines de tant de murs sous lesquels les citoyens paisibles ont été ensevelis, mais tant de calamités qui subsisteront après lui, seront des monumens lugubres qui immortaliseront sa folie et sa vanité.... Son nom sera écrit dans les annales de la postérité parmi les conquérans; mais il ne le sera pas parmi les bons rois. On ne se rappellera l'histoire de son règne que pour se rappeler le souvenir des maux qu'il a faits aux hommes, et tout cet amas de gloire ne sera plus, à la fin, qu'un monceau de boue qui ne laissera après elle que l'infection et l'opprobre.

Ainsi parlait Massillon au superbe Louis XIV, environné de toute la pompe de sa cour, de tout l'éclat d'une dynastie régnante depuis six siècles!

Ce serait trop, sans doute, d'attendre des évêques du nouveau régime les mêmes libertés que prenaient ceux de l'ancien. Mais ne s'en trouvera-t-il

pas un seul qui ose du moins hasarder un contraste respectueux, entre — CE QUE NAPOLÉON AUROIT PU ÊTRE, ET CE QU'IL EST; — entre un administrateur pacifique et un foudre de guerre; — entre un Washington et un Charles XII?

O comble de dégradation! non contens de l'appeler le *Héros Chrétien, l'oint du Seigneur, l'homme de la droite de Dieu;* non contens de l'énivrer du récit de ses sanglans trophées, les patriarches de la France impériale, se sont faits ses recruteurs en chef et les premiers suppôts de la conscription. Chaque fois qu'elle se renouvelle, ce sont eux qu'il charge de la proclamer, et les voilà qui montent en chaire pour recommander aux fidèles de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et *à César ce qui est à César*!

Ecoutez ses prélats: — « Peut-il y avoir une loi » *plus juste* que celle de la conscription militaire » qui appelle, *sans exception et sans aucune dis-* » *tinction* *, tous les citoyens à porter les armes,

---

* D'après ce mandement de l'évêque de Sées, inséré au moniteur du 5 octobre 1805, on voit que ce que le clergé impérial trouve de plus *sage* et de *plus* JUSTE dans la conscription, c'est qu'elle appelle tous les citoyens à porter les armes *sans aucune distinction, ni* EXCEPTION.

Combien étaient différentes les idées de justice distributive sous le règne de Louis XVI! Si l'un des moyens de juger les rois est de comparer le langage des hommes auxquels ils donnent leur confiance, il ne sera point inutile de citer ici les

» pendant quelques années seulement, dans la fleur » et à la vigueur de l'âge, pour ensuite se rendre » dans leurs foyers? Cette *mesure* qui, jusqu'ici, » a couvert la France de gloire, sera toujours la » terreur et l'effroi de ses ennemis. »

Comme le Corse doit mépriser les Français !

Qu'il y prenne garde néanmoins, et qu'il se rappelle quelquefois le jugement qu'en portait Rousseau sous le règne de Louis XV. *Ils sont avilis, mais ils ne sont point un peuple vil.*

---

motifs allégués par M. Turgot, pour admettre des *exceptions* dans le tirage de la milice et autoriser ceux qui y participaient à s'en *rédimer* par une contribution en argent.

« Les *exemptions* pour la milice (il ne s'agissait alors que » d'un tirage annuel de 10 mille hommes) sont d'une *néces-* » *sité absolue ;* elles sont même en quelque sorte justes, car » puisque le milicien est destiné à l'état de simple soldat, » puisqu'un simple soldat, par une suite de la constitution » des troupes et de l'espèce d'hommes dont elles sont com- » posées, par la modicité de sa paie, par la manière dont il » est nourri, vêtu, couché, par son extrême dépendance, » enfin par le genre de sociétés avec lesquelles il peut vivre, » est nécessairement placé dans la classe de ce qu'on appelle » le peuple, il est évidemment impraticable, il paraîtrait » dur, *injuste*, BARBARE de réduire à cet état un homme » né dans un état plus élevé, accoutumé à toutes les dou- » ceurs attachées à la jouissance d'une fortune aisée, et à » qui une éducation libérale a donné des mœurs, des senti- » mens, des idées inalliables avec les mœurs, les sentimens, » les idées de la classe d'hommes dans laquelle on le ferait » descendre ». — *Œuvres de Turgot*, vol. VI, p. 414.

CHAPITRE VII.

Recherches sur la Force numérique des Armées Françaises, en Janvier 1812, *et sur l'Accroissement de leurs Dépenses.*

Quoique les conscriptions de 1806, 7, 8 et 9, aient produit fort au-delà du nombre prescrit par les sénatus-consultes, je pose en fait, qu'au mois de janvier 1812, et avant le tirage de la nouvelle conscription, les armées françaises n'excèdent pas 400 mille hommes, recevant solde.

Cette assertion étonnera, révoltera peut-être le gros des lecteurs. Aussi ai-je débuté par la mettre en avant, afin qu'ils puissent mieux se tenir en garde contre les pièces sur lesquelles je vais l'appuyer.

La première est si claire et si digne de foi, qu'elle dispenserait d'en chercher d'autres, si les divers recensemens qu'elle nous fournit ne se terminaient pas au mois d'octobre 1806. Je la tire d'un écrit bien connu : du *Tableau historique de la guerre de la révolution de France, etc. précédé de recherches sur la force de l'armée française, depuis Henri IV jusqu'à la fin de* 1806; *accompagné d'un* ATLAS MILITAIRE.

Ces trois volumes, publiés à Paris en 1808, sont le travail de divers officiers, qui ont eu pleine li-

berté de puiser, au dépôt de la guerre, tous les mémoires et documens, même secrets, dont ils avaient besoin. On va voir qu'ils ont toujours été à la source, et qu'il n'entrait dans leurs vues, ni d'atténuer, ni d'exagérer la force numérique des armées de la France républicaine ou impériale.

Après s'être élevés contre les calculs qui portèrent à un million d'hommes les premières armées de la république; après avoir reconnu que *ces calculs* EXAGÉRÉS *avaient pour* BUT *d'entretenir la confiance de la nation et* D'ALARMER SES ENNEMIS; après y avoir opposé les états de l'administration qui n'indique, en avril et mai 1794, que 690,132 hommes présens sous les armes, * ils ajoutent:

« En octobre et novembre 1795, il n'y avait » que 448,071 présens, et, *disait-on*, 758,229 » effectifs; mais on croit ce dernier nombre inexact. » C'était l'époque de l'installation du directoire » exécutif, qui CHERCHA, PEUT-ÊTRE, *à donner* » *à l'Europe, ainsi qu'à la France, une* GRANDE » IDÉE DES FORCES dont la nouvelle constitution » lui accordait la faculté de disposer. »

« En février 1796, où M. Petiet prit possession » du département de la guerre, le nombre des » hommes présens aux drapeaux n'était que de

* Voyez, pour cette citation et les suivantes, vol. I.er, pages 385, 386, 389, 394, 399 et 400.

Ce rapprochement, entre Louis XV et Napoléon I^er^, est à tout prendre, ce que les Français ont écrit de plus hardi et de plus vrai sous le règne de ce dernier. Le vœu *d'étouffer jusqu'au nom de la* CONSCRIPTION, eût été celui de Fénélon qui n'aurait jamais cessé de le porter aux pieds des autels et du trône.

Comment se fait-il que parmi ses successeurs, entre tant d'évêques et d'archevêques que le nouveau monarque a appelés autour de lui, afin de l'aider à relever les autels et à rétablir l'Eglise Gallicane dans toutes ses libertés, aucun d'eux n'ait encore été assez pénétré de ses devoirs pour se dévouer, s'il le faut, en montant à Saint-Cloud dans la chaire du Dieu de vérité, et dire à l'usurpateur:

Sire, si le poison de l'ambition gagne et infecte le cœur du prince, si le souverain oubliant qu'il est le protecteur de la tranquillité publique, préfère sa propre gloire à l'amour et au salut de ses peuples, s'il aime mieux conquérir des provinces que régner sur les cœurs, s'il lui paraît plus glorieux d'être le destructeur de ses voisins que le père de ses peuples, si le deuil et la désolation de ses sujets sont le seul chant de joie qui accompagne ses victoires, s'il fait servir à lui seul une puissance qui ne lui est donnée que pour rendre heureux ceux qu'il gouverne; en un mot, s'il n'est roi que pour le malheur des hommes, et que, comme le roi de *Babylone*, il ne veuille élever la statue impie, l'idole

de sa grandeur, que sur les larmes et les débris des peuples et des nations; grand Dieu! quel fléau pour la terre! Quel présent faites-vous aux hommes dans votre colère en leur donnant un tel maître! Sa gloire, Sire, sera toujours souillée de sang. Quelque insensé chantera peut-être ses victoires; mais les provinces, les villes, les campagnes en pleureront. On lui dressera des monumens superbes pour immortaliser ses conquêtes, mais les cendres encore fumantes de tant de villes autrefois florissantes, mais la désolation de tant de campagnes dépouillées de leur beauté, mais les ruines de tant de murs sous lesquels les citoyens paisibles ont été ensevelis, mais tant de calamités qui subsisteront après lui, seront des monumens lugubres qui immortaliseront sa folie et sa vanité.... Son nom sera écrit dans les annales de la postérité parmi les conquérans; mais il ne le sera pas parmi les bons rois. On ne se rappellera l'histoire de son règne que pour se rappeler le souvenir des maux qu'il a faits aux hommes, et tout cet amas de gloire ne sera plus, à la fin, qu'un monceau de boue qui ne laissera après elle que l'infection et l'opprobre.

Ainsi parlait Massillon au superbe Louis XIV, environné de toute la pompe de sa cour, de tout l'éclat d'une dynastie régnante depuis six siècles!

Ce serait trop, sans doute, d'attendre des évêques du nouveau régime les mêmes libertés que prenaient ceux de l'ancien. Mais ne s'en trouvera-t-il

pas un seul qui ose du moins hasarder un contraste respectueux, entre — CE QUE NAPOLÉON AUROIT PU ÊTRE, ET CE QU'IL EST; — entre un administrateur pacifique et un foudre de guerre; — entre un Washington et un Charles XII?

O comble de dégradation! non contens de l'appeler le *Héros Chrétien, l'oint du Seigneur, l'homme de la droite de Dieu;* non contens de l'énivrer du récit de ses sanglans trophées, les patriarches de la France impériale, se sont faits ses recruteurs en chef et les premiers suppôts de la conscription. Chaque fois qu'elle se renouvelle, ce sont eux qu'il charge de la proclamer, et les voilà qui montent en chaire pour recommander aux fidèles de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et *à César ce qui est à César*!

Ecoutez ses prélats: — « Peut-il y avoir une loi » *plus juste* que celle de la conscription militaire » qui appelle, *sans exception et sans aucune dis-* » *tinction* *, tous les citoyens à porter les armes,

---

* D'après ce mandement de l'évêque de Séez, inséré au moniteur du 5 octobre 1805, on voit que ce que le clergé impérial trouve de plus *sage* et de *plus* JUSTE dans la conscription, c'est qu'elle appelle tous les citoyens à porter les armes *sans aucune distinction, ni* EXCEPTION.

Combien étaient différentes les idées de justice distributive sous le règne de Louis XVI! Si l'un des moyens de juger les rois est de comparer le langage des hommes auxquels ils donnent leur confiance, il ne sera point inutile de citer ici les

» pendant quelques années seulement, dans la fleur » et à la vigueur de l'âge, pour ensuite se rendre » dans leurs foyers? Cette *mesure* qui, jusqu'ici, » a couvert la France de gloire, sera toujours la » terreur et l'effroi de ses ennemis. »

Comme le Corse doit mépriser les Français !

Qu'il y prenne garde néanmoins, et qu'il se rappelle quelquefois le jugement qu'en portait Rousseau sous le règne de Louis XV. *Ils sont avilis, mais ils ne sont point un peuple vil.*

---

motifs allégués par M. Turgot, pour admettre des *exceptions* dans le tirage de la milice et autoriser ceux qui y participaient à s'en *rédimer* par une contribution en argent.

« Les *exemptions* pour la milice (il ne s'agissait alors que » d'un tirage annuel de 10 mille hommes) sont d'une *néces-* » *sité absolue ;* elles sont même en quelque sorte justes, car » puisque le milicien est destiné à l'état de simple soldat, » puisqu'un simple soldat, par une suite de la constitution » des troupes et de l'espèce d'hommes dont elles sont com- » posées, par la modicité de sa paie, par la manière dont il » est nourri, vêtu, couché, par son extrême dépendance, » enfin par le genre de sociétés avec lesquelles il peut vivre, » est nécessairement placé dans la classe de ce qu'on appelle » le peuple, il est évidemment impraticable, il paraîtrait » dur, *injuste*, BARBARE de réduire à cet état un homme » né dans un état plus élevé, accoutumé à toutes les dou- » ceurs attachées à la jouissance d'une fortune aisée, et à » qui une éducation libérale a donné des mœurs, des senti- » mens, des idées inalliables avec les mœurs, les sentimens, » les idées de la classe d'hommes dans laquelle on le ferait » descendre ». — *Œuvres de Turgot*, vol. VI, p. 414.

pas un seul qui ose du moins hasarder un contraste respectueux, entre — CE QUE NAPOLÉON AUROIT PU ÊTRE, ET CE QU'IL EST; — entre un administrateur pacifique et un foudre de guerre; — entre un Washington et un Charles XII?

O comble de dégradation! non contens de l'appeler le *Héros Chrétien, l'oint du Seigneur, l'homme de la droite de Dieu;* non contens de l'énivrer du récit de ses sanglans trophées, les patriarches de la France impériale, se sont faits ses recruteurs en chef et les premiers suppôts de la conscription. Chaque fois qu'elle se renouvelle, ce sont eux qu'il charge de la proclamer, et les voilà qui montent en chaire pour recommander aux fidèles de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et *à César ce qui est à César*!

Ecoutez ses prélats: — « Peut-il y avoir une loi » *plus juste* que celle de la conscription militaire » qui appelle, *sans exception et sans aucune dis-* » *tinction* *, tous les citoyens à porter les armes,

---

* D'après ce mandement de l'évêque de Séez, inséré au moniteur du 5 octobre 1805, on voit que ce que le clergé impérial trouve de plus *sage* et de *plus juste* dans la conscription, c'est qu'elle appelle tous les citoyens à porter les armes *sans aucune distinction, ni* EXCEPTION.

Combien étaient différentes les idées de justice distributive sous le règne de Louis XVI! Si l'un des moyens de juger les rois est de comparer le langage des hommes auxquels ils donnent leur confiance, il ne sera point inutile de citer ici les

» pendant quelques années seulement, dans la fleur » et à la vigueur de l'âge, pour ensuite se rendre » dans leurs foyers? Cette *mesure* qui, jusqu'ici, » a couvert la France de gloire, sera toujours la » terreur et l'effroi de ses ennemis. »

Comme le Corse doit mépriser les Français !

Qu'il y prenne garde néanmoins, et qu'il se rappelle quelquefois le jugement qu'en portait Rousseau sous le règne de Louis XV. *Ils sont avilis, mais ils ne sont point un peuple vil.*

---

motifs allégués par M. Turgot, pour admettre des *exceptions* dans le tirage de la milice et autoriser ceux qui y participaient à s'en *rédimer* par une contribution en argent.

« Les *exemptions* pour la milice (il ne s'agissait alors que » d'un tirage annuel de 10 mille hommes) sont d'une *néces-* » *sité absolue ;* elles sont même en quelque sorte justes, car » puisque le milicien est destiné à l'état de simple soldat, » puisqu'un simple soldat, par une suite de la constitution » des troupes et de l'espèce d'hommes dont elles sont com- » posées, par la modicité de sa paie, par la manière dont il » est nourri, vêtu, couché, par son extrême dépendance, » enfin par le genre de sociétés avec lesquelles il peut vivre, » est nécessairement placé dans la classe de ce qu'on appelle » le peuple, il est évidemment impraticable, il paraîtrait » dur, *injuste*, BARBARE de réduire à cet état un homme » né dans un état plus élevé, accoutumé à toutes les dou- » ceurs attachées à la jouissance d'une fortune aisée, et à » qui une éducation libérale a donné des mœurs, des senti- » mens, des idées inalliables avec les mœurs, les sentimens, » les idées de la classe d'hommes dans laquelle on le ferait » descendre ». — *Œuvres de Turgot*, vol. VI, p. 414.

» courant de 1809, l'*armée a* PERDU, *en hommes* » *congédiés, renvoyés avec récompense, ou pas-* » *sés aux vétérans*, 30,828 *hommes* *. »

Ce qui précède nous fournit tous les faits dont nous avons besoin. Si en 1803, et après la conscription de cette année, le nombre des troupes ne s'élevait pas à 400,000 hommes, si les cinq conscriptions de 1806, 7, 8, 9 et 10, n'en produisirent que 520 mille, et que les deux précédentes en eussent produit, disons 160 mille, il est bien certain que depuis le milieu de 1803 jusqu'au commencement de 1810, la France avait compté, et vu passer successivement sous ses drapeaux, plus de *mille fois mille hommes.* Mais pour admettre qu'elle les y comptât encore à l'époque du rapport du ministre des finances, il faut croire : — 1°. que les congés que dit avoir accordés et signés le ministre

---

* Ces deux rapports sont insérés aux moniteurs du 5 août 1806 et du 30 juin 1810. Il y est dit que du 1.er novembre 1807 jusqu'au 1.er janvier 1809, le nombre des hommes réformés ou proposés pour des récompenses, dans les différens corps de l'armée, avait été de 31,231, y compris 681 officiers.

On y voit que les 30,828 congés accordés en 1809, consistèrent en 12,486 reformés, 4,279 vétérans, 387 invalides, et 13,537 soldes de retraites.

Apparemment qu'avant de conduire ses compagnons d'armes en Autriche, le généralissime jugea convenable de renvoyer dans leurs foyers tous ceux d'entr'eux qui, par défaut de forces ou de santé, auraient pu le moins du monde ralentir les marches forcées qu'il leur destinait.

de la guerre n'étaient qu'une imposture de ce dernier; — 2°. que tous les conscrits avaient joint leurs corps et qu'il n'y avait eu ni déserteurs ni prisonniers; — 3°. que ni les massacres de Saint-Domingue et de la Guadeloupe, ni les victoires d'Austerlitz, de Jéna, d'Alverstads, de Lubeck, de Friedland, et de Wagram, ni même les batailles de Pultusk, d'Eylau, d'Essling, de Vimiera, et de Talavera, ni les mille combats qui les ont précédées et suivies, n'avaient pas coûté un seul homme aux troupes françaises; — 4°. que la guerre, ses privations et ses fatigues firent cesser si complétement les casualités ordinaires à la vie de soldat, qu'après tant et tant d'actions meurtrieres, Napoléon eut l'ineffable jouissance de retrouver autour de ses aigles, en janvier 1810, non-seulement tous les compagnons d'armes qu'il y avait vus comme Consul, lors de la rupture du traité d'Amiens, mais tous ceux qu'il leur avait associés comme Empereur.

Si tout cela est invraisemblable, il faut que le compte de Son Excellence le duc de Gaëte ne fût qu'un *conte de revenans*.

Pour dépayser ceux des lecteurs curieux de savoir sur quels points du globe était distribué ce million d'hommes, le duc eut la précaution de modifier son rapport par le passage qui suit : — « Si l'année 1809 a dû être extrêmement dispendieuse, tout porte à croire que l'an 1810 offrira » de grandes économies. En effet, V. M. a levé plus

tentatives pour DÉNOMBRER ses soldats ou *calculer* ses trésors.

Ce *dénombrement* est moins difficile qu'il ne le supposait, surtout depuis que son collégue le ministre des finances nous a indiqué, avec tant de précision, ce qu'ont coûté les troupes impériales en 1806, 7 et 8. Après avoir témoigné ses regrets et sa surprise sur la *grandeur* de la somme à dépenser en 1809 — « on cesse de s'en étonner, ajoutait celui-ci, quand on considère qu'indépendamment d'un état-major immense, V. M. ENTRETIENT, cette année, *neuf cent mille* hommes d'infanterie, *cent mille* chevaux, et *cinquante mille* d'artillerie et d'équipage, développement de puissance et de force que V. M. n'a eu à aucune époque *. »

---

* Ce rapport est le même déjà cité à l'occasion des *supplémens de la victoire*, et inséré au moniteur du 16 janvier 1810.

Le rapporteur ne s'y réserva pas même l'échappatoire de dire qu'il y avait englobé les troupes Polonaises, et celles de la confédération du Rhin, ainsi que des royaumes de Hollande, d'Italie et de Naples. Afin de mieux montrer qu'il ne les comprenait point dans son dénombrement, le duc eut soin d'articuler qu'il ne parlait que des 900 mille hommes d'infanterie et des 100 mille chevaux ENTRETENUS par S. M.

Même observation sur les *Gardes Nationales*, puisque le peu qui en restent *s'entretiennent* à leurs propres frais, à

Pour que les deux dénombremens fussent véridiques, il faudrait donc que dans l'espace de ces dix-huit mois, où elle n'eut à guerroyer que dans la péninsule; cette armée, qui en combattant, non-seulement les Espagnols et les Anglais, mais les nègres de St.-Domingue, les Suédois, les Autrichiens, les Prussiens et les Russes, n'avait pas, jusqu'en janvier 1810, perdu un seul homme, eût éprouvé dès lors une perte régulière d'environ *trente mille hommes par mois!*

L'exagération saute aux yeux: aussi tout cet amas confus de mensonges n'avait-il d'autre but que de traîner les lecteurs dans un labyrinthe dont ils ne sussent comment sortir. Il est, néanmoins, si important de juger si je me trompe sur les forces réelles de l'armée qui tient encore l'Allemagne sous le régime de la terreur, qu'au risque de trop prouver je veux fournir la preuve de mes preuves.

Elle est consignée dans les comptes rendus, aux chapitres intitulés: SOLDE D'ACTIVITÉ, chapitres dont nous avons une série de neuf années. En prenant la peine de les comparer, on va se convaincre que le gouvernement français annonce effrontément depuis trois ans, un nombre de guerriers double de celui qu'indique la solde qu'ils ont reçue*.

---

* On lui a donné le nom de SOLDE D'ACTIVITÉ pour mieux la distinguer des *soldes de retraite et traitemens de réforme*, accordés à ceux des guerriers infirmes ou estropiés qui ne peuvent pas obtenir place aux invalides.

Ces soldes-ci font toujours un *chapitre* à part dans les

180 mille en Espagne, et où elle n'en eut pas au-delà de 120 ou 130 mille en Allemagne et en Italie !... Où étaient donc ces sept cent mille autres guerriers? certainement pas à la défense des côtes, puisque Flessingue et Anvers, dont on aurait dû savoir que la flotte et les chantiers étaient menacés, se trouvèrent si dépourvues qu'il fallut armer et faire marcher en grande hâte, la garde nationale à leur secours.

C'est bien en lisant cette pièce que M. Faber aura eu le droit de s'écrier : — « Ici se déploie le » phénomène moral le plus étonnant et dont il n'y » a jamais eu d'exemple dans l'histoire des sociétés; » le MENSONGE *organisé en* SYSTÊME, formant » la BASE d'un gouvernement, et consacré dans » ses actes publics; abnégation totale de tout sen- » timent individuel, de tout caractère personnel, » de toute pensée propre devant la volonté d'un » seul; abandon de toute liberté morale; anéantis- » sement de tout principe; abjuration de toute

---

si petit nombre et si vîte congédiées. Les conscrits valent mille fois mieux pour Napoléon, et puisqu'il est sûr d'en lever autant qu'il pourra en entretenir, tout appel aux Gardes-Nationales, devra être envisagé, ou comme une déception, ou comme un vain simulacre, ou comme un signal de détresse. Peut-être essayera-t-il encore d'en faire un épouvantail; mais tout intrépide qu'il est, personne ne serait plus épouvanté que lui en leur voyant les armes à la main.

» vérité, de toute conviction à soi, etc. ect. * »

L'accusation est bien grave; mais comment la croire injuste quand on se rappelle que ce même duc de Gaëte, qui vient de nous attester, en 1809, l'existence d'une armée d'*un million d'hommes*, dont L'ENTRETIEN eût exigé fort au-delà d'un milliard, ne l'avait porté qu'à 340 millions dans son budjet des dépenses présumées de la même année?

Laissons le ministre des finances pour entendre celui de la guerre, tout autrement digne de foi sur ce qui concerne le nombre des troupes. Rappelons-nous qu'avant de soupçonner que son collégue déroulât jamais sur le papier, *un million d'hommes* présens sous les drapeaux et ENTRETENUS par Sa Majesté Impériale, il venait d'avouer aux sénateurs que, bien qu'il eût pris sur lui d'outre-passer ses pouvoirs quant à la conscription, les cinq dernières n'avaient procuré que cinq cent vingt mille recrues**.

Ce dernier ministre a aussi présenté à S. M. deux autres relevés non moins importans, où l'on lit, que — « depuis les revues de 1805, vingt mille » hommes avaient été renvoyés chez eux, et que » par le résultat des revues de 1806, il était » probable qu'un pareil nombre rentrerait encore » dans ses foyers;... qu'en 1808, le nombre des » congés s'était élevé à 31,231, et que dans le

* *Notices sur l'intérieur de la France par M. Faber*, p. 35 et 36 des OFFRANDES A BONAPARTE PAR TROIS ÉTRANGERS.

** Voyez son rapport, page 151.

» courant de 1809, l'*armée a* PERDU, *en hommes* » *congédiés, renvoyés avec récompense, ou pas-* » *sés aux vétérans*, 30,828 *hommes* *. »

Ce qui précède nous fournit tous les faits dont nous avons besoin. Si en 1803, et après la conscription de cette année, le nombre des troupes ne s'élevait pas à 400,000 hommes, si les cinq conscriptions de 1806, 7, 8, 9 et 10, n'en produisirent que 520 mille, et que les deux précédentes en eussent produit, disons 160 mille, il est bien certain que depuis le milieu de 1803 jusqu'au commencement de 1810, la France avait compté, et vu passer successivement sous ses drapeaux, plus de *mille fois mille hommes.* Mais pour admettre qu'elle les y comptât encore à l'époque du rapport du ministre des finances, il faut croire : — 1°. que les congés que dit avoir accordés et signés le ministre

---

* Ces deux rapports sont insérés aux moniteurs du 5 août 1806 et du 30 juin 1810. Il y est dit que du 1.er novembre 1807 jusqu'au 1.er janvier 1809, le nombre des hommes réformés ou proposés pour des récompenses, dans les différens corps de l'armée, avait été de 31,231, y compris 681 officiers.

On y voit que les 30,828 congés accordés en 1809, consistèrent en 12,486 reformés, 4,279 vétérans, 387 invalides, et 13,537 soldes de retraites.

Apparemment qu'avant de conduire ses compagnons d'armes en Autriche, le généralissime jugea convenable de renvoyer dans leurs foyers tous ceux d'entr'eux qui, par défaut de forces ou de santé, auraient pu le moins du monde ralentir les marches forcées qu'il leur destinait.

de la guerre n'étaient qu'une imposture de ce dernier; — 2°. que tous les conscrits avaient joint leurs corps et qu'il n'y avait eu ni déserteurs ni prisonniers; — 3°. que ni les massacres de Saint-Domingue et de la Guadeloupe, ni les victoires d'Austerlitz, de Jéna, d'Alverstads, de Lubeck, de Friedland, et de Wagram, ni même les batailles de Pultusk, d'Eylau, d'Essling, de Vimiera, et de Talavera, ni les mille combats qui les ont précédées et suivies, n'avaient pas coûté un seul homme aux troupes françaises; — 4°. que la guerre, ses privations et ses fatigues firent cesser si complétement les casualités ordinaires à la vie de soldat, qu'après tant et tant d'actions meurtrieres, Napoléon eut l'ineffable jouissance de retrouver autour de ses aigles, en janvier 1810, non-seulement tous les compagnons d'armes qu'il y avait vus comme Consul, lors de la rupture du traité d'Amiens, mais tous ceux qu'il leur avait associés comme Empereur.

Si tout cela est invraisemblable, il faut que le compte de Son Excellence le duc de Gaëte ne fût qu'un *conte de revenans*.

Pour dépayser ceux des lecteurs curieux de savoir sur quels points du globe était distribué ce million d'hommes, le duc eut la précaution de modifier son rapport par le passage qui suit : — « Si l'année 1809 a dû être extrêmement dispen- » dieuse, tout porte à croire que l'an 1810 offrira » de grandes économies. En effet, V. M. a levé plus

» de 200 mille hommes en 1809 et elle paraît dans » l'intention de n'en lever aucun en 1810... V. M. » espère aussi pouvoir RÉDUIRE son état militaire, » de 200 mille hommes, et le borner à 700 mille, » MOITIÉ *pour les opérations à faire en Espagne*, » MOITIÉ pour la défense des côtes, et pour les » expéditions maritimes. »

Combien les temps sont changés ! Figurez-vous l'étonnement, ou plutôt l'indignation de Sully, de Colbert et de Turgot, si Henri IV, Louis XIV et Louis XVI leur eussent proposé de mettre au jour de semblables impostures et de les garantir sous leur responsabilité personnelle. Ces actes de dévouement n'en sont pas moins les preuves de noblesse qu'exige Napoléon de ses nouveaux ducs, et il connaissait trop bien les hommes pour s'adresser à des ingrats.

C'est au ministre de l'intérieur qu'a été dévolue, en 1811, la tâche de poursuivre l'énumération de l'état militaire. *L'Exposé* de ce ministre nous a appris, qu'au 29 juin 1811, la France avait encore *huit cent mille hommes sous les armes.*

Durant l'intervalle entre ces deux Exposés, il y avait eu une conscription de 120 mille soldats, et les troupes de la Hollande et de l'Illyrie furent incorporées à l'armée de l'empire ; ce qui lui valut un autre renfort de 40 mille hommes. Malgré ce double renfort, elle se trouve, tout-à-coup, de deux cent mille hommes plus faible qu'en 1809 !

Pour que les deux dénombremens fussent véridiques, il faudrait donc que dans l'espace de ces dix-huit mois, où elle n'eut à guerroyer que dans la péninsule; cette armée, qui en combattant, non-seulement les Espagnols et les Anglais, mais les nègres de St.-Domingue, les Suédois, les Autrichiens, les Prussiens et les Russes, n'avait pas, jusqu'en janvier 1810, perdu un seul homme, eût éprouvé dès lors une perte régulière d'environ *trente mille hommes par mois!*

L'exagération saute aux yeux: aussi tout cet amas confus de mensonges n'avait-il d'autre but que de traîner les lecteurs dans un labyrinthe dont ils ne sussent comment sortir. Il est, néanmoins, si important de juger si je me trompe sur les forces réelles de l'armée qui tient encore l'Allemagne sous le régime de la terreur, qu'au risque de trop prouver je veux fournir la preuve de mes preuves.

Elle est consignée dans les comptes rendus, aux chapitres intitulés: SOLDE D'ACTIVITÉ, chapitres dont nous avons une série de neuf années. En prenant la peine de les comparer, on va se convaincre que le gouvernement français annonce effrontément depuis trois ans, un nombre de guerriers double de celui qu'indique la solde qu'ils ont reçue*.

---

* On lui a donné le nom de SOLDE D'ACTIVITÉ pour mieux la distinguer des *soldes de retraite et traitemens de réforme*, accordés à ceux des guerriers infirmes ou estropiés qui ne peuvent pas obtenir place aux invalides.

Ces soldes-ci font toujours un *chapitre* à part dans les

SOLDE D'ACTIVITÉ.

An VI. 1799.	130,835,829 fr.	Époque où l'on ne publiait point encore les comptes annuels, mais où l'on a vu, qu'une loi avait fixé à cette somme, la *solde* de 449,844 hommes; ce qui faisait 290 fr. pour chacun d'eux.
An XI. 1803.	102,110,345 fr.	Année, où l'armée *disponible* ne montait qu'à 340,318 hommes, et où les comptes indiquèrent en détail, le partage de ces 102 millions entre l'état-major, gardes, gendarmerie, cavalerie, infanterie, artillerie, etc. Cette *solde d'activité* ne leur fut point déboursée en entier dans les douze mois, car, les arrérages s'élevèrent à 7 millions; mais ces arrérages se trouvent inclus dans chacun des relevés ci-contre.
An XII. 1804.	108,844,650 fr	Années, où l'on a vu que l'armée fut de 414,125 hommes.
An XIII 1805.	107,202,677 fr	

comptes du ministre de la guerre. On trouvera le relevé des unes et des autres, N°. IX et X, des PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Quiconque aurait la curiosité, ou de vérifier le relevé des deux soldes, ou de le poursuivre après la publication des comptes de 1811, (si tant est qu'on les publie) doit consulter, non le compte qui a pour titre: *Caisse centrale*, et qui est presque toujours incomplet, mais celui intitulé: *Compte général des caisses du trésor impérial.*

Cent 1.er jours de l'an XIV et 1806.	134,854,447fr.	Quinze mois, durant lesquels, l'armée flotta de 390,944 hommes à 477 mille.
1807.	119,933,605fr.	Année, où les auteurs de l'*Atlas Militaire* ont cessé tous renseignemens sur le nombre des troupes.
1808.	127,611,866fr.	Année, où le moniteur attesta l'existence d'une armée de 800 mille hommes *sous les armes*. V. p. 118.
1809.	140,185,934fr.	Année, où selon le ministre des finances, l'Empereur a *entretenu neuf cent mille* hommes d'infanterie, *cent mille* chevaux et *cinquante mille* d'artillerie et d'équipage !

La solde *déboursée* en 1810, mais dont on ne connaîtra les *arrérages* qu'à la publication des comptes prochains, a été de 112,646,902 fr. En supposant ces arrérages aussi forts que ceux de l'année précédente, et il est vraisemblable qu'ils ont été plus faibles *, ce serait 28,565,689 fr. à

* Cette vraisemblance repose sur ce qu'à en croire les ministres des finances et de l'intérieur, l'armée a été en 1810, d'un cinquième moins nombreuse qu'en 1809, auquel cas, la solde totale, arriérée ou non, doit avoir été d'un cinquième plus faible. Mais comme leurs rapports oratoires

y ajouter ; ce qui donnerait, à peu près, le même total qu'en 1809.

Ce document est l'un des plus précieux que nous aient fourni les comptes rendus *.

---

méritent beaucoup moins de foi que le chapitre intitulé *solde d'activité*, les comptes prochains leur donneront le démenti, en prouvant que la solde fut à-peu-près égale pendant ces deux années, et que la prétendue *réduction* de deux à trois cent mille hommes dont ils parlèrent, n'avait d'autre but que d'obtenir créance pour leur énumération fabuleuse de 7 à 800 mille hommes restant sous les armes.

* Peut-être convient-il de prévenir ici une difficulté, sans la solution de laquelle ce document paraîtrait un guide plus ou moins trompeur.

Depuis les trois dernières guerres d'Allemagne, toutes si promptement et si glorieusement terminées, les troupes françaises *agissantes* se sont soumises à ne réclamer leur paye que vers la fin de la campagne ou même à leur retour en France, arrangement qui épargne au trésor impérial la paye arriérée des *soldats* déserteurs ou prisonniers, et surtout celle des morts. Je dis *soldats*, parce qu'il y a exception en faveur des *officiers* dont les traitemens sont, jusqu'au jour de leur décès, payés à leurs familles. Mais quant aux bas officiers et soldats; leur registre mortuaire solde tous leurs comptes avec le bureau de la guerre, qui n'admet aucune réclamation de cette espèce.

Cependant, quoique le nombre de millions déboursés pour *solde d'activité* nous laisse, par cela même, dans l'incertitude sur le nombre des soldats privés de la leur, l'économie qui en résulte n'est et ne peut être qu'une bagatelle. En effet, bien qu'on ait vu que la paye des guerriers fran-

Lorsqu'il semble indiquer que l'armée française a été en croissant, dans le rapport de 102 à 140, on peut regarder cet accroissement comme nul, et voici pourquoi : — 1°. Depuis 1803, Napoléon n'a cessé d'augmenter son *état-major* qui n'est composé que d'officiers et coûte sept millions de plus qu'alors. Ces sept millions qui se distribuent aujourd'hui entre trois ou quatre mille officiers, suffisaient alors, sur le pied de 290 fr. par homme, à la solde effective de 24,137 individus, tant officiers que soldats *. — 2°. De 1803 à 1810, l'Em-

---

çais *de tous grades*, s'élève à 290 francs, par homme, celle du simple fantassin ne monte qu'à 109 francs 80 c. et celle du cavalier à 122 fr. Supposons que par les trois causes indiquées ci-dessus, il y ait eu, en 1810, cinquante mille hommes frustrés de six mois de leur solde, la *retenue* aura été d'environ 3 millions, objet de minime importance sur une dépense de 140 millions.

D'ailleurs, cette retenue doit avoir été, à peu de chose près, la même depuis la guerre d'Espagne, à l'exception de la campagne de 1809, où les batailles d'Essling et de Wagram auront doublé le profit que fait l'Empereur sur ceux des braves qui s'immolent pour lui dans les champs de la victoire. Finalement, si le chapitre intitulé *solde d'activité*, garde le silence sur la paye due aux morts, il indique très-exactement celle qui est payée aux survivans, principal objet de nos recherches.

* On verra ci-après, au N°. IX des PIÈCES JUSTIFICATIVES, que la *solde de l'état-major général* s'est élevée, en 1810, à . . . . . 8,950,889 fr.

A quoi, en supposant que ce qui restait d'arriéré au 1er janvier 1811, égalât les arrérages de 1809 acquittés en 1810, il faut ajouter 3,557,378

Total . . . 12,508,267

Cette somme qui enlève un *onzième* de la solde entière,

pereur a triplé ses *gardes*, et s'ils reçoivent une paye double, les seize mille gardes qu'il a de plus, comme Empereur que comme Consul, absorbent une somme qui, en 1803, suffisait à solder trente deux mille hommes. — 3°. Les *prisonniers* Espagnols, qui, jusqu'en 1808, ne figuraient point sur le chapitre de la solde, y entrent maintenant pour près de quatre millions, qui auraient soldé 13,798 hommes. — 4°. Il y a eu divers autres petites dépenses additionnelles qui, sans ajouter à la force numérique de l'armée, ont encore augmenté d'environ deux millions la dépense du chapitre intitulé *solde*, et diminué proportionnellement le nombre relatif des combattans.

Si ces défalcations * suffisent pour montrer que 140 millions ne sauraient solder aujourd'hui plus d'hommes effectifs que 102 millions en soldaient, il y a dix ans; n'est-il pas bizarre que le ministre des finances ait pris la peine de nous en fournir les preuves officielles, dans la même année où

---

se partage entre les officiers qu'on appelle *à la suite*. On dit que l'armée française leur est redevable de sa prodigieuse mobilité; mais l'objet de nos recherches est ici le nombre effectif des baïonnettes.

* Il ne faut point y joindre celle des 3 sous additionnels, pour pain de soupe et ration de viande, parce qu'ils font partie du chapitre des *masses* et non de celui de la *solde*; c'est-à-dire, que le soldat les reçoit en nature.

l'*Exposé* impérial venait d'affirmer que la France a *huit cent mille hommes sous les armes?*

Jamais, non jamais, Napoléon n'a mieux déployé tout son mépris pour ses contemporains, que dans les épreuves auxquelles il a mis leur crédulité en portant l'*état au vrai* des forces de son armée, tantôt à *un million* d'hommes, tantôt à *huit cent mille*.

Sans m'arrêter davantage sur les contradictions et les démentis où lui et ses ministres se sont enferrés, comme à plaisir, je vais présenter, les trois principaux résultats auxquels m'ont conduit mes recherches sur le nombre, les pertes et les dépenses de son armée : bien entendu qu'il s'agira toujours des troupes *à sa charge*, et non de celles qu'*entretiennent* la confédération du Rhin, le duché de Varsovie, ou les royaumes d'Italie et de Naples.

PREMIER RÉSULTAT. — Malgré tout les dénombremens imaginaires cités plus haut, on peut tenir pour à peu près certain, qu'au 1er janvier 1812, l'armée impériale, n'est guères plus forte que dans les premiers mois de 1806, où nous avons vu, qu'elle était formée de 390,994 hommes disponibles ou non disponibles. Si cette opinion est fondée (et j'en appelle avec confiance aux documens officiels qui, plus tôt ou plus tard, la justifieront)*, les neuf levées de conscrits qui ont eu

* *Le lecteur est prié* de se rappeler qu'il s'agit ici du

lieu depuis la rupture du traité d'Amiens, sans même y comprendre celle décrétée en décembre 1811, jointes à l'incorporation des troupes de Hollande et d'Illyrie, doivent avoir ajouté près d'un million d'hommes aux 400 mille qui se trouvaient alors sous les drapeaux ; d'où il s'ensuit que cette armée française, que tant de gens appellent encore une *armée de vétérans*, a déjà été trois ou quatre fois *renouvelée !* — Serait-ce là ce qu'entendait M. Fontanes en félicitant ses compatriotes de ce que *la guerre qui épuise tout*, a RENOUVELÉ, non-seulement leurs *finances*, mais leurs ARMÉES ?

SECOND RÉSULTAT. — Vu la quantité d'hommes que fauche la guerre d'Espagne, l'armée impériale,

---

1er janvier, mois qui précède le tirage des conscrits, et que le nombre d'hommes sous les armes peut varier d'un quart ou d'un tiers, selon qu'on les passe en revue, avant, ou après la conscription. Voilà pourquoi dans chacun de leurs divers recensemens, les auteurs de l'ATLAS MILITAIRE ont eu soin d'en indiquer l'époque précise, précaution indispensable lorsqu'il s'agit d'une armée qui décroît d'environ 10 mille hommes par mois, puis s'accroît soudainement de 120 mille hommes, lorsque toutes ses recrues lui arrivent à la fois.

Ce recrutement subit explique aussi pourquoi mars et avril sont toujours pour le gouvernement français, ainsi que pour ses voisins, des mois de crise. Comment s'en étonner? *Outre* l'équipement des conscrits, il a tout-à-coup à payer *120 mille* soldes de plus.

toute faible qu'elle est, exige un recrutement annuel de cent vingt mille conscrits ; — pour faire face aux casualités ordinaires à la vie de soldat ; — pour remplacer les 30 mille estropiés que chaque nouvelle revue rejette aux invalides, ainsi que les déserteurs et les prisonniers ; — et pour réparer la brêche de ceux qui meurent sous le fer de l'ennemi ou qui expirent dans les hôpitaux militaires. Ce second résultat paraîtra sans doute à peine croyable. Mais le célèbre Addisson portait également au *tiers* des armées de Louis XIV, la quantité de recrues dont elles eurent besoin, chaque année, pour remplir les vides durant la guerre de la succession *.

TROISIÈME RÉSULTAT. — Quoique l'établissement militaire de la France n'excède pas 400 mille

---

* Cette guerre de la succession fut cependant beaucoup plus sanglante que la guerre actuelle, puisqu'on se battait, tout à la fois, en Espagne, en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas.

Si la consommation d'hommes est précisément égale dans les armées de Napoléon, c'est surtout parce qu'il prend les jeunes recrues avant l'âge de l'entier développement des forces.

Quand je dis qu'elle est *d'un tiers*, comme sous Louis XIV, c'est que parmi les 400 mille hommes, dont je crois les armées impériales composées, en janvier 1812, il y a environ 40 mille auxiliaires suisses, allemands et italiens recrutés par ces trois nations. D'où l'on voit que les 120 mille conscrits levés, chaque année, en France même ne suffisent qu'au recrutement d'environ 360 mille Français.

hommes de tous grades et de toutes armes, il coûte environ 640 millions, y compris les *fournitures* levées en pays ennemis ou amis. Ce dernier fait, constaté par les aveux du duc de Gaëte, est d'autant moins extraordinaire, que le département de la guerre est chargé d'une foule de dépenses qui n'ont aucun rapport avec l'*entretien* des troupes proprement dites, celle des invalides, objet de 3 millions, — les soldes de retraite qui montent à 36, — la réparation et confection des places fortes qui, en 1810, en ont coûté 17, — et l'entretien des prisonniers, qui, par un prodige, dirai-je d'économie ou d'inhumanité, n'en coûte que 4. — Ces dépenses de pur accessoire, constituent déjà une charge annuelle de 60 millions.

S'il s'agissait, comme par le passé, d'une campagne en Autriche ou en Italie, outre ces 60 millions, il faudrait donc même en adoptant le calcul incomplet de Lucien Bonaparte, 400 millions pour 400 mille hommes effectifs : mais depuis que Napoléon a porté ses aigles au-delà des Pyrénées, la dépense des troupes qu'il y tient est incomparablement plus forte, par l'obligation de transporter de Bordeaux jusqu'en Andalousie, munitions de guerre, accoutremens, et même quelques provisions de bouche.

Avant de spécifier le nombre et la dépense de l'armée française en Espagne, je dois prévenir que *ce qui suit* s'appuie sur des rapports non officiels et

qui n'ont point le même caractère de certitude que les documens authentiques qui précèdent.

Ces rapports évaluaient à 140 mille hommes, les troupes françaises dans la péninsule, au printemps de 1811, lorsque Masséna revint en France, sans avoir reconquis le Portugal. S'il faut en croire ceux des Parisiens qui se prétendent instruits, cette armée seule coûtait alors *un million par jour*. A l'appui de leur dire, on cite certaines révélations échappées du bureau de la guerre, et d'après lesquelles chaque ration (par où je présume qu'il faut entendre l'ensemble des dépenses journalières de l'armée d'Espagne, en calculant celles-ci pour chaque individu de tout rang et de toutes armes) revenait à 7 fr. 10 c. Ces deux évaluations paraissent d'autant plus dignes de foi qu'en les comparant l'une à l'autre, on trouve, en effet, que si l'armée française en Espagne coûtait 7 fr. 10 c. pour chaque homme, ou un million par jour, elle devait être alors réduite à 140 mille hommes, nombre qui s'accorde avec les renseignemens recueillis, sur les lieux, par les officiers anglais chargés de ce soin.

Leurs renseignemens postérieurs annoncent que les renforts arrivés pendant les neuf derniers mois de 1811, ont réparé la brèche causée par les catastrophes de Masséna, en rétablissant l'armée à peu près au même nombre que lorsqu'il en prit le commandement et qu'elle flottait, comme l'année

précédente, entre 180, 190 et 200 mille hommes*, aussi en portent-ils la dépense à plus d'un million par jour, et ils affirment que la misère des troupes

---

* Au 1er septembre 1809, Sir Arthur Wellesley, plus intéressé que personne à savoir à quoi s'en tenir sur ce point, communiqua le résultat suivant de ses recherches, dans une dépêche officielle à son frère.

« I estimate the French force in Spain, *disposable for the service in the field*, to amount to 125,000 men, well provided with cavalry and artillery, in which number I do not include the garrisons of Pampeluna, Barcelona, etc. etc.... In these numbers I do not include sick and wounded, but found my calculations upon what *I know* were the numbers of the French army before the battle of Talavera, deducting a loss of 10,000 men in that battle. »

Ce recensement de 125 mille hommes *disponibles* n'étant que celui des combattans après la bataille de Talavera, et laissant de côté les garnisons de Pampelune et Barcelonne, ainsi que les blessés et les malades, il est vraisemblable que le grand total des Français en Espagne était alors comme aujourd'hui, de 170 à 200 mille hommes.

Il n'est point impossible que les CADRES de cette armée la portent encore à près de 300 mille hommes, en supposant ses bataillons et ses escadrons au grand complet; mais autre chose sont les *tableaux ostensibles* de l'almanach impérial et les *registres effectifs* des inspecteurs aux revues.

Qui aurait pu le croire ! Pour fournir l'enjeu de cette guerre, il ne faut pas moins de 120 mille conscrits ! Pendant que ceux, dont le décret du 20 décembre 1811 a ordonné la levée, s'exerceront aux dépôts, ceux de la conscription précédente franchiront les Pyrénées, à moins que Napoléon *ne trouve plus* lucratif de leur faire traverser le Rhin.

françaises augmente loin de diminuer, quoique la trésorerie de Paris leur ait fait passer récemment des sommes considérables.

L'énormité des frais de transports dans un pays montagneux, où la plupart ne peuvent se faire qu'à dos de mulets, explique suffisamment le pied de dépense de cette armée, qui, tout fort qu'il paraît, est encore plus faible que celui de l'armée britannique. Or, si d'un côté, celle-ci est mieux payée, mieux vêtue et mieux approvisionnée; de l'autre, dans toute guerre qui se fait sur les côtes, l'avantage des communications maritimes, offre de tels moyens d'économie à l'adversaire qui en jouit, que si Napoléon était maître de la mer, comme le sont les Anglais, cette guerre, au lieu de lui coûter environ cent louis par homme, lui en coûterait peut-être moins de cinquante.

Sans cette excessive dépense et sans les difficultés qu'il éprouve à porter ses armées au-delà de 400 mille hommes, comment expliquer l'espèce d'abandon où il laisse celle de la péninsule, à une époque où il n'ignore pas que les Anglais ne cessent d'y renforcer la leur, et où il se vante de compter sous ses drapeaux sept à huit cent mille guerriers? Malgré sa paix avec l'Autriche, il en agit envers l'Espagne, précisément comme en avaient agi les ministres britanniques contre l'Amérique Anglaise, où leurs envois graduels ne servirent qu'à alimenter et prolonger cette folle guerre qui eût pu, du

royaume depuis le traité de Nimégue ; pourquoi, avec de l'union et du courage, désespérerait-on d'arrêter Napoléon dans les nouveaux empiétemens qu'il prépare, et même d'obtenir la restitution de quelques-uns des nombreux états qu'il *incorpore* chaque année à son empire ?

Ce n'est point encore en 1811, qu'ont dû se manifester pour lui, les difficultés de faire face à la dépense de 640 millions pour son armée, puisque le budget y ayant assigné 460 millions sur les recettes de l'intérieur, si sa caisse des recettes extérieures y en a vraiment ajouté 100, le déficit à couvrir, de façon ou d'autre, se sera borné à 80 millions. Tout épuisés que sont les Espagnols, son intendant-général aura bien su leur arracher cette somme en grains, vins, bestiaux, charrois, ou même en espèces sonnantes.

Mais c'est en 1812, que les embarras commenceront à se faire sentir, parce que la caisse secrète doit se trouver épuisée ou prête à l'être, et que les dépenses de la guerre au-delà des Pyrénées vont chaque année en s'accroissant.

Cette dernière conjecture est suffisamment vérifiée par la comparaison des derniers budgets. En 1811, où, à en croire les ministres de l'intérieur, l'armée est de 200 mille hommes moins forte qu'en 1810, le budget lui a approprié 110 millions de plus que celui de 1809, sans parler du fonds extraordinaire dont Napoléon a disposé en sa faveur.

A quoi est due cette marche en sens inverse de celle qu'il attendait? A ce que plus ses généraux désolent, ravagent et ruinent l'Espagne, plus ils obligent le trésor impérial à leur faire passer les *fournitures* qu'ils y avaient d'abord obtenues avec d'autant moins de difficultés que le pillage était alors abondant, le pays intact et ses habitans dans la sécurité *.

---

* En juillet 1810, le marquis de Romana intercepta une dépêche de l'ambassadeur du Roi Joseph auprès de Napoléon, où l'on lit : — 1°. Que ce dernier se plaignait d'avoir déjà employé, à la guerre d'Espagne, 400 mille hommes et dépensé 200 millions de francs : — 2°. Que le dépouillement des églises et des couvens était achevé et n'avait presque rien produit, comparativement à ce qu'on s'était attendu.

D'après cette dépêche, on peut présumer — que, durant les dix premiers mois de l'invasion, l'Espagne, attaquée par surprise, fournit amplement à l'entretien des troupes impériales; — qu'en 1809, elles y levèrent entre cent cinquante et deux cent millions de francs; — qu'en 1810, le pillage ne surpassa pas une centaine de millions; — et qu'en 1811, il doit avoir été moins productif. Ceci comprend la triple dépouille des églises, des couvens et des joyaux de la couronne, le séquestre des caisses royales, les contributions en argent, les requisitions en grains, vins, bestiaux, chevaux, mules et charrois, les laines confisquées à Burgos, et les arsenaux, munitions, effets et accoutremens de guerre saisis à Barcelonne, Séville, etc.

Pour peu que cette évaluation conjecturale soit approximative, il s'ensuit ; — que la première campagne ne coûta au gouvernement français que des conscrits et les *préparatifs*

Mais aujourd'hui qu'il est impossible de les prendre par surprise, aujourd'hui qu'ils sont en armes

---

pour leur départ ; — qu'en 1809, il fut déjà appelé à débourser une centaine de millions ; — qu'en 1810, il en aura déboursé près de deux cents ; — et en 1811, une somme de moitié plus forte.

On ne doit cependant pas en conclure que ces sommes aient passé au-delà des Pyrénées : la plus forte partie est restée en France, tant pour l'habillement et l'armement des conscrits la remonte de la cavalerie, que pour achat et transport d'équipemens et munitions, sans compter les provisions de bouche pour l'armée de Catalogne.

Mais cette dépense n'en est point encore à son dernier terme : elle doit être et sera progressive à mesure que l'appauvrissement progressif de l'Espagne y rendra, de plus en plus difficile, aux généraux français, la levée des *fournitures extraordinaires*.

Pour exploiter, sans interruption et sans mécomptes, la mine des *recettes extérieures*, il eût fallu n'entreprendre que des guerres rapides, comme celle d'Austerlitz, par exemple, au sujet de laquelle M. Fontanes fit au vainqueur, à son retour, cette observation, d'autant plus flatteuse qu'elle était vraie : *vos conquêtes semblent plutôt le prix de la course que celui de la victoire*.

Ce que Napoléon, ses ministres et ses législateurs appellent, tantôt le *prix de la course*, tantôt *moisson de contributions étrangères*, ne ressemble pas mal aux riches moissons dont s'étaient d'abord vantés certains acquéreurs de domaines confisqués. Après avoir débuté par en rompre les prairies, afin de se procurer, coup sur coup, des récoltes céréales, ils s'étonnèrent de ce que ces nouveaux champs ne remboursaient plus les frais d'exploitation. Le champ des

pour défendre les derniers restes de la proie que convoite encore leur insatiable ravisseur, aujourd'hui que leurs guerrillas commencent enfin à lui rendre pillages pour pillages, ses difficultés pécuniaires s'accroissent, en raison composée du butin déjà fait, mais dissipé, et de l'obligation d'envoyer contr'eux des légions plus fortes pour y lever des contributions plus faibles.

---

recettes extérieures exige du repos comme la terre, et l'exploitateur suprême paraissait l'avoir compris, lorsqu'après avoir recueilli, en 1805 et en 1809, une seconde et une troisième moisson en Autriche, il eut la sagesse de repasser l'Inn, au plus vîte, pour donner aux Autrichiens le temps de se refaire, ainsi que de remplir leurs granges, leurs magasins et leurs arsenaux, avant la quatrième visite qu'il leur destine.

Si sa course au-delà des Pyrénées est moins rapide, c'est qu'il a eu l'imprudence de s'attaquer à une nation qui possède au plus haut degré, ce qu'il appelle *le premier don de l'homme*, *du* CARACTÈRE; mais c'est surtout parce qu'en débutant par se saisir du Roi Ferdinand, il l'a placée dans la même impossibilité de traiter de paix, qu'il avait placé les nègres de Saint-Domingue en leur enlevant le Capitaine-Général Toussaint. Si tout en entrant, à main armée, en Espagne, Napoléon lui eût laissé Ferdinand; peut-on douter qu'après les défaites de Rio-Seco, Tudela, Medellin et Occana, ce malheureux Prince n'eût imploré la paix, et que ses sujets n'eussent mis bas les armes, en rejetant, comme tant d'autres peuples, l'ignominie de cet acte sur le souverain qui avait droit à leur obéissance?

Encore une fois, c'est toujours aux *Recettes Extérieures* que doit en revenir quiconque veut juger de l'inconnu par le connu. Si les pillages de l'Espagne touchent à leur terme, et si la caisse des pillages précédens est épuisée, où Napoléon trouvera-t-il les 640 millions qu'exige son établissement militaire ?

Cette question se présente si naturellement, qu'il a lui-même senti la nécessité d'aller au-devant d'elle dans son dernier Exposé : *Tout homme raisonnable doit être* PERSUADÉ *que la France peut rester dix ans dans son état actuel, sans éprouver* D'AUTRES EMBARRAS *que ceux qu'elle éprouve depuis dix ans, sans augmenter sa dette, et en faisant face à toutes ses dépenses* *.

* Cet *Exposé* n'est qu'une répétition presque littérale du discours, où, en février 1805, M. Talleyrand étala une *réunion de moyens* SUFFISANS *pour maintenir encore, pendant dix ans, l'état actuel de guerre..... Point de nouveaux impôts*, y lisait-on, *point d'emprunts. Une dette qui ne peut s'augmenter et qui doit décroître.*

Depuis cette annonce, dont tant de gens, même en Angleterre, se laissèrent effrayer, la dette française a doublé, quoique l'Empereur ait fait une banqueroute de CINQ MILLIARDS, et l'on a vu qu'il a mis sur ses sujets pour 230 millions de *nouveaux impôts* annuels. Encore cette réunion des moyens du dedans n'a-t-elle été jusqu'ici SUFFISANTE que parce qu'il a réussi à recueillir chaque année au dehors, les 2 à 300 millions qui ont *assuré la subsistance, l'entretien et la solde de ses armées.*

La question n'est point mal posée et serait difficile à résoudre, si ses ministres n'avaient pas eu l'indiscrétion de nous apprendre que, depuis dix ans, il les a constamment tirés d'*embarras* par les SUPPLÉMENS DE LA VICTOIRE, et que dès l'année 1806, ils eussent succombé *sous la* CRISE *du* DÉFICIT, *si les* TRIBUTS *du monde n'avaient pas arrêté subitement le désordre et ramené les payemens à l'exactitude prescrite.*

Si ces *tributs* se renouvellent périodiquement, tout homme raisonnable doit être *persuadé* que la France n'aura à *éprouver d'autre* EMBARRAS que celui de les recueillir et de les dépenser. Mais au cas qu'ils viennent à cesser, et qu'elle se trouve rejetée sur ses propres ressources, l'embarras consistera (comme l'a avoué sans détour le duc de Gaëte*), à en venir à la GRANDE AUGMENTATION DE CHARGES *qui aurait pesé sur les sujets de S. M. si la victoire n'avait constamment procuré tous les supplémens nécessaires.*

Plus ces deux aveux sur le passé sont des traits de lumière sur l'avenir, moins mon travail serait complet, si je n'essayais d'examiner jusqu'à quel point les facultés contributives des sujets de Napoléon leur permettront de supporter cette *grande augmentation de charges.*

---

* Voyez son rapport et le précédent, p. 90 et 189.

CHAPITRE VIII.

Conjectures sur la nature et l'étendue des Ressources Intérieures qui restent à la France pour suppléer aux Recettes Extérieures.

Si le terme des Recettes Extérieures est arrivé ou s'approche, si les domaines nationaux sont vendus, et que le gouvernement impérial ait poussé les cautionnemens à leur dernier terme, on ne peut plus, ce semble, imaginer en sa faveur que quatre ressources supplémentaires : — *papier-monnaie*, — *emprunts*, — *banqueroutes*, — *et nouveaux impôts.*

Passons les séparément en revue.

Papier-Monnaie.

Chaque fois que les Parisiens ont cru les Recettes Extérieures prêtes à tarir, ils ont tremblé que l'Empereur n'y suppléât avec des assignats déguisés sous quelque nouveau nom ; et chaque fois il est monté sur son trône pour proclamer que *le papier-monnaie est le plus terrible des* FLÉAUX *qui puissent affliger une nation.*

Bien entendu que dans son sens, cet apophtegme ne s'applique qu'à un papier comme celui de la banque de Londres, et non aux billets de

la banque de Paris, qui sont échangeables à bureau ouvert. Quoique cette dernière eût suspendu le remboursement des siens en 1805, après l'emprunt clandestin qu'il lui fit pour marcher à Austerlitz, non-seulement elle les a échangés dès-lors et sans interruption contre espèces métalliques, mais elle a essayé d'étendre la circulation de son papier à Lyon, à Rouen et à Lille, par les comptoirs d'escompte travaillant sur ses fonds.

Cette tentative ne mériterait que des éloges, si en même temps que Napoléon s'applique à multiplier ainsi dans son empire les instrumens de la circulation et du commerce, il n'eût pas fait tout ce qui dépendait de lui pour y fermer les avenues du commerce et y tarir les sources de la circulation. Suivons-en la conséquence.

Depuis plusieurs années, mais surtout depuis ses décrets de Berlin et de Milan, Paris est devenu le centre de toutes les affaires commerciales de la France, et les *escomptes* croissans ou décroissans de sa banque, peuvent être regardés comme le thermomètre des transactions du commerce national, soit au dedans, soit au dehors.

En 1810, ils furent de 747,809,839 fr.

En 1811, ils se réduisirent à 391,389,483 fr. *

Voilà pour la capitale, et voici pour les provinces.

---

* *Note additionelle.* En 1812, ils sont tombés à 336,884,169 fr.

Les *profits* du comptoir de Lyon, qui, en 1810, furent de 174,768 francs sont tombés en 1811, à 39,965 fr.; ce qui égale à peine les profits des banques de telle ville des plus insignifiantes en Angleterre et en Ecosse. Ceux du comptoir de Rouen ont aussi éprouvé une diminution sensible, quoique moins forte, et quant au troisième; ses frais ont jusqu'ici absorbé ses bénéfices. *Lille comptera bientôt parmi les produits*, est-il dit dans le rapport de la banque-mère, où l'on reconnaît que cette diminution d'escomptes et de profits n'est due à aucune perte sur des effets protestés; mais à LA STAGNATION DES AFFAIRES.

Ce n'est point que ces banques succursales ne soient dirigées par des hommes intelligens et administrées sur les meilleurs principes, ni que leurs billets n'aient précisément la même espèce de garantie que ceux de la banque de Londres, outre l'avantage d'être payables à bureau ouvert. Encore moins peut-on mettre en doute que les négocians de Lyon, de Rouen et de Lille, ne fussent charmés de se faire escompter à un tiers pour cent par mois, les lettres de change qu'ils ont en porte-feuille. C'est que les billets de banque, avec lesquels leur est fait cet escompte, ne sont reçus sur la place que pour être reportés immédiatement au comptoir qui vient de les émettre et qui, ne pouvant réussir ni à prolonger leur circulation, ni à en étendre le cercle, se voit condamné au travail des Danaïdes,

on pour parler sans figure, à escompter avec du numéraire *.

Les obstacles que rencontre dans les provinces l'établissement de ces banques affiliées tiennent : — 1°. A la stagnation toujours croissante des affaires commerciales : — 2°. Au souvenir de la démonétisation des assignats : — 3°. Au souvenir plus récent encore, de l'acte que se permit le chef suprême, en empruntant à la banque, en 1805, presque tout le numéraire qu'elle avait en caisse, souvenir qui, joint à l'autre, inspire des défiances insurmontables : — 4°. A la faute impardonnable de s'être approprié la nomination du gouverneur de la banque-mère et de ses deux suppléans ; ce qui, en lui donnant une connaissance journalière des fonds qu'elle possède, autorise à croire qu'il se réserve, *in petto*, les moyens d'en disposer encore, ou à la sourdine, ou par décret impérial.

Comment s'étonner après cela, si les capitalistes des provinces tremblent de tenir en porte-feuille, ne fût-ce que pour un jour, des billets dont la

* C'est vraisemblablement la raison pour laquelle, tout en spécifiant le montant des *escomptes* à Paris, la banque-mère n'indique, pour les comptoirs de Lyon, de Rouen et de Lille, que leurs *profits* et non leurs *escomptes*. En révélant la petitesse des profits, comparativement à la grandeur de ces comptes, un pareil document mettrait trop à découvert que les billets émis par ces comptoirs provinciaux, leur reviennent d'abord après leur émission.

banque de Paris fait les fonds? On craint, à tort ou à raison, que le courrier du lendemain n'apporte la nouvelle de quelque emprunt forcé, tout semblable à celui de 1805 *.

Pour détourner les regards publics des difficultés qu'il éprouve à étendre dans ses provinces les billets de sa banque de Paris, l'Empereur déclame aujourd'hui de son mieux, contre l'extension illimitée des billets de la banque de Londres, qu'il appelle des *valeurs mensongères*, par cela seul qu'ils ne sont pas payables en espèces **.

Au lieu de m'enfoncer dans cette controverse, l'une des plus compliquées qu'ait encore fait naître l'économie politique, je préfère d'en appeler à

---

* Dans la capitale, où les porteurs de billets se flattent, sans doute, d'être avertis du péril à temps pour aller les réaliser à la banque, il ne paraît pas que cette crainte existe, puisque la somme des billets en circulation n'y a point diminué, bien que les escomptes aient été de moitié plus faibles. Mais à Lyon, où les profits ont tout-à-coup diminué des trois quarts, une pareille diminution doit être l'effet combiné, et de la *stagnation des affaires*, et de la crainte qu'une nouvelle guerre ne force l'Empereur à faire, soudainement, quelque nouvel emprunt à la banque de la capitale.

** « Déjà ce gouvernement inquiet et turbulent ne peut plus alimenter sa circulation intérieure que par des *valeurs mensongères*..., Poursuivez, Sire, cette guerre sacrée, entreprise pour l'honneur du nom français et pour l'indépendance des nations. » — *Extrait des registres du sénat*, 13 *décembre* 1810.

ceux des Français les plus capables de l'entendre, aux directeurs des comptoirs de Lyon, de Rouen et de Lille. Je leur demande, ce qu'ils préféreraient pour l'escompte et la circulation dont ils sont chargés; — des billets de banque, comme ceux de la Grande-Bretagne, qui, sans être échangeables contre espèces, n'en sont pas moins reçus et recherchés jusque dans les dernières classes du peuple, par habitude, par nécessité et avec pleine confiance, quoique depuis quinze ans soit détruite la *fiction* qui avait fait croire que chacun d'eux était représenté par des espèces métalliques; — ou des billets de banque, comme les leurs, billets qu'ils sont en mesure d'échanger à vue, contre espèces sonnantes, et que personne n'ose néanmoins garder en porte-feuille, parce que personne n'ignore qu'un simple décret impérial pourra, du jour au lendemain, les déclarer *inadmissibles?*

Par quelle bizarrerie arrive-t-il que les valeurs *mensongères* de cette île, y soient recherchées par les Anglais avec une telle avidité, que plusieurs d'entr'eux se plaignent de ce que la Banque en émet trop *, tandis que celle de France se plaint

* Les émissions de la banque d'Angleterre flottent entre 22 et 23 millions sterling, et d'après le dernier rapport de la banque de France, la circulation de ses billets dans la capitale est *de plus de* 130 *millions de francs*; un peu au-delà de 5 millions sterling.

de son côté, de ce qu'on ne se présente plus à l'escompte pour profiter de ses valeurs *réelles*?

Depuis que Napoléon a paru sur la scène du monde pour en jeter toutes les constitutions dans un nouveau moule, il n'existe plus que deux contrées qui puissent jouir en sécurité de l'avantage inappréciable de substituer à la circulation des métaux précieux, celle du *papier-crédit*: ce sont les Isles Britanniques et les Etats-Unis. Pourquoi?... parce que là, du moins, il est encore hors du pouvoir du gouvernement de porter une main violente sur les fonds des banques d'escompte, et que, s'il connaissait assez peu ses intérêts pour en concevoir la pensée, les propriétaires de ces banques, ainsi que les co-propriétaires, porteurs de leurs billets, sauraient lui résister *. Mais qu'opposer à un gouvernement qui, dans le court espace de quatre ans, en preuve de son inviolable respect pour la foi publique, et sans que ses victimes aient osé

---

* C'est-là, sans doute, ce qui avait inspiré à l'évêque Berkeley cette question dans son QUERIST : — « *Whether it be possible, for a national bank, to subsist and* MAINTAIN ITS CREDIT *under a French Government*?

Si les catastrophes de la caisse royale d'escompte fournirent la première réponse à cette question, la banque impériale ne tardera guère à fournir la seconde, ou plutôt la troisième; car il ne faut pas oublier le *long ébranlement* qu'elle éprouva en 1805, et dont nous avons entendu, p. 90 M. Mollien déplorer les conséquences.

élever l'apparence d'un murmure, a passé l'éponge sur cinq milliards de créances arriérées, et *consolidé* la dette publique de ses nouveaux départemens en en retranchant les deux tiers ? Comment résister à un homme qui a toujours, dans les mains, ou sur les lèvres, un *coup de tonnerre*, et dont le refrain perpétuel est *qu'il n'est aucun obstacle capable d'arrêter long-temps l'exécution de ses volontés* ?

Si malgré l'effroi de ses menaces et malgré l'excès de sa puissance, il a été jusqu'ici hors de son pouvoir d'introduire dans la circulation de ses provinces un papier de banque, payable à vue aux porteurs, et garanti par une compagnie non moins riche qu'accréditée, comment y ferait-il recevoir des billets à terme signés NAPOLÉON ? Plût au ciel qu'il en fût déjà réduit à cette tentative désespérée ! Ses assignats impériaux dureraient moins de semaines que ne durèrent d'années les assignats républicains.

Voilà pourquoi il renouvelle, chaque session, l'engagement de ne jamais recourir à la *ressource désastreuse du papier-monnaie* *. De toutes ses promesses, celle-ci est la seule à laquelle on puisse se fier.

---

* « S. M. a voulu qu'il fût bien clairement exprimé que jamais, sous son règne, *aucun papier-monnaie*, aucune altération dans les monnaies, n'aurait lieu. » — *Exposé du 6 mars 1806.*

EMPRUNTS ET CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Dans le même écrit, cité p. 126, où M. de Guer me tança si vertement pour avoir *répandu l'opinion* que le gouvernement consulaire ne pourrait prolonger son existence que par des victoires perpétuelles et par les contributions des vaincus, se trouve un passage qui ferait presque soupçonner que mon censeur partageait cette opinion :

« La supériorité de ses forces et l'habitude de » victoire, permettent au gouvernement français, » de penser qu'il pourra, dans tous les temps, » porter le théâtre de la guerre sur territoire étran- » ger, et *entretenir ses armées aux dépens de* » *l'ennemi* : mais quand on songe qu'un seul boulet » qui frappe le général en chef peut faire perdre » une bataille décisive, et forcer des troupes, jus- » que-là victorieuses, à repasser leurs frontières, » on cesse de compter sur des *victoires perpé-* » *tuelles*, on sent la nécessité de fonder ses RES- » SOURCES sur des BASES PLUS ASSURÉES, et si on » réfléchit encore que les flottes ne peuvent être » ni armées, ni *entretenues par des contributions* » *levées sur l'ennemi*, ON AVOUE que la France » elle-même a besoin d'un crédit public. »

Ici venaient des avertissemens très-sensés sur la convenance de se tenir prêt à remplacer la ressource précaire des pillages, par la ressource dura-

ble des emprunts *. C'était, selon M. de Guer, pour l'avoir négligée, que l'ancien régime n'avait cessé de *passer du déficit à la banqueroute, et de la banqueroute à un déficit nouveau.*

Bonaparte, encore Consul, profita de l'avis, par les emprunts déguisés, mentionnés page 39; et il me reste à en expliquer la forme, afin de détromper ceux qui croient qu'il s'est réservé cette ressource intérieure, pour l'époque où celles de l'extérieur viendraient à défaillir. — S'il est parvenu, disent-ils, à créer 300 millions de nouveaux effets publics, c'est une preuve que les acheteurs sont plus nombreux que les vendeurs, que la nation française s'enrichit et prend confiance en son gouvernement, puisqu'elle a, chaque année, une réserve à placer en dépôt sous sa sauvegarde.

Tout cela serait vrai, si ces prétendus achats volontaires n'eussent pas été des achats forcés.

Avant de créer des nouveaux cinq pour cent, il avait eu soin d'ordonner au sénat et à la légion

---

* M. de Guer évaluait, à *quatre cent* millions de francs par an, les dépenses extraordinaires d'une guerre continentale et maritime; c'est-à-dire, les sommes que le gouvernement français serait appelé à se procurer, chaque année, par voie d'emprunts, au cas que les *contributions levées jusqu'alors sur l'ennemi* vinssent à cesser.

Les campagnes subséquentes ont montré la justesse de son calcul.

d'honneur, de se défaire de leurs domaines, pour les convertir en inscriptions sur le grand livre; et c'est en vertu de cet ordre que ces deux corps y sont propriétaires de 12 millions de rentes. Or, si le jour où la trésorerie impériale envoyait 100 mille francs d'inscriptions à vendre sur la bourse (et elle a toujours eu la sagesse de n'y procéder que par faibles parcelles) le trésorier du sénat ou celui de la légion d'honneur, s'y est présenté pour les acheter et les faire sortir de la circulation, la masse des fonds publics, en ventes et reventes, y restant la même, leur prix vénal n'a point dû s'en ressentir.

Lorsque ces deux corps n'ont plus eu de terres à mettre à l'encan. Napoléon avait si bien pris goût à ces placemens, qu'il signifia le même ordre, d'abord aux universités et aux colléges, puis aux hôpitaux. Les 81 millions d'inscriptions créées et placées en 1810, n'ont trouvé des acquéreurs que parce qu'il a su contraindre les établissemens d'éducation et de charité à transformer leurs propriétés foncières en rentes sur l'état, transformation bien fâcheuse, dans un pays où les banqueroutes royales, nationales et impériales, se répètent trois ou quatre fois par siècle *.

* L'opération eut, sans doute, aussi un but politique, car elle a principalement frappé sur les hôpitaux et les colléges des provinces conquises. C'est en vertu de ce décret que l'université de Turin a acquis 450 mille francs de rentes.

L'extrême lenteur avec laquelle il a procédé à ces emprunts forcés, indique assez que la France n'a plus de capitaux dont il se flatte de disposer par voie de prêts volontaires. Qu'il essaye d'emprunter cette année autant de millions de francs, que la Grande-Bretagne empruntera de millions sterling; cette seule annonce suffirait pour mettre tous les capitalistes en fuite. C'est là qu'on peut l'attendre de pied ferme, avec la certitude de le voir honteusement repoussé. Mais il ne s'y hasardera point, car sous le rapport des emprunts, déjà rentré dans l'ornière des gouvernemens réguliers, l'*homme aux prodiges* se voit forcé, comme eux, à consulter l'opinion publique avant de faire le moindre appel aux prêteurs.

Et cependant si l'on doutait encore qu'il *avoue* enfin, avec M. de Guer, le *besoin de crédit*, on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur le pompeux étalage qu'il vient de faire d'un nouveau

---

Or, si jamais le Roi de Sardaigne vient à rentrer dans ses domaines, il ne lui sera pas facile de faire rentrer son université et ses colléges dans les leurs, aujourd'hui que les voilà inscrits sur le Grand Livre de la loyauté française.

Quant à ce qui concerne les hôpitaux; au 1er janvier 1811, ceux-ci n'avaient encore acheté que pour 379,272 f. de rentes: encore est-il vraisemblable que ce sont les hôpitaux de la Belgique, du Piémont et de la Toscane, car presque tous ceux de l'ancienne France avaient été dépouillés de leurs terres pendant la révolution.

fonds d'amortissement, auquel il s'engage de ne plus toucher d'ici à quinze ans.

A quelles dures épreuves n'a-t-il pas déjà mis la crédulité des Français avec ses *prospectus* d'amortissement ! L'an VIII, il fonde la première caisse, en lui déléguant le revenu de la poste aux lettres. Peu après, il lui assigne tout le produit des cautionnemens et des centaines de millions. — Combien en a-t-elle touché jusqu'ici ? Précisément de quoi acquérir 1,612,844 francs de rentes. Encore, et lorsqu'elle voulut les employer à en acquérir de nouvelles, Napoléon en a-t-il disposé pour d'autres usages qu'on verra ci-après. Mais il vient enfin de faire amende honorable en promettant que ces rentes seront désormais religieusement appropriées à leur objet primitif, jusqu'à ce que les intérêts de la dette soient réduits à 80 millions. Puis, et comme pour s'ôter, cette fois, tout moyen de revenir en arrière, par une singulière condescendance, il a transcrit, presque littéralement, le premier bill d'amortissement de M. Pitt *.

---

* Ce décret, qui fait partie de la loi financière de 1811, peut servir de suite à *l'histoire de la caisse d'amortissement consulaire*, insérée dans l'*Appendice aux Recettes Extérieures*, au chap. DES SIX DOTATIONS.

Voici la SEPTIÈME : —

« Art. XIV. Le grand livre de la dette publique devant être porté, en 1812, à 88 millions par l'inscription de la dette Hollandaise ; la réduction à 80 millions, dans l'espace

N'importe : puisque je ne m'étais point trompé en conjecturant le sort des six premières dotations, je crois me tromper encore moins en annonçant un sort tout semblable à celle-ci, quoiqu'elle ne s'élève qu'à 1,600 mille francs, non compris les rentes viagères qui viendront annuellement à s'éteindre, et qu'on lui a déléguées de nouveau *.

Cette caisse qui s'est vue retirer, une à une, tant de sommes si solennellement garanties, n'a pas

---

de vingt années au plus tard, sera faite au moyen d'un fonds d'amortissement composé : — 1°. Du montant des extinctions annuelles sur les rentes viagères, qui sera versé à la caisse d'amortissement pendant le nombre d'années nécessaires, à partir du 1er janvier 1811. — 2°. Des 1600 mille fr. de rente que la caisse d'amortissement possède annuellement et qui représentent les fonds d'amortissement qu'elle a reçus du trésor public. — 3°. Du produit des arrérages des rentes successivement acquises par cette caisse, avec le fonds d'amortissement fixé ci-dessus. »

Dans son rapport sur cette loi, le ministre dit entr'autres : — « que le directeur-général sera TENU, *sous sa responsabilité*, d'employer ces fonds chaque semestre en achats d'inscriptions au grand livre. »

Sous sa responsabilité ! .... Entendrait-on par hasard, qu'il sera *responsable* s'il obéit au premier décret impérial qui, déjà peut-être, lui a enjoint de suspendre ses achats, pour venir au secours de tel autre service plus urgent ?

* Ces rentes viagères lui avaient déjà été promises depuis plusieurs années, mais il en a été de cette promesse comme de tant d'autres. On estime, entre 4 et 500 mille francs, le montant de leur extinction annuelle.

pas laissé d'avoir une immense gestion, à en juger d'après les comptes volumineux qu'elle publie chaque année, sous la triple rubrique de caisse *d'amortissement*, caisse de *dépôt*, et caisse de *garantie*. Mais les quatre articles suivans feront suffisamment comprendre que son véritable titre devrait être celui de *caisse de secours du gouvernement*.

Avance à l'école impériale d'équitation. (décision de S. M. du 6 sept. 1809) 3,333 fr.

Avance ordonnée en faveur de la ville de Nantes, pour la reconstruction de sa salle de spectacle. (décret impérial du 29 octobre 1809) 400,333

Avance pour l'établissement des dépôts de mendicité. (décret du 10 août 1809). . . . . 500,000.

Avance ordonnée pour la levée des gardes nationales dans divers départemens. (décret impérial du 5 décembre 1810) 513,045

Lorsque cet établissement fut institué pour réduire à *cinquante* millions les intérêts de la dette perpétuelle, eût-on pu soupçonner qu'elle serait presque doublée en moins de dix ans, et que les sommes hypothéquées à cette réduction seraient empruntées pour la réorganisation des *gardes nationales*, pour la fondation de *dépôts de mendicité*, pour des *écoles d'équitation* et pour la *reconstruction de théâtres*? Certes, le tribun Bosc

avait eu toute raison de dire qu'elle *n'avait point d'exemple en Europe*, et je n'avais pas eu tous les torts de l'appeler une JONGLERIE.

Si l'on est curieux d'apprendre où elle a pu trouver les fonds pour tant et tant d'avances non moins urgentes qu'imprévues, il suffira de savoir que son dotateur, au lieu des sommes immenses qu'il lui avait promises, l'a constituée receveur du revenu de presque toutes les corporations de son empire. C'est elle qu'il avait chargée de vendre leurs terres pour en acheter des inscriptions; et ce fut elle aussi qui fut chargée de leur vendre ces inscriptions. Plus elle se montra propre à lui rendre des services de ce genre, plus il mit de prix à augmenter les fonds dont elle a le maniement et lui la disposition. Aussi fait-elle les affaires de tout le monde excepté les siennes propres, car elle n'a jusqu'ici *amorti* la dette qu'en la faisant passer en *mains mortes* *, moyen ingénieux de la rendre

* Loin d'en faire mystère, le duc de Gaëte en a tiré gloire dans son avant-dernier rapport, où l'on lit: — Quatorze millions sont invariablement *fixés* entre les mains d'établissemens publics, et ne sont par conséquent plus dans le cas de *paraître sur la place*. Ainsi, il ne reste qu'environ quarante millions, dont une partie soit *susceptible de négociation.* »

Faire ensorte que ces rentes ne soient *plus susceptibles de négociation et ne reparaissent plus sur la place*, au lieu de faire ensorte qu'elles disparaissent du grand livre, tel a été l'unique objet du gouvernement consulaire et impérial.

immortelle, si une dette publique française pouvait l'être.

C'est parce qu'il avait besoin de jeter sur le marché 14 à 15 millions de nouvelles rentes pour en dépenser le capital, qu'il a tant fait d'efforts afin d'en retirer simultanément 16 millions d'anciennes; ce à quoi il n'a réussi qu'en les faisant passer en MAINS-MORTES. Son ministre a déclaré, en toutes lettres, que lorsqu'elles ne sont plus *susceptibles de négociation*, elles cessent de lui *donner aucune inquiétude*.

Du reste, les comptes de cette caisse sont aussi complexes et embrouillés que ceux de la trésorerie le sont peu. Il s'y trouve tant de nouveaux mots dont on n'indique point le sens, un tel rexirement de parties, tant de créations et de retraits d'effets, appelés *Bons*, tant de cessions et rétrocessions de domaines, que je me reconnais incompétent à pénétrer dans ce labyrinthe ou à en sortir. Mais ce qu'on y voit très-clairement, c'est que ses dépenses administratives s'élèvent à 465,570 fr. dépenses quatre fois plus fortes que celles de la caisse anglaise, qui a à administrer des sommes quatre fois plus considérables !

C'est par erreur que quelques personnes confondent cette *caisse d'amortissement*, avec celle du *domaine extraordinaire*. Voici le seul point par lequel elles se touchent.

Lorsque Napoléon fait quelque capture pour laquelle il juge convenable de laisser aux spoliés l'espoir d'une restitution, il débute par ordonner que les *produits en soient versés à la caisse d'amortissement*, et ce furent les propres termes du décret de Rambouillet qui ordonna le SÉQUESTRE des vaisseaux américains. Mais ni les comptes de 1809, ni ceux de 1810, n'ayant accusé cette recette, leur silence signifie que ce séquestre étant devenu une CONFISCATION, a été versé à la caisse du *domaine extraordinaire*, ou en d'au-

Noublions pas deux autres recettes dont cette caisse a été chargée et dont elle dut se promettre des trésors.

A son retour d'Austerlitz, le vainqueur lui confia l'administration des biens de tous les militaires décédés dans les hôpitaux de son empire. Il jugea, et avec raison sans doute, qu'il ne fallait rien moins qu'une correspondance aussi active pour les protéger contre quiconque essayerait de s'approprier leurs héritages.

Les quatre premières années de cette recette, qu'il serait déjà bien temps de faire passer à leurs familles, figurent dans le dernier compte sous la rubrique suivante :

Succession des militaires décédés dans les hôpitaux. (décret impérial du 23 septembre 1806) . . . . . 288,081 fr.

Voilà un échantillon des *nobles et glorieuses*

---

tres termes, que les Américains peuvent passer ces vaisseaux et leurs cargaisons par profits et pertes.

Napoléon en agit tout différemment par rapport aux rentes des terres et maisons confisquées sur les dix Espagnols proscrits. Quoique ces rentes appartinssent de droit à sa *caisse du domaine*, il a eu jusqu'à présent la retenue de les faire verser à celle de l'*amortissement*, et cela par deux raisons : — 1°. Parce qu'elles ne s'élèvent encore qu'à 449,376 fr. — 2°. Parce qu'en ouvrant ainsi à ces dix proscrits l'espoir de tenir main-levée de ce séquestre, lui, de son côté, conserve l'espoir de les amener à résipiscence.

dépouilles que rapportent en France ceux de ses guerriers mutilés qui obtiennent la faveur d'y venir rendre le dernier soupir !

Lorsque Napoléon apprit que ni le sénat, ni la légion d'honneur, ni les universités, ni les colléges, ni même les hôpitaux n'avaient plus de terres à vendre pour en acheter des inscriptions, il se replia sur une autre idée qui mérite de faire époque dans les annales du crédit public : tant elle est nouvelle.

En conférant des titres de noblesse aux familles qui ont *sacrifié leurs intérêts aux siens*, il les avait spécialement autorisés à *substituer leurs biens libres pour former la dotation de ces titres*, qui ne pourront être *transmissibles de mâles en mâles*, qu'autant que les titulaires fonderont à cet effet des MAJORATS, dont le plus fort doit être de 200 mille francs de rente, et le plus faible de 3 milles*. Puis, et quoique partout ailleurs, ces majorats soient constitués en terres, S. M. a permis de les constituer en effets publics, et a même voulu qu'en certains cas, un dixième des biens ainsi substitués le fussent en inscriptions sur le grand livre. Or, comme une fois substituées à des enfans nés ou à naître, celles-ci cessent d'être vendables, son ministre se préparait sans doute à jeter encore sur le marché autant de nouvelles inscriptions que ces

* *Sénatus-consulte* du 14 août 1806.

majorats en auraient retiré d'anciennes. Mais il faut bien, ou que ses nouveaux nobles soient moins pécunieux qu'on ne les représente, ou qu'il leur reste quelques craintes, sinon sur la durée de leurs titres, du moins sur le payement régulier de la dette impériale; puisque le grand total des sommes employées jusqu'ici par les princes, ducs, comtes, barons et chevaliers, pour constitutions de majorats en cinq pour cent, ne s'élève pas même à cent mille écus *.

Après de semblables résultats, on me dispensera de m'étendre sur l'embarras où va se trouver Napoléon, je ne dis pas pour offrir de nouvelles inscriptions sur le marché, mais pour leur y procurer des acheteurs, à moins de découvrir quelque expédient plus efficace pour balayer les anciennes. S'il permet à la caisse d'amortissement d'employer à cet usage les 1600 mille francs dont elle vient de recouvrer la propriété, il pourra jeter pour en-

---

* Voyez, dans les comptes de la caisse d'amortissement pour 1810, l'article intitulé :

« Produit de la *retenue du dixième* exercée par le trésor » public sur les rentes constitutives de majorats, pour le » montant de la retenue versée, et dont la conversion doit » être faite en rentes 5 pour cent, en conformité du décret » impérial du 4 juin 1809—17,631 fr.

On trouve, p, 121, un autre article intitulé: — 13,551 fr. » rentes provenant du *dixième* sur les majorats, représen- » tent un capital de 271,020 fr. »

viron 2 millions de cinq pour cent sur le marché ; mais comme il n'en retirerait pas un écu, ce nouveau don, tout faible qu'il est, subira, tôt ou tard, le sort des six précédens. Puisque le donataire s'en était ressaisi dans le temps de la surabondance de ses recettes extérieures, comment croire qu'il se montrera plus scrupuleux au milieu des besoins dévorans qui assiègent et assiégeront de plus en plus son fisc? De toutes les *merveilles* de son règne, la plus merveilleuse serait une caisse d'amortissement dont il respectât le dépôt.

Et quant aux emprunts volontaires, on peut se tranquilliser à cet égard. S'il n'en a point encore ouverts, c'est qu'il ne l'a pas pu, et il ne l'a pas pu, puisqu'il n'en a point ouvert.

BANQUEROUTE.

Si Napoléon découvre quelques nouvelles ressources fiscales dans une nouvelle banqueroute, on peut la regarder comme déjà faite.

Mais ceux qui la rangent encore parmi ses moyens de finance, oublient que le directoire avait *consolidé*, en 1798, la dette fondée, par une réduction des deux tiers, et que dix ans après, l'Empereur a réduit, non au *tiers*, comme ses timides devanciers, mais à *zéro*, les cinq milliards de la dette flottante qu'ils lui avaient laissée à fonder. C'en est assez pour comprendre que S. M. est hors d'état d'y revenir avant d'avoir réussi à créer un *nouvel* ARRIÉRÉ.

Envelopper les 12 millions de rentes perpétuelles qui appartiennent au sénat et à la légion d'honneur, dans une banqueroute générale, serait porter la sappe aux fondemens d'un trône dont ces deux corps sont les plus sûrs appuis : et comme il faudrait également en exempter les collèges et les hôpitaux, le seul avantage que pût s'en promettre le gouvernement actuel, serait une retenue plus ou moins forte, tant sur les autres rentes perpétuelles et viagères que sur les pensions. Ce qui le fera vraisemblablement résister à l'attrait de cette retenue, c'est que ces rentes et ces pensions sont réparties entre un si grand nombre de familles, qu'en supposant la répartition égale, elle ne procurerait qu'environ *seize sous* par jour à chacune d'elles*. Si la crainte de les entendre crier famine n'arrête point l'Empereur, du moins sera-t-il contenu par celle de les voir refluer dans ses dépôts de mendicité, où il serait forcé à leur rendre d'une main, à titre d'*aumônes*, la faible pitance dont il les aurait dépouillées de l'autre, à titre de *rentes*.

Ce n'est pas tout : en avançant dans cette car-

---

* Les comptes rendus portent, au 1er janvier 1811, le grand total des rentes perpétuelles, des rentes viagères et des pensions de toute nature à 107,829,623 francs, lesquelles se répartissent entre 357,156 *parties prenantes* ; ce qui, en supposant leur part égale, fait 301 fr. 90 c. par an, pour chacune d'elles, ou 83 centimes par jour.

rière, Napoléon a fini par s'apercevoir que ce qu'un état croit gagner en se débarrassant de sa dette, tourne plus ou moins en déficit dans la collecte des tributs. Non-seulement ses créanciers, privés de leur fortune, ne peuvent plus contribuer à celle du fisc, mais leur ruine, en suspendant les travaux qu'alimentaient leurs consommations, s'étend sur d'autres familles qui, n'ayant pas de rentes sur l'état, se croient par cela même intactes lorsqu'il viole ses engagemens.

Aussi le rapport où le duc de Gaëte annonça une réduction des deux tiers dans la dette des Hollandais, annonça-t-il en même temps qu'il fallait s'attendre à une réduction proportionnelle dans le produit de leurs impôts: — « V. M. en réduisant l'intérêt de cette dette au TIERS, *a réduit les contributions dans la même proportion.* »

Ce ministre oubliait que la *réduction* sur les rentes et pensions des Hollandais, s'élève à 60 millions, et que celle sur leurs contributions se borne à 30. Mais peu importe; car autre chose est la décharge accordée par les budgets impériaux, et celle qui, tôt ou tard, aura lieu d'elle-même, par l'impuissance des contribuables de faire honneur à ces budgets *.

---

* Voici un rapprochement propre à rassurer les personnes qui craignent qu'en incorporant la Hollande, Na-

Les rentiers, tant Hollandais que Français, auront sans doute encore bien des anxiétés à éprou-

---

poléon n'ait fait une opération fiscale, aussi lucrative que l'opération politique était injuste.

On a vu, p. 48 qu'il n'attend des sept provinces-unies et de l'Ostfrise que 55 millions. Ajoutez-en 11, pour leur part aux douanes et aux postes, vous aurez 66 millions de francs pour leur contribution aux dépenses publiques de l'empire. Mais comme il faut en retrancher 33,300,000 fr. pour le tiers des rentes perpétuelles ou viagères, et des pensions civiles ou militaires des Hollandais que la trésorerie impériale a prises à sa charge, et qu'on peut regarder comme une retenue sur les 66 millions ci-dessus, il s'ensuit, si la population de ces départemens s'élève à deux millions d'individus, que bien qu'ils payent 33 fr. par tête, ils ne contribuent réellement que pour 16 fr. 50 c. aux dépenses générales de l'empire. Or, cette quotepart est, comme on l'a vu, très-inférieure à celle des autres départemens de la France pris en masse.

Encore quelques autres incorporations aussi lucratives, et le besoin de *Recettes Extérieures* n'en deviendra que plus urgent !

Quel triste sujet de méditations ! La Hollande qui était, il y a vingt ans, le pays le plus riche du continent, ne peut plus contribuer aux dépenses publiques que pour 66 millions de francs ! encore, et pour qu'elle le puisse, faut-il restituer la moitié de cette somme à ses rentiers et à ses pensionnaires !

Par un de ces événemens dont il a fallu être témoin pour y croire, Napoléon qui avait tout fait pour ruiner la Hollande avant de l'annexer à ce qu'il appelle sa *grande famille*, résolut tout à coup cette annexation en apprenant du duc de Cadore ce qui suit : — « La Hollande est acca-

ver sous le règne de Napoléon, quoiqu'il ait grand soin de placer dans ses budgets leur dette publique avant sa liste civile, afin de mieux faire croire qu'il envisage la première comme encore plus sacrée que la seconde. Mais, si je ne me trompe, ce ne sont plus des *retenues* ou des *consolidations* qu'ils ont à craindre; c'est plutôt quelques *arrêts*

---

blée sous le poids de sa dette publique qui s'élève de 85 à 90 millions.... Cette dette, même réduite à 30 millions, serait encore *au-dessus* des moyens et des forces réelles de ce pays. On estime qu'il paye le triple de ce que paye la France. Ce peuple gémit sous le poids de vingt-trois espèces de contributions diverses. La nation hollandaise succombe sous ses contributions; elle ne peut plus les payer. — *Rapport à l'Empereur, du* 9 *juillet* 1810.

Quoique ce tableau n'ait rien d'exagéré; cependant, et toutes ruinées que soient les provinces-unies, elles eussent encore trouvé dans l'amour de l'indépendance politique de quoi faire de nouveaux sacrifices, si Napoléon eût continué à leur faire acheter, au poids de l'or, l'espérance de n'être point englouties dans son empire. Fiscalement parlant, il aurait beaucoup mieux trouvé son compte à prolonger leurs rançons annuelles, qu'à se charger du tiers de leur dette ainsi que de toutes leurs dépenses en s'emparant de leur revenu.

Que vient-il de faire pour rendre celui-ci plus productif? Il s'est rendu en personne à Amsterdam afin d'y remplacer les vingt-trois anciennes contributions hollandaises par les contributions françaises qui sont en nombre presque double, et dont la perception sera tout au moins deux ou trois *fois plus coûteuse*!

de surséance, qui, en les renvoyant, d'abord de trimestre en trimestre, puis d'un semestre à l'autre, leur garantiront dans des temps plus heureux jusqu'aux intérêts des intérêts.

Dans le fait, le gouvernement impérial a déjà réussi à recommencer un *arriéré*, puisque ses derniers comptes nous apprennent que sur les 15 millions alloués au ministre des cultes pour 1810, celui-ci n'avait touché que 10,755,967 fr. et que le payement des *soldes de retraites* était de sept à huit semaines en retard. En reculant ainsi, peu à peu, et de plus en plus, ces soldes* et celles des prêtres,

---

* Ce n'est encore qu'avec le clergé, les invalides et les troupes en campagne que l'Empereur a recommencé un arriéré. Cette ressource paraît aussi arrivée à son dernier terme, surtout en Espagne, où les retards de la paye ont été, sinon la cause, du moins le prétexte des nombreuses désertions qui ont eu lieu parmi les troupes impériales. Aussi la trésorerie de Paris y a-t-elle fait passer récemment des sommes considérables, et depuis la réception desquelles, on dit que la solde ne doit point s'être trouvée plus arriérée vers la fin de 1811 qu'elle ne l'était en 1810.

S'il en est ainsi, et je tiens ce fait de bonne part, il n'aura rien moins fallu que la crainte d'un soulèvement pour déterminer, en 1811, l'Empereur à cet envoi de fonds auquel il ne s'attendait guère en 1808, lors des conférences de Bayonne.

Quant à la paye des troupes de l'intérieur; il l'a jusqu'ici acquittée, jour à jour, et s'il se trouve jamais dans l'impossibilité d'y pourvoir, il sera beaucoup moins dangereux pour lui, de la leur envoyer chercher au dehors que de les exhorter *à prendre patience* au dedans.

les honoraires de ses employés civils, les salaires de ses juges, le payement de ses fournisseurs, et même, au besoin, les rentes des créanciers de l'état, Napoléon pourra y trouver une ressource de cent ou deux cent millions par an; mais comme cet expédient détraquerait infailliblement et promptement toute la machine, il nous reste à examiner s'il ne lui est point encore possible d'arrêter les progrès du déficit, par la *grande augmentation de* CHARGES dont a parlé le duc de Gaëte.

AUGMENTATION DE CHARGES.

NOUVEUX IMPÔTS. NOUVEAUX TARIFS.

Les lecteurs sont priés de se rappeler que le peuple français paye aujourd'hui, en tributs, environ 28 fr. par tête, ou *un septième* de plus que sous Louis XVI, lorsque ce royaume industrieux et riche était en possession de colonies florissantes qui alimentaient au dedans une foule de travaux et au dehors un commerce immense.

Que d'efforts n'a-t-il pas fallu pour réorganiser ainsi, au sortir d'une révolution ruineuse, au milieu de la guerre, et en si peu d'années, un revenu supérieur à celui que levait l'ancien gouvernement, dans le temps où M. Necker exprimait ses craintes que les contribuables ne fussent déjà arrivés au *terme extrême de l'impuissance*, et aurait voulu,

disait-il, pouvoir tracer en lettres de feu, *l'effrayante étendue de leurs sacrifices* ! *

Tel est le point de comparaisson dont il faut partir, en recherchant si Napoléon réussira à découvrir de nouvelles taxes productives, ou à rendre plus productives celles qui existent.

La première de ces deux questions semble résolue, par cela seul qu'en conservant les nouveaux impôts établis par l'assemblée constituante, il a rétabli tous ceux qu'elle avait supprimés. — Impôt sur le sel, — droits d'aides sur les boissons, — monopole du tabac, — péages, etc. etc., on chercherait en vain quelle imposition de l'ancien régime Napoléon n'a pas ressuscitée **; et son embarras pour en inventer de nouvelles sera grand, à en juger d'après la seule qu'il ait su imaginer depuis deux ans; celle *d'un centime* par feuille sur la réimpression de tous les ouvrages d'auteurs non vivans, centime qui lui produira à peine dix ou vingt mille écus ***.

---

* *De l'administration des finances, etc.* — Vol. I. p. 38 et 48.

** La taille, les vingtièmes et la dîme, ont été surabondamment remplacés par l'impôt foncier et ses centimes additionnels.

*** Ce droit d'*un centime* par feuille ne paraît qu'une bagatelle; et cependant, pour être autorisé à mettre en vente un vol. in-4°. de 800 pages, qui font cent feuilles, tiré à mille exemplaires, l'imprimeur sera désormais tenu à payer

La seconde ressource, celle de rendre les taxes existantes plus fructueuses par des droits addition-

---

mille francs au fisc, et à les payer dans l'espace de trois mois, que l'édition se débite ou non.

Messieurs de l'institut national ne s'attendaient guère à voir le commerce des sciences, des lettres et des beaux arts, frappé d'un pareil impôt, par celui de leurs membres qui leur avait écrit, le 6 nivôse an VI : — *L'occupation la plus honorable, comme la plus utile pour les nations*, C'EST DE CONTRIBUER A L'EXTENSION DES IDÉES HUMAINES.

Notez que cet impôt n'est point une mesure de police, puisque tout auteur vivant s'en trouvant exempté, les papiers et journaux périodiques n'en seront point atteints. C'est tout bonnement une loi bursale promulguée sous le titre modeste de *réglement*.

Notez aussi que ce réglement, les arrêts ministériels qui ont étendu les droits d'octroi sur les villages ouverts, et même le décret impérial de décembre 1810, qui a déclaré le fisc, seul acheteur, seul fabricant et seul vendeur de tabac, ont été mis au jour par S. M. I. sans égard au serment qu'Elle avait prêté entre les mains du Pape, de *ne lever aucun impôt qu'en vertu de la loi!*

Observez enfin que tout en prenant ainsi sur lui la législation et la levée des impôts, sans plus daigner demander l'avis des législateurs, Napoléon n'en termine pas moins chaque discours d'ouverture, en les congratulant de ce *qu'il ne hausse aucun tarif, et n'a besoin d'aucun accroissement dans les impositions!* — « C'est ainsi, leur a dit récemment » M. de Ségur, que depuis plusieurs années de guerre, de » conquêtes et de créations, *notre souverain termine ses* » *discours*, tandis que le gouvernement qui veut lutter » contre lui, demande chaque année au peuple de nou» veaux emprunts, de nouveaux impôts et de nouveaux » *sacrifices*..... HEUREUX LE RÈGNE OÙ LE RÉCIT DES FAITS » TIENT LIEU D'ÉLOGES! »

nels, ne sera guère moins illusoire, puisqu'à mesure qu'il en a haussé les tarifs, la recette a été en baissant. Il a doublé les ports de lettres, et l'on a vu que la moyenne de leurs produits, pendant les trois dernières années, est de près d'un cinquième inférieure à ce qu'ils étaient en 1803. Il a étendu les droits d'octroi sur six nouveaux départemens, ainsi que sur les plus petits bourgs de son empire, et sa retenue d'un dixième sur ces droits a été dès-lors en diminuant. Il a de nouveau triplé, en 1810, les droits de douanes, et en 1810, ses douanes lui ont rapporté dix millions et demi de moins qu'en 1807. Où sont donc les tarifs qui lui restent à hausser? Ce n'est assurément pas celui de la taxe foncière, puisqu'il vient d'avouer la convenance et la nécessité de le baisser incessamment, baisse qui, s'il diffère davantage à la décréter, s'opérera d'elle-même.

Tels sont les faits récents contre l'évidence desquels le gouvernement impérial n'a pas laissé d'insérer ce qui suit, au moniteur du 16 septembre 1810 : — « La France a 800 millions de revenu en » temps de paix. Ce n'est que les deux tiers de » celui qu'elle peut se procurer en temps de guerre. » En mettant 30 centimes sur tous les tarifs, son » revenu est porté à 1200 millions. »

Ses habitans peuvent se tranquilliser sur cette menace *. Si leur chef réussit à maintenir son re-

* Elle ne pourra guère s'exécuter qu'à l'égard du *sel*,

venu interne au point où il en est, ce ne sera pas en augmentant les tarifs, mais au contraire, en les diminuant : ce sera, non en chargeant ses sujets de nouvelles taxes, mais en les déchargeant de plusieurs de celles qui pèsent sur eux, et c'est aussi sous ce rapport, que divers Anglais éclairés sont persuadés qu'il ne dépendrait que de lui d'embrasser certaines réformes fiscales, propres à déjouer toutes les conjectures précédentes.

Qu'il soit seulement assez sage, disent-ils, pour abjurer son *système continental ;* qu'au lieu de livrer au commerce une guerre à mort, dans le vain espoir d'anéantir le nôtre, il s'occupe à ressusciter le sien; qu'au lieu de son code de douanes, devenu, comme il l'avait souhaité, un code prohibitif, il rende à ses sujets le libre usage des productions des deux Indes, en assujettissant celles-ci à des

---

dont les Français ne sauraient se passer, quelque soit d'ailleurs leur appauvrissement. Aussi, et malgré les déclamations du nouveau régime contre l'ancien qui, en effet, n'avait point trouvé de ressource fiscale plus commode que d'ajouter et de surajouter des *sous pour livre* aux droits de gabelle, on doit s'attendre à ce que Napoléon, dès la prochaine session peut-être, en haussera le tarif. Mais 30 centimes additionnels lui procureront à peine une vingtaine de millions : que serait un pareil secours pour des besoins de l'étendue des siens, surtout s'il s'engage dans quelque nouvelle guerre, et qu'elle soit dispendieuse au lieu d'être productive ?

droits modérés, et la consommation en sera prodigieuse.

Voici un document qui aidera à calculer la quantité de produits des deux Indes que pourrait acheter la France en pareil cas. On en est redevable au ministre le plus éclairé qu'ait eu Napoléon, à M. Chaptal, qui, durant sa trop courte administration, lui recommanda de n'encourager le commerce qu'en le laissant faire, et de le laisser faire sans s'inquiéter que la balance parût pencher pour ou contre le commerce national. M. Chaptal y mettait si peu d'importance, qu'il publia les registres des importations et exportations de 1801 : bien qu'ils présentassent un accroissement rapide dans l'achat des denrées coloniales, ce ministre y puisa un sujet de félicitations, en observant qu'il ne prouvait autre chose, si ce n'est que la nation reprenait les habitudes du travail, et le goût des jouissances qui en sont la suite nécessaire.

L'année 1801, dont il a fourni le bilan commercial, peut être regardée comme la plus florissante qu'ait vue la France depuis sa révolution. Le traité de Luneville avait rouvert à son commerce toutes les communications continentales, et préparait avec les Anglais, une paix que le gros de cette nation pressait par ses vœux ; tant les premiers actes administratifs du gouvernement consulaire inspiraient alors de confiance dans ses vues pacifiques. L'amnistie des émigrés se préparait, l'anarchie était ter-

rassée et l'industrie se ranimait à vue d'œil. De toutes parts, s'élevaient des ateliers de coton pour remplir le vide des manufactures d'étoffes de soie et de laine. L'ambition du premier consul paraissait exclusivement tournée vers l'utile projet de creuser des canaux pour faciliter, tant la circulation et l'exportation des produits indigènes que l'importation des produits étrangers; et loin d'en entraver l'entrée, les droits étaient alors si modérés, que le coton ne payait que 20 sous par quintal, et le sucre brut 3 liv. 15 sous. Aussi, et malgré la guerre, les Français purent-ils se procurer, sans le moindre obstacle, toutes celles des productions des deux Indes dont ils avaient été si long-temps sevrés, et dont ils achetèrent pour 188 millions.

Les neuf articles, qui constituèrent cet achat *,

---

* IMPORTATIONS EN 1801.

Année 1801.	*Valeur réelle.*
Sucres.	51,510,000 fr.
Cotons.	49,950,000
Café	41,661,000
Indigo	16,930,000
Tabac	10,176,000
Epiceries.	6,902,000
Cuirs	4,390,000
Cochenille . . .	3,560,000
Bois des îles . . .	3,237,000
Total . .	188,316,000

Voyez ce rapport de M. Chaptal, au moniteur du 24 germinal an x.

sont aujourd'hui soumis à des droits quarante à cinquante fois plus élevés qu'alors, et s'il s'agit d'en faire une ressource pécuniaire, tout au moins faudra-t-il imposer les denrées coloniales à la moitié de leur valeur. Supposons que malgré cet impôt, malgré l'appauvrissement du peuple français et l'habitude qu'il a contractée de se passer de ces denrées, il pût en acheter encore autant qu'il en consommait en 1801 ; ce droit de 50 pour cent ne rapporterait, *brut*, que 94 millions : or, le ministre des finances espérant des douanes, en 1811, un revenu égal, la diminution proposée dans leur tarif serait sans avantage quelconque pour le fisc *.

On ne manquera pas d'alléguer que si, en modérant ainsi ses droits de douanes le trésor impérial perdait quelques millions sur cette branche de son

---

* On a vu, p. 49 que le ministre en attend *net*, 75 millions en 1811, et l'on a vu de même, p. 64 que les frais de perception s'élèvent à 21 millions.

Pour admettre la possibilité d'en tirer un revenu égal, en réduisant les droits actuels à *moitié* de la valeur vénale des productions des deux Indes, il faudrait admettre que dans l'état d'appauvrissement où est tombée la France, les quarante millions d'habitans, auxquels on porte aujourd'hui sa population, pussent acheter autant de denrées coloniales qu'en achetèrent, en 1801, les trente millions d'habitans qu'on y comptait alors. Cette hypothèse est d'autant moins admissible, que même en réduisant de moitié les droits actuels de douanes, ils resteraient encore vingt ou vingt-cinq fois plus forts qu'en 1801.

revenu, il en serait, tôt ou tard, dédommagé par la plupart des autres, par les patentes, le timbre, la poste et les droits d'octroi qui éprouveraient l'influence de ce dégrèvement. Rien n'est plus certain ; mais Napoléon n'a ni les moyens, ni le temps, ni la disposition de semer pour recueillir. L'expérience lui a trop appris que la matière imposable est aussi lente à recréer que rapide à détruire. Un déficit de l'étendue du sien exige, non des coups d'essai, mais des coups de maître.

S'il est également hors de son pouvoir, et d'envoyer en Espagne, et de faire séjourner en France, les 120 mille nouveaux conscrits qu'il y lève, quelle autre ressource lui restera-t-il que de chercher ailleurs une proie qui le dédommage, soit du pillage déjà consommé des couvens et des églises d'Espagne, soit des mines du Mexique et du Brésil sur lesquelles il avait compté et sur lesquelles il ne compte plus ?

Ses ministres auront beau répéter qu'*il ne projette plus de conquêtes parce qu'il a épuisé la gloire* *. A-t-il épuisé les pillages de l'Italie, de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Espagne et du Portugal? Les Recettes Extérieures ont-elles cessé, et peut-il *renouveler ses finances* sans recourir aux *supplémens de la victoire ?*

Voilà la question et la question toute entière.

---

* *Exposé de la situation de l'empire.* 6 mars 1806.

CONCLUSION.

Londres, ce premier Avril 1812.

Ces feuilles n'auront pas même le mérite d'anticiper l'événement qu'elles annonçaient. Les troupes françaises s'avancent à marches forcées vers le nord.

Si leur chef réussit encore à rejeter le tiers de son armée à la charge de l'Allemagne, de la Pologne ou de la Russie, et aussi long-temps qu'il y réussira, on doit regarder comme indéfiniment ajournées les difficultés pécuniaires dont on vient de parcourir le tableau. Mais quiconque l'a étudié doit être assez au fait des causes de cette nouvelle guerre continentale, pour n'avoir nul besoin du manifeste où Napoléon exposera ses griefs contre les pays qu'il va remettre au grand fourrage.

L'opinion générale est qu'il commencera par achever la Prusse pour tomber sur la Livonie, qui a jusqu'ici échappé à ses rapines, et dont le pillage doit être depuis long-temps arrêté au cabinet des Tuileries.

Cette excursion ne laissera pas d'avoir ses périls, si les peuples du nord imitent ceux du midi, en s'attachant plutôt à traîner la guerre en longueur, qu'à la commencer avec éclat. Qu'ils en fassent une guerre d'épuisement, Napoléon aura beau pénétrer à Riga ou même à Pétersbourg; comme il ne saurait s'y maintenir long-temps, à une si grande distance de tous secours, l'Autriche peut se regarder comme condamnée à supporter, sinon les premières, du moins les dernières dépenses de cette nouvelle entreprise. Ce n'est plus de l'or, sans doute, qu'il se flatte d'y lever, car il a déjà tout pris, en disant : *væ victis !* Mais s'il est vrai que malgré leurs désastres, rien ne soit détérioré dans les provinces autrichiennes; s'il est vrai qu'elles possèdent encore en abondance, grains, vins, bestiaux, chevaux et toutes les *fournitures nécessaires* pour nourrir, équiper et remonter l'armée française, plus de neutralité pour elles; il faut se décider ou à recevoir incessamment les Français en amis, ou à les traiter en ennemis.

Serait-il bien possible que la maison impériale se reposât sur les *liens et devoirs de parenté* que Napoléon lui représente comme *incompatibles* avec les projets hostiles dont on l'accuse ?*

* Les ennemis du continent ne pourront plus alimenter la guerre en nous supposant des *projets* INCOMPATIBLES avec les *liens et les devoirs de parenté* que nous venons de con-

Des devoirs et des liens de *parenté*, enchaîner un homme qui a étouffé jusqu'aux sentimens de la nature ! un homme qui, en précipitant du trône de Hollande le jeune frère qu'il venait d'y placer, chargea son ministre d'expliquer cet attentat en ces termes : — « L'IMPITOYABLE DESTINÉE qui *préside* aux affaires de ce monde, et qui *veut* que » les hommes soient entraînés par les événemens, » OBLIGE S. M. de suivre *d'un pas ferme* des me-

---

tracter avec la maison impériale. » — *Message de l'Empereur au sénat.*

INCOMPATIBLES ! Cet homme, depuis son mariage, n'a pas cessé un moment de rouler ses projets dans sa tête. Il n'a pas reçu un bulletin d'Espagne sans avoir dû se dire que sa puissance s'écroule s'il diffère davantage de réparer sur les bords du Danube et de la Vistule le double échec qu'ont reçu ses armes et ses finances sur ceux du Tage et de la Guadiana. Il ne travaille pas une seule fois avec le duc de Gaëte, sans reconnaître que l'abandon de pareils projets le forcerait à réduire son établissement militaire sur un pied qui serait, sinon l'arrêt de sa déchéance au dedans, du moins le terme de sa suprématie au dehors. On dirait presque qu'il a publié ses derniers comptes comme une espèce de manifeste apologétique, afin de montrer qu'il en est précisément au même point où Montesquieu nous représente Pyrrhus, *obligé de faire la guerre de Macédoine parce qu'il ne pouvait entretenir six mille hommes de pied et cinq cents chevaux qu'il avait.... Ce prince*, ajoute l'historien français, *était un* AVENTURIER *qui faisait des entreprises continuelles, parce qu'il ne pouvait* SUBSISTER *qu'en entreprenant.*

» sures dont la NÉCESSITÉ lui est démontrée, sans » se laisser détourner par des *considérations secondaires* * ».

L'IMPITOYABLE DESTINÉE. — LA NÉCESSITÉ.

Voilà le manifeste tout dressé pour l'époque où les troupes françaises s'avanceront sur Vienne; car le sacrifice d'Iphigénie ne sauvera point son illustre famille de *l'impitoyable destinée qui préside aux affaires de ce monde.* Si Napoléon porte de nouveau ses armes dans le nord, comment, vaincu ou vainqueur, pourra-t-il s'y croire en sûreté, et poursuivre ses succès, ou réparer ses revers, sans faire de l'Autriche, par négociation, par ruse, ou par force, sa place d'armes, le dépôt de ses magasins, et sa caisse d'épargne ?

Lorsque je donnai carrière, il y a treize ans, aux mêmes pressentimens, mes doutes ne portaient que sur la question de savoir si ce serait avec l'ar-

* Ce rapport du duc de Cadore fut suivi d'un autre bien digne de servir de pendant, et où, en faisant mention du traité qui, cinq mois auparavant, avait garanti de nouveau au roi Louis, la couronne de Hollande, le même rapporteur en disposait en ces termes : — « V. M. avait souscrit » AVEC RÉPUGNANCE, le traité du 14 mars, qui a aggravé » les maux de la Hollande.... Cette *réunion* enrichit l'em» pire d'un peuple industrieux, patient et laborieux. Il » n'est point de peuple plus estimable..... La France ne » *pouvait* pas faire une acquisition plus précieuse. »

genterie des *églises de Tolède*, que le gouvernement français s'emparerait des *mines de Kremnitz*, ou s'il commencerait par s'emparer de celles-ci pour marcher à Madrid *.

Le répit ne peut pas être long, disais-je alors, et je répète ce pronostic avec la même confiance, aujourd'hui que le pillage des églises d'Espagne et des mines de Hongrie est épuisé.

Quelqu'envie qu'eût Napoléon de rétrograder, le temps en est passé. Tout dans son vaste empire a été organisé et s'organise de plus en plus, sur le besoin et l'espérance du pillage. Il n'a rien négligé pour rendre ses sujets impropres à toute autre carrière. Il a constamment vécu de pillages, et a plus que jamais besoin de pillages. Ses habitudes sont prises. Aucun péril ne serait égal à celui de manquer de pillages. Tant qu'il règnera, cet homme ne cessera de marcher au pillage, *d'un pas ferme, sans s'en laisser détourner par des considérations secondaires*.

Ainsi en pensent ceux qui l'approchent.

« Où sont encore les bornes du possible? disait » récemment l'un de ses sénateurs **. C'est à l'An-

---

* *Tableau Hist. et Politique des Pertes, etc.* p. 483.

** Le comte de Sémonville, en réponse au message où Napoléon manda à ses sénateurs, le 10 décembre 1810, qu'*un nouvel ordre de chose régit l'univers*; énigme si claire que le rapporteur en devina d'abord le mot. — La nécessité.

» gleterre à répondre; qu'elle *médite* sur le *passé*,
» elle apprendra l'*avenir*. La France et Napoléon
» ne changeront point. »

NAPOLÉON NE CHANGERA POINT.

Que les Autrichiens *méditent* sur le passé s'ils veulent apprendre l'*avenir*.

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

FIN.

APPENDICE.

APPENDICE.

N.° I.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOUVELLE NOBLESSE FRANÇAISE. (p. 22.)

PEUT-ÊTRE Napoléon n'a-t-il jamais déployé plus d'adresse qu'en instituant ses douze premiers *Duchés Grands Fiefs*, auquel il eut la précaution de conférer des titres étrangers, et d'assigner leur dot sur les royaumes d'Italie et de Naples, ainsi que sur les Etats de Parme et de Plaisance. Le même décret qui appropria aux heureux titulaires de ces fiefs, la quinzième partie des revenus du royaume d'Italie, réserva, tant sur ceux de cet état, que sur ceux de Naples et de Lucques, deux millions quatre cent mille francs de *rentes*, pour *récompenser les généraux, officiers et* SOLDATS *de notre armée.*

Après avoir ainsi tranquillisé tout Français qui aurait pu craindre que le luxe de cette haute noblesse ne fut alimenté à ses dépens, S. M. I. chargea son archichancelier de féliciter les sénateurs, de ce que ceux d'entre

eux *pour qui, dans sa munificence impériale, Elle venait de créer des récompenses dignes d'Elle, seraient les* INTERCESSEURS NATURELS DU PEUPLE AUPRÈS DU TRÔNE *.

Qui aurait pu imaginer qu'en moins de deux ans, après s'être jetés de confiance dans ses bras, les Français auraient déjà besoin d'*intercesseurs*?....et auprès de qui!....auprès de l'homme qui, en recevant le registre des votes par lesquels lui fut déféré l'empire, avait dit:—*Je me plais à* TOUT DEVOIR AU PEUPLE: *ce sentiment seul me rend chers les nouveaux honneurs dont je suis revêtu.*

A l'occasion du duché de Dantzick, ajouté quinze mois après, à ces premiers grands fiefs, Napoléon adressa au sénat un message enveloppé, où il donna à entendre qu'il procurerait bientôt à son peuple d'autres intercesseurs par la création d'une noblesse intermédiaire, et laissa échapper que les nouveaux titres, destinés aux familles qui sacrifiaient leurs intérêts aux siens, ne seraient que des *distinctions apparentes*, si l'on n'y joignait pas une GRANDE FORTUNE.—«Sénateurs, leur écrivit-il, le 28 mai 1807, l'ordre de notre société est ainsi constitué, qu'à des *distinctions apparentes*, à une GRANDE FORTUNE, sont attachées une considération et un éclat dont NOUS VOULONS que soient environnés ceux de nos sujets, grands par leurs talens, par leurs services

---

* « Il convient au bien de l'état, que, par la stabilité » et la *splendeur* de leur condition, ils (ces INTERCESSEURS » NATURELS du peuple) soient élevés au-dessus de toutes » considérations *vulgaires*. » — Moniteur du 1er avril 1806.

et par leur CARACTÈRE, *ce premier don de l'homme.*»

Son discours du 16 août 1807, où il fit la même communication au corps législatif, ne fut ni moins clair ni moins obscur, mais beaucoup plus hardi.— « Dans tout ce que j'ai fait, j'ai eu uniquement en vue le BONHEUR de mes peuples, plus cher à mes yeux que ma propre gloire. J'ai *créé* différens titres impériaux pour honorer d'éclatantes récompenses, et aussi, *pour empêcher le retour de tout titre féodal*, incompatible avec nos institutions. »

Ceci signifiait, quoique d'une manière détournée, que, pour n'être plus accusé de rétrograder vers le *système féodal*, au lieu de nouveaux *duchés grands fiefs*, il entendait créer incessamment deux à trois cents *Comtes d'empire*, quatre à cinq cents *Barons*, et vingt mille *Chevaliers*; le tout pour mieux observer son serment mille fois répété de conserver aux Français leurs institutions républicaines!

Ce ne fut cependant qu'en mars 1808, qu'il décerna, en masse, le titre de *Comte* aux archevêques, sénateurs, ministres et conseillers d'état; celui de *Baron* aux présidens des cours impériales et aux maires des trente-sept bonnes villes, ainsi qu'aux évêques; et le titre de *Chevalier* à tous les membres de la légion d'honneur.

Si ce décret ne parut qu'à la quatrième année de son règne, c'est que Napoléon était beaucoup trop éclairé et surtout trop fier pour vouloir entourer sa dynastie d'une noblesse pénurieuse. Avant de conférer des distinctions *apparentes*, il avait voulu, selon sa promesse, être en mesure de les rendre *réelles* en y associant la décoration plus solide d'une GRANDE FORTUNE. Ces nouveaux titres de noblesse ne furent décernés que dans le même mois

où il se déclara *régénérateur* de l'Espagne, et se préparait à la gratifier des mêmes décrets dont il avait frappé l'Italie.

Voici l'extrait de ces décrets insérés au moniteur du 1er avril 1806.

« Le quinzième du revenu du royaume d'Italie et trente millions de domaines nationaux sont affectés à la dotation de ces fiefs. Douze cent mille francs de rente sont créés sur le Monte Napoléone, pour récompenser les généraux, officiers et soldats de l'armée française. »

Autre décret du même jour, qui institue, dans le royaume de Naples, six duchés grands fiefs, en réservant *un million de rentes* pour récompenser les généraux, officiers et soldats de l'armée.

Autre décret, qui érige trois duchés dans les états de Parme et de Plaisance, et statue que les biens nationaux existans, dans lesdits états, seront réservés, tant pour être affectés auxdits duchés, que pour la récompense des généraux, officiers et soldats de l'armée française.

Autre décret, qui érige le pays de Massa et Carrara en duché grand fief, et affecte à sa dotation le *quinzième* des revenus dudit pays, ainsi que quatre millions de domaines nationaux.

Autre décret, qui frappe l'état de Lucques, de deux cent mille francs de rentes annuelles, pour *récompenser les généraux, officiers et soldats de notre armée.*

N.° II.

PIECES JUSTIFICATIVES.

LISTES CIVILES COMPLÉMENTAIRES. (p. 28.)

Le dernier compte rendu par le duc de Gaëte, a expliqué, mais dans une simple note marginale, et qui, par cela même, échappera à la plupart des lecteurs, comment le revenu des coupes de bois, a diminué de 6 millions, en 1810.

« Cette diminution (de 5,985,624 fr.) provient de ce que » tous les produits de 1810 ne sont pas encore connus, et » de ce qu'il a été DISTRAITS 49,442 hectares (environ » cent mille arpens) de la masse des bois impériaux » existans en 1809, savoir :

» 16,822 hectares, pour *complément* de la dotation de la liste civile.

» 23,889 hectares, pour *affectation* au douaire de l'Impératrice Joséphine.

» Et 8781 hectares qui ont été *restitués* à la famille Montmorency. »

Le duc de Gaëte a passé ici sous silence un article non moins important,—les bois impériaux assignés à la femme de Louis Bonaparte pour la dédommager de la liste civile qu'il a perdue en restituant à son frère la couronne de Hollande. Outre le sénatus-consulte organique qui, en 1810, a doublé son apanage en le portant à 2 millions, un décret impérial lui a approprié, entre autres forêts nationales, celles d'Erménonville et de la vallée de Montmorency.

Selon toute apparence, c'est cette dernière assignation qui aura valu aux Montmorencys le recouvrement de leurs 8781 hectares. Et il eût été, en effet, par trop difficile d'engager la plus ancienne famille de France, à paroître à la nouvelle cour, à moins de lui restituer une partie de ses forêts, surtout après avoir adjugé les plus belles au prince Louis et à sa postérité.

C'est ainsi que, pour avoir voulu s'entourer de nouveaux nobles, Napoléon se trouve appelé; d'un côté, à effacer par des pensions, la tache de leur origine obscure et récente;—de l'autre, à engager, par des restitutions, l'ancienne noblesse à s'amalgamer avec la nouvelle; deux opérations dont la première augmente ses dépenses, et la seconde diminue son revenu. Observez que celui-ci est menacé d'une réduction ultérieure de 20 à 30 millions, si l'Empereur poursuit et achève en faveur de l'ancienne noblesse, la restitution des forêts qu'il vient de commencer en faveur des Montmorencys.

Il est inutile d'ajouter que ces généreuses distributions de forêts se trouvant mentionnées, et une fois pour toutes, comme causes de décroissement de revenu; ni la dot de l'Impératrice douairière, ni l'apanage complémentaire du ci-devant Roi de Hollande, ne paraîtront plus sur les budjets, parmi les causes de l'accroissement de dépenses.

Peu s'en est fallu que, dans le dernier budget, on n'en ait vu paraître une qui promettait d'égaler celle de la légion d'honneur. Le 15 août 1809, parut un décret où on lisait—« Nous avons RÉSOLU de créer, comme » nous CRÉONS par les présentes lettres patentes, un » Ordre qui portera le nom d'*Ordre des trois toisons* » *d'or.* Il sera composé, au *maximum*, de cent grands

» chevaliers, de quatre cents commandeurs et de mille » chevaliers.

La pension des grands chevaliers n'y était pas encore fixée, mais celle des commandeurs l'était à 4000 fr. et celle des chevaliers à 1000 fr.

Ce nouvel Ordre de chevalerie est resté ajourné depuis que l'a été la conquête de l'Espagne et du Portugal, sur laquelle le fondateur avait sans doute RÉSOLU, *in petto*, d'assigner les revenus de l'Ordre. Peut-être aussi depuis le retour de Masséna à Paris, le duc de Gaëte ose-t-il enfin prendre avec Napoléon Ier, la même liberté que prenait le duc de Sully avec Henri IV, en mettant en marge de ses dons pécuniaires : — NE SE PEUT, FAUTE DE FONDS.

L'Ordre impérial de la Réunion, créé à Amsterdam, en octobre 1811, n'est guère qu'une métamorphose de l'Ordre *royal* qu'y avait institué le Roi Louis, et dont son frère a jugé convenable de *prononcer l'extinction*. Dans le préambule du décret qui la prononce, l'Empereur revient sur l'*Ordre des trois toisons d'or*, pour donner à entendre à la maison d'Autriche qu'il l'a suspendu plutôt qu'abandonné : quant au nouveau, le seul motif qu'il mette en avant pour justifier cette fondation, c'est qu'il a *dépassé* les limites de la légion d'honneur : — « Les services de tout genre, que nous nous plaisons à récompenser, se sont multipliés au point que les limites de la légion d'honneur ont été dépassées, et que notre institution de l'Ordre des trois toisons d'or ne peut y suppléer que d'une manière partielle, attendu qu'elle est spécialement destinée à récompenser les services militaires. A ces causes, nous créons et instituons, par les présentes, *l'Ordre Impérial de la Réunion*. Il sera composé de

deux cents grands croix, de mille commandeurs, et de dix mille chevaliers. »

Ce qu'il y a de plus curieux dans cet *Ordre-ci*, c'est sa dotation ;—« Cinq cent mille francs de rente, pris sur *notre domaine extraordinaire*, sont accordés comme DOTATION de l'Ordre de la réunion. »

Cinq cent mille francs, entre 12,200 individus, n'assurent à chacun d'eux qu'une pension annuelle de 41 francs, en supposant que celle des grands dignitaires soit triple, il ne restera guère qu'un louis pour les autres, ce qui n'est assurément pas trop pour des *Chevaliers d'Empire*. La rare retenue qu'a mise enfin Napoléon dans ce dernier acte de munificence, prouve de reste, que la guerre d'Espagne a fait de terribles brèches à sa caisse du *domaine extraordinaire*. On ne peut plus dire de lui, qu'à l'exemple de Vitellius, il se joue de l'argent comme s'il était au sein de l'abondance.—*Tanquam in summâ abundantiâ pecuniæ inludere.*

N.° III.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

EMBELLISSEMENS DE PARIS. (p. 31.)

Tous les étrangers qui, depuis le couronnement de Napoléon, ont visité sa capitale, en reviennent émerveillés de la rapidité avec laquelle elle se décore. La plupart répètent, presque mot à mot, cette assertion de son ministre : *Paris est plus embelli dans le cours d'une année qu'il ne le fut jadis en un demi-siècle de paix* *. A en croire la lettre récente de l'un de ces voyageurs :—« rien n'égale la magnificence des nouveaux

* L'*Exposé* du 6 mars 1806, où parut pour la première fois ce passage, répété dans tous les Exposés qui l'ont suivit annonça un nouveau genre d'embellissement qui a coûté cher aux Parisiens : c'était — « le projet de débarrasser le cours de la rivière des entraves de tout genre qui en FLÉTRISSENT *l'aspect*. »

Cette *flétrissure* ne tarda guère à disparaître par un immense abattis de maisons dont les propriétaires en sont encore à réclamer le complément des indemnités qui leur avaient été promises. C'est surtout par l'abattis et le déblayement d'une foule d'excellens édifices qu'ont été opérés ce qu'on appelle les *vastes et superbes abords* de la Seine. Paris est moins redevable de ses embellissemens à de nouvelles créations, qu'à la destruction de celles qui FLÉTRISSAIENT *l'aspect* du Louvre.

ponts jetés sur la Seine, l'effet des nouveaux quais qui la bordent, et l'aspect majestueux de ce Louvre dont l'achèvement semblait réservé à la gloire de Napoléon. Que ses détracteurs viennent contempler sur les lieux cette foule d'ouvrages qui s'y élèvent, comme par enchantement, et où s'impriment à jamais le génie ainsi que la richesse de son règne; ils resteront confondus en voyant qu'au milieu d'une guerre si dispendieuse, ce gouvernement, qu'ils disent obéré, puisse faire face à tant de dépenses de décoration et en trouver les fond dans son économie, etc. »

Dans son économie!.... Celui qui tient ce langage ignore donc que ces fonds ont été empruntés à diverses reprises; qu'en 1808, l'Empereur *autorisa*, c'est-à-dire, contraignit sa bonne ville de Paris à emprunter huit millions pour être *employés à des travaux d'utilité et d'embellissement*, et qu'en 1810, il lui enjoint d'emprunter sept autres millions, pour les poursuivre *. Si ces deux emprunts ont été remplis, c'est qu'ils furent ouverts, non sous la garantie de Napoléon, mais sous celle de la municipalité de Paris, qui, pour gage des intérêts et du remboursement, exhiba aux prêteurs la patente impériale d'un nouveau tarif des droits d'octroi qu'elle lève à son profit, et qui portent principalement sur la viande de boucherie. Or, il faut savoir qu'au premier surhaussement de ces droits et d'abord après l'*Exposé* de 1804, où le Premier Consul s'était permis cette apostrophe: *Français, vos campagnes se couvrent de bestiaux*, M. Sauvegrain, marchand boucher de

* Moniteurs des 3 décembre 1808, et 7 mars 1810.

Paris, avait osé prendre la plume pour établir, par le registre comparatif du produit des droits d'entrée, en 1789 et en 1804, que les Parisiens ne consommaient déjà plus, sous le consulat de Bonaparte, que les deux tiers des viandes qu'ils consommaient sous le règne de Louis XVI. De combien leur consommation, ainsi réduite, aura-t-elle encore décru depuis les derniers accroissemens et suraccroissemens des droits d'entrée? c'est là une révélation que l'auteur du nouveau tarif ne permettra certainement plus. Mais M. Sauvegrain ne s'en tint point à compulser les registres de la capitale : ce fut après avoir parcouru les provinces, qu'il attesta une diminution progressive des bêtes à cornes et à laine, diminution dont chacun peut calculer le réagissement sur les engrais, et par cela même sur toutes les branches de l'agriculture. C'est néanmoins depuis ces avertissemens que Napoléon n'a cessé d'étendre les droits d'octroi, et qu'afin *d'embellir* les villes de son empire, il s'est comme appliqué à mettre le prix de la viande hors de l'atteinte de leurs habitans, déjà si appauvris par la révolution et par ses décrets anti-commerciaux, Ce n'est pas ainsi qu'administrait Sully, lui qui appelait le *pâturage* et le *labourage* les DEUX MAMELLES de la France.

Que les étrangers aillent admirer à Paris, le *temple de la Gloire* qui doit effacer un jour celui d'Aggripa *,

* Voici ce qu'en disent les papiers de Paris.

« On ne peut se faire une idée de l'activité qui règne dans la construction du *temple de la Gloire* qui, en exécution d'un décret impérial, se construit sur le terrain de la Magdelaine. Par les proportions de son ordre extérieur ce *Panthéon Français* excédera d'environ un tiers celui du

rien n'est plus naturel mais qu'avant de vanter les richesses de cet empire ils en visitent les provinces : c'est là qu'ils reconnaîtront combien est devenu juste ce mot exagéré de Rousseau : *Je ne vois pas élever à Paris un palais qui ne me signale quelque province tombant en ruine.*

Les embellissemens de la capitale n'en sont pas moins le texte favori des entretiens et de l'admiration des Français. Ecoutez leurs hommes de guerre, leurs gens de loi, et même leurs commerçans. A l'exception d'un grenadier dont on cite ces mots : *ça ne vaut pas ce que ça coûte*, tous se plaignent, mais tous se consolent à l'idée que Paris est enfin digne d'être la MÉTROPOLE DE L'UNIVERS. L'obélisque de 180 pieds, placé sur le terre-plain du pont-neuf avec cette inscription ;

L'EMPEREUR NAPOLÉON
AU
PEUPLE FRANÇAIS,

semble leur faire perdre de vue les sacrifices que leur a déjà coûté ce trophée et ceux que leur prépare l'homme, pour lequel et devant lequel, tout est instrument ou poussière. Encore, s'ils n'avaient à lui pardonner que ce luxe effréné de palais, d'obélisques et d'arcs de triomphe !...

Panthéon bâti par Agrippa. Ses fondemens s'élèvent déjà à quatre mètres au-dessus du sol, et dans quatre à cinq ans, il pourra être couvert, tandis que l'église de Sainte-Geneviève, commencée en 1757, n'était pas encore terminée en 1789. »

« On continue de travailler aux fondations du palais du roi de Rome. »

Mais son véritable luxe est celui des armes, et il prétend mener de front les destructions de la guerre et les constructions de la paix !

A peine eut-il proclamé le dessein de rendre sa capitale, l'*Athènes de l'Europe*, que l'institut impérial proposa les *embellissemens de Paris* pour sujet du prix de poésie, prix dont ces adroits courtisans ont eu l'art de rafiner l'hommage en déclarant qu'aucun aspirant n'a su s'élever à la hauteur de son sujet.

Louis XIV plus heureux, avait trouvé des poëtes capables de chanter dignement la grande nation, sa grande métropole, son grand monarque et ses grands palais.

Non orbis gentem, non urbem gens habet ulla,
*Urbs ve domum, dominum non domus ulla parem**.

* Ce distique, fait par un jésuite pour orner le frontispice du Louvre, paraît avoir tellement découragé les poëtes de la nouvelle dynastie que, dans le moniteur du 9 avril 1809, l'académie Napoléonienne a déclaré sa *persévérance à ne couronner qu'un ouvrage digne de remplir complétement et ses vues et l'attente du public.*

Elle a mieux fait encore, car après avoir cité à cette occasion ce vers de l'abbé Delille sur l'ancienne Rome :

Sous ses portes passaient les dépouilles du monde.

« Cette manière d'agrandir encore un grand sujet par » de *nobles souvenirs*, est la perfection de l'art, ajoutait-» elle, et ce beau vers est aussi une *leçon utile* pour nos » jeunes poëtes. »

C'était assez dire qu'elle les autorisait à changer de sujet et à prendre celui des *Recettes Extérieures* s'ils le jugeaient plus riche. Mais malgré cette invitation, il a été jusqu'ici plus facile à Bonaparte de lever des milliards au dehors, que de trouver au dedans un seul chantre capable d'en versifier *l'inventaire.*

Un roi de Sardaigne, parcourant la plus pauvre de ses provinces, fut tout surpris de voir venir à lui ses gentilshommes savoyards, non en guenilles comme on l'y avait préparé, mais en habits galonnés :—*Ils ne font que ce qu'ils doivent*, dit méchamment un seigneur Piémontais.—*Sans doute*, répartit l'un d'entr'eux, *mais nous* DEVONS *tout ce que nous faisons.*

Voilà l'histoire des embellissemens de Paris, avec cette différence que ceux qui n'ont pas été payés par des *emprunts* ouverts au dedans, l'ont été par les *vols* faits au dehors.—*Materia munificientiæ per bella et raptus.*

Qui sait si ce mot de Tacite n'a point fourni l'idée et le texte du sénatus-consulte, cité p. 88, par lequel l'Empereur est autorisé à disposer des recettes extérieures pour *élever des monumens*, faire *faire des travaux publics*; encourager les arts et ajouter à la SPLENDEUR de ce règne tout radieux de fausse gloire?

Toute cette *splendeur*, tout ce faste mensonger ne servent qu'à accroître la misère des Parisiens en la déguisant. Si le pillage qui a aidé à construire ces temples, ces obélisques et ces monumens, vient une fois à tarir, où donc Napoléon espère-t-il se procurer les fonds indispensables pour les achever et les entretenir? Puisqu'il a passé à Potsdam, il doit avoir vu étendre et sécher des haillons aux fenêtres des superbes palais qui commencent, dit-on, à tomber en ruine, et qui avaient été construits, en partie, avec les pillages de la Saxe. Tout autre que lui y eût trouvé plutôt un écueil à éviter qu'un exemple à suivre.

N.° IV.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOUVEAUX ET ANCIENS CANAUX, (p. 37.)

DEPUIS le premier *Exposé de situation*, celui où Bonaparte se fit un mérite d'avoir relevé *trois arches écroulées* du pont de Tours, il ne s'est pas posé une pierre, pas fait la moindre réparation au plus petit édifice public, sans que l'*Exposé* suivant ait présenté en détail le bordereau des sommes qui y ont été dépensées. C'est même, pour n'y rien oublier, que le ministre de l'intérieur dépouille, chaque année, les budgets de quinze cent villes, afin d'en former la partie la plus brillante de ces *Exposés*.

A en juger d'après ceux-ci, on devrait croire que les routes d'eau sont les entreprises favorites, le premier objet de l'ambition administrative de Napoléon; mais pour peu qu'on les lise avec attention, on s'aperçoit bientôt que tout, ou presque tout, y est en perspective.—Chaque année *prépare* de *nouveaux projets* pour la navigation intérieure de la France.—Plusieurs canaux sont, sinon commencés, du moins *tracés*;—celui-ci se *médite*;—celui-là paraît *utile*;—le gouvernement *rassemble déjà des fonds* pour mettre incessamment la main à une foule d'autres, etc. etc.

Quand la convention décréta, un beau jour, qu'on *creuserait deux cents canaux*, tout le monde en rit, surtout en France; et néanmoins peu de temps après,

le ministre François de Neufchâteau s'y acquit une espèce de popularité en ordonnant aux administrations de districts d'avoir à s'adjoindre, sans délai, des ingénieurs, des savans et des cultivateurs, pour prendre le *niveau* de toutes les eaux qui coulaient dans leurs arrondissemens.—*Le* TRAVAIL *qui vous est demandé*, leur écrivit-il, gravement, le 8 février 1799, *doit comprendre depuis le plus petit ruisseau jusqu'au plus grand fleuve.*

Tel est le TRAVAIL que Napoléon résolut de reprendre en grand, lorsqu'à son retour de Saint-Cloud, il prononça ce mémorable apophtegme : *Les canaux sont le premier besoin de la république.* Quand on passe en revue tous les devis de canaux qu'il a déjà déroulés sous les yeux de la France et de l'Europe, l'imagination se perd ; on doit être tenté de croire qu'il est à la veille de faire communiquer les quatre mille rivières et ruisseaux qui arrosent son vaste empire; qu'il ne médite rien moins que de marier le Rhône au Rhin et à la mer Noire par le Danube; de jeter l'Océan dans la Méditerranée et de de *joindre la Baltique à la Seine.* Ce n'est même que pour procéder à l'exécution de ce dernier projet qu'il a suspendu momentanément les autres.—« *J'ai fait dres-* » *ser le plan d'un canal qui sera exécuté avant cinq* » *ans, et qui joindra la Baltique à la Seine.* Des in- » demnités seront données aux princes qui pourront se » trouver froissés par cette GRANDE MESURE que com- » mande la NÉCESSITÉ, et *qui appuie sur la Baltique* » *la droite des frontières de mon empire.* * »

Ces princes courent grand risque de se trouver *froissés,*

* Message de S. M. I. et R. au sénat. — Moniteur du 5 décembre 1810.

sans doute ; mais ce ne sera point par cette *grande mesure*. Elle aura le même sort que celle qui en 1807, devait verser l'Adriatique dans la Méditerranée à travers les Apennins, versement qui ravit les Milanais en en extase, et sur l'exécution duquel ils ne se permirent pas le moindre doute, en entendant l'Empereur donner des ordres précis pour qu'on se mît immédiatement à l'œuvre.

Des *ordres !*—relisez la lettre de Kléber au directoire : —« Le général Bonaparte, avant son départ d'Egypte, avait, à la vérité, DONNÉ DES ORDRES pour habiller l'armée ; mais pour cet objet, comme pour beaucoup d'autres, IL S'EN EST TENU-LA ; et la pénurie des finances, qui est un nouvel obstacle à combattre, l'eût mis dans la nécessité, sans doute, D'AJOURNER l'exécution de cet utile projet. »

Quoiqu'à l'en croire, cette *pénurie* ait fait place aujourd'hui à des finances *prospères*, le canal à travers les Apennins et celui à travers le Holstein, seront infailliblement *ajournés*, comme les six routes de terre qu'il a promises aux Espagnols :—*Dans peu d'années, six routes traverseront les Pyrénées et seront favorables à votre industrie.*

En laissant de côté ses promesses et ses ordres pour ne s'attacher qu'à ce qu'il a effectué, on trouve que tous ces vastes projets qui devaient, pour ainsi dire, mettre la France en ports de mer, se réduisent à avoir continué le canal de Saint-Quentin, qu'il vient de mettre en vente pour 10 millions ; à avoir entrepris celui du Nord, déjà fait au tiers, mais abandonné depuis l'incorporation de la Hollande qui l'a rendu inutile, et celui de l'Ourcq, qui n'a d'autre but que les embellissemens *de la capitale.*

Reste à savoir si les sommes employées à creuser ces deux derniers canaux, ne l'auraient pas été d'une manière plus fructueuse à l'achèvement des anciens. On n'a plus rien appris sur leurs dégradations depuis que le chef suprême a fait cesser la publicité des cahiers de ses conseils départementaux et des rapports de ses préfets; mais voici l'extrait de ceux dont il permit l'impression au début de son consulat, époque où il paraissait avoir en vue de constater l'état intérieur de la France, lorsqu'il prit en mains les rênes de l'administration.

« Le canal, dit *de Bourgogne*, a déjà coûté seize millions. Ils seront perdus si l'on ne se hâte de l'achever. » —*Départ. de l'Yonne.*

« Le canal de Frankental, dont l'exécution à coûté des millions au gouvernement Palatin, est *envasé* au point d'être à sec pendant l'été, et ses bords, ouverts dans plusieurs endroits, laissent dans les moindres crues, un libre passage aux eaux qui submergent les plaines adjacentes. » —*Dép. du Mont-Tonnerre.*

« Nos canaux sont *envasés* et *obstrués*; les navires lassés des retards qu'ils éprouvent, ne se présentent plus, et le commerce languit. » —*Départ. de la Charente-Inférieure.*

« Si le gouvernement ne prend les mesures les plus promptes pour faire réparer le canal de Luçon, la navigation est perdue et trente mille arpens de marais sont menacés d'une catastrophe irréparable. » —*Préfet de la Vendée.*

« Pour tenir en état les canaux et rivières navigables, il faudrait une dépense d'un million quatre cent quatre-vingt-sept mille deux cent quarante-six francs. On n'en a accordé que huit mille. » — *Dép. du Nord.*

« La dégradation du canal de Bruck s'accroît journellement, et il est extrêmement urgent de faire des réparations capables d'arrêter l'*effrayante progression du mal.* Lors de la précédente session, il eut suffi de quarante mille francs pour remettre provisoirement ce canal en état de navigation, et cent soixante mille pour le rétablir entièrement. Depuis la dernière session, les dégradations ont augmenté de quarante mille francs. »,— *Départ. du Bas-Rhin.*

Où doit donc en être arrivée *l'effrayante progression du mal* pour ces canaux dont Napoléon ne permet plus qu'il soit fait mention, aujourd'hui que le peu de fonds que ne dévore pas la guerre d'Espagne, sont assignés à de nouveaux canaux qui, vraisemblablement ne seront achevés qu'après que les anciens achèveront d'être *envasés* et *obstrués?* Partout où des travaux de ce genre sont suspendus, la nature ne tarde guère à effacer les ouvrages de l'homme. Chaque année, chaque mois de délai double, triple, quadruple la dépense des réparations. et celles qui n'ont été faites qu'à demi, le sont à pure perte.

A la vérité, les procès-verbaux dont on vient de lire l'extrait, remontent à douze ans. Mais que de révélations du même genre ne trouverait-on pas dans les cahier postérieurs, si l'administrateur suprême n'avait jugé utile à sa gloire d'en défendre la publicité! * N'importe: chacun

* Leurs doléances sur le dépérissement des digues et quais, n'étaient guère moins affligeantes.

« La Moselle menace de changer son lit, à travers d'excellentes terres, en renversant le village de Kaisling. » — *Moselle et Meurthe.*

« Les digues du Rhône et de la Durance sont extrême-

peut apprécier les exposés annuels où il se félicite d'avoir déjà *illustré* son règne par les sommes qu'il consacre à couvrir la France de nouvelles créations, toutes aussi utiles que les anciennes l'étaient peu.—« Tant d'ouvrages » entrepris, tant d'autres achevés, auraient suffi à la » gloire de plusieurs des règnes précédens. Mais l'Em- » pereur n'y voit encore que des travaux commencés » au milieu des orages de la guerre. D'autres, en plus » grand nombre, vont occuper les *loisirs de la paix.* ».

Voilà comment chaque année un nouveau ministre trouve le secret de renchérir sur les vanteries de ses prédécesseurs, et d'en imposer, non aux Français, mais aux étrangers.

---

ment dégradées. Ces rivières, la dernière surtout, sortent souvent de leurs lits, et emportent chaque année une portion considérable du territoire des communes qui sont sur leurs bords. Il en est plusieurs qui sont à la veille de le perdre entièrement. » — *Allier.*

« Le Rhône verse déjà ses eaux dans la riche plaine de Condrieu, et il s'en emparera s'il rompt sa digue, ce qui est infaillible si elle n'est pas réparée. » — *Rhône.*

« Les quais de la Rochelle menacent d'encombrer, par leur chute, l'entrée du port. » — *Charente Inférieure.*

« Le port de Marseille se comble tous les jours, et déjà les seuls très-petits bateaux peuvent approcher des palissades..... On demande qu'en recurant le port on en répare les quais qui tombent en ruine, et qu'avant tout on répare la ville. C'est la boue des rues qui encombre le port en grande partie. » — *Bouches du Rhône.*

« Les ports de Cette et d'Agde ont été négligés. Ils ne sont plus que des *écueils* qu'il faudra signaler au navigateur pour qu'il ne vienne pas s'y perdre, si on ne se hâte *de les réparer.* » — *Hérault.*

Entre tous les canaux indiqués ci-dessus, comme ayant été oubliés, abandonnés, obstrués et envasés, celui de Bourgogne est le seul dont les exposés subséquens fassent mention. Un rapport de M. de Girardin, en décembre 1809, a annoncé que son achèvement ainsi que celui des canaux Napoléon et du Nord exigeront 34 millions.

Où trouver cette somme? va-t-on dire; .... rien de si facile, selon ce rapporteur.—« Le moyen de pourvoir à ce grand besoin, devait, comme tant d'autres idées *sans modèle*, se présenter au génie dont notre siècle s'enorgueillit. Au nombre des plus heureuses conceptions se place le projet, par lequel la valeur des canaux déjà existans, doit fournir immédiatement le capital nécessaire pour achever les autres canaux. »

Cette conception, *sans modèle*, et qui fut sanctionnée le même jour, consistait à mettre tout à la fois à l'encan les cinq grands canaux que possède le gouvernement français, ceux du Midi, d'Orléans, du Loing, du Centre, et de St.-Quentin, affermés 2,400,000 fr. Il en espère 42 millions, et cette somme lui paraît suffisante, non-seulement pour l'achèvement des anciens canaux qu'il va reprendre sous œuvre, mais pour l'exécution de tous ceux dont il a présenté successivement le devis.

« L'aliénation des canaux, ajouta son rapporteur, donne au moment même où elle est effectuée, le moyen d'*éterniser*, en quelque façon, les premiers fonds, de les reproduire sans cesse, et de les remettre toujours sous la main du gouvernement par des entreprises successives. La vente des canaux assure les sommes nécessaires pour achever d'autres canaux déjà commencés ou exécuter ceux projetés. De la vente de ceux-ci, naît également la possibilité d'en ouvrir de nouveaux, etc. etc. »

A dire le vrai, son moyen ne laisse pas d'être ingénieux, et mériterait qu'on en fît l'essai en tout pays où les particuliers ne sont point assez pécunieux ou assez hardis pour entreprendre des canaux à leurs frais, et où l'on peut compter sur la fidèle appropriation des fonds confiés au gouvernement. Mais cette découverte avait pour but de mettre en vente le plus beau canal de la France, celui du Midi, appartenant, en grande partie, à la famille de Caraman, famille amnistiée et rappelée avec la promesse d'être remise en possession de ses propriétés séquestrées. Elles n'en ont pas moins été vendues, sous ses yeux, en 1810.

L'aliénation des anciens canaux est destinée à une dépense beaucoup plus urgente que celle d'en construire de nouveaux. Cet opportun subside doit, ou achever le *temple de la Gloire*, ou alimenter la guerre d'Espagne ou fournir aux préparifs de quelque nouvelle guerre.

Quant aux constructions et réparations des canaux existans : qui pourrait croire qu'en 1810, cette dépense, que Bonaparte, appelait le *premier besoin de la France*, s'est bornée à 571,089 fr. * ! Qui pourrait croire que

---

* En voici le relevé, en remontant à l'année 1808, époque des nouvelles incorporations.

	Ponts et Quais.	Navigation et Canaux.	Desséchemens.	Ports maritimes.
1808	1,631,435	281,036	138,387	1,400,454
1809	1,592,250	520,000	323,402	1,482,772
1810	1,723,470	571,089	108,011	2,983,068

Il est juste d'observer ici : — 1°. que les caisses départementales contribuent à ces dépenses pour un tiers, et même quelquefois pour moitié, sans que leur quote part figure dans le relevé ci-dessus : — 2°. qu'il ne comprend

toutes les sommes déboursées par la trésorerie de son vaste empire, pour ponts, quais, digues, canaux, desséchemens et ports maritimes, se sont bornées à 5,386,088 fr. !

Pour comparer cette dépense à celles du même genre en Angleterre, où le gouvernement s'en mêle point ou peu, il faudrait consulter tous les ingénieurs civils qui en sont chargés : mais on peut s'en faire une idée en apprenant qu'un seul d'entr'eux, M. Rennie, a sous sa direction, en ponts, bassins, chemins de fonte, canaux de navigation, ou de desséchement, etc. des entreprises qu'il espère terminer en quatre ans, et pour lesquelles la somme souscrite par les entrepreneurs *excède seize millions sterling !*

---

que les sommes déboursées pendant les douze mois, et que la dépense réellement contractée par le gouvernement est presque le double plus forte que la dépense réellement acquittée. — Mais quelle conséquence en tirer, sinon que déjà en 1809 et en 1810, le service le plus urgent, celui des travaux publics, était considérablement arriéré?

Ces quatre mesquines dépenses méritent d'être comparées avec celle des *embellissemens de Paris*.

N.° V.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PROPHÉTIES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS SUR L'ÉPOQUE DE LA BANQUEROUTE ANGLAISE, CALCULS SUR LESQUELS IL LES FONDE. — p. 41.

« L'ANGLETERRE doit chaque année emprunter *huit* » *cent* millions, ce qui, en dix ans, ferait huit milliards. » Comment concevoir qu'elle puisse parvenir à sup- » porter une augmentation de contributions de quatre » cent millions pour faire face aux intérêts de ses em- » prunts, elle qui ne peut suffire aujourd'hui à ses dé- » penses qu'en empruntant *huit cent* millions chaque » année? Le système actuel des finances de l'Angleterre » ne peut être fondé que sur la paix. Tous les systèmes » de finances, basés sur des emprunts, sont en effet » pacifiques de leur nature, puisqu'emprunter c'est ap- » peler les ressources de l'avenir au secours des besoins » présens. Cependant, l'administration actuelle de l'An- » gleterre a proclamé le principe de la guerre perpé- » tuelle c'est comme si le chancelier de l'échiquier avait » annoncé qu'il proposera, dans quelques années, LE » BILL DE LA BANQUEROUTE. Il est, en effet, MATHÉMA- » TIQUEMENT DÉMONTRÉ que vouloir pourvoir aux dé- » penses avec huit cent millions d'emprunt, c'est décla- » rer que dans quelques années on n'aura plus d'autre » ressource que la BANQUEROUTE. Cette observation » frappe chaque jour les hommes clairvoyans. » — *Ex- posé du* 29 juin 1811.

M. le comte de Montalivet me permettra d'achever sa prophétie en fournissant, par anticipation, le préambule du *bill de la banqueroute*, et en essayant de fixer l'époque où l'Angleterre cessera d'être une *puissance emprunteuse*.

Le fonds d'amortissement établi en 1786, de faible ruisseau qu'il était d'abord, est devenu, par degrés, un grand fleuve. D'un million sterling, dans son origine, il s'élève déjà à douze; grâces à ce que, dans tout le cours de la guerre, et malgré ses dépenses, on n'a cessé de l'appliquer invariablement à son objet *. Ainsi, en 1810, la Grande-Bretagne empruntant d'une main seize millions, remboursait de l'autre, (comme on l'a vu, p. 40), près des quatre cinquièmes de cet emprunt **. D'après ce

---

* Ce fonds renaissant de douze millions provient :

1°. Du million affecté annuellement à cette caisse, en 1786, est de L. 200,000 ajoutées en 1792.

2°. Des rentes viagères, ainsi que des annuités à terme fixe, à mesure qu'elles s'éteignent.

3°. De la nouvelle dot annuelle, qui accompagne nécessairement tout nouvel emprunt, et qui doit être égale à la centième partie du capital emprunté.

4°. Des rentes acquises chaque année avec le produit combiné des sommes précédentes.

Ces rentes rachetées par la caisse, composent déjà, ou à peu de chose près, la moitié des 12 millions dont elle dispose pour en acquérir d'autres.

** Ce remboursement, ou plutôt ce rachat, fut, à la vérité, proportionnellement plus fort en 1810 qu'en 1811, parce que l'emprunt avait été plus faible. Mais malgré toutes les sommes empruntées, du 12 février 1803 au 12 février

procédé, si son fonds d'amortissement s'élève une fois à la même somme que l'extraordinaire des dépenses, et qu'au lieu de pourvoir à celles-ci par voie d'emprunts, le parlement juge préférable d'y approprier ce fonds, en suspendant, jusqu'à la paix, l'amortissement ultérieur de la dette, il sera en mesure de continuer la guerre sans nouveaux emprunts comme sans nouveaux impôts. Chacun peut juger si, quand les choses en seront arrivées à ce point, le chancelier de l'échiquier proposera le *bill de la banqueroute*, ou félicitera la nation d'avoir doublé ce cap des tempêtes.

Ce beau jour sera celui de l'apothéose du ministre que ses contemporains ont appelé *the pilot who weathered the storm*.

Fort bien, diront quelques lecteurs : mais où est l'heureuse génération destinée à en être témoin, et comment en calculer l'arrivée?—Ce calcul est moins compliqué, et la perspective plus rapprochée qu'on ne suppose; car si la guerre d'Espagne ne fut pas survenue en 1808, les emprunts ne surpasseraient point 12 millions sterling, montant de celui de 1807. Or, le fonds d'amortissement ayant déjà atteint cette somme au moment où j'écris, le budget de 1812 aurait pu mettre fin à tous nouveaux emprunts, et par cela même à tous nouveaux impôts.

La chose est évidemment impossible tant qu'il s'agira de défendre le Portugal et de fournir des secours à l'Espagne. Mais sans présager en faveur de qui se décidera cette lutte, on peut regarder comme certain que d'ici

---

1812, la dette fondée et non rachetée, ne s'est encore accrue que de 69 millions sterling, accroissement qui ne ressemble guère à celui de *huit milliards de francs*, que l'*Exposé impérial* annonce comme infaillible d'ici à *dix ans*.

à quatre ans, ou l'armée française aura évacué l'Espagne, ou l'armée anglaise le Portugal : et comme il est vraisemblable aussi que, dans l'un ou l'autre de ces deux cas, la création des milices locales et l'augmentation de l'armée de ligne rendront l'extraordinaire des dépenses de la Grande-Bretagne plus coûteux qu'en 1807; afin de ne risquer aucun mécompte, portons-le à 16 millions sterling, et cherchons à découvrir qu'elle sera alors sa situation financière.

Supposons que les quatre prochains emprunts ne soient ni plus ni moins forts que celui de 1810—que, contractés aux mêmes conditions, ils entraînent, tant pour les intérêts que pour le remboursement du capital, une égale quantité de nouvelles taxes, savoir environ L. 200,000, pour ce dernier objet, et L. 800,000 pour le premier; —que le prix des fonds publics restant le même, la caisse d'amortissement fasse ses rachats au taux de $4\frac{3}{4}$ pour cent.

En partant de ces données, voici les résultats auxquels on arrive.

Le fonds d'amortissement qui, au 1^er^ février 1812, est de L. 11,924,600, grossi de l'addition de L. 200,000 qu'il recevrait en 1812, ainsi qu'à chaque nouvel emprunt, et des L. 566,400 de rentes qu'il aurait acquises en douze mois, s'élèverait, au 1^er^ janvier 1813,

à . . . . . L 12,691,000

Au 1^er^ février 1814, avec la même addition de L. 200,000 et avec L. 602,300 de rentes acquises, à L. 13,495,500

Au 1^er^ février 1815, avec d°. et d°. à L. 14,334,400

Au 1^er^ février 1816, d°. et d°. à L. 15,215,200

Et au 1^er^ février 1817, d°. et d°. à L. 16,157,900

Il est superflu d'aller plus loin pour apercevoir que

si les dépenses extraordinaires de 1817 ne surpassent point le montant de celles qu'a couvert l'emprunt de 1810, celui de 1816 pourra être le dernier, et qu'ainsi, sans augmenter la dette de plus de vingt millions sterling, (ce qui est loin de *huit milliards de francs*) sans avoir à imposer au-delà de cinq millions de nouvelles contributions, (ce qui est encore loin de *quatre cent millions* de francs) et sans recourir au BILL DE LA BANQUEROUTE, le parlement sera en mesure de continuer la guerre aussi long-temps qu'il le jugera convenable aux intérêts de la nation *.

Il va sans dire qu'aucune des trois données ci-dessus ne se réalisera à point nommé: mais j'ai cru pouvoir me permettre ces suppositions, afin de mieux montrer ce qu'a de rassurant la perspective toute prochaine qui s'ouvrait déjà devant les Anglais, au moment qu'a choisi Napoléon pour proclamer qu'ils ne peuvent plus suffire

---

* Comme l'*Exposé* français, auquel je réponds, n'a point enveloppé l'Irlande dans le bill de banqueroute dont il menace les Anglais, je ne l'ai point non plus enveloppée dans ce calcul, ce qui l'aurait inutilement compliqué. Il est cependant juste d'observer que bien que le fonds d'amortissement de l'Irlande, soit quant à sa dette, dans une proportion presqu'aussi forte que celui des Anglais à la leur, elle a besoin d'emprunts proportionnellement plus considérables pour fournir sa quotepart des dépenses extraordinaires de l'empire. C'est que le parlement impérial, loin d'abuser du pouvoir que lui a donné l'acte d'union pour y introduire toutes les taxes de la Grande-Bretagne, a cru jusqu'ici devoir épargner aux Irlandais, moins riches que les Anglais, l'impôt de guerre appelé *property tax*.

à leurs dépenses sans emprunter chaque année *huit cent millions !*

Il n'est cependant point impossible que l'Empereur et M. de Montalivet lui-même aient ajouté foi à leurs propres assertions, car rien n'égale l'ignorance du cabinet des Tuileries sur tout ce qui concerne la dette fondée ou flottante de l'Angleterre, son fonds d'amortissement, ses revenus et même ses budgets.

En voici un trait récent et presqu'incroyable. Il y a environ deux ans qu'en jetant les yeux sur le budget de M. Perceval, les financiers impériaux s'aperçurent qu'il avait omis d'y insérer les intérêts de la dette publique; et là-dessus, grands cris de joie qui se prolongent encore; car c'est surtout cette omission qui leur a *mathématiquement démontré* que lui ou ses successeurs *proposeront*, dans quelques années, le *bill de la banqueroute*.

A titre de Président de la Commission des finances, M. Frémin de Beaumont fut chargé de mettre au jour cette grande découverte.

« Pour établir une comparaison juste entre les budgets » des deux puissances, il faudrait retrancher de celui de » la France tout ce qui n'est pas compris dans le budget » de l'Angleterre. — Mais chez l'une, la science des fi- » nances consiste à *laisser dans l'ombre* une dette im- » mense . . . sa trésorerie *dissimule* le montant des re- » venus et leur emploi : — chez l'autre, l'ordre et l'éco- » nomie règnent dans toutes les parties de l'adminis- » tration. Elle a *adopté*, ou plutôt elle a CRÉÉ le meil- » leur système de finances. Aucune *dissimulation*, au- » cune *réticence* n'est commandée à ses ministres dans » les comptes qu'ils publient chaque année . . . La dette,

» qui NE FIGURE POINT dans les budgets de l'Angle-
» terre, est aujourd'hui de vingt milliards sept cent
» soixante-neuf millions *.... En France, le premier
» article du budget présente cent et onze millions pour
» les intérêts de la dette du *plus riche empire de l'u-*
» *nivers !* »

Ce brillant contraste tient à la plus singulière méprise Comment messieurs les rapporteurs français en sont-ils encore à apprendre que si la dette nationale anglaise *ne figure point* dans le budget des dépenses, c'est qu'on ne porte dans celui des recettes aucuns des revenus qu constituent le *fonds consolidé*, ainsi nommé parce que les revenus qui le composent, ont été hypothéqués en masse aux dépenses de la dette, de l'amortissement et de la liste civile**? En 1810, où ces trois charges s'élevèrent à 35 millions, le fonds consolidé en produisit 41 ce qui laissa un SURPLUS d'environ 6 millions pour les

---

* Ce rapport, inséré au moniteur du 16 janvier 1810, exagérait de plus d'un tiers la dette anglaise, puisqu'on a vu, p. 40, qu'au 1er février 1811, la dette non rachetée ne montait qu'à L. 545,662,698 sterling, somme qui ne ressemble guère à 20 milliards 769 millions de francs.

** C'est dans ce fonds que se verse le produit des nouvelles taxes, et c'est la raison pour laquelle, depuis 1804, où il rapporta L. 30,454,916, et où ses charges montaient à L. 28,002,058, il a toujours été en croissant; tant on a eu soin de le doter de manière qu'il laissât chaque année un *surplus*.

Et l'accroissement de ce surplus n'est pas uniquement dû aux nouvelles taxes dont on l'a doté; mais à l'accroissement du produit de celles dont il se trouvait déjà doté.

autres dépenses. C'est ce surplus, et ce *surplus* seulement, qui FIGURE dans le tableau des *voies et moyens* pour une somme, tantôt un peu plus, tantôt un peu moins forte, et généralement, pour 4 à 5 millions.

Mais à quoi bon ne porter que ce *surplus* dans les budgets, va-t-on dire?... A quoi bon!... au maintien de la foi publique; à ce que le parlement ayant consolidé et approprié, une fois pour toutes, ces revenus à la caisse d'amortissement, à la liste civile, et aux créanciers de l'état, jusqu'à concurrence des sommes auxquelles ils ont droit, on ne pourrait les leur réapproprier chaque année, sans impliquer par cela même qu'on se propose de les leur retirer, l'année d'après, pour tel autre usage *. Or, c'est précisément là ce que fait le corps législatif français en votant de nouveau à chaque session, la pro-

---

* Quoique les comptes de la dette et du fonds d'amortissement ne fassent point partie du budget, non-seulement ils l'accompagnent, mais j'ai déjà dit que les commissaires en dressent chaque trimestre un bordereau.

Celui du 1er février 1812, porte à L. 199,977,520, le *capital rédimé* par la caisse d'amortissement depuis sa fondation, et à L. 6,128,310 les *rentes* qu'elle a achetées et acquises.

Il faut cependant retrancher de chacune de ces deux sommes environ un treizième pour la partie de la dette Irlandaise contractée, et payée en Angleterre, où les commissaires de l'amortissement reçoivent d'Irlande les sommes appropriées à la liquidation de cette partie de sa dette. C'est pourquoi, au 1er février 1812, le grand total du fonds d'amortissement figure sur leurs registres pour L. 12,994,250, quoique celui de la Grande-Bretagne, proprement dit, ne s'élève encore qu'à L. 11,924,600.

rogation des impôts déjà engagés aux rentiers de l'état ; car consentir à ce que leurs rentes continuent à être acquittées, c'est se réserver le droit de refuser ce consentement à l'une des sessions suivantes. Tel est le vote annuel que les financiers impériaux citent fièrement en preuve que la France entend et pratique bien mieux que l'Angleterre, le respect dû au crédit public !

Leurs bévues en ce genre, fourniraient matière à un gros livre, et tout fastidieux qu'il fût peut-être n'y aurait-il point de service plus essentiel à rendre aux deux peuples rivaux que de désabuser le cabinet des Tuileries des espérances dont il s'est toujours bercé sur la *banqueroute* anglaise. Voilà déjà près de cinquante ans qu'il ne cesse de s'étonner à chaque courier qui ne lui en apporte pas la nouvelle.

Il faut que les Français aient, ou une répugnance invincible à étudier les finances de cette île, ou une rare incapacité pour les entendre ; témoin l'écrit d'un M. Sabatier, qui, en confondant le surplus du fonds consolidé avec le fonds d'amortissement, s'est plaint, non sans raison, de les voir porter, tantôt pour telle somme, tantôt pour telle autre.

Que dire d'un M. Garnier qui n'a entrepris la traduction de l'ouvrage d'Adam Smith, que pour le faire précéder de ce qui y manquait, selon lui, un *parallèle entre la richesse de la France et celle de l'Angleterre*, et qui a réparé cette lacune en reprochant au philosophe écossais, d'avoir *voulu éviter une discussion dont le résultat eût été* PEU FLATTEUR *pour l'orgueil de sa nation !*—préface, p. XLIX.

Mais voici une méprise bien autrement grave et qu'il importe d'autant plus de relever qu'elle a eu, et a peut-

être encore, sa bonne part aux haines nationales qui ont rallumé la guerre.

Personne n'ignore qu'au début de leur révolution, et tant que ses auteurs en restèrent enthousiastes, ils furent fortement imbus de l'idée, que le gouvernement britannique devait être consterné de ses progrès, et que, dès qu'ils eurent à rougir des atrocités qui la flétrirent, ils trouvèrent commode de les rejeter sur les *guinées de Pitt*. Quoique cette calomnie ne fût d'abord qu'une rumeur populaire, elle n'a pas laissé de prendre de la consistance auprès de beaucoup de Français éclairés, depuis qu'ils la virent accueillie par l'un de leurs meilleurs écrivains, qui lui-même ne l'avait adoptée que pour n'avoir point entendu la nomenclature des budgets anglais où il crut en trouver la preuve.

Voici ce qu'on lit dans le dernier ouvrage de M. d'Anquétil, auteur de l'*Esprit de la Ligue*, homme plein de discernement, qui ne prit part à la révolution que pour la déplorer, et dont le caractère moral ne permet pas de supposer qu'il eût avancé ce qui suit, s'il ne l'eût tenu pour un fait avéré. Ce fait est consigné dans une *Histoire Universelle*, où il a voulu conduire celle de son pays jusqu'au premier soulèvement des Parisiens, afin d'en bien constater le principe ORGANIQUE.

« On a cherché quel avait été le principe des *pre-*
» *mières émeutes révolutionnaires* de Paris et comment
» elles S'ORGANISAIENT. Ce principe a été, à ce qu'on
» croît, le duc d'Orléans mécontent de la cour.....
» On dit qu'il y consacra la plus grande partie de ses
» biens qui étaient immenses. On se *doute* aussi qu'il
» fût *aidé de l'argent* de l'Angleterre pour soudoyer
» la populace, et ce *doute* se change en CERTITUDE;

» quand on se rappelle qu'au commencement de nos » troubles, le ministre Pitt demanda au parlement qu'il » lui fût accordé *un million sterling dont il* NE SERAIT » PAS TENU DE RENDRE COMPTE. »

Ce vote d'un million sterling, sur lequel M. d'Anquétil fonde la *certitude* de la complicité de M. Pitt, et des subsides dont il *aida* le duc d'Orléans, n'était point un fait gratuitement inventé, mais simplement un fait mal compris. Il est très-vrai qu'en mai 1790, lors de la controverse avec l'Espagne, à l'occasion de Nootka-Sound, ce ministre demanda et obtint un *vote de crédit d'un million de sterling.*

Mais pour peu que l'historien français eût pris la peine de s'enquérir si un *vote de crédit* est destiné à des dépenses secrètes, il aurait appris que les ministres britanniques sont toujours tenus *d'en rendre compte*, et les papiers parlementaires, publiés en 1791, lui eussent indiqué, à un shelling près, l'emploi de ce *million* qui, à l'en croire, avait *organisé* toutes les premières insurrections de Paris.

A la marine—L	621,000	L 1,000,000.
A l'armée —	229,000	
A l'artillerie	150,000	

Les *votes de crédit* anglais, parfaitement semblables à ce qu'on appelle en France, *fonds de réserve*, ont été de tout temps destinés, non aux dépenses secrètes, mais aux dépenses imprévues, et c'est pour l'avoir ignoré que M. d'Anquétil s'est fait le propagateur et le garant de cette accusation. L'accusé et l'accusateur n'existent plus: mais si ce dernier vivait encore, quelles seraient sa honte et sa douleur de n'avoir point été aux éclaircissemens *avant de* prêter au ministre le plus pur qu'ait eu l'An-

gleterre, le plus grand des crimes, celui d'avoir organisé, excité, payé les premiers massacres de la révolution française !

Chacun sait qu'à son retour d'Egypte, Bonaparte réchauffa de son mieux cette atroce calomnie et qu'il s'en est fait long-temps l'organe en l'accouplant à la *machine infernale.*

Par rapport à ses antipathies purement commerciales; celles-ci tiennent, en premier ressort, à ce qu'il a donné sa confiance à des hommes, qui, pour s'en emparer, n'ont cessé de lui dire que l'*existence toute entière* de la Grande-Bretagne *est attachée au commerce* *; que ces avides insulaires en tirent la plus forte partie de leurs revenus, soit privés, soit publics; et que le marché de l'Europe étant l'unique source de ce commerce, on pouvait être sûr en le leur fermant, de réduire les gouvernés au désespoir, les gouvernans à l'impuissance et les uns et les autres à la *banqueroute.*

Nul doute que les progrès du commerce n'aient beaucoup contribué aux richesses de cette île, par la division du travail et l'accroissement des fortunes particulières. Mais celles-ci une fois acquises, la diminution du commerce au dehors, les laisserait long-temps stationnaires, sans que le fisc s'en ressentît par un déficit le moins du monde proportionnel à celui du commerce extérieur, à moins que le commerce intérieur n'en éprouvât le contre-coup, comme c'est le cas en France. Il faut cependant convenir que l'opinion contraire, presqu'universellement reçue sur le continent, repose sur des données bien propres à égarer ceux qui l'y ont propagée.

* Rapport du duc de Cadore, 3 décembre 1810.

Par une espèce de hasard, voilà près de cent vingt ans que le revenu public de l'Angleterre s'est toujours progressivement élevé dans le même rapport que ses exportations commerciales. Sous Guillaume III, où leur valeur réelle ne montait qu'à quatre millions sterling, les recettes de l'échiquier n'excédaient point cette somme. Puis, elles ont constamment avancé et marché de front jusqu'à l'époque du décret de Berlin où les unes et les autres s'élevèrent à plus de 52 millions *. De ce rapprochement, sur lequel MM. Garnier et Arnould ont insisté, dans leurs écrits, en y attachant une importance majeure, Bonaparte conclut que puisqu'elles s'étaient constamment avancées sur une ligne parallèle, elles reculeraient de même, et que si la fermeture des marchés Européens diminuait de moitié les exportations de la Grande-Bretagne, elle diminuerait aussi de moitié les recettes de son fisc.

Quoique le calcul sur lequel repose cet échafaudage d'espérances fût arithmétiquement vrai, les conclusions n'en étaient pas moins fausses. Cependant, la découverte de cette singulière concordance entre la marche ascendante des exportations commerciales et des revenus publics, a puissamment influé sur la résolution que prit Napoléon de diriger tous ses coups contre les finances de l'Angleterre, en la frappant au cœur, c'est-à-dire,

---

* En 1806, où le revenu net fut de L. 56,902,099
la valeur *réelle* des exportations et réexportation fut de . . . . . L. 52,366,675

Et en 1810, où la valeur *réelle* des exportations et réexportations s'est élevée à L. 62,726,775
le revenu s'est élevé à . . . . . L. 61,763,634

dans son commerce. Le ministre Gaudin en fit l'aveu lors du décret de Berlin, et ni lui ni son maître ne peuvent encore se rendre raison comment, depuis qu'ils lui ont fermé les marchés Européens, elle ne s'est pas déjà trouvée dans l'obligation de discontinuer ses dépenses de guerre.

Que sera-ce donc cette année, lorsque M. Perceval leur révélera que, par l'effet combiné du *système continental* en Europe, du *bill de non-importation* dans les Etats-Unis, et de la *guerre civile* dans l'Amérique Espagnole, les exportations et réexportations de cette île ont diminué d'un tiers; que cependant, la recette n'en a pas moins correspondu, (à 8 ou 900 mille liv. sterl. près,) aux estimations de son dernier budget; que malgré la langueur du commerce au dehors, et malgré les souffrances des ateliers de coton au dedans, la poste, l'excise et le timbre, les trois branches du revenu qui indiquent le mieux l'état croissant ou décroissant du bien-être intérieur ont augmenté loin de diminuer! *

---

* Si Napoléon s'est trompé dans les effets qu'il attendait de sa guerre commerciale, si elle n'a encore abouti qu'à nuire à ses finances, sans faire brèche à celles de son ennemi, il ne doit s'en prendre qu'aux hommes auxquels il a donné sa confiance, et qui ne parlent jamais des ressources de l'empire britannique sans trahir une ignorance aussi grossière que s'il s'agissait de l'empire de la Chine.

Ils sont cependant d'autant plus inexcusables, qu'ils eussent pu consulter, à Paris même, l'homme le mieux en état de leur faire comprendre, qui, de l'Empereur français, ou de la dette anglaise enterrera l'autre. Personne, n'est plus capable que M. Gaulh, de leur expliquer les

Tout inattendus que paraissent ces résultats, ils étaient faciles à prévoir par quiconque eût réfléchi sur ce pas-

---

budgets du chancelier de l'échiquier, — la nature du billet de banque anglais, — en quoi celui-ci diffère de l'assignat français, — et dans quel sens ils doivent entendre certains discours parlementaires sur l'émission désordonnée du papier de banque, — sur l'émigration des métaux précieux, — la baisse du change, — l'excès des impôts, — l'exagération des dépenses, — la nécessité des retranchemens, etc. Toutes ces doléances, qui ne laissent pas d'être utiles et souvent très-utiles à l'un des pays, ne sont guère moins funestes à l'autre qui les a toujours prises et les prendra toujours à la lettre.

Malheureusement, quoique M. Ganilh, ait toutes les lumières nécessaires pour éclairer les ministres impériaux sur chacun de ces points, il n'a pas laissé de fléchir, comme eux, le genou devant l'idole. Son écrit, *sur le Revenu Public*, (dont le but, non déguisé et complétement atteint, était d'établir que le système financier de la France impériale ne s'oppose pas moins au développement des richesses de ses habitans, que celui de l'Angleterre est favorable à l'enrichissement des siens,) se terminait par un *résumé*, où l'on retrouve jusqu'à l'accusation intentée par M. d'Anquétil; car quel autre sens prêter à ces trois lignes? *L'Angleterre a* ENSANGLANTÉ *la révolution française; qui*, SANS ELLE, *eût été exempte de malheurs et de crimes.*

Et cette accusation s'y trouvait associée à une autre non moins grave, celle d'avoir *prodigué* ses trésors, non-seulement aux monstres qui l'ont *ensanglantée*, mais à tous les écrivains qui l'ont calomniée : — « L'Angleterre, y lisait-on, soudoie les *écrivains qui peuvent influer sur l'opinion publique*.... Les richesses qu'elle *prodigue* avec si peu de ménagement à toute puissance, à tout cabinet, à tout *écri-*

sage du dernier rapport financier de M. Perceval. — « Pour mieux juger la marche de nos revenus publics » et individuels, que cette Chambre me permette » de fixer séparément ses regards sur la consommation » du thé, du vin, du tabac et autres articles d'un usage » général; car il faut descendre dans les détails pour » sentir combien cette consommation progressive doit » nous inspirer de confiance dans nos ressources. — En » 1806, les droits sur l'importation du coton en laine » rapportèrent L 543,526; — en 1810, ils se sont élevés » à L 1,034,142. — En 1806, les droits d'excise sur le

---

vain qui veut se mettre à ses gages; elle se flatte de les retrouver avec usure dans le *monopole* du commerce maritime, dans l'influence qu'il lui assure sur le commerce continental et dans les *tributs* qu'elle impose à l'un et à l'autre. » Vol. II. p. 497.

Cette singulière tirade fait un tel contraste avec la doctrine de l'ouvrage même, qu'il faut que l'auteur ait été, ou soupçonné d'être *aux gages* de l'Angleterre, ou forcé d'accoler ce résumé postiche à son écrit, pour en obtenir l'*imprimatur*, des censeurs impériaux.

Si, comme il fait semblant de le croire, la Grande-Bretagne se ruine à *soudoyer* des écrivains, c'est bien certainement à pure perte; car en fait d'écrivains, comme en fait d'alliés, elle peut se tenir pour sûre d'être toujours d'autant mieux servie, qu'elle leur fournira d'autant moins de subsides. Ceux-là seuls qui prendront la plume ou les armes, spontanément et par conviction, pourront rendre quelques services à la grande cause qu'elle défend. Je n'en veux d'autre preuve que le dernier écrit où M. Ganilh a si bien refuté, en 1809, les dernières pages de celui auquel il mit son nom, en 1806.

» thé produisirent L 2,844,395;—en 1810, ils ont pro-
» duit L 3,256,027; produit d'autant plus satisfaisant
» qu'on s'était attendu à un déchet, en raison de la ré-
» duction des droits sur le café. Comment expliquer un
» pareil phénomène, si ce n'est par une population crois-
» sante en nombre et en richesses? Si quelque membre
» de cette assemblée en conserve le moindre doute,
» qu'il s'arrête encore sur les faits suivans.—En 1784,
» la consommation du vin fut de 14,550 tonnes;—en
» 1785, de 15,087 tonnes,—et en 1786, de 14,780; ce
» qui, pour ces trois années, donne une moyenne de
» 14,806 tonnes.—Les trois dernières années présentent
» une consommation moyenne de 23,726 tonnes.—Cet
» accroissement est, s'il est possible, plus extraordinaire
» que ceux dont je viens de parler, parce que d'un
» côté, le prix du vin a haussé dans l'intervalle; et que,
» de l'autre, les droits ont été portés de L 50 à L 95.
» Ainsi, chose à peine croyable! en dépit de ces deux
» circonstances qui ont presque triplé le prix du vin pour
» nos consommateurs, leur consommation a augmenté
» de plus de moitié!—Il en a été à peu près de même
» pour celle des suifs, qui, en prenant la moyenne des
» trois dernières années et des trois antécédentes, s'est
» élevée, dans le rapport de 21 à 54, bien que le prix
» du quintal ait monté de L 2. 8s. 8d. à L 4. 11s.
» Et loin que l'accroissement ait eu lieu aux dépens de
» la consommation de l'huile; celle-ci, dans le même
» période, s'est accrue de 9,070 tonnes à 19,126, quoi-
» que le prix se soit élevé de L 19. 8s. 9d. à L 52. 9s.
» —Même accroissement sur le tabac, dont l'importa-
» tion a augmenté dans le rapport de 67 à 124, quoi-
» que son prix ait plus que doublé. Lorsque nous voyons

» le revenu du fisc et la consommation de tous les ar-
» ticles qui l'alimentent, soit qu'ils tiennent au luxe
» de la classe supérieure ou aux jouissances des classes
» inférieures, s'accroître ainsi d'année en année, pour-
» rait-il nous rester le moindre doute que cette île n'a-
» vance graduellement et progressivement vers la pros-
» périté ? mais qu'ai-je besoin de fouiller les registres de
» l'excise et des douanes pour en chercher les preuves !
» Qui de nous peut la parcourir du midi au nord,
» ou de l'est à l'ouest, sans être frappé de cette foule
» de nouvelles créations, filles et mères du travail et
» de la richesse ! »

Personne n'essayera de contester à ce rapport, l'éloquence des faits. Aussi l'orateur eut-il la rare jouissance de ne recueillir à Wesminster que des applaudissemens, sans le moindre mélange de contradictions.

Il n'en fut pas de même aux Tuileries, car l'*Exposé* qui signala ce ministre comme tirant le canon de détresse et préparant le *bill de la banqueroute*, avait surtout pour but de servir de correctif et d'antidote au rapport de M. Perceval. Celui-ci est du 10 mai 1811, et la réponse des Tuileries parut le 29 juin suivant.

Parmi tous les tours de force que s'est permis l'*homme aux prodiges*, peut-être n'en est-il point de comparable à celui d'avoir ainsi promené, dans Paris et dans toute l'Europe, le fantôme de la *banqueroute anglaise* et la *démonstration mathématique* d'un DÉFICIT de 800 millions de francs, à une époque où M. Pitt a légué à ses successeurs deux immenses SURPLUS annuels; —l'un, de douze millions sterling pour réduire la dette au point où l'on jugera convenable d'en fixer le *minimum*;—l'autre, de dix-neuf, à vingt millions de contri-

butions de guerre, applicables aux dépenses de guerre, et dont on pourra, sinon en tout, du moins en grande partie, soulager les contribuables à la paix *.

---

* On fouillerait en vain dans les annales de l'histoire pour y trouver un peuple qui se soit jamais vu dans une situation pareille sous le rapport des finances. M. Pitt lui-même était loin d'avoir pu mesurer toute la hauteur qu'atteindrait, en vingt-six ans, l'édifice dont il jeta les bases, lorsqu'il créa, en 1786, le premier fonds d'amortissement, et qu'il établit, en 1797, le type des taxes de guerre.

Ces deux SURPLUS s'élèvent déjà à environ 32 millions sterling, ce qui fait 800 millions de francs, somme à peu près égale à la totalité des contributions publiques de l'empire que ses financiers appellent *le plus riche empire de l'univers.*

A la veille d'un long voyage, le propriétaire d'une terre de 16 mille écus de rente, dont 9 à 10 mille étaient absorbés par ses charges hypothécaires, en remit la gestion à un intendant muni des pouvoirs les plus étendus. A son retour, les ennemis de ce régisseur le lui dénoncent comme ayant plus que doublé ces charges par des dépenses extravagantes, et des emprunts onéreux. Voici la réponse de ce dernier. — « J'ai été obligé de faire de gros emprunts pour préserver votre domaine d'un torrent dont j'avais prévu le débordement et qui a encombré de sable et de gravier toutes les terres de vos voisins. Je ne nie point que les emprunts contractés pour environner la vôtre des digues qui l'en ont préservée, n'entraînent une nouvelle charge annuelle encore plus forte que l'ancienne: mais tranquillisez-vous, votre domaine est quatre fois plus productif qu'il ne l'était il y a vingt ans. Sûr un revenu de 16 mille écus, vous n'en aviez alors que 6 à 7 mille de libres, et bien qu'aujourd'hui vos

Cet événement si désirable est plus éloigné que jamais, mais ce n'est point, comme l'a dit faussement l'*Exposé*

---

charges hypothécaires soient plus que doublées, votre revenu *net et disponible* excède 40 mille écus.

Cette parabole n'est que l'histoire de l'administration fiscale dont M. Pitt établit les principes et commença l'exécution.

Si quelques Anglais répètent que cela ne s'est opéré qu'en les surchargeant d'impôts, et que la nation a de moins tout ce que le fisc a de plus, je les renvoie au dernier rapport de son successeur sur leurs consommations croissantes.

Et si les financiers continentaux reviennent sur ce qu'ils appellent l'*évidente impossibilité* où doit être l'Angleterre d'accroître encore son revenu, de 4 à 5 millions sterling; s'ils répètent qu'elle a eu successivement recours à tous les genres d'impôts connus, et les a tous poussés à leur dernier terme, en voici deux que j'indique, non comme devant être adoptés, mais pour redresser leurs idées sur ce point.

En mettant, sur l'entrée des cotons bruts, au droit actuel de 3 d. par livre pesant, un droit additionel de 9 d. ce droit d'un shelling, bien inférieur à celui qu'ils payent aujourd'hui sur le continent, produirait environ 4 millions sterling.

De même, en établissant dans cette île l'*enrégistrement* français, droit de 4 pour cent, *ad valorem*, sur les ventes et mutations d'immeubles, il est probable que ce droit y rapporterait au-delà de ce qu'il rapporte en France.

Mais ce qui est encore plus probable, c'est que le Parlement trouvera toutes les nouvelles taxes dont on aura besoin sans avoir recours à celles-ci.

Que ceux des étrangers qui en doutent, veuillent jeter

impérial, que les administrateurs britanniques aient *proclamé le principe de la guerre perpétuelle*; c'est

---

un coup-d'œil rétrograde sur les événemens dont la génération présente a été le témoin.

En 1803, après la guerre d'Amérique, le revenu de la Grande-Bretagne n'était encore que de 10 à 11 millions, et quand, dix ans après, il s'éleva à 16 millions, toute l'Europe crut qu'il avait atteint son *maximum*. Puis, lors qu'en 1800, M. Pitt l'eut augmenté de plus de moitié, M. de Hauterive prit la plume pour insister, non sur l'impossibilité de l'augmenter encore, mais sur l'improbabilité qu'il fut *également prélevable dans une autre année de guerre, et que la perception fut constamment de* L. 26,773,000 sterl.

Ses doutes n'ont pas laissé de se vérifier, mais d'une manière bien opposée à son attente. Loin de rester *constamment* entre 26 et 27 millions, le revenu *permanent* (où ne sont point compris les 20 millions de taxes *temporaires*) s'est encore accru, par degrés, à près de 42 millions, accroissement qui, aux yeux des financiers français, n'est qu'une raison de plus pour les convaincre que le revenu britannique en est arrivé au point où il ne peut que décroître!

Si je désespère de leur faire jamais entendre raison à cet égard, je ne me flatte guère davantage de persuader aux financiers anglais (je parle ici de ceux qui, depuis trente ans, ont travaillé et réussi à sextupler les recettes publiques) qu'il soit, le moins du monde, difficile à Napoléon de se procurer un revenu additionnel de 4, 8, ou même 12 millions sterling, sur quarante millions de sujets, dont les contributions de toute nature, publiques, provinciales et locales, ne montent encore qu'à 1110 millions de francs.

Qu'A 1110 MILLIONS DE FRANCS!... Ceux d'entr'eux qui en parlent comme d'un fardeau léger et facile à accroître;

que leurs administrés qui, fort heureusement pour cette île, y ont voix consultative, s'accordent à reconnaître qu'il serait de la plus haute imprudence de désarmer la flotte ou de licencier l'armée, aussi long-temps que durera le règne de Bonaparte. Tel est aussi le sens dans lequel ils appellent leurs taxes de guerre *an annuity upon his life*—une *rente viagère sur sa tête.* Essayez d'entrer en matière et de leur en demander le pourquoi; la réponse revient presque toujours à ces mots:

La paix est fort bonne de soi:
J'en conviens; mais de quoi sert-elle
Avec un ennemi sans foi?

---

ne soupçonnent guère que cette somme égale, non-seulement la valeur de tous les produits façonnés par les manufacturiers et fabricans français, mais celle d'une foule de produit ruraux, tels que — eaux-de-vie, laines et soies crues, cuirs et peaux en poils, — tabacs, — et même grains, tant pour bières que pour liqueurs distillées. — Si j'ai établi, ci-devant, que les tributs ne se payent qu'en travaux, et si j'établis ci-après, que Napoléon s'approprie déjà la valeur entière et de tout le travail des ateliers de son empire, et de toutes les matières premières qu'ils mettent en œuvre, peut-être sera-t-on moins disposé à croire qu'il lui soit facile d'arracher à ses sujets une portion plus forte de leurs revenus, ou en d'autres termes, de leurs travaux.

Ce dernier fait, dont je vais fournir la preuve, achevera de prouver aussi qu'il ne lui reste d'autre alternative que de licentier une partie de son armée, ou de lever au dedans de nouveaux conscrits, pour qu'ils aillent lever au dehors de nouveaux tributs.

Armati terram exercent, semperque recentes,
Convectare juvat prædas et vivere rapto.

N.° VI.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

MANUFACTURES FRANÇAISES. (p. 85.)

Le document qu'on va lire est, sans contredit, le plus instructif qui ait été mis au jour sur l'intérieur de la France. C'est même là, et seulement là, que pouvait s'entreprendre un pareil relevé; car il n'a rien moins fallu qu'une autorité irrésistible pour effectuer les enquêtes qu'il suppose et contraindre tous les fabricans à révéler, soit le nombre de bras qu'ils emploient, soit la valeur des produits qui sortent de leurs ateliers.

Le sous-ministre chargé du dépôt de ces recherches inquisitoriales, et qui s'occupait, depuis plusieurs années, à les mettre en ordre, est un homme éclairé qui n'a évidemment cherché, ni à en exagérer, ni à en atténuer les résultats *. Sans tenir son travail pour exact, les sources auxquelles il a puisé, autorisent à l'envisager comme le tableau de ce genre le plus approximativement vrai qui ait été dressé dans aucun pays. Moins il est probable que le chef suprême permette la reprise de

* Le *chef* du bureau des *arts et manufactures*, chargé de dresser les cartes de la *géographie industrielle et manufacturière*, de l'empire, est le même M. Costaz, dont j'ai eu occasion de citer, lorsqu'il était tribun, quelques rapports financiers qui indiquent un excellent esprit.

cette *géographie industrielle et manufacturière*, plus elle mérite une place éminente parmi les pièces qui serviront à l'histoire de son règne.

STATISTIQUE INDUSTRIELLE ET MANUFACTURIÉRE DE L'EMPIRE ERANÇAIS. Moniteur du 28 novembre 1811.

AU 1^er^ JANVIER 1811.

Tableaux statistiques des différentes Mines et Usines, Fabriques et Manufactures de l'Empire, divisés par règnes, avec la désignation du nombre d'ouvriers qu'elles occupent et de la valeur des objets qu'elles produisent.

N°. I.

MINES ET SUBSTANCES MINÉRALES EN EXPLOITATION.

DÉSIGNATION des OBJETS.	NOMBRE des Établissemens.	NOMBRE des Ouvriers.	PRODUITS ANNUELS.
			Fr.
Argent	2		400,000
Plomb	36		960,000
Cuivre.	11		990,000
Zinc, antimoine et manganèse	8	20,000	330,000
Vitriol	5		480,000
Alquifoux	4		640,000
Alun.	18	2,000	2,000,000
Tourbières.	250	6,000	1,000,000
Gypse.	113	2,510	2,261,000
Sulfure de plomb. . .	2	170	87,000
Carrières de marbre . .	97	4,200	700,000
Exploitation et raffineries de sel.	80	5,200	27,358,000
Mines et usines à fer et fer en barres . . .	1,400	160,000	96,000,000
Houillières.	300	70,000	50,000,000
TOTAUX. . .	2,326	270,080	183,206,000

MÉTAUX ET SUBSTANCES MINÉRALES EN FABRICATION.

DÉSIGNATION des OBJETS.	NOMBRE des Etablissemens	NOMBRE des Ouvriers.	PRODUITS ANNUELS.
			Fr.
Ci-contre.	2,632	270,080	183,206,000
Glaces et Verreries . .	102	6,492	16,300,040
Porcelaines.	63	2,749	15,000,000
Faïence et poterie. . .	175	4,112	7,333,000
Tuilerie et briqueterie. .	187	5,402	3,240,000
Aciéries.	43	1,802	2,870,000
Laminoirs	3	166	2,050,000
Tréfileries	85	2,810	6,600,000
Aiguilles.	23	7,500	960,000
Epingles.	128	6,560	2,955,000
Clouterie	63	1,330	2,070,000
Horlogerie	96	8,835	29,040,000
Orfévrerie et bijouterie.	634	7,673	96,300,000
Armurerie	167	1,505	6,840,000
Coutellerie	65	1,220	2,600,000
Doreurs-émailleurs . .	300	2,800	17,700,000
Tireurs d'or.	510	2,000	2,600,000
Bronzes et ornemens. .	26	2,150	1,870,000
Chaudronnerie.	113	752	990,000
Serrurerie en fabrique. .	125	5,100	1,870,000
Quincaillerie	1,210	25,742	6,900,000
Intrumens d'optique . .	222	6,011	1,880,000
Produits chimiques, acide nitrique	140	2,480	3,075,000
Couleurs et vernis. . .	113	1,905	5,320,000
Soude et potasse manquent			
TOTAUX . . .	6,916	377,174	419,569,640

N.° II.

SUBSTANCES VÉGÉTALES.

DÉSIGNATION des OBJETS.	NOMBRE des Etablissemens	NOMBRE des Ouvriers.	PRODUITS ANNUELS.
			fr.
Filatures de coton. . .	2,870	57,500	87,465,200
Tissus de coton, mousseline, calicots	9,500	141,200	107,580,000
Petites étoffes croisées. .	156	28,456	16,176,000
Bonneterie de coton. .	3,080	29,100	7,500,000
Toiles de chanvre (filatures comprises).	23,300	143,080	56,722,000
Toiles de lin	2,990	54,800	16,120,000
Tissus de fil et de coton .	1,420	39,260	16,986,000
Coutils, et rub. de fil. .	58	2,800	3,652,110
Passem. guimpérie. . .	122	1,918	2,899,000
Lacets, cordonnets. . .	127	1,664	979,000
Toiles peintes	150	17,631	7,800,900
Papeteries (cartons et cartes comprises.). .	631	8,530	20,580,000
Papiers peints	53	3,770	8,256,000
Huilleries	132	1,862	8,150,060
Brasseries	1,452	6,189	22,710,900
Distiller. et brûleries. .	380	1,552	44,658,060
Raffineries de sucre . .	32	910	10,153,000
Vinaigreries	168	1,754	1,650,980
Prépar. de la garance. .	29	461	2,100,811
Idem. du tabac. . . .	97	3,600	24,901,200
Idem. de la cire. . . .	23	380	1,060,201
Minoteries	90	1,860	4,600.000
Parfumeries	190	3,200	999,080
Ebénisteries.	247	13,260	11,001,002
Teintureries	230	3,468	9,831,650
Savoneries	82	1,934	5,574,210
Instrumens de musique en fabrique. . . .	231	924	2,088,000
Imprimeries, librairies et gravures	260	12,800	1,745,000
TOTAUX. . . .	48,100	583,863	503,940,292

N.° III.

SUBSTANCES ANIMALES.

DÉSIGNATION des OBJETS.	NOMBRE des Établissemens.	NOMBRE des Ouvriers.	PRODUITS ANNUELS.
			Fr.
Filatures de soie . . .	4,300	43,089	36,604,150
Etoffes de soie, gases, crêpes.	181	86,875	49,654,800
Rubanneries.	351	11,047	15,760,800
Bonneterie de soie . .	869	24,284	14,490,000
Blondes, tulles de soie.	25	35,500	6,050,000
Draps, tricots, grosses étoffes.	12,586	358,633	173,071,263
Petites étoffes de laine, serges, cadis, etc. .	1,548	157,209	39,120,000
Bonneterie de laine . .	2,593	18,000	15,042,000
Tappisseries et tapis. .	9	670	660,000
Tanneries, mégisseries, ganteries.	2,564	12,700	59,880,000
Chapelleries.	1,076	16,500	19,023,458
Carrosserie, sellerie. .	590	10,000	7,600,000
Pêche du thon et du hareng.	8	1,562	1,668,010
TOTAUX. . . .	26,700	786,069	438,620,681

N.° IV.

RÉCAPITULATION.

REGNES.	NOMBRE des Établissemens	NOMBRE des Ouvriers.	PRODUITS ANNUELS.
Minéral	6,918	377,176	419,569,640
Végétal	48,100	583,863	503,940,292
Animal	26,700	786,069	438,620,681
TOTAUX. . .	81,718	1,747,108	1,362,130,613

On ne saurait trop désirer que cette STATISTIQUE, unique en son genre, devienne le texte de quelque travail, *ad hoc*, où le PROHIBITISME pourra être jugé par ses œuvres. Mais ce travail exigeant des recherches hors de ma portée, je dois me borner aux principales observations qu'elle suggère.

I^re^ OBSERVATION. — Un premier coup-d'œil suffit pour y découvrir plusieurs doubles et triples emplois, qui, bien qu'inhérens, sinon à la nature du sujet, du moins à la classification adoptée, ont considérablement enflé le grand total des valeurs. — Le fer, par exemple, après avoir figuré, *en barres*, pour 96 millions, à l'article intitulé : *mines et usines*, figure de nouveau, comme ouvragé, aux articles, *armurerie*, *coutellerie*, *serrurerie*, et *quincaillerie*. — Même observation sur les papiers, qui, après avoir été enregistrés, au sortir des papeteries, pour 20 millions, reviennent ensuite pour 8 à 9, comme *papiers peints*, *livres*, *gravures*, etc. — Quant aux cotons, ainsi qu'aux soies ; — les premiers, après avoir paru pour 87 millions, sous le titre de *filatures*, reparaissent pour 107, sous celui de *tissus*, qui reparaissent de nouveau pour 7 millions, sous celui de *toiles peintes* ; — les secondes, évaluées d'abord à 36 millions, comme *filatures*, le sont encore à 86, comme *étoffes*, *rubans*, *gases*, *blondes*, etc. Cependant et bien que cette statistique fasse jouer ainsi à un seul acteur plusieurs rôles dans la même pièce, on ne saurait y puiser un reproche fondé contre le Bureau qui l'a rédigée. Si son objet était de connaître le nombre des fabriques, celui des ouvriers qu'elles emploient et les salaires qu'ils reçoivent, il a dû prendre tous les produits au sortir de chaque atelier où ils se dégrossissent

et les reprendre au sortir de celui où ils reçoivent leur dernière mise en œuvre; ce qui l'a conduit à cumuler les mêmes valeurs en les additionnant, pêle-mêle, dans son résumé de 1362 millions. Rien de si difficile que d'arbitrer ce qu'il convient d'en déduire pour ces doubles et triples emplois. Si l'on en retranche que 200 millions, il en restera 1162 pour valeur vénale de toutes espèces de fabrications achevées et propres à être conduites, non d'un atelier à l'autre, mais aux marchés où le consommateur les achète.

II^e^ OBSERVATION.—La quantité effective des produits manufacturés, en 1810, par les Français, tant pour leurs besoins, que pour leurs exportations, fut d'un *tiers*, et plus vraisemblablement de *moitié*, inférieure à la quantité des produits manufacturés qu'exporta, dans la même année, le peuple anglais pour les besoins des autres peuples, après avoir pourvu aux siens propres *.

* Cette proposition est trop paradoxale pour ne pas exiger quelques éclaircissemens. Si les marchandises françaises avaient été évaluées à Paris, au même prix que l'ont été à Londres, les marchandises exportées par cette île; la différence entre la quantité de tous les produits fabriqués dans l'un des pays, et celle des produits exportés par l'autre, serait très-faible. Mais quoique certains articles, comme bijoux, dorures, soieries, papeteries, parfumeries, bières, liqueurs distillées et un petit nombre d'autres soient à plus bas prix en France qu'en Angleterre, le rôle que jouent ceux-ci dans la grande masse des produits qu'on vient de passer en revue, n'est d'aucune importance, comparativement à ceux dont le prix est plus haut, tels que les lainages enregistrés dans ce bilan pour un prix d'un *tiers* ou de *moitié* plus fort, les cotonades pour un prix

III°. Observation.—Les 1,747,108 individus, de tout âge et de tout sexe, occupés aux manufactures françaises ne comprennent, ni ceux qui pratiquent les professions mécaniques, maréchaux, charrons, serruriers, charpentiers, maçons, tailleurs, cordonniers, etc., ni ceux qui sont employés à la vente et à la revente, ainsi qu'au transport des produits. En supputant leur nombre à moitié de celui qu'emploient les fabriques, on aura environ deux millions et demi d'individus, de tout âge et de tout sexe, occupés au commerce, aux manufac-

---

double, et les sucres rafinés pour un prix *quadruple* de leur prix en Angleterre. En général, la valeur vénale des marchandises manufacturées dans les deux empires, surtout celle des étoffes et des instrumens ou ustensiles en métaux, diffère à tel point, que si les marchandises exportées, en 1810, par les Anglais, et que leur inspecteur aux douanes évalua à L. 49,685,974 sterling, eussent été évaluées, d'après les prix courans de Paris, selon toute apparence, leur valeur se fût élevée entre 65 et 75 millions sterling. *Vice versa*, si les marchandises manufacturées en France et évaluées à Paris, 1162 millions de francs, l'eussent été d'après les prix courans de Londres, leur valeur fût tombée à 8 ou 900 millions de francs (entre 32 et 36 millions sterling). Or, c'est la comparaison des quantités, et non celle des prix, sur laquelle se fonde la proposition ci-» dessus : — La quantité effective des produits manufac-» turés, en 1810, par les Français, tant pour leurs besoins » que pour leurs exportations, fut *d'un tiers*, et plus » vraisemblablement, de *moitié* inférieure à la quantité « des produits manufacturés qu'exporta, dans la même » année, le peuple anglais pour les besoins des autres peu-» ples, après avoir pourvu aux siens propres. »

tures et aux arts mécaniques; ce qui n'est qu'*un quinzième* de la population !

IV^e. Observation. — Le grand total des produits, dont la France manufacture pour 1162 millions de francs, et qui a dû se partager entre trente cinq millions de consommateurs, ne laisse pour chacun d'eux, si l'on suppose sa part égale, qu'un approvisionnement annuel de 31 francs *, en bijoux, instrumens et outils de profession,

* Je crois d'autant plus inutile d'y ajouter les centimes, qu'aucun des 76 articles de ce tableau ne mérite une confiance implicite. D'un côté, il doit nécessairement contenir plusieurs omissions, entr'autres celle des étoffes grossières de chanvre et de lin, filées et tissues dans les petits ménages de campagne. De l'autre, si l'on peut se fier aux chefs d'établissemens, quant au nombre d'ouvriers qu'ils emploient, comment ajouter foi à leurs rapports sur la valeur vénale de leurs produits annuels? N'est-il pas vraisemblable que pour se donner du relief, la plupart l'auront exagérée, et qu'un petit nombre aura trouvé son intérêt à l'atténuer. Si, même à Londres, on a des doutes sur l'exactitude des tableaux d'exportations que dresse l'inspecteur général des douanes, bien qu'il n'ait qu'à comparer la quantité des marchandises embarquées avec leur valeur courante sur le marché; comment n'avoir pas, plus que des doutes, sur l'exactitude d'un travail aussi complexe que celui-ci, rédigé par plus de mille préfets et sous-préfets, d'après les rapports de plus de quatre-vingt mille chefs d'ateliers? Il ne fallait rien moins que l'esprit réglementaire du chef suprême et sa conviction qu'aucun individu ne doit, ne peut, ni n'ose échapper à ses enquêtes, pour enfanter la conception d'une entreprise que tous les autres gouvernemens ont considérée comme impraticable. Mais enfin, puisqu'après avoir

ustensiles de ménage, armes, ameublemens, étoffes de soie, de laine, chanvre, lin et coton, cuirs, peaux, tabacs, sels, sucres raffinés, bières, eaux-de-vie, liqueurs distillées, tourbes, charbons de terre, etc. etc.*

---

fait rédiger, tant bien que mal, cette STATISTIQUE, il l'a publiée comme un registre auquel il ajoute créance, et qu'à moins d'être sur les lieux, personne ne saurait découvrir les erreurs qu'elle contient, on ne saurait non plus en analyser les résultats, qu'en les supposant approximativement vrais. On est même d'autant plus fondé à les adopter pour tels, que les exagérations, s'il s'en trouve, peuvent être balancées par les omissions.

* L'approvisionnement de chacun d'eux n'est même que de 26 à 27 francs, parce qu'un portion plus ou moins considérable de ces 1162 millions de produits disponibles, surtout en soieries, bijouterie, bronzes, porcelaines, parfumeries, et eaux-de-vie, doit nécessairement *s'exporter* en échange des laines, cotons, peaux en poils, drogues pour teintures, etc. etc.

Il n'est pas inutile d'observer que sur ces 1162 millions de produits manufacturés en France, les glaces, la porcelaine, l'orfévrerie, la bijouterie et les dorures y entrent pour près *d'un sixième*. Tant, toutes les classes de ce peuple conservent encore, chacune dans sa sphère, le goût national pour la décoration : *sedula rugarum cultrix!*

Il y a déjà plus d'un siècle que cette dernière observation avait frappé un Suisse : — « Les français préfèrent le » plaisir de paraître à celui d'être réellement. On remarque » qu'ils font consister leur bonheur à être *crus heureux*, » qu'ils aiment mieux qu'on les croie favorisés sans l'être, » que de l'être sans qu'on le croie... Le paysan est mal » logé, mal vêtu, mal nourri et ne vit qu'au jour la journée.

Ceux des hommes d'état anglais, qui, par ancienne habitude, nous parlent encore de ce peuple, ainsi qu'on en parlait du temps de Colbert, comme d'un peuple actif, industrieux, avide de jouissances et éminemment ingénieux pour se les procurer, changeront peut-être de langage après ce document qui le place à l'un des plus bas degrés de l'échelle entre les nations civilisées. Etrange révolution chez celle qui, hier encore, se vantait d'avoir devancé toutes les autres dans la carrière des arts utiles!

Personne assurément n'attendait des effets si rapides de l'administration de Napoléon. Encore moins se fût-on attendu que ce serait lui, lui-même, qui en publierait la preuve officielle, tout en proclamant que les fabriques françaises sont suffisantes, non-seulement pour satisfaire aux besoins de ses propres sujets, mais pour approvisionner abondamment l'Europe entière de toutes les espèces de marchandises pour lesquelles il lui défend de s'adresser aux Anglais. Qui eût pu croire que cet ATLAS de la *géographie industrielle et manufacturière*, de son empire, publié en novembre 1811, dût servir de pièce justificative à l'*Exposé* du mois de juin où on lisait :—

» Cependant il se trouve moins malheureux qu'il ne paraît : » il est fait à ce genre de vie, et la plus grande misère ne » saurait ni l'abattre entièrement, ni le porter à se soulever.... Il supporte la *domination, quelque rude qu'elle » soit*, il admire avec soumission tout ce qui a l'air de » GRANDEUR, et se réjouit aussi constamment que la noblesse » même, de toutes les CHIMÈRES dont la cour veut qu'on » se repaisse. »

Telle était déjà l'opinion de Muralt, à l'époque des plus *grandes misères* du règne de Louis-le-Grand.

» La prohibition des marchandises anglaises sur le con-
» tinent a ouvert un débouché à nos manufactures; mais
» celui-là leur manquerait, que la consommation de
» l'empire leur en offre *un raisonnable*. C'est à nos
» fabriques à *se régler sur les besoins* de plus de soixante
» millions de consommateurs *. »

Peut-être le rédacteur de cet *Exposé*, se serait-il exprimé avec plus de justesse, en renversant la proposition, pour annoncer à ces soixante millions de consommateurs, que c'est à eux à *régler leurs besoins* sur la fourniture des fabriques françaises.

V^e^. OBSERVATION. — Rien ne serait plus précieux ni plus instructif que de constater à quel point a diminué, depuis l'arrivée de Bonaparte au consulat, la quantité effective des produits qu'elles fournissaient alors. Mais le seul renseignement qu'on ait à ce sujet, est l'écrit de *la richesse commerciale*, par M. Simonde, qui, chargé en 1802, de la statistique du Léman, trouva, pour résultat de ses recherches, que la dépense annuelle de l'ouvrier de campagne, en produits manufacturés, était alors de 82 fr. 75 c. dont 63 francs pour habits, bas, chemises, souliers, sabots, et le reste pour outils. Selon toute apparence, les mêmes habits et outils qu'il

---

* Napoléon comprenait, sans doute, dans ces 60 millions de consommateurs, outre la population des seize nouveaux départemens, celle du royaume d'Italie, des états de la confédération du Rhin et des Cantons Suisses, où il ne doute pas que son *système continental* ne fasse, tôt ou tard, la fortune de ses manufactures, en leur assurant un *débouché* exclusif.

se procurait alors pour 82 francs en coûtent 100 ou 120, depuis le décret de Berlin et les tarifs de 1810 *. Com-

---

* « Cette dépense, disait l'auteur, (vol. II, p. 78), est » accrue d'environ vingt-cinq pour cent depuis la révolu- » tion, par le renchérissement qu'occasionnent les douanes » sur tous les objets manufacturés. Ce sont donc 20 fr. 68 c. » que la *législation des douanes* et le maintien du *système* » *mercantile* coûtent au journalier, ce qui fait environ 5 c. » par jour, le 25e de son salaire. »

J'ai de grands doutes si M. Simonde n'exagérait pas le surcroît de dépenses qui en résultaient alors pour les journaliers ; mais la nouvelle *législation des douanes* qui ne faisait que de naître, ayant haussé, coup sur coup, les droits dont il vient d'indiquer les effets, doit avoir encore ou augmenté le prix des objets manufacturés, ou diminué proportionnellement leur qualité. Or, chacun peut calculer la réaction de ces deux circonstances, tant sur le bien être des consommateurs que sur celui des producteurs. Si la Grande-Bretagne a élevé ses manufactures à un si haut degré de prospérité, c'est en prenant une marche toute opposée ; c'est en évitant, avec un soin particulier, de frapper les matières premières de droits qui auraient renchéri les produits ouvragés, et mis ceux-ci hors de la portée des consommateurs soit du dedans, soit du dehors.

Afin de mieux faire juger combien ces ménagemens ont maintenu à bas prix, toutes les manufactures destinées à l'usage des classes moyennes, je vais transcrire les conditions d'un contrat tout récent qu'a fait ici le bureau de la guerre pour fournir aux Espagnols l'équipement complet de cent mille hommes, contrat, dont, (à l'exception de la couleur, bleue au lieu d'être rouge,) toutes les fournitures

ment se fait-il que malgré cette hausse des prix, la France manufacturière n'ait plus à distribuer à chacun

---

doivent être les mêmes que celles destinées à l'armée anglaise.

Habit bleu, veste blanche avec manches, et pantalons bleus, L. 1, 3 s. 6 d. — Redingotte 13 s. 9 d. — Bonnet de feutre, avec plumet, 2 s. 9 d, — Bonnet de drap bleu, 1 s. 4 d. — Surtout et pantalons de toile 8 s. 6 d. — Deux chemises 9 s. 9 d. — Deux paires de souliers 11 s. — Deux paires de bas de laine 2 s. 1 d. — Guêtres 1 s. 7 d. — En un mot, le tout, avec havresac, bretelles, et divers petits articles, tels que courroies pour attacher la redingotte, vergettes, peignes, etc. ne revient qu'à L. 4. 16 s. 9 d. y compris l'accoutrement, mais non les armes.

Rien ne serait plus instructif que de vérifier : — 1°. à quel prix on pourrait fournir en France des articles de même qualité ; — 2°. de combien y a haussé, depuis le consulat de Bonaparte, le prix des fournitures destinées à l'armée? Ces deux vérifications seraient d'autant plus faciles que l'ex-ministre Ramel, semble avoir eu le pressentiment de la révolution qui se préparait et consigna, dans son *histoire des finances*, un tableau des prix auxquels le gouvernement *obtenait*, en l'an IX, les *principaux articles de consommation*. On y voit que la viande coûtait alors six sous la livre, ou 60 centimes par kilogramme ; — le drap bleu national, 8 fr. par mètre ; — l'habit, veste et culotte complet pour chaque soldat, 32 fr. — guêtres noires 3 fr. — souliers 4 fr. la paire ; — chapeau d'infanterie 3 fr. 50 c. — un cheval de dragon ou de hussard 300 fr.

Si, comme il est vraisemblable, ces prix ont encore haussé de 20 à 30 pour cent, et que l'équipement de chaque soldat revienne au gouvernement à un louis de plus, c'est 400 à

de ses habitans, riches ou pauvres, que pour 31 francs de produits ?

M. Simonde ne fut point le seul à prévoir les effets du *système mercantile*. Six semaines avant le décret de Berlin, les administrateurs de la Banque de France, qui sans doute en eurent avis, et qui venaient de baisser, de 6, à 5 pour cent, le taux de leurs escomptes, eurent le bon esprit et le courage de se mettre en avant pour

---

450 mille louis que lui coûte chaque année sa législation des douanes, sans parler de la nécessité où il s'est déjà trouvé de payer plus cher tous les services civils, en remboursant à ses employés, l'addition de frais que leur impose son *système continental* pour achat de vêtemens, meubles, instrumens, ustensiles, etc.

S'il est vrai, comme on l'assure, que le fer soit celui des produits des arts qui ait le plus renchéri, cela seul expliquerait déjà, en partie, le renchérissement de tous les autres, puisqu'il n'est aucun atelier, rural ou industriel, qui ne fasse une consommation de fer plus ou moins forte et dont la dépense doit lui être remboursée par ses acheteurs.

Par un contraste singulier, tandis que le prix du fer en barre a si fort haussé en France, il a graduellement baissé en Angleterre, et à tel point, qu'au lieu de L. 20 sterling, que coûtait la tonne en 1801, elle ne coûte plus que L. 15. 10s.

Chose non moins singulière ! ce décroissement de prix s'est manifesté et soutenu à côté d'un accroissement plus grand encore dans la consommation intérieure ; car les usines et ateliers en fer sont ceux dont le débit a le plus augmenté depuis le décret de Berlin qui entrava l'importation des fers étrangers. Cette baisse du prix des fers anglais est due au perfectionnement dans les procédés de l'art et à la concurrence de plusieurs établissemens nouveaux.

faire comprendre à Napoléon que cette baisse n'était due qu'à la stagnation des entreprises manufacturières et commerciales.

Après quelques détails historiques sur la rareté de l'argent et sur la hausse de l'intérêt pendant la révolution, leur rapport ajoutait; — « Nous sommes arrivés à l'excès » contraire, comme de la phthisie à la pléthore. Alors » on s'arrachait un sac d'écus; aujourd'hui le numé- » raire surabondant encombre les caisses. On lui préfère » les billets et on les recherche comme infiniment plus » commodes. »

« Nous laisserons-nous *éblouir* par ces trompeuses » apparences? y verrons-nous un grand motif de féli- » citations? Personne ne peut-s'y méprendre... Il faut » le dire avec franchise, parce que la vérité bien inten- » tionnée ne peut qu'être utile sous un gouvernement » libéral. Cette affluence d'argent à Paris, *sans emploi*, » ne prouve autre chose que la DIMINUTION *des opéra-* » *tions commerciales.* Elle prouve que le Français, plus » réfléchi, profite des leçons de l'expérience, qu'il a » senti qu'à la suite d'une guerre aussi longue, quand » tant d'exploits SEMBLAIENT avoir conquis une paix » universelle d'où pouvaient naître tant de rapports nou- » veaux et imprévus, *toutes spéculations devaient être* » AJOURNÉES. On a trouvé plus sage de *terminer*, de » *liquider* ses anciennes affaires, afin d'être en mesure » de déployer de plus grands moyens, aussitôt que les » BASES de nos relations avec l'étranger et avec les co- » lonies seront fixées et CONNUES. »

« Jusques-là, la *rareté des transactions* produit si » peu d'engagemens négociables, qu'il n'y en a pas pour » tous les demandeurs. Il n'en vient presque plus des

» places de commerce. La Banque ne peut pas employer » tous ses fonds disponibles. »

Depuis ce rapport, inséré au moniteur du 24 octobre 1806, pendant que Napoléon recommençait en Allemagne les exploits qui *semblaient* avoir conquis la paix, L'AJOURNEMENT des opérations commerciales et des spéculations manufacturières, ou en d'autres termes, la *rareté des transactions*, accrut à tel point celle des engagemens négociables, qu'en août 1807, la Banque fut forcée de réduire encore, de 5 à 4 pour cent, le taux de ses escomptes. Chose bien remarquable ! cette seconde réduction, n'a point empêché, comme on l'a vu, p. 197, que les escomptes de la capitale, en 1811, n'aient diminué dans une proportion encore plus forte !

Ces doléances de la Banque de Paris se rattachaient d'autant plus à notre sujet, qu'à tout prendre, les escomptes de cette Banque et les profits de ses trois comptoirs à Lyon, à Rouen et à Lille sont le meilleur moyen de juger à quel point doivent avoir diminué les transactions manufacturières de l'empire *.

---

* Le fait cité par M. Simonde n'en serait qu'un indice incertain, car quoiqu'il nous apprenne que la consommation annuelle des journaliers, en habits et en outils, était alors de 82 francs, il ne nous donne aucun aperçu de celle de leurs familles en vêtemens, ameublemens, ustensiles de ménage, etc. Or, c'est ce qu'il faudrait connaître pour établir un tableau comparatif avec ce qui se passe en France, aujourd'hui que le grand total des produits manufacturés ne laisse qu'un approvisionnement de 31 fr. pour chaque individu de tout âge et de tout sexe. Mais les rapports de la

La pièce ci-dessus est, je crois, la première où les Français aient reconnu *que l'argent seul ne constitue point l'aisance générale*, et qu'ils ne doivent point trop s'enorgueillir de leurs richesses métalliques.

Ce qui constitue l'OPULENCE, y lisait-on, *c'est une* REPRODUCTION CONTINUELLE *des matières premières, et de celles-ci façonnées par les arts,* EXCÉDANT *la consommation.*

La définition est excellente : mais comment les habitans de la France ne sont-ils arrivés à cette découverte qu'après que les *Recettes Extérieures* y ayant fait surabonder le numéraire du continent, l'inutilité même de cette surabondance les eût conduits à reconnaître que l'ancien EXCÉDENT de leurs reproductions se trouve changé en DÉFICIT ?

VI°. OBSERVATION. — Pour connaître les salaires de la classe manufacturière ; d'un côté, il faut rétablir les 200 millions retranchés ci-devant, puisqu'ils ont fait partie intégrale de ces salaires ; de l'autre, sur les 1362 millions rétablis, il faut retrancher, tout au moins 362 millions pour valeur des matières premières, et environ 250 millions, pour l'intérêt du capital ainsi que pour le profit des chefs des 81,718 ateliers. Ces deux retranchemens ne laissent que 750 millions à distribuer entre les 1,665,390 ouvriers, ou 450 francs pour chacun d'eux *.

Banque suppléent à cette lacune, et si quelques lecteurs conservent encore des doutes sur la décadence des arts utiles depuis le consulat de Bonaparte, je les réfère à ses comptes rendus qui attestent une diminution de plus d'un tiers dans le produit annuel des *patentes*.

* Ces salaires sont si inégalement distribués que les 924

Tel est le chétif revenu sur lequel ils ont à payer leur part, tant des droits d'octroi que de ceux sur le sel, sur les boissons et sur le tabac. Si le revenu des journaliers de campagne est plus chétif encore, comment s'étonner de ce qu'après avoir acquitté leurs impôts indirects et pourvu à leur subsistance animale, renchérie par l'impôt direct, ces deux classes soient hors d'état de consacrer individuellement plus d'une vingtaine de francs, par année, à se pourvoir de produits façonnés par les arts ? *

Je ne pousse pas plus loin ces observations sur ce premier essai de statistique française, dans l'espoir que si les Allemands en entreprennent l'anatomie, ils enrichi-

---

faiseurs d'instrumens de musique se partagent entr'eux 2,088,000 fr. ce qui indique 2,259 fr. par tête, ou tout au moins 2000 fr. en déduisant la matière première ; tandis que les 160 mille ouvriers qui travaillent aux mines et usines à fer, travail des plus pénibles, n'ont à se partager que 96 millions ; ce qui, si l'on en déduit la moitié pour combustibles, etc. ne répartit à chacun d'eux que 300 francs par an.

M. Colquhoun, dans son *Traité sur l'indigence*, estime à L. 55 sterling, par tête, le salaire annuel des individus de tout âge et de tout sexe employés aux manufactures britanniques ; et à L. 31, le salaire de ceux employés à la terre. Encore les salaires ont-ils haussé depuis l'année 1806 où il écrivait.

* Leur part doit être beaucoup plus faible, que celle des autres classes, puisqu'ils ne sauraient participer à l'achat de l'orfévrerie, des bijoux, dorures, porcelaines, glaces, soieries, parfumeries, sucres rafinés, instrumens de musique, gravures, etc.

ront cette science, qui vit de faits, par des rapprochemens avec ce qui se passe en Autriche, en Silésie et surtout en Saxe *. Quant à la Grande-Bretagne ; le seul

---

* En recommandant ce travail à ceux des Allemands dont la statistique est devenue l'étude favorite, je les invite à éclaircir, entr'autres, les faits suivans :

Comment arrive-t-il ?

1°. Que le peuple français, si distingué dans les sciences et dans les lettres, ce peuple dont la langue est devenue universelle, et qui, sous Louis XVI, inondait encore l'Europe de ses livres, n'ait imprimé, en 1810, tant pour l'instruction des autres peuples que pour la sienne propre ; soit en papiers-nouvelles, journaux, affiches, mémoires scientifiques, historiques et militaires; soit en voyages, romans, poésies légères, gravures, almanachs, et même en livres de morale ou de dévotion, que pour une valeur de 1,745,000 fr. — ce qui réduit à *un sou* par an, les achats de chaque Français en ce genre? Sans une pareille révélation, qui n'eût pas présumé que la seule dépense en livres d'écoles et de collèges, excédait cette somme, dans un empire qui compte tant et tant d'universités !

2°. Que la nation française, ne consomme annuellement que pour 5,574,210 fr. de savons? — environ *trois sous* par individu !

3°. Que chez cette nation, qui achète au dehors, presque autant de cuirs en poils qu'elle en produit au dedans, le grand total des cuirs tannés et des peaux préparées, ne soit évalué qu'à 59,880,000 fr. — ce qui ne laisse à repartir à chaque individu, pour sellerie, harnois, courroierie, gants, bottes, souliers, etc. etc. que 1 fr. 71 c. *par an* ?

4°. Que les draps et lainages soient si chers dans un pays, où, en déduisant, comme ailleurs, *moitié* pour la laine

document officiel qu'on y possède en ce genre, est le papier parlementaire intitulé : *trade and navigation*,

---

des grosses étoffes, et un *tiers* pour celle des petites, l'ouvrier qui travaille aux premières ne gagne que 210 fr. et celui qui travaille aux secondes, 83 francs par an, — entre *cinq* et *six sous* par jour? Il ne fallait rien moins qu'un document pareil, pour rendre croyable ce qu'avait dit le préfet de l'Aisne, sur les fileuses de Saint-Quentin, qu'elles ne gagnent que *trois à quatre sous* par jour.

5°. Que les habitans de cet empire, *le plus riche de l'univers*, n'aient pu fabriquer ou acheter, en 1810, que pour 2,600,000 francs de *coutellerie*, tandis que l'Irlande, qu'ils représentent comme un pays si malheureux et si pauvre, en acheta, en 1809, aux Anglais, pour L. 45,422 sterling?

6°. Que cette même Irlande, où la population n'est que de 4 à 5 millions d'individus, ait pu, outre les produits qu'elle a manufacturés pour son propre usage, acheter en 1809, pour L. 4,500,000 sterling de manufactures britanniques; ce qui, vu la différence des prix vénaux, doit avoir fourni à chaque Irlandais, une part de marchandises manufacturées au dehors, égale à la part de chaque Français dans toutes celles que la France manufacture au dedans? — Voyez, sur ces deux derniers rapprochemens, *Effets du Blocus Continental*, p. 49 et 51 des OFFRANDES A BONAPARTE.

7°. Que le peuple français, qui, avant d'avoir perdu St.-Domingue, passait pour consommer plus de sucres que les Anglais, dont la consommation annuelle monte aujourd'hui entre vingt-trois et vingt-quatre livres pesant par tête, se soit contenté, en 1810, d'environ deux millions de livres de sucre rafiné; — moins *d'une once* par tête?

Finalement, par quel travers d'esprit, ou par quel nouveau calcul d'économie politique, ce peuple peut-il trouver

où l'on voit, article par article, qu'elle a exporté, en 1810, pour L. 49,975,634 sterling, en produits de ses manufactures. Tout le reste est conjectural; mais il est vraisemblable que cette île en retient, pour sa propre consommation, une quantité trois fois plus forte. Si jamais le parlement a la vaine curiosité d'ordonner un relevé qui comprenne les 76 articles identiques introduits dans celui de la France, si l'on y procède de la même manière, sans s'inquiéter qu'il contienne ou non de doubles emplois, et qu'on évalue chaque article au même prix qu'à Paris, tout autorise à croire que l'ensemble de leur valeur monterait entre *sept* et *huit milliards* de francs *. Or, autant le gouvernement s'ap-

---

son avantage à consacrer, en ce moment, ses meilleures terres à la culture des betteraves, dont chaque quintal ne fournit qu'environ deux livres de sucre médiocre; tandis que malgré la guerre, il n'eût tenu qu'à lui, ou à son chef, d'obtenir à Londres, une livre d'excellent sucre de canne, contre une ou deux livres de froment?

Vous oubliez, va-t-on dire, que l'Empereur français a la *démonstration mathématique* que le bas prix du sucre doit amener en Angleterre, le *bill de la banqueroute*.... C'est bien-là ce qu'il assure; mais en arrivant à cette démonstration, comment a-t-il pu lui-même oublier que les deux dernières banqueroutes de la France républicaine et impériale, y furent proposées et sanctionnées, comme de ces mesures qui rajeunissent le crédit des empires, et remettent leurs finances à flot? Comment peut-il croire que ce qui a été un baume pour la France, fût un poison pour l'Angleterre?

* Si je la porte si haut, c'est que pour correspondre à celui de la France, ce relevé devrait comprendre, la valeur

proprie ici, pour les besoins publics, une part des travaux individuels plus forte qu'en France; autant celle

---

du produit des mines de charbon et de sel, des briqueries, des pêcheries, des sucres rafinés, des bières, liqueurs distillées, etc. etc.

Sir Frederic Eden appelé à calculer la valeur annuelle de ceux des produits manufacturés, susceptibles d'être assurés contre les incendies, la porta à 116 millions sterling. Mais il n'y comprenait que les marchandises qui forment un capital flottant ou stagnant jusqu'à leur vente, et non celles qui passent immédiatement du producteur au consommateur. En admettant que ces dernières s'élèvent à 84 millions, on aura un total de 200 millions. Bien entendu que ce calcul serait aussi difficile à défendre qu'à attaquer, parce qu'on manque de bases certaines.

On estime généralement dans cette île, entre 13 et 15 millions sterling, la valeur annuelle des cuirs et peaux préparées; ce qui suppose, pour une population des deux tiers plus faible, une consommation cinq à six fois plus forte que celle de la France!

Le montant des droits que payent à l'excise le savon et le papier, indique, 64,291,816 livres pesant de savons, et 38,569,602 livres pesant de papiers, ayant acquitté les droits de fabrication, en 1811! Encore, ce relevé ne comprenant point l'Ecosse, faut-il y ajouter environ *un septième*, pour avoir le total.

Peut-être dois-je des excuses au lecteur sur la fréquence et la longueur des notes dont est surchargé cet écrit. Mais la plupart des documens qu'elles contiennent ne m'étant parvenus que lorsqu'il allait à la presse, il m'eût fallu, pour les fondre dans le texte, beaucoup plus de temps que n'en comportait un travail dont l'objet est d'anticiper la publi-

qu'il laisse à ses contribuables, pour leur consommation, excède la part que le gouvernement français laisse aux siens pour la leur.

S'il est utile de comparer la quantité effective des produits obtenus dans les deux empires, combien plus ne le serait-il pas de comparer le nombre de bras employés à les produire? Ici encore, on est réduit à des conjectures; mais celles que j'ai pu recueillir font présumer que, toutes choses d'ailleurs égales, les produits effectifs d'un atelier britannique sont triples de ceux d'un atelier français *. Ce résultat, une fois bien constaté, il n'en

---

cation des nouveaux comptes que prépare le duc de Gaëte.

Après avoir étudiés ceux qu'il a publiés en juillet 1811, j'ai eu la conviction intime que la guerre d'Espagne ayant trompé l'attente de son maître, celui-ci ne tarderait pas à s'en dédommager sur le nord de l'Europe, en remettant l'Allemagne au pillage. Une fois pénétré de cette importante vérité, et déterminé à faire tout mon possible pour la mettre en lumière au moment opportun, il ne m'est pas permis de rechercher si, en prenant plus de temps, j'aurais pu faire quelque chose de moins médiocre. Il s'agit de savoir si, tel qu'il est, ce travail est de nature à ouvrir les yeux des cabinets continentaux qui s'en laissent encore imposer par les nouvelles vanteries de Napoléon sur la prospérité de ses finances, sur la force numérique de ses armées, et sur la splendeur des manufactures de son empire.

* Ceci regarde surtout les ateliers où l'on a introduit la pompe à vapeur et s'applique également aux filatures de coton, où, pour s'être approprié les mécaniques dont se servaient, il y a dix ans, ses rivaux, la France se flatte de les avoir atteints, sans se douter que ceux-ci ont déjà subs-

faudrait pas davantage pour expliquer ; — 1°. comment, tout en recevant un salaire double ou triple de celui des

---

tité, à la machine nommée *Jenny*, celle appelée *mule*, qui fournit annuellement 40 millions pesant de livres de coton filé d'une qualité supérieure, sans y employer plus de 70 mille individus, (environ les deux tiers de ceux employés aux filatures de l'île). Si ces faits, transcrits d'un rapport parlementaire tout récent, sont exacts, le nombre de bras qu'occupent aujourd'hui les moulins à coton de la Grande-Bretagne est à peine double de celui qu'occupent ceux de l'empire français, et selon toute apparence, la quantité effective du produit des premiers est quintuple ou sextuple. Mais voici un autre fait à peine croyable, s'il n'était certifié par plusieurs négocians dignes de foi. Ils assurent que le coton brut coûte, au *poids* en France, autant et même plus que ne coûtent, au *poids* en Angleterre, les étoffes de coton communes, tissues ou tricotées !

Comment révoquer en doute cette différence des prix chez les deux peuples rivaux, quand c'est elle qui a suggéré à Napoléon son *système continental*, et quand il n'a eu d'autre moyen pour assurer l'efficacité de sa législation des douanes, que le *brûlement* des marchandises britanniques ?

Le feu de joie qu'ont fait de celles-ci les Français, leur prépare plus d'un repentir. En lançant ce décret, si fort applaudi par leurs villes manufacturières, en proclamant son *système continental*, et en invitant ses sujets à organiser leurs travaux sur ce *système*, Napoléon a fort bien su qu'il organisait et proclamait un *système de guerre perpétuelle*.

Si, depuis son décret de Berlin, les étoffes de laine fabriquées en France sont devenues le *tiers*, et celles de coton *le double* plus chères, que ne le sont, à qualité égale, les

ouvriers français, l'ouvrier anglais peut offrir ses productions, si fort au-dessous du prix des leurs; — 2°. pour-

mêmes étoffes fabriquées en Angleterre; comment pourra-t-il désormais donner les mains à un traité qui, en restituant aux Anglais le marché de l'Europe, et en ouvrant par cela même à leurs étoffes mille moyens de s'introduire en France, y condamnerait au désœuvrement et à la misère, les huit cent trente mille ouvriers employés à ces deux manufactures? Il a déjà réduit ces derniers à n'avoir plus de choix qu'entre deux maux; — ou la guerre perpétuelle qui ruine leurs ateliers par degrés, mais sûrement; — ou la paix qui les ruinerait tout d'un coup.

C'est ainsi qu'il se prépare des argumens pour dire aux Français qu'il vaut encore mieux pour eux, chercher de nouvelles guerres productives au dehors, que de s'exposer à une paix ruineuse au dedans.

Deux ou trois idées fausses, enracinées dans la tête de Napoléon, et que sa haine pour l'Angleterre, lui présente sous la forme de *démonstrations mathématiques*, tourmentent depuis six ans l'Europe et l'Amérique, condamnent leurs consommateurs à d'innombrables privations, et y appauvrissent rapidement les producteurs, par cela seul que cet homme s'est mis dans l'esprit qu'il était de son intérêt d'isoler les deux mondes, en leur défendant de travailler l'un pour l'autre.

Quel ne sera pas son supplice, s'il vient à étudier la doctrine de Turgot sur les moyens d'administrer un empire pour en enrichir les habitans!

Et quel sera son étonnement, si l'on parvient jamais à lui faire comprendre ce principe élémentaire d'Adam Smith! — *It is the maxim of every prudent master of a family, never to attempt to make at home, what it will cost him more to make than to buy.... what is prudence in the conduct of every private family, can scarce be folly in that of a great kingdom.*

quoi ce peuple, après avoir payé entre 7 et 8 liv. sterling d'impôts, par tête, reste avec plus de moyens d'aisance et de bien-être que le peuple français qui ne paye que 27 francs.

En première, comme en dernière analyse, à moins qu'un peuple ne vive sur son capital, les taxes ne peuvent s'y acquitter qu'en travaux. Or, si les travaux se trouvent organisés, dans telle nation, ou dans telle famille, de manière à être trois fois plus productifs que dans telle autre, la nation, ou la famille qui produit trois fois davantage, doit avoir un *surplus disponible*, ou, en d'autres termes, une *matière imposable*, non-seulement trois fois, mais dix ou douze fois plus considérable. *

---

* Cette proposition ne s'applique guère moins à la Grande-Bretagne, sous le rapport des produits ruraux, que sous celui des produits industriels. D'après la manière dont les travaux champêtres y sont dirigés, et les fermes distribuées, la classe employée au grand atelier des campagnes y obtient de la terre, avec un nombre égal de bras, une quantité de subsistances vraisemblablement double de celle qu'obtiennent les cultivateurs Français. En voici la preuve.

Le nouveau recensement de population qu'on vient d'y achever, la porte à 12,552,144 individus; ce qui, en tenant pour exact celui de l'année 1800, suppose, dans le court intervalle de douze ans, une augmentation de 1,611,882 individus !

Quoique déjà achevé, quant au dénombrement des têtes, ce registre ne l'est point encore quant à leur classification, du moins pour l'Ecosse et le pays de Galles; mais dans l'*Angleterre* proprement dite, il est assez avancé pour

Le dépérissement progressif des manufactures françaises et l'accroissement de leurs prix, sont dus à une

---

juger que les 9,534,685 individus qui l'habitent, composent 2,013,127 familles, dont 708,017 sont principalement employées à l'agriculture, *chiefly employed in agriculture*.... 923,798 appartiennent à la classe commerçante, manufacturière et mécanique, *chiefly employed in trade, manufactures or handicraft*.... Les autres, font partie du clergé et des employés de l'état, ou appartiennent aux professions libérales, ou vivent de leurs rentes.

Et comme il n'y a qu'environ le TIERS de la population occupé à l'agriculture; il en résulte, qu'*une* famille de cultivateurs suffit à sa propre subsistance, et à celle de *deux* autres familles.

En France, au contraire, où les travaux ruraux occupent plus des deux tiers des habitans, il ne faut pas moins que les travaux de *deux* familles pour pourvoir à leur propre subsistance, et à celle d'une *troisième* famille.

C'en est assez pour démontrer que par la supériorité d'intelligence et de capitaux, la classe des cultivateurs arrache ici à la terre le double de produits qu'en France. Et les achats de grains que fait cette île au dehors, n'affaiblissent point ce résultat, vu qu'ils sont à-peu-près compensés par la vente des laines qu'elle exporte sous la forme de draps, et dont la matière première est bien un produit rural.

Mais dans quel état de dépérissement ne doit pas être tombée l'agriculture en France, puisqu'un sol aussi fertile, cultivé par les deux tiers de la nation, (et plus vraisemblablement par les trois quarts, depuis la révolution, qui a fait refluer une partie des habitans des villes dans les campagnes,) ne fournit point de *surplus* ruraux à exporter aux autres peuples? — Quand je dis, point de *surplus*, c'est que

foule de causes combinées ; — à la hache révolutionnaire, aux assignats, aux emprunts forcés, à la loi du *maximum*, et aux requisitions en nature ; — aux innombrables banqueroutes qui ont volatilisé, dissipé et englouti les capitaux mercantiles ; (d'où est résulté dans les ateliers des villes, le même démembrement que dans ceux des campagnes, par la subdivision des terres, car les entreprises qu'on y dirigeait autrefois en grand, s'y faisant aujourd'hui en petit, entraînent des faux frais ruineux et une perte de temps incalculable) — à la conscription ; — au caractère guerrier du chef actuel ; — à ses erreurs présomptueuses et opiniâtres en matières administratives ; — à son décret de Berlin qui, par pur

---

l'excédent de ses vins, de ses eaux-de-vie et de ses grains, suffit à peine pour lui procurer certains autres produits ruraux que son sol pourroit fournir et dont elle éprouve un déficit, comme laines communes, huiles pour fabriques, peaux en poils, chevaux, etc. Ainsi, sous le rapport de ce premier des arts, non moins que sous le rapport des arts manufacturiers, cet empire descend presque aussi rapidement que s'élève l'empire britannique. Peu de gens soupçonnent l'état de décadence où est tombée l'agriculture française depuis le consulat de Bonaparte, surtout depuis son décret de Berlin. J'ai rassemblé, à ce sujet, des matériaux que j'hésite encore à publier, tant ils paraîtront peu croyables. Mais si je reprends la plume, ce sera pour écrire *l'Histoire de ses décrets anti-commerciaux et de leurs effets sur l'agriculture et les manufactures de la France.*

C'est même, en partie, comme introduction nécessaire à ce travail historique, que j'ai cru devoir commencer par l'analyse des derniers comptes rendus.

caprice, a fermé à la France ses marchés maritimes, tant pour importations que pour exportations; — au nouveau tarif de douanes qui a imposé sur les cotons, les indigos et jusque sur les cuirs en poils, des droits d'entrée si excessifs que peu de fabricans sont en état d'en faire les avances, et peu de consommateurs assez pécunieux pour les leur rembourser; — finalement, et, par-dessus tout, au *système prohibitif*, qui, par cela même qu'il délivre les manufacturiers nationaux de toutes inquiétudes sur la concurrence, a détérioré et renchéri leurs produits de manière à en diminuer, d'année en année, la demande. — Les producteurs ont-ils perdu l'art de produire, ou les consommateurs l'habitude de consommer? Ce n'est vraisemblablement encore ni l'un ni l'autre; mais ces deux résultats du PROHIBITISME se prêtent la main de manière à se confondre et à devenir, tour à tour, effets et causes.

Personne n'eût pu se faire une idée du dommage qu'il a déjà causé aux manufactures françaises sans le bilan impérial, inséré au moniteur du 28 novembre 1811.

Mais comment ce registre de misère a-t-il pu être publié dans un pays où l'on avait, tout à coup, cessé de publier celui des exportations et des importations? La question est embarrassante: cherchons à y répondre. — Ignorant, comme il l'est, de tout ce qui n'est pas guerre ou politique extérieure, Napoléon, jetant les yeux sur ce tableau statistique, aura été si frappé, si ravi, d'y voir évaluer à UN MILLIARD, *trois cent soixante deux millions* de francs, les productions de ses *quatre-vingt-un mille sept cent dix-huit* ateliers, que sans se douter des doubles emplois

qui s'y trouvent, sans calculer, ni à quel prix elles ont été évaluées, ni aux besoins de combien d'individus elles doivent servir; plein d'admiration pour un si riche résultat, il aura intimé, à l'instant même, l'ordre de le mettre au jour pour en faire la consolation des Français, et le désespoir de leurs ennemis. Essayera-t-on de l'accuser encore d'insouciance sur les manufactures, lui, qui le premier, entre tous les souverains, a voulu connaître l'industrie de ses sujets, dans ses dernières ramifications; lui, qui n'a point dédaigné d'étendre son œil paternel jusque sur leurs ateliers d'épingles ?

Eh ! qui sait, si en recevant l'ordre de produire un document si glorieux pour son règne, MM. Montalivet et Costaz ne se seront pas prêtés, avec plaisir, à une publication qui doit fournir des armes contre son *système continental* ? car on assure, que ses décrets commerciaux ne sont pas moins appréciés dans son propre cabinet que dans ses ports de mer.

En 1799, dans mon *Tableau des Pertes de la France*, j'avais cru pouvoir déjà tracer une diminution de près de moitié dans le produit de ses ateliers. Après que le gouvernement impérial vient de nous aider à en suivre les progrès, comment douter que son régime prolongé du *prohibitisme* et de la *conscription*, n'agrave, de jour en jour, cet état de déclin et ne le change en marasme ?

Que sera-ce, si pour rendre à jamais mémorable le châtiment de cette nation, devenue le fléau de toutes les autres, le ciel, dans sa colère, ou dans sa justice, exauce ce vœu de l'homme qui l'a courbée sous son bras de fer ! —*Je désire* VIVRE TRENTE ANS *encore*,

afin de pouvoir, trente ans encore, SERVIR MES SUJETS, *consolider ce grand empire et* VOIR TOUTES LES PROSPÉRITÉS, QUE J'AI CONÇUES, EMBELLIR CETTE CHÈRE FRANCE.

N.° VII.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ACCUSATION ET DÉFENSE DE LORD WELLINGTON, (p. 100.)

Le moniteur du 14 septembre 1810 transcrivit, du journal de l'empire, un de ces articles où les Parisiens, qui ont le tact fin et exercé, reconnurent d'abord la touche du rédacteur suprême, soit à la manière délicate dont l'Angleterre y est mentionnée, soit surtout, parce qu'il faisait un appel sentimental à la philantropie du Général Britannique, pour l'engager à se conduire désormais comme les généraux *Prussiens*, *Autrichiens et Russes*.

« Par une barbarie inconnue chez les nations civi-
» lisées, Lord Wellington ordonne que les moulins,
» les fermes et les maisons soient détruites, que les
» champs soient brûlés et qu'un VASTE DÉSERT sépare
» l'armée anglaise de l'armée française. Cette conduite
» est ATROCE et sans exemple dans les annales modernes...
» Les Français, les Prussiens, les Autrichiens, les
» Russes n'ont jamais usé de ces moyens atroces dans
» les pays ennemis. Comment excuser un général qui,
» dans un pays ami, dont il se déclare le protecteur
» et qui doit lui être sacré comme le sien propre, ne
» pouvant le conserver, le brûle, le ravage, le
» détruit ? .... Voici ce qui constitue la différence qui

» existe entre la France et l'Angleterre : — Partout où » la France est prépondérante, les sentimens nobles » et généreux l'emportent : — dans les provinces dont » les Français sont maîtres, les fortunes, les possessions » particulières, les magasins de marchandises RESTENT » A LEURS PROPRIÉTAIRES. Ils ne font la guerre qu'aux » domaines du souverain. Les boutiques, les foires, » les marchés sont ouverts comme en pleine paix..... » Quand la France sera maîtresse de la mer, ses lois » se ressentiront de la générosité de son caractère. La » LIBÉRALITÉ de ses principes maritimes *sera la même* » que sur la terre..... Le droit des gens et la *libéralité* » *du code continental* sont dus à la France, la *barbarie* » du code maritime est due à l'influence de l'Angleterre » sur mer. »

En voyant ainsi Lord Wellington atteint et convaincu d'avoir sciemment et méchamment attiré l'armée française dans un VASTE DÉSERT, et d'y avoir réussi, par une conduite *sans exemple dans les annales modernes*, on ne sera point étonné qu'il ait remis l'épée dans le fourreau pour prendre la plume.

Afin de bien saisir l'esprit de sa défense apologétique, il faut savoir que les *ordres* dont le papier officiel français lui fit un crime, n'avaient été obéis qu'en partie; et que s'ils l'eussent été, comme il s'y attendait, l'armée de Masséna, au lieu de *vivre six mois sur les ressources du Portugal*, ainsi que s'en est vanté le même papier, * n'aurait pas même pu s'y maintenir

* A peine Masséna eut-il franchi le *vaste désert* que le moniteur du 26 février 1811, pardonna à Lord Wellington

six semaines. Il faut savoir aussi que l'université de Coimbre, qui avait eu tout le temps de faire maison nette et de transporter ses effets précieux à Lisbonne, espéra se rendre les Français propices en conservant sa bibliothèque, son observatoire astronomique, son cabinet de physique, et jusqu'à son argenterie. Ils ne lui en firent pas moins, petit à petit l'emprunt de ces effets, sans oublier l'imprimerie, ni même le papier, dont Masséna eut la courtoisie de délivrer chaque fois, un reçu en règle au vice-recteur Francisco Antonio Duarte da Fonceca Montanha.

L'étonnement de celui-ci en les voyant partir sans retirer les reçus dont ils l'avaient rendu dépositaire, fut tel qu'il jeta les hauts cris et dénonça, à son tour, leur procédé comme *sans exemple dans les annales modernes*. De peur que l'Europe ne refusât créance à son récit, il eut même soin de l'accompagner d'un procès

---

ses *atrocités*, et changea le langage. — « Notre armée, *selon* » *sa loi fondamentale*, VIT DU PAYS sur lequel elle fait la » guerre, et ne nous coûte que la solde que la France serait » obligée de payer partout.... Est-il probable que l'Angle- » terre puisse lutter contre la France en Espagne ? Voilà » la question toute entière. »

Cette grande question ne tarda guère à se décider, du moins pour ce qui concerne le Portugal. Bien que les ordres du général anglais n'y eussent été qu'à moitié exécutés, le général français n'ayant aucun moyen de VIVRE dans les environs de Lisbonne, fut obligé de repasser le désert; et quoiqu'il eût ainsi violé la *loi fondamentale*, le moniteur, loin de lui en faire un reproche, lui rendit cette justice *méritée*: *son armée a* VÉCU *six mois sur les ressources du pays.*

verbal, d'où il appert que l'argenterie, empruntée ainsi pièce à pièce, montait à 269 marcs. On conviendra que voilà une université qui méritait bien d'être renvoyée à l'école.

Cet emprunt fera mieux saisir l'objet de la seconde proclamation de Lord Wellington, daté du 10 avril 1811.

« Le cruel ennemi qui avait envahi et dévasté le » Portugal a été contraint de l'évacuer après avoir » souffert de grandes pertes. Les habitans des districts » qu'il vient d'abandonner peuvent maintenant retourner » chez eux en toute liberté..... Néanmoins, le Ma- » réchal Général leur rappelle le contenu de la pro- » clamation qu'il leur adressa dans le mois d'août dernier » et dont copie est jointe à la présente. »

« La nation Portugaise sait aujourd'hui, par expé- » rience, que le Maréchal Général ne s'était trompé, » ni sur la nature ni sur l'étendue des maux dont elle » était menacée, ni sur les uniques moyens de s'en pré- » server ou d'en arrêter les effets. Ces moyens étaient, » et sont encore, une ferme résolution de résister, » ainsi que d'emporter ou de cacher tous les effets et » denrées qui peuvent contribuer à la subsistance de » l'ennemi ou faciliter ses progrès. »

« Il s'est écoulé près de quatre ans depuis que le » tyran de l'Europe envahit le Portugal, avec une » puissante armée. Cette invasion n'eut pour objet ni » des motifs de vengeance contre le souverain bienfai- » sant de ce royaume, ni même l'ambition d'étendre » au loin l'influence française, puisque le gouvernement » portugais avait cédé sans résistance à toutes les in- » jonctions du tyran..... Non, son objet était une

» *soif insatiable de pillages*, l'envie de troubler la » tranquillité et le besoin de *s'emparer des richesses* » d'un peuple qui avait joui des douceurs de la paix » pendant près d'un demi-siècle. »

« Ce fut encore la même soif de pillages qui occa- » sionna, en 1809, l'invasion des provinces septentrio- » nales du Portugal, et celle de 1810, qui vient heu- » reusement d'être *frustrée*. »

« Le Maréchal Général en appelle à l'expérience de » ceux qui en ont été les témoins. Qu'ils disent si l'armée » française a fait autre chose que saisir, confisquer, » piller et commettre toute espèce d'outrages, et si, » depuis le général jusqu'au soldat, tous n'ont pas été » complices dans la pratique de semblables excès. »

« Les pays qui se sont soumis à l'ennemi n'ont point » éprouvé un meilleur sort que ceux qui ont résisté. » Les habitans ont perdu tous leurs effets, leurs fa- » milles ont été déshonorées, leur religion insultée; » et ce qu'il y a de pis, ils se sont eux mêmes privé » de l'honneur de participer à cette noble et mâle » résistance dont leurs compatriotes viennent de donner » un exemple si mémorable. »

« Qu'on ne se relâche dans aucun des préparatifs » nécessaires pour une résistance vigoureuse et sou- » tenue. Que tous les Portugais capables de porter les » armes s'exercent à s'en servir. Et quant à ceux que l'âge » ou le sexe y rendent impropres, qu'ils fixent d'a- » vance le lieu de leur retraite et préparent tous les » arrangemens nécessaires pour s'y transporter avec » promptitude, au moment où le danger éclatera de » nouveau. »

« La nation Portugaise a encore des *propriétés* dont

» le tyran et ses satellites essayeront de s'emparer.....
» Les effets précieux qui tentent leur avarice et sont
» LE PRINCIPAL OBJET DE LEURS INVASIONS, devront
» être enterrés d'avance, chaque individu cachant les
» siens, sans confier son secret à la faiblesse de ceux
» qui n'ont pas intérêt à le garder. »

« On prendra des mesures convenables pour cacher
» ou *détruire* les subsistances qu'on ne saurait trans-
» porter en lieu de sûreté, ainsi que tout ce qui pourrait
» contribuer à faciliter les progrès de l'ennemi, parce
» qu'il est notoire que ses troupes S'APPROPRIENT tout
» ce qu'elles trouvent et ne laissent rien au légitime
» propriétaire. »

« Si ces mesures sont adoptées, quelque supérieur
» que puisse être le nombre des forces que le besoin
» du pillage et la soif de la vengeance pourront engager
» l'ennemi à envoyer de nouveau contre ce pays, le
» *résultat en est certain* : l'indépendance du Portugal
» et le bonheur de ses habitans seront finalement établis
» d'une manière qui honorera à jamais la génération
» actuelle. »

WELLINGTON.

Cette énergique dénonciation contre les Romains modernes, a plus d'un trait de ressemblance avec celle de Mithridate contre les Romains de son temps.

Des biens des nations ravisseurs altérés,
Le bruit de vos trésors les a tous attirés.
Ils y courent en foule et jaloux l'un de l'autre;
Désertent leur pays pour inonder le vôtre.
MOI JE LEUR RÉSISTE. *

* Si quelques littérateurs français accusent le général

Non... Lord Wellington ne sera point le *seul* qui aura *résisté* aux Romains modernes, si l'Allemagne, solidaire du pillage dont il a si bien su les *frustrer*, veut étudier et suivre le plan de campagne qui a sauvé le Portugal. Que les généraux Autrichiens, Prussiens et Russes en fassent leur manuel, Napoléon ne tardera pas à abjurer sur le Danube et sur la Vistule, comme sur le Tage, tout projet d'envahir des peuples déterminés à *détruire* leurs propriétés plutôt que de les laisser devenir sa proie.

Cette adresse aux Portugais, les mesures qu'elle leur recommandait, et l'éclatant succès dont elles ont été couronnées prouvent assez avec quelle suite son illustre auteur a étudié ce qui se passe en France, étude qui l'a conduit à ces deux résultats :—que le pillage est *le principal objet des invasions du tyran de l'Europe*, et qu'il faut faire une GUERRE D'ÉPUISEMENT, à un peuple qui fait de la guerre une RESSOURCE.

L'importance qu'il met à suivre les progrès de l'épuisement des Français en Espagne, donne la clef de l'une de ses dépêches postérieures, celle du 13 novembre 1811, que plusieurs de ses compatriotes s'étonnèrent de

---

britannique d'avoir paraphrasé ces cinq vers de leur poëte favori, les littérateurs anglais pourraient tout aussi bien accuser Racine de n'avoir fait que versifier cette autre proclamation d'un autre général britannique, non moins fameux :

Nunc terminus Britanniæ patet... Si locuples hostis est, avari; si pauper, ambitiosi; quos non oriens non occidens satiaverit : soli omnium opes atque inopiam pari affectu concupiscunt; auferre, trucidare, *falsis nominibus imperium*, atque ubi solitudinem faciunt, *paeem* appellant.

trouver dans la Gazette de la Cour, par cela seul qu'il n'y était fait mention d'aucun nouvel avantage remporté par leurs troupes.

On y lit que Napoléon a privé fiscalement son frère Joseph du district qu'il lui avait laissé sur les bords du Tage, et dont les contributions, levées en grains, formaient l'unique ressource de la cour de Madrid; que celle-ci ayant été réduite, dans sa détresse, à vendre ces grains en détail pour subsister, le maréchal Marmont les a enlevés aux acheteurs, en alléguant que leur souverain (qui est néanmoins Généralissime de l'armée d'Espagne) n'avait point été autorisé à en disposer.

Quelques lecteurs s'indigneront, sans doute, en voyant Napoléon dépouiller, sans pitié, ses propres frères, (car on a vu, p. 103, qu'il traite à-peu-près de même le Roi de Westphalie). Mais ce qui doit surtout fixer l'attention, c'est qu'il en agisse ainsi envers deux monarques dont il a fondé les trônes. Quand, pour leur extorquer une douzaine de millions, il les avilit aux yeux de leur propre peuple, par des arrêts qui les frappent de déchéance et dont ces souverains n'osent pas même se plaindre; que penser de la SITUATION PROSPÈRE *de ses finances ?*

D'après les derniers rapports de la péninsule, les difficultés qu'y éprouvent déjà les généraux français, ne sont que le prélude de difficultés beaucoup plus graves qui les attendent, dès qu'il sera hors de leur pouvoir, non point sans doute de faire subsister leurs troupes, s'ils les éparpillent, ce qui serait dévouer celles-ci à la lance des guerrillas; mais de rassembler les approvisionnemens ainsi que les moyens de transport indispensables pour concentrer l'armée impériale et la faire agir en masse.

COMPOSITION AU COMMENCEMENT DE 1806.

		soldats.	officiers.
Gardes Impériale. 1°	États-Majors.		25
	Officiers de santé de l'hôpital.		15
	Grenadiers à pied et vélites	2,270	89
	Chasseurs à pied.	2,054	78
	Grenadiers à cheval.	908	54
	Chas. à chev. et Mameloucks.	977	68
	Artillerie, parc et train.	678	26
	Légion d'élite de gendarmerie.	651	11
	Corps de marine.	701	30
2.°	Infanterie de ligne.	193,725	8,864
3.°	*idem.* Suisse.	1,623	75
4.°	*idem.* Italienne.	5,152	248
5.°	*idem.* Polonaise.	2,774	134
6.°	Infanterie légère.	57,039	2,478
7.°	Corps irréguliers.	10,279	435
8.°	Carabiniers.	1,209	67
9.°	Cuirassiers.	7,159	390
10.°	Dragons.	35,993	1,217
11.°	Chasseurs.	14,325	952
12.°	Hussards.	6,955	592
13.°	Hommes à pied des régimens de chasseurs et hussards.	934	51
14.°	Artillerie.	13,053	770
15.°	*idem.* Suisse.	38	4
16.°	Artillerie légère.	2,569	189
17.°	Bataillons du train.	8,181	178
18.°	Corps du Génie — Sapeurs.	3,811	197
	Mineurs.	811	36
	Pontonniers.	715	63
19.°	Guides interprètes.	36	3
20.°	Légion Hannovrienne — à pied.	732	23
	à cheval.	457	25
21.°	Ecole des trompettes.	32	
22.°	Gardes-côtes.	11,827	208
	Soldats.	374,568	16,426
	Officiers.	16,426	
	TOTAL.	390,994	

dont 378 mille, *au plus*, peuvent servir à la guerre ».

N.° VIII.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

RECENSEMENS DES ARMÉES FRANÇAISES, p. 164.

Les deux recensemens qui suivent ont été fournis par le Bureau de la guerre aux rédacteurs de l'ATLAS MILITAIRE, à qui l'on est redevable des deux seuls qu'on possède.

COMPOSITION.

En 1804 et 1805.

« A la fin de 1804, et au commencement de 1805, (disent » ils, vol. 1.er pag. 399) l'armée consistait dans les troupes » suivantes, non compris l'état-major-général. »

	soldats.	officiers.
1. Garde de l'Empereur.....	7,299	359
2. Infanterie de ligne.....	192,555	8,841
3. Infanterie légère.....	58,560	2,548
4. Troupes à cheval.....	53,487	3,148
5. Artillerie à pied.....	13,206	757
6. Artillerie à cheval.....	3,866	196
7. Train d'artillerie.....	8,878	175
8. Pontonniers.....	1,145	62
9. Génie.....	5,636	299
10. Légion Piémontaise.....	3,888	138
11. Gendarmerie.....	15,063	655
12. Vétérans en activité.....	11,733	800
13. Canonniers vétérans.....	832	64
14. Troupes irrégulières.....	7,248	416
15. Gardes côtes.....	12,919	239
TOTAL.....	395,428 soldats	18,697 offic.
	18,697 officiers.	
TOTAL GÉNÉRAL.....	414,125 hommes.	

« Comme il faut retrancher de ce nombre (pour les arti- » cles 11, 12, 13 et 15) 42,305 hommes, qui ne faisaient point » partie des armées agissantes, il ne restait de disponible que » 375,707 hommes. »

COMPOSITION AU COMMENCEMENT DE 1806.

		soldats.	officiers.
Gards Impériale. 1°	États-Majors.		25
	Officiers de santé de l'hôpital.		15
	Grenadiers à pied et vélites.	2,270	189
	Chasseurs à pied.	2,054	78
	Grenadiers à cheval.	908	54
	Chas. à chev. et Mameloucks.	977	68
	Artillerie, parc et train.	678	26
	Légion d'élite de gendarmerie.	651	11
	Corps de marine.	701	30
2.° Infanterie de ligne.		193,725	8,864
3.° *idem.* Suisse.		1,623	75
4.° *idem.* Italienne.		5,152	248
5.° *idem.* Polonaise.		2,774	134
6.° Infanterie légère.		57,039	2,478
7.° Corps irréguliers.		10,279	435
8.° Carabiniers.		1,209	67
9.° Cuirassiers.		7,159	390
10.° Dragons.		25,993	1,217
11.° Chasseurs.		14,325	952
12.° Hussards.		6,955	392
13.° Hommes à pied des régimens de chasseurs et hussards.		934	51
14.° Artillerie.		13,053	770
15.° *idem.* Suisse.		38	4
16.° Artillerie légère.		2,569	189
17.° Bataillons du train.		8,181	178
18.° Corps du Génie	Sapeurs.	3,811	197
	Mineurs.	811	36
	Pontonniers.	715	63
19.° Guides interprètes.		36	3
20.° Légion Hannovrienne	à pied.	732	23
	à cheval.	457	25
21.° Ecole des trompettes.		32	
22.° Gardes-côtes.		11,827	208
Soldats.		374,568	16,426
Officiers.		16,426	
TOTAL.		390,994	

dont 378 mille, *au plus*, peuvent servir à la guerre en

N.° VIII.

PIECES JUSTIFICATIVES.

RECENSEMENS DES ARMÉES FRANÇAISES, p. 164.

Les deux recensemens qui suivent ont été fournis par le Bureau de la guerre aux rédacteurs de l'ATLAS MILITAIRE, à qui l'on est redevable des deux seuls qu'on possède.

COMPOSITION.

En 1804 et 1805.

« A la fin de 1804, et au commencement de 1805, (disent » ils, vol. 1.er pag. 399) l'armée consistait dans les troupes » suivantes, non compris l'état-major-général. »

	soldats.	officiers.
1. Garde de l'Empereur	7,299	359
2. Infanterie de ligne	192,555	8,841
3. Infanterie légère	58,560	2,548
4. Troupes à cheval	53,487	3,148
5. Artillerie à pied	13,206	757
6. Artillerie à cheval	3,866	196
7. Train d'artillerie	8,878	175
8. Pontonniers	1,145	62
9. Génie	5,636	299
10. Légion Piémontaise	3,888	138
11. Gendarmerie	15,063	655
12. Vétérans en activité	11,733	800
13. Canonniers vétérans	832	64
14. Troupes irrégulières	7,248	416
15. Gardes côtes	12,919	239
TOTAL	395,428 soldats	18,697 offic.
	18,697 officiers.	
TOTAL GÉNÉRAL	414,125 hommes.	

« Comme il faut retrancher de ce nombre (pour les arti- » cles 11, 12, 13 et 15) 42,305 hommes, qui ne faisaient point » partie des armées agissantes, il ne restait de disponible que » 375,707 hommes. »

N.° IX.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

SOLDE D'ACTIVITÉ, (p. 177.)

Déboursée pendant les douze mois de l'an XI (1803.)	
Infanterie.	43,953,835
Troupes à cheval. .	11,722,599
Artillerie.	6,028,761
Garde des consuls. .	4,401,172
Génie.	2,737,706
Vétérans nationaux. .	3,015,193
Gendarmerie nation. .	14,287,026
Etat-major de l'armée.	5,757,816
Commiss. des guerres.	1,142,962
Commandans d'armes.	1,522,545
Payemens aux ordonnances du ministre, sans application aux articles ci-dessus. .	4,527
Total . . . . . Fr.	95,513,452

Déboursée pendant les douze mois de 1810.	
Le prince vice-connétab.	361,111
Infanterie.	40,613,722
Troupes à cheval. . .	12,024,583
Artillerie.	8,048,890
Garde impériale. . .	13,913,616
Génie	2,009,977
Vétérans impériaux. .	1,302,492
Gendarmerie impériale	12,517,150
Etats-majors. . . .	8,950,889
Commiss. des guerres.	1,299,040
Inspecteurs aux revues.	892,409
Troupes auxil. et irrég.	5,414,674
Troupes de Nassau. .	125,178
ADDITIONS depuis 1803 *.	
Employés des administrateurs militaires. .	125,770
Ingénieurs géographes.	175,084
Ecoles	530,620
Gardes nation. requises	300,599
Prisonniers de guerre et déserteurs. . . .	3,555,478
Bataillons d'équipages.	150,804
Dépots de convalescens.	3,853
Officiers et milit. isolés.	10,809
Conscrits	118,731
Dépots de conscr. réfr.	18,700
Milit. et agens chargés du détail et de la surveillance de consc. réfr.	6,835
Indemnités de fourrages	1,875
Indemnités de logemens	871
Ateliers de déserteurs. .	20,820
Réfugiés étrangers. .	152,521
Total . . . . Fr.	112,646,902

* Ces articles additionnels peuvent être considérés comme n'ajoutant *rien au nombre* d'hommes portant mousquet.

Report . . .	Fr.	96,513,452	
ARRÉRAGES			
Dus et payés sur la solde de l'an XI.			
Solde d'activité. . .		6,297,596	
D.° acquitt. en l'an XIII.		94,165	
D.° durant les cent jours de l'an XIV et en 1806.		305,359	
Nota Peut-être n'est-il pas inutile d'observer qu'outre ces sommes, le gouvernement consulaire fut en état de fournir, en l'an XI, par AVANCE sur la solde de l'an XII, 10,487,683 fr. à la *grande armée des côtes*, indépendamment d'un envoi de 4 millions aux colonies.			
En 1810, il y a aussi eu une AVANCE sur la solde de 1811; mais elle a été mille fois plus faible et s'est bornée à 9,597 fr.			
Total pour 1803.	Fr.	102,110,545	

Report	Fr.	112,646,902
ARRÉRAGES		
Payés en 1810 sur la solde de 1809.		
S. A. S. le vice-connétable de l'empire. . .		27,779
Etat-major général. .		3,557,378
Idem des places. . .		113,551
Inspecteurs aux revues.		229,020
Commiss. des guerres.		111,576
Infanterie.		11,235,425
Troupes à cheval. . .		4,881,749
Artillerie		1,518,462
Génie		1,110,602
Vétérans nationaux. .		38,164
Gendarmerie nation. .		2,142,454
Ecoles.		946,099
Troupes auxiliaires. .		1,599,696
Gardes nationales. .		853,133
Prisonniers de guerre.		163,109
Réfugiés étrangers. .		25,596
Ateliers de déserteurs.		13,797
Equipages militaires, .		17,493
Garde impériale. .		188,329
Troupes de Nassau. .		12,277
Total en 1810. .	Fr.	141,212,591

N.° IX.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

SOLDE D'ACTIVITÉ, (p. 177.)

Déboursés pendant les douze mois de l'an XI (1803.)	
Infanterie.	43,955,835
Troupes à cheval. .	11,722,599
Artillerie.	6,028,761
Garde des consuls. .	4,401,172
Génie.	2,737,706
Vétérans nationaux. .	3,015,193
Gendarmerie nation. .	14,287,026
Etat-major de l'armée.	5,757,816
Commiss. des guerres.	1,142,962
Commandans d'armes.	1,522,545
Payemens aux ordonnances du ministre, sans application aux articles ci-dessus. .	4,527
Total . . . . . Fr.	95,513,452

Déboursée pendant les douze mois de 1810.	
La prince vice-connétab.	361,111
Infanterie.	40,613,722
Troupes à cheval. . . .	12,024,585
Artillerie.	8,048,890
Garde impériale. . .	13,913,616
Génie	2,009,977
Vétérans impériaux. .	1,302,492
Gendarmerie impériale	12,517,150
Etats-majors. . . .	8,950,889
Commiss. des guerres.	1,299,040
Inspecteurs aux revues.	892,409
Troupes auxil. et irrég.	5,414,674
Troupes de Nassau. ,	125,178
ADDITIONS depuis 1803 *.	
Employés des administrateurs militaires. .	125,770
Ingénieurs géographes.	175,084
Ecoles	530,620
Gardes nation. requises	300,399
Prisonniers de guerre et déserteurs. . . .	3,555,478
Bataillons d'équipages.	150,804
Dépots de convalescens.	3,853
Officiers et milit. isolés.	10,809
Conscrits	118,731
Dépots de conscr. réfr.	18,700
Milit. et agens chargés du détail et de la surveillance de consc. réfr.	6,835
Indemnités de fourrages	1,875
Indemnités de logemens	871
Ateliers de déserteurs. .	20,820
Réfugiés étrangers. .	152,521
Total . . . . Fr.	112,646,902

* *Ces articles additionnels peuvent être considérés comme n'ajoutant rien au nombre d'hommes portant mousquet.*

Report . . .	Fr.	96,513,452	

ARRÉRAGES

Dus et payés sur la solde de l'an XI.

Solde d'activité. . .		6,297,596
D.° acquitt. en l'an XIII.		94,165
D.° durant les cent jours de l'an XIV et en 1806.		305,559

Nota Peut-être n'est-il pas inutile d'observer qu'outre ces sommes, le gouvernement consulaire fut en état de fournir, en l'an XI, par AVANCE sur la solde de l'an XII, 10,487,683 fr. à la *grande armée des côtes*, indépendamment d'un envoi de 4 millions aux colonies.

En 1810, il y a aussi eu une AVANCE sur la solde de 1811 ; mais elle a été mille fois plus faible et s'est bornée à 9,597 fr.

Total pour 1803.	Fr.	102,110,545

Report	Fr.	112,646,902

ARRÉRAGES

Payés en 1810 sur la solde de 1809.

S. A. S. le vice-connétable de l'empire. . .	27,779
Etat-major général. .	3,557,378
Idem des places. . .	113,551
Inspecteurs aux revues.	229,020
Commiss. des guerres.	111,576
Infanterie.	11,235,425
Troupes à cheval. . .	4,881,749
Artillerie	1,518,462
Génie	1,110,602
Vétérans nationaux. .	38,164
Gendarmerie nation. .	2,142,454
Ecoles.	946,099
Troupes auxiliaires. .	1,599,696
Gardes nationales. .	833,133
Prisonniers de guerre.	163,109
Réfugiés étrangers. .	25,596
Ateliers de déserteurs.	13,797
Equipages militaires. .	17,493
Garde impériale. .	188,329
Troupes de Nassau. .	12,277

Total en 1810. .	Fr.	141,212,591

J'ai cru devoir indiquer ici en détail le montant des arrérages de 1809, dans la supposition que ceux de 1810 peuvent les avoir égalés; mais on a vu, p. 177, que cette hypothèse est inadmissible, puisqu'en 1810, où il n'y eut point de conscription, la solde déboursée doit nécessairement avoir été plus faible qu'en 1809, où il y en eut deux, et où les vainqueurs de Wagram ne reçurent leur paie qu'à leur retour en France.

En supposant égaux les arrérages de ces deux années, l'augmentation de la solde de 1803 à 1810 serait dans le rapport de 14 à 10; mais on peut vérifier ici ce que j'ai dit, p. 179 et 180, que cette augmentation porte sur les prisonniers de guerre, sur le doublement de l'Etat Major Général, sur le triplement de la Garde Impériale et sur divers autres articles, qui ajoutent au luxe, et peut-être aussi à la force réelle de l'armée française, sans ajouter à la force numérique des hommes portant mousquet.

Si en 1803, la solde de chaque homme, de tout rang et de toutes armes, revenait à 290 francs, on ne risque guère de se tromper en l'évaluant aujourd'hui à 350 fr., auquel cas, 140 millions n'auront pas soldé en 1810, un nombre d'hommes plus considérable que 102 millions n'en soldèrent en 1803.

N.° VIII.

PIECES JUSTIFICATIVES.

RECENSEMENS DES ARMÉES FRANÇAISES, p. 164.

Les deux recensemens qui suivent ont été fournis par le Bureau de la guerre aux rédacteurs de l'ATLAS MILITAIRE, à qui l'on est redevable des deux seuls qu'on possède.

COMPOSITION.

En 1804 et 1805.

« A la fin de 1804, et au commencement de 1805, (disent » ils, vol. 1.er pag. 399) l'armée consistait dans les troupes » suivantes, non compris l'état-major-général. »

	soldats.	officiers.
1. Garde de l'Empereur	7,299	359
2. Infanterie de ligne	192,555	8,841
3. Infanterie légère	58,560	2,548
4. Troupes à cheval	53,487	3,148
5. Artillerie à pied	13,206	757
6. Artillerie à cheval	2,866	196
7. Train d'artillerie	8,878	175
8. Pontonniers	1,145	62
9. Génie	5,636	299
10. Légion Piémontaise	3,888	138
11. Gendarmerie	15,063	655
12. Vétérans en activité	11,733	800
13. Canonniers vétérans	832	64
14. Troupes irrégulières	7,248	416
15. Gardes côtes	12,919	239
TOTAL	395,428 soldats	18,697 offic.
	18,697 officiers.	
TOTAL GÉNÉRAL	414,125 hommes.	

« Comme il faut retrancher de ce nombre (pour les arti- » cles 11, 12, 13 et 15) 42,305 hommes, qui ne faisaient point » partie des armées agissantes, il ne restait de disponible que » 375,707 hommes. »

On voit que l'accroissement de cette dépense a été de 10 millions, et comme la part des officiers est d'environ un dixième, si on l'évalue à 500 francs par tête, ceci indique environ deux mille officiers mutilés et renvoyés dans leurs familles depuis la campagne de 1808! *

Et si l'on évalue à 200 francs, par tête, la part des soldats et bas-officiers, les 9 millions ajoutés à leurs pensions de retraite, depuis l'ouverture de cette même campagne, indiquent 45 mille guerriers estropiés, sans compter ceux d'entr'eux admis aux vétérans ou reçus aux invalides.

Tels sont déjà les premiers fruits de cette guerre d'Espagne, qui, à en croire les bulletins français, coûte si peu d'hommes à l'armée impériale!

---

* En Angleterre, les officiers mutilés au service conservent leur paye entière.

On y a établi, quant aux pensions de retraite des soldats, selon le nombre d'années qu'ils ont servi, et le degré de forces qui leur restent pour gagner leur vie, une échelle, dont le *maximum* est de 1 s. 6 d. *per diem*, pension plus forte que celle des lieutenans français.

N.° XI.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

GARDE IMPÉRIALE. (p. 180.)

Cette *Garde* qui, au commencement de 1806, consistait en 7,297 soldats et 339 officiers, a coûté en 1810,

	fr.
Chap. II. *Solde d'activité* . . .	13,913,616
Chap. VI. *Masses*, etc.	10,935,545
Arrérages de 1809, acquittés en 1810, sur le chapitre II.	188,529
Ditto, sur le chapitre VI. . . .	6,119,895
Total	31,157,385

Le chapitre intitulé *Masses*, comprend les dépenses de boulangerie, chauffage, casernes, logement, hôpital, fourrages, remontes et surtout *d'habillement* qui, à lui seul, absorbe plus de 6 millions.

Ce corps est, dans le fait, une nouvelle noblesse militaire et subalterne, dont il faut ajouter les frais à ceux de la haute noblesse et de la noblesse intermédiaire mentionnées ci-devant. Ces *Gardes Nobles*, car ils ne tarderont guère à se décorer de ce titre, dévorent entr'eux, tous les produits de la loterie, des droits de greffe, des droits sur le transport des marchandises tant par terre que par eau, et de plusieurs autres taxes presqu'également ruineuses pour la France.

En rejetant ainsi cette dépense sur le trésor public,

COMPOSITION AU COMMENCEMENT DE 1806.

		soldats.	officiers.
Garde Impériale. 1°	États-Majors.		25
	Officiers de santé de l'hôpital.		13
	Grenadiers à pied et vélites.	2,270	189
	Chasseurs à pied.	2,054	78
	Grenadiers à cheval.	908	54
	Chas. à chev. et Mamelouckes.	977	68
	Artillerie, parc et train.	678	26
	Légion d'élite de gendarmerie.	651	11
	Corps de marine.	701	30
2.°	Infanterie de ligne.	193,725	8,864
3.°	*idem.* Suisse.	1,623	75
4.°	*idem.* Italienne.	5,152	248
5.°	*idem.* Polonaise.	2,774	134
6.°	Infanterie légère.	57,039	2,478
7.°	Corps irréguliers.	10,279	435
8.°	Carabiniers.	1,209	67
9.°	Cuirassiers.	7,159	390
10.°	Dragons.	25,993	1,217
11.°	Chasseurs.	14,325	952
12.°	Hussards.	6,955	392
13.°	Hommes à pied des régimens de chasseurs et hussards.	934	51
14.°	Artillerie.	13,053	770
15.°	*idem.* Suisse.	38	4
16.°	Artillerie légère.	2,569	189
17.°	Bataillons du train.	8,181	178
18.°	Corps du Génie — Sapeurs.	3,811	197
	Corps du Génie — Mineurs.	811	36
	Corps du Génie — Pontonniers.	715	63
19.°	Guides interprètes.	36	3
20.°	Légion Hannovrienne — à pied.	732	23
	Légion Hannovrienne — à cheval.	457	25
21.°	Ecole des trompettes.	32	
22.°	Gardes-côtes.	11,827	208
	Soldats.	374,568	16,426
	Officiers.	16,426	
	Total.	390,994	

dont 378 mille, *au plus*, peuvent servir à la guerre ou

Report . . .	Fr.	95,513,452	

ARRÉRAGES

Dus et payés sur la solde de l'an XI.

Solde d'activité. . .		6,297,596
D.° acquitt. en l'an XIII.		94,165
D.° durant les cent jours de l'an XIV et en 1806.		305,359

Nota Peut-être n'est-il pas inutile d'observer qu'outre ces sommes, le gouvernement consulaire fut en état de fournir, en l'an XI, par AVANCE sur la solde de l'an XII, 10,487,683 fr. à la *grande armée des côtes*, indépendamment d'un envoi de 4 millions aux colonies.

En 1810, il y a aussi eu une AVANCE sur la solde de 1811; mais elle a été mille fois plus faible et s'est bornée à 9,597 fr.

Total pour 1803.	Fr.	102,110,545

Report	Fr.	112,646,902

ARRÉRAGES

Payés en 1810 sur la solde de 1809.

S. A. S. le vice-connétable de l'empire. . .	27,779
Etat-major général. .	3,557,378
Idem des places. . .	113,551
Inspecteurs aux revues.	229,020
Commiss. des guerres.	111,576
Infanterie.	11,235,425
Troupes à cheval. . .	4,881,749
Artillerie	1,518,462
Génie	1,110,602
Vétérans nationaux. .	38,164
Gendarmerie nation. .	2,142,454
Ecoles.	946,099
Troupes auxiliaires. .	1,599,696
Gardes nationales. .	833,133
Prisonniers de guerre.	163,109
Réfugiés étrangers. .	25,596
Ateliers de déserteurs.	15,797
Equipages militaires, .	17,493
Garde impériale. .	188,329
Troupes de Nassau. .	12,277

Total en 1810. .	Fr.	141,212,591

N.° IX.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

SOLDE D'ACTIVITÉ, (p. 177.)

Déboursés pendant les douze mois de l'an XI (1803.)		*Déboursée pendant les douze mois de* 1810.	
		Laprince vice-connétab.	361,111
Infanterie.	43,953,835	Infanterie.	40,613,722
Troupes à cheval. .	11,722,599	Troupes à cheval. . .	12,024,585
Artillerie.	6,028,761	Artillerie.	8,048,890
Garde des consuls. .	4,401,172	Garde impériale. . .	13,913,616
Génie.	2,737,706	Génie.	2,009,977
Vétérans nationaux. .	3,015,193	Vétérans impériaux. .	1,302,492
Gendarmerie nation. .	14,287,026	Gendarmerie impériale	12,517,150
Etat-major de l'armée.	5,757,816	Etats-majors. . . .	8,950,889
Commiss. des guerres.	1,142,962	Commiss. des guerres.	1,299,040
Commandans d'armes.	1,522,545		
Payemens aux ordonnances du ministre, sans application aux articles ci-dessus.	4,527	Inspecteurs aux revues.	892,409
		Troupes auxil. et irrég.	5,414,674
		Troupes de Nassau. ,	125,178
		Additions depuis 1803 *.	
		Employés des administrateurs militaires. .	125,770
		Ingénieurs géographes.	175,084
		Ecoles	530,620
		Gardes nation. requises	300,399
		Prisonniers de guerre et déserteurs. . . .	3,555,478
		Bataillons d'équipages.	150,804
		Dépots de convalescens.	3,853
		Officiers et milit. isolés.	10,809
		Conscrits	118,731
		Dépots de conscr. réfr.	18,709
		Milit. et agens chargés du détail et de la surveillance de consc. réfr.	6,835
		Indemnités de fourrages	1,875
		Indemnités de logemens	871
		Ateliers de déserteurs. .	20,820
		Réfugiés étrangers. .	152,521
Total . . . . . Fr.	95,513,452	Total . . . . Fr.	112,646,902

* *Ces articles additionnels peuvent être considérés comme n'ajoutant rien au nombre d'hommes portant mousquet.*

Report . . .	Fr.	96,513,452	

ARRÉRAGES

Dus et payés sur la solde de l'an XI.

Solde d'activité. . .		6,297,596
D.° acquitt. en l'an XIII.		94,165
D.° durant les cent jours de l'an XIV et en 1806.		305,359

Nota Peut-être n'est-il pas inutile d'observer qu'outre ces sommes, le gouvernement consulaire fut en état de fournir, en l'an XI, par AVANCE sur la solde de l'an XII, 10,487,683 fr. à la *grande armée des côtes*, indépendamment d'un envoi de 4 millions aux colonies.

En 1810, il y a aussi eu une AVANCE sur la solde de 1811 ; mais elle a été mille fois plus faible et s'est bornée à 9,597 fr.

Total pour 1803.	Fr.	102,110,545

Report	Fr.	112,646,902

ARRÉRAGES

Payés en 1810 sur la solde de 1809.

S. A. S. le vice-connétable de l'empire. . .	27,779
Etat-major général. .	3,557,378
Idem des places. . .	113,551
Inspecteurs aux revues.	229,020
Commiss. des guerres.	111,576
Infanterie.	11,235,425
Troupes à cheval. . .	4,881,749
Artillerie	1,518,462
Génie	1,110,602
Vétérans nationaux. .	38,164
Gendarmerie nation. .	2,142,454
Ecoles.	946,099
Troupes auxiliaires. .	1,599,696
Gardes nationales. .	833,133
Prisonniers de guerre.	163,109
Réfugiés étrangers. .	25,596
Ateliers de déserteurs.	15,797
Equipages militaires, .	17,493
Garde impériale. .	188,329
Troupes de Nassau. .	12,277

Total en 1810. .	Fr.	141,212,591

J'ai cru devoir indiquer ici en détail le montant des arrérages de 1809, dans la supposition que ceux de 1810 peuvent les avoir égalés ; mais on a vu, p. 177, que cette hypothèse est inadmissible, puisqu'en 1810, où il n'y eut point de conscription, la solde déboursée doit nécessairement avoir été plus faible qu'en 1809, où il y en eut deux, et où les vainqueurs de Wagram ne reçurent leur paie qu'à leur retour en France.

En supposant égaux les arrérages de ces deux années, l'augmentation de la solde de 1803 à 1810 serait dans le rapport de 14 à 10 ; mais on peut vérifier ici ce que j'ai dit, p. 179 et 180, que cette augmentation porte sur les prisonniers de guerre, sur le doublement de l'Etat Major Général, sur le triplement de la Garde Impériale et sur divers autres articles, qui ajoutent au luxe, et peut-être aussi à la force réelle de l'armée française, sans ajouter à la force numérique des hommes portant mousquet.

Si en 1803, la soldé de chaque homme, de tout rang et de toutes armes, revenait à 290 francs, on ne risque guère de se tromper en l'évaluant aujourd'hui à 350 fr., auquel cas, 140 millions n'auront pas soldé en 1810, un nombre d'hommes plus considérable que 102 millions n'en soldèrent en 1803.

N.° X.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

SOLDES DE RETRAITE ET TRAITEMENS DE RÉFORME (p. 177.)

On a vu, p. 171, que sur les 30,828 congés accordés en 1809, il y eut 13,537 *soldes de retraite, et traitemens de réforme.*

Les premières, accordées aux soldats trop estropiés pour faire le service de vétérans, sont de dix sous par jour, ou de 182 fr. 50 c. par an. Les secondes sont de 450 fr. par an, pour le lieutenant, de 600 fr. pour le capitaine et à proportion pour l'officier supérieur. Les unes et les autres sont comprises, en masse, dans le même chapitre, et leur relevé donnera une idée de ce qu'a coûté la guerre d'Espagne aux armées françaises, depuis les comptes de 1807, où ce chapitre, y compris les arrérages, s'éleva à 26,850,457 francs.

SOLDES DE RETRAITES ET TRAITEMENS DE RÉFORME.

1808.	Déboursé pendant les douze mois.	21,218,537
	Arrérages acquittés en 1809....	7,756,083
	D.° , en 1810.....	35,372
		29,009,992
1809.	Déboursé pendant les douze mois.	26,140,000
	Arrérages acquittés en 1810.....	5,943,020
		32,083,020
1810.	Déboursé pendant les douze mois.	30,185,828
	Arrérages, en les supposant les mêmes qu'en 1809.	5,943,020
		36,128,848

On voit que l'accroissement de cette dépense a été de 10 millions, et comme la part des officiers est d'environ un dixième, si on l'évalue à 500 francs par tête, ceci indique environ deux mille officiers mutilés et renvoyés dans leurs familles depuis la campagne de 1808! *

Et si l'on évalue à 200 francs, par tête, la part des soldats et bas-officiers, les 9 millions ajoutés à leurs pensions de retraite, depuis l'ouverture de cette même campagne, indiquent 45 mille guerriers estropiés, sans compter ceux d'entr'eux admis aux vétérans ou reçus aux invalides.

Tels sont déjà les premiers fruits de cette guerre d'Espagne, qui, à en croire les bulletins français, coûte si peu d'hommes à l'armée impériale!

---

* En Angleterre, les officiers mutilés au service conservent leur paye entière.

On y a établi, quant aux pensions de retraite des soldats, selon le nombre d'années qu'ils ont servi, et le degré de forces qui leur restent pour gagner leur vie, une échelle, dont le *maximum* est de 1 s. 6 d. *per diem*, pension plus forte que celle des lieutenans français.

N.° XI.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

GARDE IMPÉRIALE. (p. 180.)

Cette *Garde* qui, au commencement de 1806, consistait en 7,297 soldats et 339 officiers, a coûté en 1810,

	fr.
Chap. II. *Solde d'activité* . . .	13,913,616
Chap. VI. *Masses*, etc.	10,935,545
Arrérages de 1809, acquittés en 1810, sur le chapitre II.	188,529
Ditto, sur le chapitre VI. . . .	6,119,895
Total	31,157,385

Le chapitre intitulé *Masses*, comprend les dépenses de boulangerie, chauffage, casernes, logement, hôpital, fourrages, remontes et surtout *d'habillement* qui, à lui seul, absorbe plus de 6 millions.

Ce corps est, dans le fait, une nouvelle noblesse militaire et subalterne, dont il faut ajouter les frais à ceux de la haute noblesse et de la noblesse intermédiaire mentionnées ci-devant. Ces *Gardes Nobles*, car ils ne tarderont guère à se décorer de ce titre, dévorent entr'eux, tous les produits de la loterie, des droits de greffe, des droits sur le transport des marchandises tant par terre que par eau, et de plusieurs autres taxes presqu'également ruineuses pour la France.

En rejetant ainsi cette dépense sur le trésor public,

Napoléon a réussi à doubler sa liste civile ; car celle de Louis XVI, qu'on lui avait adjugée laissait au monarque constitutionnel la charge de sa maison militaire.

Il faut bien que les Français se soient déjà permis à ce sujet quelques murmures étouffés, puisque dans un rapport fait à l'Empereur par son intendant le comte Daru, et communiqué au sénat, le 20 janvier 1810, on trouve ce passage : — « V. M. quoiqu'elle ne paie pas » la solde de sa garde, qui est *une armée*, affecte à ce » corps, sur son trésor particulier, une somme qui égale » ce que la garde constitutionnelle coûtait à l'ancien » gouvernement ».

Ses sénateurs se payèrent de cette défaite, et malheur à eux, s'ils se permettent jamais d'insinuer qu'un trône aussi solidement fondé, n'a nul besoin, pour appui, d'un cortége si considérable et surtout si dispendieux ! Napoléon qui regarde ses Gardes comme l'appui de ce trône, ne manquerait pas d'en appeler à elles en leur disant : — *Soldats, j'ai besoin de vous : Vous aussi avez des injures à venger.*

S'il est vrai qu'indépendamment des 51 millions déboursés en 1810, par le trésor public, ses Gardes reçurent de son trésor particulier la même somme qu'allouait Louis XVI aux siennes, il faut que leur nombre ait triplé depuis l'année 1806, où l'on a vu qu'il était de 7,658 soldats et officiers.

En le calculant à 24 mille, * et leur dépense à 36

* Depuis l'an 1810, dont il est ici question, leur nombre a encore considérablement augmenté, tant par l'incorporation des Gardes Royales Hollandaises, que par d'autres

millions, celle-ci revient à 1500 francs par homme de tout grade et de toutes armes, et l'habillement de chacun d'eux à 240 francs ! *

Sous l'Empereur Joseph II, où l'armée autrichienne était si nombreuse, et où l'on admirait la magnifique tenue de ses gardes hongroises et polonaises, cette armée entière coûta moins de millions de *florins*, que ne coûte de *francs*, la seule garde de Napoléon I.er !

Faut-il s'étonner, si certains voyageurs qui jugent des revenus d'un monarque d'après l'éclat de sa maison militaire, ou de ceux d'un particulier d'après se clinquant de sa livrée, reviennent de Paris, avec des idées si fausses, sur ce qu'ils appellent les *gigantesques ressources* de la France ?

---

arrangemens de l'Empereur, qui semble vouloir faire de cette armée celle qui doit lui répondre de l'autre. Les derniers rapports assurent qu'elle s'élève entre 40 et 50 mille hommes.

S'il en est ainsi, cette seule dépense de luxe ne doit guère moins coûter au peuple français que toutes les nouvelles créations de Princes, Ducs, Comtes, Barons et Chevaliers de l'Empire.

* Ce corps est le seul dont les comptes indiquent les frais d'habillement.

Dans l'armée anglaise, la dépense annuelle de celui des gardes est :

Pour le fantassin, de . . . . L. 3. 4. $3\frac{1}{2}$

Et pour le cavalier, de . . . L. 5. 7. $4\frac{3}{4}$

Ces sommes suffisent pour renouveler l'habillement de pied en cap, chaque année, le bonnet tous les deux ans, et le manteau tous les trois ans.

Il en jugeait bien différemment, cet ambassadeur de Venise, qui, pressé par le cardinal de Richelieu, de dire ce qu'il pensait des ressources du royaume, observa que — « pour devenir riches et aisés, les Français n'avaient plus qu'à *apprendre à* DÉPENSER *ce qu'ils* DISSIPENT. »

Le maréchal Vauban a fort bien développé cette observation dans ce passage de sa *dîme royale* : — « Si la » France est si misérable, ce n'est ni à l'intempérie de » l'air, ni à la faute des peuples, ni à la stérilité des » terres qu'il faut l'attribuer, puisque l'air y est excellent, » les habitans laborieux, adroits, pleins d'industrie et » très-nombreux; mais aux GUERRES qui l'ont agitée » depuis long-temps et au DÉFAUT D'ÉCONOMIE *que* » *nous n'entendons pas assez.* »

Ainsi pensaient et parlaient les plus illustres guerriers de Louis XIV, quoique le Grand Monarque n'eût ni organisé, ni songé à organiser des gardes du corps qui DISSIPASSENT à eux seuls, une somme double de celle affectée aux dépenses de tout le clergé séculier. *

---

* Voyez, p. 14, le budget de 1811, qui alloue au ministre des cultes 16,500,000 francs. Moins de moitié des sommes appropriées aux Gardes Prétoriennes !

N.° XII.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

COUP DE TONNERRE, p. 188.

« Le sang anglais a enfin coulé, à grands flots, dans » plusieurs actions glorieuses pour les armes françaises. — » Cette lutte contre Carthage, qui paraissait devoir se » décider sur les champs de bataille de l'océan ou au- » delà des mers, le sera donc désormais dans les plaines » des Espagnes ! *Lorsque* l'Angleterre sera épuisée, » qu'elle aura enfin ressenti les maux qu'avec tant de » cruauté elle verse depuis vingt ans sur le continent, » que *la moitié de ses familles seront couvertes d'un* » *voile funèbre*, UN COUP DE TONNERRE, mettra fin » aux affaires de la péninsule, aux destins de ses armées, » et vengera l'Europe et l'Asie en terminant cette se- » conde guerre punique. » — *Discours de l'Empereur au corps législatif, le* 16 *juin* 1811.

Encore pourrait-on passer à Napoléon ce *coup de tonnerre*, comme encouragement à l'art dramatique, s'il n'attendait pas pour le lancer, que la *moitié des familles anglaises soient couvertes d'un* VOILE FUNÈBRE.

Quelle attente ! .... Il ne lui suffit donc point de repaître son imagination du spectacle de l'armée britannique, noyée dans l'océan, ou couvrant de morts et de mourans le champ de bataille qui doit mettre fin à son existence. Non, le spectacle dont il a besoin, et sur lequel il épanche son cœur, c'est le *voile funèbre* dont seront couvertes la moitié des familles anglaises ! Le

N.° VI. *Manufactures françaises.* Page 284
N.° VII. *Accusation et défense de lord Wellington.* 316
N.° VIII. *Recensemens des armées françaises.* 325
N.° IX. *Solde d'activité.* 328
N.° X. *Soldes de retraite et traitemens de réforme.* 331
N.° XI. *Garde impériale.* 333
N.° XII. *Coup de tonnerre.* 337

Fin de la Table.

EXPOSÉ

DE

L'EXPOSÉ

De la Situation de l'Empire Français.

EXPOSÉ

DE

L'EXPOSÉ

De la Situation de l'Empire Français, et des Comptes de Finances publiés à Paris, en Février et Mars 1813.

Seconde Edition revue et corrigée.

PAR SIR FRANCIS D'IVERNOIS.

A PARIS,

Chez J. J. PASCHOUD, Libraire, rue Mazarine n.° 22.

ET A GENEVE,

Chez le même, Imprimeur-Libraire.

1814.

Exposé

de l'Exposé

de la

Situation de l'Empire Français, etc. etc.

Première Partie.

Finances.

Section I.re *Décroissement des Revenus Publics.*

Le rapport qui précède les derniers comptes rendus est le premier où le ministre des finances ait pris enfin un ton assorti aux embarras où il se trouve. A la place de ses anciennes congratulations sur le *produit toujours croissant de toutes les branches du revenu public* et sur la perspective as-

surée d'un SURPLUS, ce rapport articule l'aveu d'un DÉFICIT, ancien, continu et progressif. Pas un mot, ni sur les *moissons abondantes*, ni sur les *riches réserves*, ni même sur les *fournitures extraordinaires de tout genre dont l'armée impériale a profité dans les pays conquis.* Le duc de Gaëte n'y sépare plus en deux parts les dépenses de la guerre, afin de montrer que la part *rejetée* à la charge des vaincus égale celle qu'auront à *supporter* les vainqueurs. Il ne s'écrie plus : *Tout l'excédent a été le fruit des triomphes..... Sire, une grande augmentation de charges aurait pesé sur les sujets de V. M. si la* VICTOIRE *n'avait pas constamment procuré tous les* SUPPLÉMENS NÉCESSAIRES. Les difficultés qu'il éprouve pour suppléer à ces supplémens, lui arrachent enfin sur le passé et sur le présent, des aveux auxquels on ne s'attendait guères. C'est lui, lui-même, qui va nous révéler : -- 1. que les dépenses des deux dernières années ont surpassé l'évaluation des budgets : -- 2. que les recettes n'ont point rendu ce qu'on en attendait : -- 3. qu'indépendamment de ces deux déficits, il en existe d'autres qui

remontent jusqu'à l'année 1801, et qu'il s'agit de les tous couvrir, en même tems que de trouver, pour 1813, la *grande augmentation* de ressources qu'exige la gravité des circonstances.

Dans son précédent rapport, où il annonça pour 1810, un *surplus* de *dix* millions, ce ministre avait pris occasion de répéter que tous les comptes antérieurs étaient liquidés et depuis long-tems soldés. Voilà qu'en les examinant mieux, il a découvert que les neuf premières années du consulat et du règne de Napoléon ont laissé derrière elles un arriéré de 20 à 30 millions principalement dû à l'expédition de Saint-Domingue. — « Je propose, dit-il, de faire » inscrire les créances dont il s'agit, au » grand livre de la dette publique, en nou- » velles inscriptions qui auront lieu d'abord » à concurrence d'un million *. Au moyen

* Il est ici question d'un million de *rentes* en cinq pour cent consolidés, représentant vingt millions de capital en inscriptions. Or, quoiqu'à l'époque du rapport ci-dessus, elles ne valussent déjà sur la place que 75 fr. c'est toujours en les passant au pair que le gouvernement consulaire ou impérial s'acquitte envers ceux de ses créanciers arriérés en faveur desquels il consent à créer

» de cette mesure, tout se trouvera *réglé* » pour les exercices 1809 et antérieurs, et

---

de nouvelles rentes. — Ceux auxquels est destiné ce million sont principalement les porteurs de lettres de change tirées par le Gouverneur de St. Domingue sur la trésorerie de Paris, qui, jusqu'ici ne s'était mise en règle avec la plupart d'entr'eux, qu'en soumettant leurs titres à une réduction préalable des trois quarts. Après dix ans d'intérêts suspendus, elle consent enfin à leur payer le quart de ces sommes, originairement payables à vue, pourvu qu'ils consentent de leur côté, à le recevoir en inscriptions qui perdent le quart de leur valeur nominale!

Partout ailleurs, cette *mesure*, à l'aide de laquelle *tout se trouvera réglé*, dit le ministre, s'appellerait BANQUEROUTE; mais dans la France impériale, le rapporteur du conseil d'Etat a su y puiser de nouveaux motifs d'actions de grâces envers une administration auprès de laquelle ses créanciers arriérés peuvent toujours espérer une indemnité sur le grand livre.

La doctrine développée à cette occasion est de nature à ne plus exposer le trésor impérial à l'embarras de transiger avec les porteurs de lettres tirées sur lui. — « Le » trésor ne doit que ce qu'il accepte; c'est le principe » universel du commerce; ce doit être encore plus celui » de l'Etat. L'acceptation est une partie essentielle, in- » dispensable de la lettre de change. Il serait absurde » que le trésor pût être engagé par un fonctionnaire » quelconque à son insçu ».

Fort bien : mais si, en vertu de cette morale mise en action, les fonctionnaires français ne peuvent plus négocier leurs traites sur le trésor, à moins de s'être pro-

» aucun de ces exercices ne sera plus dans » le cas de figurer dans les comptes du » trésor impérial. »

Fort bien; mais il est donc faux que *la victoire* eût *comblé le déficit*, comme l'avaient si impudemment affirmé le ministre de Fermon et la plupart de ses collégues. Or si deux à trois milliards de *Recettes Extérieures* recueillies pendant les onze dernières années n'y ont point suffi, comment s'y prendre à l'avenir, à moins de réussir à en r'ouvrir la source?

L'arriéré qu'elles ont laissé est, à la vérité, très-insignifiant et ne vaut la peine de s'y arrêter que pour se rappeler que même durant la moisson des Recettes Extérieures, il y a eu, non des *surplus*, comme le prétendait alors le duc de *Gaëte*; mais des *arriérés*, comme il en convient aujourd'hui.

---

curés d'avance son acceptation, cette difficulté ne contribuera ni à leur crédit ni à accélérer les affaires.

Qui se serait attendu que dans cet empire où déjà en 1811, on représentait les comptes antérieurs à 1810 comme tous à jour et pleinement liquidés; Napoléon, à son retour de la malheureuse expédition en Russie, aurait à transiger sur une créance de 26 millions pour la non moins malheureuse expédition de St. Domingue!

Passons à des arriérés d'une toute autre importance.

En 1810, les revenus publics
s'étaient élevés à 795,414,000
Le budget suivant les estima,
pour 1811, à 980,000,000

Cette perspective d'accroissement était fondée, — d'abord sur l'incorporation de la Hollande et des départemens Anséatiques; — ensuite sur le triplement qui, en août 1810, eut lieu dans les droits de douane; — et finalement sur le décret du 22 juillet 1810 qui, sous peine de confiscation, soumit à une forte rançon toutes les denrées coloniales introduites dans les nouveaux départemens d'outre-Rhin avant leur réunion à l'empire.

En considérant l'excès de cette rançon qui, en trente mois, a produit 71 millions; en considérant surtout la richesse de ces nouvelles provinces et leur grande consommation en denrées coloniales dont on venait de tripler les droits, bien des gens imaginèrent que les recettes de l'empire ainsi agrandi excéderaient la somme qu'en espérait le duc de Gaëte : il va nous apprendre qu'elles n'ont point répondu à son attente.

« Les contributions directes et indirectes » et autres revenus de l'exercice 1811, es- » timées à . . . . . 980,000,000 » ne rendront pas au-delà de 953,200,000

» La différence est de 26,800,000

Même aveu pour 1812 dont les recettes, malgré ce mécompte, avaient été estimées à 50 millions plus haut que celles de 1811, en raison du monopole que s'était adjugé l'Empereur sur la fabrication et la vente des tabacs.

« Les recettes de 1812, » ajoute le ministre, ont été » estimées par le budget à . 1,030,000,000 » Elles ne produiront pas » au-delà de 992,500,000

» La différence est de 37,500,000

» Elle provient d'une *forte diminution* » sur le produit qui avait été calculé pour » les tabacs, dans la *supposition où la* » *paix continentale ne serait point trou-* » *blée*, sur celui de la vente des bois et » sur *QUELQUES AUTRES branches de* » *revenu.* »

Cette *forte diminution* sur les tabacs, les bois, et *autres branches de revenu* qu'on se garde bien d'indiquer, mérite un examen d'autant plus approfondi, qu'elle se manifeste et s'avoue, précisément à l'époque où l'on avoue aussi que les dépenses de la guerre ont éprouvé d'année en année une forte augmentation.

Ce n'est jamais dans les impôts directs qu'il faut chercher les sources de la diminution du revenu Français. Bien que beaucoup de propriétaires soient imposés à plus des trois quarts de leur produit net, ils ne laissent pas d'acquitter toujours leur impôt foncier sans le moindre mécompte pour le fisc. Pourquoi ? parce que l'expropriation qui menace et atteint immédiatement les contribuables en retard, ne leur laisse d'autre alternative que de payer, mois par mois, ou de voir mettre leur domaine à l'encan. La recherche dont nous avons à nous occuper ne peut donc regarder que les contributions indirectes : mais, par cela même que celles-ci sont en quelque manière volontaires, et qu'elles portent sur les consommations et les transactions, elles fournissent, dans leur produit croissant ou dé-

croissant, le meilleur thermomètre des facultés contributives du peuple Français.

Afin que ce tableau comparatif fasse mieux juger, et d'un coup d'œil, toute l'administration de Napoléon, il convient de prendre pour point de départ, autant que cela se pourra, les produits de 1803, première année où les contributions du Piémont furent assimilées à celles de la France, et versées à la trésorerie de Paris. Or, il ne faut jamais perdre de vue que de 1803 à 1811, l'incorporation successive de Gênes, de Parme, de Plaisance, de la Toscane, et de l'Etat Romain, ainsi que des départemens des Bouches de l'Escaut et du Rhin, avait déjà augmenté le nombre des contribuables dans le rapport d'environ 34 à 40, et que dès lors il a encore augmenté dans le rapport de 40 à 43.

Mais il est surtout essentiel de prendre note qu'à commencer de 1812, la Hollande et les départemens Anséatiques furent assujettis aux mêmes contributions que la France, et que leur revenu fait partie, non de celles de 1811 où il en resta encore séparé, mais de celles de 1812 dans le produit desquelles il se trouve, pour la première fois, confondu.

D'après cela, et même en supposant que les contribuables des nouvelles provinces n'eussent pas eu beaucoup plus d'aisance que ceux des anciennes; pour que les facultés contributives des uns et des autres fussent restées simplement stationnaires, il faudrait que de 1803 à 1812, le produit des diverses contributions qu'on va passer en revue, eût suivi la même progression que le nombre des contribuables.

Le produit des douanes semble le seul qui l'ait suivie puisqu'il s'est augmenté *d'un tiers* depuis 1807 où il fut de 60 millions. Mais cette augmentation n'en atteste pas moins une diminution considérable, vû que les droits d'entrée sur les denrées coloniales ayant été triplés en 1810; toutes choses égales, leur produit aurait dû être quatre ou cinq fois plus fort en raison de ce triplement et de l'addition des nouvelles provinces soumises à ces droits.

Après cet accroissement qui n'est qu'apparent, le plus remarquable est celui des nouveaux impôts perçus par la régie des *droits réunis*, impôts décrétés en 1807, et qui ne furent en pleine perception qu'en 1809. Mais outre que l'accroissement correspond à

peine à celui des contribuables, on va voir que le monopole récent des tabacs en est la seule cause.

Droits Réunis.

	Net.	
1809 . .	111,844,800 fr.	Année où les licences des fabricans de tabac et les droits sur le tabac fabriqué y entrèrent pour 18,177,424 fr.
1810 . .	109,716,462.	Année où les tabacs y entrèrent pour 21,126,745 fr.
1811 . .	128,257,221.	Année où les départemens des Bouches de l'Escaut et du Rhin commencèrent à faire partie de la recette, dans laquelle les tabacs entrèrent pour 28,861,023 f.
1812 . .	147,000,000.	Produits *probables*, d'après les recettes déjà effectuées au 1.er janvier 1813, et où les profits du monopole sur le tabac, figurent pour 40 millions.

Le budget de 1813 évalue ces profits à 70 millions ; mais s'ils se réalisent, ce qui est peu probable, il ne faudra point en conclure que la consommation augmente ; c'est que Napoléon s'étant constitué dans son empire, seul acheteur ainsi que seul

fabricant de tabacs en feuilles, et seul vendeur de tabacs fabriqués; il se berce encore de l'espoir de vendre trois fois plus cher une préparation où il mêlera trois fois moins de tabacs étrangers. En entendant dire que le nord de l'Europe accordait une préférence décidée aux tabacs de ses manufacturiers et que plusieurs d'entr'eux y faisaient fortune, il se flatta qu'en prenant leurs manufactures et leurs commerce pour son compte, il s'ouvrirait une *Recette Extérieure* d'un nouveau genre. Le décret du 24 décembre 1810, où, de son chef, il s'adjugea ce monopole, ne fit aucun mystère de cette espérance; * mais

---

* Voici comment le duc de Gaëte développa les riches bénéfices qu'attendait S. M. de ce commerce et l'utile emploi qu'Elle était résolue d'en faire. — « Le compte que V. M. s'est fait rendre des bénéfices » que procurait la fabrication du tabac, depuis qu'elle » avait cessé d'être l'objet d'un privilège au profit du » gouvernement, a fait reconnaître que ces bénéfices » étaient tels qu'ils excédaient toutes les proportions » d'un profit commercial, et qu'ils ne pouvaient dès- » lors être, en grande partie, considérés que comme » un véritable impôt levé sur les peuples. V. M. a dès-lors » jugé qu'il était éminemment convenable de remettre le » gouvernement en possession du droit dont il avait » constamment joui avant 1789, et de destiner l'ex-

elle a été déçue de plus d'une manière, car

» cédent des produits qui doit en provenir, au delà » des 21 millions que les droits précédemment établis » ont rendus en 1810 au trésor, à *compenser* une » portion relative de la contribution foncière. Tels » ont été les motifs et l'objet du décret impérial du » 29 décembre 1810. Les produits donneront, d'ici à » deux ans, à V. M. les moyens de *diminuer d'une* » *somme importante* le principal de la contribution » assise sur les biens fonds. »

On voit que l'objet de l'Empereur n'était point d'augmenter le moins du monde le revenu de son fisc, mais de *diminuer* considérablement la contribution qui pèse le plus sur ses sujets. Leur malheur a voulu qu'il ait déjà oublié sa promesse en 1813, où il attend de la reprise de ce privilège royal, 49 millions de plus que ne rendirent en 1810 les précédens droits. Napoléon a également oublié qu'en établissant la ferme du tabac, les Rois ses prédécesseurs avoient eu soin de faire enregistrer au Parlement l'édit qui l'établissait, tandis que le Corps législatif n'a pas même été consulté sur le décret impérial, qui, d'un trait de plume, a exproprié tous les manufacturiers et marchands de tabac. Quelques-uns de ces derniers en ont été si indignés qu'ils se sont hâtés de mettre publiquement le feu à leurs tabacs avant l'arrivée du commissaire impérial parti de Paris en poste pour en venir dresser l'inventaire et en fixer le prix. Un homme digne de foi assure en avoir été témoin à Verdun, et il ajoute que depuis le brûlement des marchandises anglaises, ces espèces de feux de joie n'ont plus rien qui étonne en France. Aussi Napoléon a-t-il eu la paternité de fermer les *yeux sur cet acte de dépit.*

s'il est vrai d'un côté, que l'importation des tabacs exotiques qui, en 1810, coûtait annuellement 11 millions aux Français, ne leur a plus coûté en 1812 que 523 mille francs, et que sous ce rapport Napoléon ait atteint son but favori de faire *rester l'argent dans le pays;* de l'autre, la récolte des tabacs plantés et consommés en France, n'a pas laissé de diminuer de plus de moitié. *

---

* Cette diminution est arithmétiquement constatée par le rapprochement de deux rapports ministériels publiés à vingt-cinq mois de distance. Le dernier, *l'Exposé* de 1813, contient ce qui suit. — « Aujourd'hui, » trente millions de livres de tabac sont le produit » de trente mille arpens de nos terres consacrées à » cette culture. La valeur moyenne de la feuille brutte » est de 12 millions. »

En déposant ce fait dans sa statistique agricole, M. le comte Montalivet, ne s'est sans doute point rappelé le rapport du duc de Gaëte inséré au moniteur du 6 janvier 1810 où l'on lisait : — « Le recensement de la » récolte des tabacs a été fait pour la première fois » en France en 1808, et a donné pour résultat près » de *soixante et dix millions de livres* en tabacs secs » et prêts à entrer en fabrique. »

Ce rapprochement donne pour résultat, une *diminution* effective de *quatre septièmes* dans la récolte des tabacs, pendant les cinq années où le ministre de l'intérieur n'a cessé d'étaler la masse croissante des pro-

Et ce qui a dû le chagriner bien d'avantage; l'exportation des tabacs apprêtés qui, en 1800, avant qu'il s'en mêlât et qu'il eût soumis les apprêteurs à des droits de licence et d'excise, s'élevait à *cinq millions*, est tombée en 1812, à *cent et un mille* francs!

Resterait à expliquer comment, vu ces deux mécomptes, cette branche du revenu a pu, de 1810 à 1812, augmenter d'une vingtaine de millions et surtout à quel titre on en espère soixante et dix millions en 1813. Il est vraisemblable que l'accroissement dans les prix a jusqu'ici compensé, et au-delà, le décroissement dans les quantités consommées; car une fois prise, l'habitude de cette jouissance factice devient un besoin auquel on ne renonce que par l'impossi-

---

duits ruraux en tout genre, et principalement de ceux dont la France a su s'approprier récemment la culture pour *s'affranchir du tribut* qu'elle avait payé jusqu'alors aux étrangers.

Ce déchet dans la récolte des tabacs n'en est point encore à son terme et la cause en est toute simple: on ne se soucie plus de cultiver des tabacs auxquels le manufacturier suprême peut mettre le prix que bon lui semble depuis qu'il en est devenu le seul acheteur.

bilité absolue de se la procurer. Mais il est difficile de tirer encore au clair ce chapitre du dernier compte rendu, vu que pour ouvrir boutique, S. M. I. et R. a été obligée de faire, en acquisitions de terrains, d'ateliers, de comptoirs, d'ustensiles et de tabacs, ou déjà fabriqués ou en feuilles, des avances considérables auxquelles dès 1811, la régie a pourvu par un emprunt de 45 millions et par 52,041,850 fr. de cautionnemens levés sur ceux qui ont sollicité les emplois de gérans, caissiers, commis ou débitans. Pour quelle somme ce nouvel emprunt et ces nouveaux cautionnemens sont-ils entrés dans les 40 millions des prétendus profits effectués en 1812, ou entreront-ils dans les 70 millions des profits présumés pour 1813? c'est ce qu'on ne saura qu'après la publication des nouveaux comptes; mais on en voit assez pour juger que cette entreprise commerciale de Napoléon est une véritable *PRIME de deux à trois cent pour cent* offerte à ceux des fabricans étrangers qui réussiront à introduire clandestinement des tabacs dans son empire. Selon toute apparence, cette entreprise dont il attendait des trésors, tournera au triple préjudice des manufacturiers

Français expropriés de leur commerce, du fisc impérial qui a eu la folie de le prendre à ses profits et risques, et des consommateurs qui, habitués soit à l'ancien tabac de la ferme royale, soit à un tabac fabriqué dans des ateliers où il y avait concurrence, et ne sachant où s'en procurer de semblables regrettent plus que jamais l'ancien régime, déclament ouvertement contre ce monopole et en maudissent en secret l'auteur.

Revenu forestier.

Quand Bonaparte, encore premier Consul, refusa aux émigrés amnistiés leurs forêts sequestrées dont il avait promis la restitution, c'est que la prolongation de ce sequestre le mettait en mesure de hausser à son gré, et à son profit, le prix des combustibles et bois de bâtisse.

Aussi le revenu qu'il en a tiré a-t-il d'abord été en s'améliorant, soit parce qu'il a fallu du tems aux Français pour réduire leur consommation de bois, en raison composée de son prix croissant et de leurs facultés décroissantes, soit aussi, parce que pressée par les besoins urgens du chef suprême et par ses ordres, l'administration des forêts

n'a cessé d'y faire des coupes extraordinaires, dont le résultat est tel que (si l'on peut en croire certains amnistiés, rentrés, dépossédés et émigrés de nouveau) la hache impériale n'aurait déjà fait guère moins de ravages dans leurs forêts que la hache révolutionnaire. Mais comme il y a un terme à tout, ces abatis ayant nécessairement nui aux coupes réglées; dès l'année 1811, où l'on a mis en vente 62,392 arbres de moins qu'en 1810, leur prix a éprouvé une baisse sensible, quoiqu'on se fut flatté de le relever en en envoyant moins sur le marché. On va voir que le produit général des ventes est, tout à coup, tombé à 17 millions au-dessous de l'année 1810, et à 23 millions au-dessous de l'année précédente.

COUPES DE BOIS ET ACCESSOIRES.

1808 . .	51,387,227.	
1809 . .	56,235,978.	
1810 . .	51,036,625.	
1811 . .	33,796,078.	
1812 . .	34,000,000.	Produits *probables* d'après les rentrées déjà effectuées au 1.er janvier 1813.
1813 . .	46,000,000.	*Estimation* du budget de 1813.

En articulant l'aveu de la *forte diminution* qui se manifeste depuis trois ans dans

cette branche importante du revenu, le duc de Gaëte a beau dire — « qu'elle est en *partie* le résultat de la consommation du charbon de terre : » — celle-ci n'y a vraisemblable guère plus contribué que la justice distributive de l'Empereur qui, sur près d'un million d'hectares de bois qu'il retient encore aux émigrés après avoir promis de les rendre, leur en a fait généreusement restituer *deux cent cinquante* en 1811.* La forte diminution de produits dont se plaint le ministre des finances, doit être principalement attribuée, — d'un côté, à ce que pour subvenir aux besoins dévorans de la guerre, on avait forcé et anticipé les coupes; — de l'autre, à ce que l'urgence des besoins a été et est encore telle que sur

* Le dernier compte rendu par l'administration des forêts porte en marge : — « La contenance des forêts » impériales était, en l'an 1810, de 2,264 186 hec- » tares. Cette quantité a été diminuée, en 1811, de » 13,986 hectares qui ont été affectés à l'apanage de S. M. » la Reine Hortense et de 250 hectares *restitués* à » divers particuliers. »

Restitués !... l'expression est remarquable; mais elle a son but, celui de tenir tous les autres spoliés aux pieds de l'Empereur, dans l'espoir d'obtenir, tôt ou tard, ce qu'il reconnaît lui même n'être qu'une restitution.

les sommes qu'a retirées le fisc des produits forestiers, il n'a pas même jusqu'ici mis en réserve un million par année, pour pourvoir, soit aux repeuplemens en semis ou en plantations, soit à l'entretien des pépinières dont le gouvernement ne possède encore que vingt, dans ce vaste empire où il s'est emparé des forêts et les retient, en disant comme Sully, que *la France périra faute de bois.*

Droit d'enregistrement *.

	Brut.
1803	97,080,536.
1809	94,666,318.
1810	103,452,773.
1821	105,803,146.

* Outre le droit *d'enregistremeut* proprement dit, la régie en perçoit d'autres, tels que ceux de *greffe*, *d'hypothèque*, de *timbre*, le *revenu forestier*, etc. etc. droits dont l'ensemble a produit *net* 191 millions en 1810, — 189 millions en 1811, — et 204 millions l'année dernière, à commencer de laquelle les départemens Anséatiques et la Hollande, y ont été assujettis. On ne connaît point encore ce qu'a rapporté séparément, en 1812, chacun des quatre droits spécifiés ci-dessus, parce que le dernier compte rendu n'a indiqué que l'ensemble *probable* de cette recette et non les différens items dont elle se compose.

Si l'on considère que ce léger accroissement ne correspond point, ni tant s'en faut, à celui du nombre des contribuables; s'il est vrai, comme le rapportent des gens dignes de foi, que le prix vénal des propriétés foncières, sur l'achat et même sur l'héritage desquelles se lève ce droit d'enregistrement, ait doublé depuis 1803, à mesure que s'est éloignée l'époque de la grande confiscation des terres; mais s'il est vrai surtout, comme l'assure le dernier *Exposé* impérial, que — « le simple cul- » tivateur achète aujourd'hui, *au plus haut* » *prix*, les terres qui sont à sa convenance; » — cet accroissement apparent dans les produits de ce droit, indique un décroissement réel et considérable dans le mouvement des transactions auxquelles donnent lieu la vente et revente des terres. Singulier phénomène dans un état où depuis dix ans, le fisc a mis à l'encan, sous prétexte de les rendre à la circulation, pour près d'un milliard d'immeubles qui étaient en main morte!

DROITS DE GREFFE.

1803	4,343,698.
1810	4,854,106.
1811	5,154,445.

Cette augmentation est la seule qui soit à peu près en équilibre avec celle du nombre des contribuables; ce qui ne confirme guère *l'Exposé* où le ministre de l'intérieur affirme que *le nombre des procès civils a sensiblement diminué.*

Droits de Timbre.

	Brut.
1803	24,505,853.
1810	24,870,294.
1811	25,086,054.

Cet accroissement d'un cinquantième, dans un intervalle où les contribuables avaient augmenté d'un cinquième, ne contraste guère moins avec cette autre assertion du même ministre : *A aucune époque de notre histoire la richesse n'a été plus répandue dans les diverses classes de la société.*

Droits sur les Hypothéques.

	Brut.
1803	9,731,252.
1810	8,148,230.
1811	8,159,007.

POSTE AUX LETTRES.

	Net.	
1803 . .	11,500,206.	Année à dater de laquelle le tarif des ports de lettres a été haussé à deux reprises et presque doublé
1810 . .	11,423,403.	
1811 . .	13,009,824.	
1812 . .	13,000,000.	Produits *probables.*
1813 . .	12,000,000.	*Estimation* du budget.

LOTERIE.

	Net.	
1803 . .	15,000,000.	
1810 . .	19,183,056.	
1811 . .	19,122,741.	
1812 . .	16,531,084.	Produits *probables.*
1813 . .	15,000,000.	*Estimation* du budget.

Quant aux impôts ci-après, dont les quatre premiers sont perçus par la régie des droits réunis et le dernier par les douanes; on ne peut remonter, pour la comparaison de leurs produits, qu'à l'année 1809 où ils commencèrent à être en pleine perception.

DIXIÈME

du prix du transport des marchandises.

1808	528,433.
1811	586,889.

DIXIÈME

du produit des Octrois des villes.

1808 . . . . . 4,613,454.
1811 . . . . . 4,816,686.

BACS ET PASSAGES D'EAU.

1808 . . . . . 1,156,739.
1811 . . . . . 1,248,681.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

1808 . . . . . 4,399,112.
1811 . . . . . 3,378,613.

DROITS SUR LE SEL.

1808 . . 37,582,285.
1809 . . 48,122,702.
1810 . . 47,780,833.
1811 . . 43,939,705:
1812 . . 50,000,000. Produits *probables.*
1813 . . 50,000,000. *Estimation* du budget.

Ce relevé comparatif des recettes intérieures constate, sur presque toutes les branches qu'on vient de passer en revue, une diminution à peu près égale à l'augmentation qui a eu lieu dans le nombre des contribuables, et semblerait indiquer que, du moins sous le rapport des taxes indirectes, le gouvernement Français n'a rien

gagné à l'accroissement de son territoire, si ce n'est un accroissement de dépenses. Ceci explique assez pourquoi le duc de Gaëte, forcé à soulever enfin le voile en annonçant une *forte diminution dans quelques branches du revenu public*, a pris dans son rapport de 1813 un ton si modeste. Mais aussi, comment se fut-il hasardé à revenir à ses vanteries passées sur la *prospérité des finances* lorsqu'il se voyait condamné à dérouler, pour la première fois, et tout à la fois, le tableau de plusieurs déficits accumulés qui exigent le secours extraordinaire et immédiat d'un million de rentes et de deux cent trente-deux millions de capital !

La tâche des vanteries a donc été partagée cette session entre son collégue le ministre de l'intérieur qui s'est surpassé lui-même, et un comte Molé qui, à titre d'aspirant au ministère et appelé à faire ses preuves, a trouvé le secret de surpasser encore le ministre de l'intérieur. — « Jamais » la situation de nos finances ne fut plus » *florissante*, s'est écrié ce nouvel orateur du » gouvernement. Jamais aucun état n'eut des » revenus aussi considérables qui coûtassent

» moins aux peuples sur lesquels ils sont » perçus*..... Nos ressources se sont éten- » dues d'elles-mêmes avec nos besoins. »

Encore si ce docte financier s'en fut tenu là!..... Mais qui se serait attendu à l'heureux rapprochement qu'il va découvrir entre l'économie et les libéralités de Charlemagne et de Napoléon! — « Nous le voyons, comme » lui, ordonner la vente des herbes inutiles » de ses jardins *lorsque sa main distribue* » *à ses peuples les richesses des nations* » *vaincues.* » Observez que dans le moniteur du 12 mars 1813, ces deux dernières lignes ont été soulignées, comme pour mieux fixer l'attention de l'Europe sur la vérité de ce rapprochement, et rectifier les idées de quiconque s'était laissé dire que les Russes ont non-seulement retrouvé et repris sur le bord

---

* Que dirait l'érudit financier, si je m'engageais à lui prouver, papiers sur table, (ce qui, à la vérité, en étonnera peut être de plus doctes que lui) que parmi les puissances avec lesquelles la France est actuellement aux prises, il en est une (et je ne parle point de la Grande-Bretagne) dont les revenus sont réellement plus considérables que ceux de l'empire Français, et où les frais de perception sont trois fois moins considérables qu'en Angleterre où ils sont quatre à cinq fois moins considérables qu'en France ?

de la Bérézine, toutes les dépouilles de Moscou, mais qu'ils y ont si bien, à leur tour, spolié le spoliateur, que les Napoléons d'or circulent aujourd'hui en abondance sur les rives du Don.

Que le comte Fontanes et autres poëtes ou littérateurs que la révolution a tirés du pair, aient tenu ce langage en 1807, 1809 et 1810, lorsque le Charlemagne moderne arrivait des bords de la Sprée, du Niémen, du Danube et de l'Ebre, couvert de lauriers et chargé d'un immense butin dont il condescendait à leur jeter quelques parcelles : cela se conçoit..... Mais qu'à son retour des rives de la Moscowa, dont il revenait seul, en fugitif, les mains vides, après s'être laissé dévaliser par les Cosaques et y avoir livré à la destruction la plus belle armée que la France eût jamais mise sur pied, elle ait trouvé des hommes assez intrépides pour la féliciter de ce que Napoléon le triomphateur, Napoléon le généreux, Napoléon L'ÉCONOME n'est rentré, comme à l'ordinaire, dans la métropole de l'univers que pour y *distribuer les richesses des nations vaincues*.... Un pareil trait semblait manquer encore à l'histoire de son règne.

Recettes Publiques

De la Trésorerie Française en 1811 et 1812, et Budget des recettes présumées de 1813.

	1811. Produits *effectifs* et dont au 1 janv. 1813 il ne restait que 9,940,120 f. à rentrer.	1812. Produits *probables* d'après les sommes déjà rentrées au trésor au 1 janv. 1813 (a).	1813. Budget des recettes *présumées*.
Contributions directes.	306,000,000	338,686,515	340,696,656
Enregistrement, domaines et bois. . . .	189,275,135	204,000,000	206,000,000
Douanes, droits ordinaires.	79,365,204	80,000,000	100,000,000
Produits extraordinaires. (Déc. du 22 juil. 1810).	23,000,000	40,000,000	(b)
Sels.	43,939,705	50,000,000	50,000,000
Droits réunis y compris le tabac.	128,257,221	147,000,000	220,000,000
Loterie.	16,531,084	12,000,000	15,000,000
Postes.	13,000,000	13,000,000	(c) 12,000,000
Régie de Sels et Tabacs au-delà des Alpes. .	8,547,271	9,000,000	9,000,000
Salines de l'Est.	3,439,098	3,500,000	3,000,000
Monnayes.	1,000,000	1,000,000	
Poudres et Salpêtre.	500,000	500,000	500,000
Recettes diverses et accidentelles. . . .	5,656,059	6,813,485	3,803,344

Recette extérieure (d).	30,000,000	30,000,000	30,000,000
Hollande.	56,494,543		
Départemens Anséatiques.	15,000,000		
Illyrie.	11,094,419	11,000,000	11,000,000
Recettes. (Décret du 15 janvier 1812). . .	12,100,261		
Supplément pour le service de la marine. .	10,000,000		
Moyens extraordinaires affectés sur les biens de Rome.		46,000,000	
Prélevement sur le produit de la vente des biens des communes.			149,000,000
TOTAL. . . .	953,200,000	992,500,000	1,150,000,000

(a) A cette époque, pour compléter la somme de 992,500,000 fr. il restait encore à rentrer 211,520,147 fr. Tout ce qui rentrera en moins sera un nouvel *arriéré* à combler en 1814.

(b) C'est ici la rançon due par la Hollande et les villes Anséatiques pour échapper à la confiscation des denrées coloniales qui s'y trouvaient en magazin lors du décret de réunion. Cette rançon n'a été acquittée en entier qu'en 1812.

(c) Le ministre explique ce déchet d'un million dans les produits de l'année courante en ajoutant à cet article ces mots : *déduction faite d'un million pour la construction d'un nouvel hôtel.*

(d) C'est le tribut frappé, en 1806, sur le royaume d'Italie, et en compensation du quel la France promit de prendre à sa charge la plus grande partie des troupes Italiennes.

Sect. II. *Accroissement des Dépenses.*

L'inventaire des recettes du fisc impérial ne donnerait encore qu'une idée incomplète des embarras où il se trouve, si l'on n'est pas à même d'y comparer l'inventaire de ses principales dépenses, où l'on verra qu'elles vont en croissant plus rapidement encore que les autres ne vont en décroissant.

Dette Publique,

Pensions et Liste civile.

1810.	111,352,000.	
1811.	148,000,000.	
1812.	148,000,000.	
1813.	179,300,000.	Estimation du budget.

Dépenses de la guerre,

pour la portion déboursée, ou à débourser par la Trésorerie Française.

1810 . . .	389,822,555.	
1811 . . .	491,364,866.	
1812 . . .	528,334,117.	
1813 . . .	585,000,000.	Estimation du budget.

La dépense effective de 1809 s'était élevée à 640 millions, ce dont le ministre des

finances ne fit l'aveu que lorsqu'il eut vérifié et put affirmer que 350 millions *seulement* avaient été SUPPORTÉS par le trésor public.

Par quel heureux calcul est-il arrivé à un moindre aperçu pour la campagne de 1813, où indépendamment d'une levée de 350 mille hommes, il s'agit de remonter toute la cavalerie et tous les trains d'équipage? c'est qu'il lui importait de déguiser, autant que possible, à ses compatriotes, la portion des frais de guerre qu'ils risquent d'avoir cette fois à *supporter*. Aussi a-t-il commencé par en retrancher 48 millions, pour les rejeter à l'article intitulé *fonds de réserve;* fonds que les budgets précédens n'avaient jamais porté à plus de 20, et qui se verse à la caisse de la guerre, chaque fois que les *supplémens de la victoire* se trouvent insuffisans. Mais ce supplément n'élève encore les dépenses probables de l'armée qu'à 633 millions, et cependant le rédacteur du budget n'ignore pas qu'elles exigeront plus d'un milliard si la France exécute sa menace d'avoir *constamment* 900 mille hommes sous les armes *.

* Malgré les pertes de l'armée française en Russie,

Afin de mieux dérouter les conjectures de quiconque supposerait ce nombre trop fort pour la somme appropriée, soit à leur entretien, soit surtout aux nouveaux frais de leur équipement, le duc de Gaëte a introduit, dans son dernier rapport, un passage qui, par sa candeur apparente, mérite d'être relevé. — « En 1813, un budget égal » à celui de 1812, devait subvenir à tout; » mais une circonstance qu'il était impos- » sible de prévoir, (ceci signifie évidemment » la cessation des recettes extérieures) a » créé de nouveaux besoins, et la levée

---

cette menace est déjà effectuée, à en croire le dernier Exposé qui se termine par ces mots. — « C'est à la » situation dont je viens de faire l'exposé que nous » devons l'état de nos finances..... (jusqu'ici rien n'est » plus vrai; mais le rédacteur ajoute) C'est cette si- » tuation qui nous *permet* de faire face à deux guerres » continentales, d'avoir *constamment* 900 mille hommes » sous les armes, d'entretenir 100 mille hommes de ma- » telots ou d'équipages maritimes etc. etc. »

Ce nouvel étalage des innombrables phalanges impériales n'était guère moins imprudent que mensonger. Peut-être est-ce à lui que l'Allemagne est redevable des efforts surnaturels du peuple Prussien pour se mettre en mesure de faire face à ces NEUF CENT MILLE *Français constamment sous les armes.*

» d'hommes, ordonnée par le sénatus-con-
» sulte du mois de janvier dernier, occa-
» sionnera de nouveaux frais que l'on ne
» peut *évaluer* à moins de 30 millions. »

Certes, l'évaluation est modeste, s'il s'agit d'effectuer immédiatement la levée dont le sénat a porté l'offre aux pieds du trône en disant : — « Sire, la nation » ajoute à ses nombreuses phalanges, trois » cent cinquante mille Français. Ils seront » les conquérans de la paix. »

Mais pour les conduire enfin à cette conquête, encore faudra-t-il les armer, les équiper, et même les monter. Or si ces trois dépenses ne reviennent qu'à 85 f. 71 c. par homme de toutes armes, ce n'est pas sans quelque raison que les admirateurs de Napoléon lui auront décerné le titre *d'économe.*

Voici un autre passage du même rapport qui a quelque ressemblance à celui qu'on vient de lire et qui n'y a pas été glissé sans but. — « Dans le cas du rétablissement de » la paix continentale, la dépense militaire » devant se *réduire* à l'entretien du com-» plet ordinaire de l'armée, 250 millions » SUFFIRAIENT à tous ses besoins. »

Un article semi-officiel du moniteur du 24 février 1808 avait préparé et anticipé cet aveu. — « Il faudrait bien (en cas de » paix) que l'armée française repassât le » Rhin. 800 mille hommes, aujourd'hui » sous les armes, seraient réduits à 300 » mille, vu qu'aucun état de paix ne peut » être plus considérable, *puisqu'il ne peut* » *y être pourvu que par les finances de* » *l'intérieur.* »

Si jamais Napoléon contracte (mais en donnant des garanties qu'il le tiendra) l'engagement de réduire sa dépense militaire à 250 millions, on pourra se hasarder de nouveau à entrer en relations de paix avec lui et par deux raisons : — 1.° parce que la double dépense des soldes de retraite et de l'entretien des forteresses est telle, que ce qui restera de ces 250 millions ne le laisserait point en mesure d'avoir sur pied au-delà de 250 mille hommes, établissement militaire assez faible, pour le contraindre à être modéré au-dedans, et à se fortifier désormais au-dehors, non plus en décrétant sans cesse de nouvelles réunions; mais en donnant les mains à un système de contre-forces et d'équilibre qui seul, peut établir,

protéger et consolider un droit public en Europe : — 2.° parce qu'en réduisant les dépenses de l'armée à 250 millions, et celles de la marine à 100, le fisc impérial n'aurait plus besoin que d'un revenu public d'environ 750 millions, somme qu'on doit regarder comme le *maximum* des facultés de ses contribuables *. Si Napoléon se soumet jamais à cette réduction, s'il reconnaît la nécessité de ne *pourvoir* à l'entretien de son armée que par *les finances de l'intérieur*; alors, et seulement alors, on pourra croire qu'il a sincèrement renoncé aux *Recettes Extérieures*. Mais jusqu'alors, il n'y a de salut pour l'Europe que dans des efforts proportionnels à l'importance de l'en priver,

---

* Ceci ne signifie point que sous les auspices d'un gouvernement pacifique et modéré, la France, agrandie comme elle l'est, et avec un système d'impositions moins appauvrissant, ne pût fournir d'une manière renaissante et sûre un revenu *brut* d'un milliard. Mais il faut toujours se souvenir qu'indépendamment du *revenu public net*, qui seul figure aux budgets, les frais de perception ainsi que les dépenses appellées *départementales, municipales, communales et spéciales* exigent un autre revenu d'environ 300 millions, et que celles-ci *sont de nature* à ne subir aucune réduction.

puisque l'unique moyen de mettre un terme à ses levées désordonnées de conscrits est d'en rejeter enfin tous les frais à sa charge. Jamais il ne faut perdre de vue, que ce fut d'abord à la supériorité du nombre qu'il dut ses pillages, et ensuite à ces pillages qu'il fut redevable de pouvoir conserver la supériorité du nombre *.

Revenons à l'accroissement des dépenses intérieures.

MARINE.

1810 . . .	111,366,835.	
1811 . . .	155,000,000.	
1812 . . .	159,000,000.	
1813 . . .	167,000,000.	Estimation du budget.

* C'est là ce dont était convenu M. de Hauterive dans son *Etat de la France à la fin de l'an VIII.* — « Les armées françaises, généralement moins nombreuses » que celles des ennemis, se sont rarement présentées » au combat dans la disproportion de leur nombre... » Suivez dans ses savans et rapides mouvemens, le » GÉNÉRAL A JAMAIS CÉLÈBRE.... *on ne trouvera* » *pas que dans une seule bataille, il ait été inférieur* » *en nombre à l'ennemi qu'il avait à combattre.* »

Ce dernier fait, qui était alors très-vrai, ne saurait trop être cité et médité. Il peut être considéré comme l'un des plus imprudens aveux qu'ait fait le gouvernement Français.

Cette dépense est beaucoup plus forte que durant la guerre d'Amérique. Cependant Louis XVI s'était bien gardé de faire marcher de front une guerre maritime et deux guerres continentales.

S'il ne se fut agi que d'un accroissement dans les dépenses *administratives* proprement dites, celui du nombre des administrés l'eut expliqué : mais du moins aurait-on dû s'attendre à ce qu'en raison même des incorporations de la Toscane, des duchés de Parme et de Plaisance, des états de Gènes et de Rome, de la Hollande et des républiques Anséatiques, la somme appropriée aux missions étrangères ; et qui jusqu'alors était entrée dans les budgets pour 8 à 9 millions, y éprouverait une réduction proportionelle à l'agrandissement de l'empire. Tout au contraire, cette dépense vient de doubler depuis que la guerre, en se rallumant dans le nord, a mis fin aux ambassades de Pétersbourg, de Berlin, de Stockholm et de Varsovie.

RELATIONS EXTÉRIEURES.

1810			8,385,000.
1811			8,800,000.
1812			8,500,000.
1813	*ordinaire* .	8.500,000	17,500,000.
	fonds de reserv.	9,000,000	

Ce fonds de neuf millions qui figure ici pour la première fois, au crédit du département des affaires extérieures, a bien l'air d'être une amorce et qui plus est un appel à ceux des ministres étrangers disposés à repomper sous main, et pour leur propre compte, quelques parcelles des tributs dont le vainqueur avait publiquement frappé leurs souverains. C'est à ces souverains à y avoir l'œil; mais s'il se trouve dans leurs conseils des hommes assez avides pour se laisser tenter par ces neuf millions, et assez aveugles pour se figurer que Napoléon soit dans le cas d'acheter, à prix d'or, leurs services ou même leurs secrets, il sera des premiers à rire de la crédulité de ceux d'entr'eux qui lui auront tendu la main pour ce prétendu *fonds de réserve.* Ou si l'on suppose qu'il s'agisse ici de quelque *subside* destiné soit au Dannemarck, soit à la Pologne; quels n'auront pas dû être la surprise et le dépit de Napoléon en voyant qu'à l'époque où ses Recettes Extérieures venaient de se changer en dépenses, et où ses recettes intérieures éprouvaient; comme le dit son ministre, une *forte diminution*, il est réduit à soudoyer ses alliés; lui, qui s'était cru sûr d'en faire toujours des tributaires!

Les articles mentionnés ci-dessus présentent à eux seuls, pour 1813, en y comprenant le fonds de réserve, une dépense qui excède de 4 millions le grand total des rentrées de 1812, et cependant ils ne comprennent encore ni les dépenses ordinaires et extraordinaires du ministre de l'intérieur, ni celles des quatre ministères de la justice, des finances, du trésor public et de la police, ni surtout celle du clergé retombée à la charge de la nation depuis qu'elle le dépouilla de ses terres et de la dîme *.

Comment vont s'y prendre les financiers impériaux pour faire face à cette forte et subite augmentation de dépenses, surtout à

---

* Pour avoir en entier le nouveau budget des dépenses, il suffit d'ajouter les suivantes aux cinq articles ci-dessus qui montent à 996,990,000

Grand juge			29,000,000
Intérieur	ordinaire. . .	16,600,000	59.000,000
	extraordinaire .	42,400,000	
Finances			21,000,000
Trésor impérial			8,700,000
Cultes			17,000,000
Police générale			2,000,000
Manufactures et commerce			7,810,000
Frais de négociations (ce sont les frais d'escomp.)			8,500,000
		Total	1,150,000,000

une époque où venait de se manifester simultanément une *forte diminution* dans la plupart des branches du revenu; et à une époque encore où il ne s'agit pas seulement de pourvoir aux dépenses extraordinaires de l'année courante, mais de couvrir le déficit des dix précédentes ?

Par de nouveaux impôts..... où en découvrir de productifs, depuis que le dernier (celui d'un centime par feuille d'impression) n'a rapporté en 1811, que 58 mille 54 fr. et qu'au lieu du profit immense qu'on espérait de la vente exclusive des tabacs impériaux au dehors, cette vente a tout-à-coup diminué de 3,739,100 fr. à *cent et un mille francs !*

Essayera-t-on de hausser les tarifs des taxes qui existent ?..... Depuis six ans Napoléon ne cesse de dire qu'il se propose de *diminuer incessamment, d'une somme importante, le principal de la contribution foncière*, et la plupart de ses financiers donnent déjà à entendre qu'il faudra de même alléger ou modifier celles que perçoit la régie des droits réunis.

Ses promesses réitérées de diminuer la contribution foncière n'ont cependant point

empêché le comte Molé d'annoncer — « qu'en » portant les tarifs à leur maximum, il eut » été FACILE de trouver sur l'impôt foncier » et sur le sel une augmentation de cent » millions ».

Quoique l'annonce de cette prétendue *facilité* ne fut destinée que pour les cabinets du nord, les législateurs français n'en ont pas moins pris l'allarme et chargé le président de leur commission des finances d'y répondre en ces mots : — « Votre commis- » sion *regrette* que la gravité des circons- » tances et les besoins de l'état n'aient pas » permis *d'invoquer des modifications* » *utiles et des ADOUCISSEMENS désirés* » *dans l'assiette des droits réunis;* mais » bien sûre des intentions du gouvernement, » elle exprime le *vœu* que par l'effet d'une » surveillance active sur la perception, le » contribuable soumis à la rigueur des tarifs » soit préservé du fléau de l'arbitraire ».

Voilà un *vœu* bien plus respectueusement exprimé que ne l'étaient autrefois les remontrances des Parlemens. Mais il n'en a pas moins fallu un espèce de courage chez le baron Lezurier qui a osé monter à la tri-

bune pour s'en rendre l'organe et entrer en controverse avec un conseiller d'état. *

---

* Un témoin oculaire assure que la harangue du conseiller d'état avait été accueillie par une improbation générale : Mais ce qui la lui attira ne fut, ni le passage où la force de l'habitude le fit parler de Napoléon l'invincible comme *distribuant aux vainqueurs les richesses des nations vaincues*, ni même celui où il chercha à effrayer l'Europe sur la *facilité* d'élever de cent millions le produit des impôts en portant les tarifs à leur maximum. Ce fut le passage qui suit, personnellement dirigé contre les législateurs eux mêmes, puisqu'il donnait à entendre qu'on ne leur communiquera plus les comptes de finances que de trois en trois ans : — « Il est *nécessaire* que des députés de toutes les parties » de l'empire, viennent, *au moins tous les trois ans*, » recevoir dans cette capitale le compte des revenus » publics. »

Quoique le trait ne fut glissé qu'en parenthèse, et comme pour mieux prouver la nécessité des comptes rendus, les députés comprirent d'abord qu'un orateur du gouvernement ne se le serait point permis sans y avoir été autorisé, et leur imagination y ayant entrevu la menace de *consolider* leurs honoraires de la même façon que les intérêts de la dette hollandaise, en les réduisant au tiers, ils en ont puni le conseiller d'état, en passant fièrement à l'ordre du jour et en renvoyant son discours à leur commission de finances, sans même lui accorder les honneurs de l'impression.

Quant à son maître ; il peut, si bon lui semble,

Encore une fois, comment va-t-on s'y prendre pour faire face aux besoins de l'Etat?... par des EMPRUNTS !..... tel est l'effroi qu'en ont les financiers de Napoléon, depuis qu'ils savent qu'il serait hors de sa toute puissance d'ouvrir un emprunt volontaire de cent mille écus, que son rapporteur dit en propres termes : — *si l'emprunt était notre unique ressource, on nous en verrait proposer le rejet.*

Cette résolution de rejeter l'offre de toutes espèces de prêts, fussent-ils spontanés et leur *unique ressource*, a conduit les financiers impériaux à en découvrir une d'un genre plus neuf, quoiqu'elle ne ressemble pas mal à un emprunt et même à un empruut forcé.

---

discontinuer cette communication : les onze comptes rendus insérés successivement dans le moniteur, sont assez clairs pour ne laisser presque rien à désirer à quiconque voudra connaître, en détail et à fond, toutes les branches de son revenu et de ses dépenses. Reste à savoir seulement, si cette insertion n'a point été l'un des actes les plus audacieux de son audacieuse administration.

Section III. Ressource extraordinaire votée en mars 1813.

En recevant les innombrables adresses où ses loyales cités lui annoncaient qu'elles allaient faire sortir de terre une cavalerie toute armée et le conjuraient de ne jamais douter des ressources infinies de la France, Napoléon se rappela que beaucoup de villes et de communes, surtout dans les départemens réunis, ont conservé jusqu'ici en biens fonciers, un revenu net d'environ 20 millions, revenu dont il avait depuis longtems confié la surveillance à son ministre de l'intérieur, afin d'en connaître toutes les sources et de mieux juger s'il ne vaudrait point la peine d'y mettre un jour la main. Après s'être défait des anciens canaux, sous prétexte de se procurer les fonds nécessaires pour en creuser de nouveaux, après avoir vendu, à petit bruit, toutes les terres du sénat, de la légion d'honneur, des universités, des académies des collèges et des hopitaux, et en avoir dépensé le capital en leur assignant des rentes sur le grand livre, pourquoi ne pas traiter ses bonnes villes comme il venait d'en agir en-

vers leurs établissemens de charité? pourquoi ne pas mettre leur dévouement à cette dernière épreuve en profitant du moment où son ministre venait de leur révéler que, *par une circonstance impossible à prévoir*, le SURPLUS qu'on avait cru jusqu'alors exister dans les revenus publics, s'est trouvé n'être qu'un DÉFICIT?

Cette prise de possession a été le principal, ou pour mieux dire l'unique objet de la loi financière de 1813. Jamais contrat plus frauduleusement rédigé. Après avoir fait beaucoup valoir aux municipalités qu'elles ne peuvent que gagner à l'échange de biens fonciers, *incommodes en eux mêmes*, et d'un produit toujours incertain, contre de bonnes rentes sur le grand livre; les rapporteurs et rédacteurs de cette loi, non contens d'y déléguer au conseil d'état le soin de décider arbitrairement la rente qu'elles recevront en échange, l'ont couchée de manière qu'elles n'auront droit à une indemnité qu'autant que leurs terres et maisons, qu'on va livrer toutes ensemble à la chaleur des enchères, produiront au-delà de 232 millions. C'est sur la perspective de ce surplus, (car on affecte d'en espérer 370 millions)

qu'on se propose de leur acquérir autant de cinq pour cent que pourra en acheter ce surplus. Mais si, par impossible, on n'en retire que les 232 millions dont 149 sont appropriés aux dépenses de l'année courante, et le reste aux précédens arriérés, la loi n'a point encore avisé aux moyens d'assurer l'équivalent qui aura pu leur être adjugé par Arrêt du Conseil.

Le rapporteur du corps législatif est le seul qui ait eu la franchise de préparer les municipalités à ce dernier sacrifice.—« Il » est vrai que l'art. 3 n'assure qu'une rente » proportionnée au revenu *net* des biens » *cédés* et qu'il peut résulter de la fixation un » DÉSAVANTAGE pour quelques communes. » Mais pourquoi craindrions-nous de le dire? » ne parlons nous pas à des Français ? » *c'est ici* SEULEMENT *que commencent* » *les sacrifices.* »

Quoi ! les onze à douze cent mille jeunes conscrits levés et sacrifiés depuis la rupture du traité d'Amiens ne comptaient donc pour rien aux yeux de leurs familles !.. les sacrifices des pères n'ont *commencé* que depuis qu'on s'adresse à eux pour fournir l'équipement et contribuer à la solde de leurs enfans !

Quant au *désavantage* qu'on annonce à quelques communes comme *pouvant résulter* de ce contrat de CESSION ; les dix-sept banqueroutes consulaires et impériales les ont sans doute trop éclairées pour s'attendre à toucher jamais ni revenus, ni rentes, ni équivalent. Mais cette expropriation ne les aura-t-elle point surprises de la part de l'homme qui avait dit en montant sur le trône : *les lois de la propriété forment le pacte entre le souverain et le trône*?—Où sont les officiers municipaux qui, en se pâmant de joie lorsqu'il prononça ces paroles dignes de Trajan, auraient pu croire que le Trajan moderne leur tint en réserve ce dernier coup, et qu'avant de le frapper et de s'approprier leurs terrres et maisons, il attendrait qu'ils vinssent lui en offrir le revenu en faisant assaut de sacrifices pour remonter sa cavalerie ?

Rien de plus bannal que les motifs allégués pour colorer l'assentiment du corps législatif à cette loi. La plupart ont roulé sur la convenance de faire disparaître jusqu'aux derniers restes de l'ancienne main-morte, afin que toutes les terres de l'empire rentrâssent dans la circulation ; motif assez mal

choisi aprés le décret qui venait de rétablir les substitutions en faveur de la nouvelle noblesse. — Tel orateur a fait valoir que les biens des corporations n'ont *pour personne le charme de la propriété*, et qu'elles s'en détacheront sans peine, puisqu'ils ne sont connus que des administrateurs pour qui même ils deviennent une *source d'embarras*. — Tel autre a essayé de consoler les administrateurs municipaux en représentant le gouvernement impérial comme trop paternel pour mettre en vente ni les CASERNES, ni les paturages communs qui *nourrissent la vache du pauvre;* ou pour s'emparer, soit des halles utiles à la conservation des denrées, soit des hôtels de ville, des salles de spectacle et des promenades publiques où les citoyens d'une commune *se délassent de leurs travaux*. Le baron Lezurier a même pris sur lui de garantir qu'on leur laissera leurs temples, et SANS DOUTE AUSSI les maisons destinées aux ministres des différens cultes *. Tous

* Dans la bouche du président de la commission du corps législatif, ces mots, *sans doute aussi*, indiquent clairement que les législateurs et leurs commissaires ont

ont remis en avant la grande utilité dont il est pour un Etat de *lier*, autant que possible, *les fortunes particulières à la fortune publique*..... En lisant leur apologie de ce nouveau vol on se croit ramené aux premiers jours de la révolution; car les financiers impériaux n'ont fait que transcrire, mot à mot, ce qu'avaient dit les financiers républicains pour faire ressortir tout ce qu'allait gagner le clergé par l'échange de ses terres contre de solides pensions. Quant à Napoléon, il a dédaigné de faire personnellement usage de lieux communs si rebattus; mais à titre de *premier ami de ses peuples*, il a fortement exprimé la satisfaction qu'il éprouve de n'avoir à leur imposer AUCUNE NOUVELLE CHARGE *.

Aucune nouvelle charge!..... Comme si

---

eu quelques doutes si le fisc impérial ne se proposait point de mettre aussi les presbytères à l'encan, dans l'espoir que les communes les y racheteraient une seconde fois.

* « J'ai BESOIN DE GRANDES RESSOURCES pour faire » face à toutes les dépenses qu'exigent les circonstances; » mais moyennant différentes mesures que vous propo- » sera mon ministre des finances, je ne devrai imposer » *aucune nouvelle charge à mes peuples.* »

les dépenses des villes auxquelles faisait face le revenu foncier dont il s'empare, ne retomberont pas à la charge de leurs habitans, ainsi que l'entretien du clergé est retombé à la charge des fidèles depuis qu'on s'empara de ses terres!

SECTION IV. *Conjectures sur les moyens de guerre et de paix qui restent au Gouvernement Français.*

Quiconque a pris la peine de comparer les comptes des trois dernières années doit s'être convaincu, non-seulement que le budget de 1813 a beaucoup atténué les dépenses probables de la guerre, mais qu'on y a exagéré, pour la première fois, et sans mesure, la plupart des recettes présumées. C'est ainsi qu'on a officieusement ajouté aux droits réunis, 73 millions de plus qu'ils n'ont rapporté en 1812; sans se souvenir qu'on venait d'expliquer la non-réalisation des profits sur le tabac par l'état de guerre qui dure encore. Chose non moins commode! on y a porté, d'un trait de plume, les douanes à un quart en sus de ce qu'elles ont rendu en 1812, quoiqu'on sache qu'il ne tient qu'à l'Angleterre de réduire leur

revenu au même point qu'en 1809 où il tomba à 11 millions, ainsi qu'il ne tiendrait qu'à elle de changer en perte le bénéfice de 70 millions qu'attend Napoléon de son commerce de tabacs *.

---

* L'Angleterre, pour y réussir, n'a qu'à mettre décidément fin au régime des *licences*, régime qui, en rouvrant les ports français au pavillon neutre, les a soustraits aux justes représailles du décret de Berlin. Elle ne s'y est prêtée sans doute que pour se débarrasser de l'excédent de ses denrées coloniales. Mais ce sont les droits d'entrée sur ces denrées qui fournissent, sinon la totalité du revenu *brut* des douanes impériales, du moins la totalité de leur revenu *net*. Or les derniers comptes de Napoléon nous apprennent qu'en contresignant ces *licences* et en permettant à ses sujets d'acheter aux Anglais pour 14 à 15 cent mille Livres sterling de sucres, de cafés, de cotons, d'indigos, d'épiceries, de bois de teinture et de cuirs, il s'est constitué, en 1811, un revenu douanier net de 79,365,204 fr. et de 80 millions en 1812. Dans un pareil état de choses, il reste aux Anglais à considérer si, vu la pénurie qui a déjà visiblement réduit et réduira de plus en plus le développement de ses moyens offensifs, ils ne devraient point sacrifier cette branche peu importante de leur commerce, et s'exposer à un mal très-supportable, soit pour faire un beaucoup plus grand mal à leur ennemi, soit pour rendre un service éminent à leurs alliés. L'occasion est d'ailleurs d'autant plus propice pour mettre Napoléon à cette épreuve et lui refuser le secours.

Afin de mieux saisir, d'un coup-d'œil, comment s'y est pris, cette annnée, le duc de Gaëte pour faire cadrer les recettes qu'il ap-

---

de ces ventes que d'un côté, il menace de s'en passer dès qu'il aura consommé les grandes mesures dont la découverte occupe en ce moment ses savans; et que de l'autre, la rupture avec l'Amérique Unie n'ayant pas laissé sur l'océan un seul pavillon neutre, on n'aura plus besoin de dévier de l'ancien droit de guerre pour bloquer hermétiquement la France et en interdire l'accès à des navigateurs qui ne sont plus neutres.

De même encore, si jamais les Anglais se déterminent à commencer contre le gouvernement français la guerre de douanes qu'il a tant et tant provoquée, rien ne les empêchera d'établir à Jersey et à Guernesey des manufactures de tabac qui, exemptes de droit d'entrée et de sortie, approvisionneraient en peu de tems une forte portion de la France, au grand détriment du manufacturier suprême condamné bientôt, ou à garder sa marchandise en magasins, ou à la céder pour le tiers du prix qu'il y met.

Afin de s'en convaincre, il suffit de lire la dernière statistique manufacturière où M. de Montalivet a eu l'étourderie de révéler que depuis le monopole, la fabrication des tabacs en *sextuple la valeur*; c'est-à-dire que son maître vend ou espère vendre, pour 72 millions, des tabacs préparés qu'il achète bruts à 12 millions!

En offrant, à un prix, inférieur des deux tiers, un tabac bien supérieur en qualité, les manufacturiers de Jersey, auraient la double perspective de s'enrichir et de forcer

pelle *présumées* avec des dépenses qu'il sait être certaines, il faut de toute nécessité en revenir aux rapprochemens et aux chiffres.

	Produits *présumés* d'après le Budget de 1812.	Produits probables.	Budget de 1813.
Douanes.	80,000,000	80,000,000	100,000,000
Droits réunis, y compris les tabacs. . . .	170,000,000	147,000,000	220,000,000

Ainsi, et bien qu'en 1812 les droits réunis eussent rapporté 23 millions de moins que n'en avait espéré le précédent budget, celui de 1813, afin de mieux se mettre à l'abri d'un nouveau mécompte, les porte à 73 millions au-delà de leurs derniers produits! moyen facile d'*équilibrer*, sur le papier, les recettes avec les dépenses, et de braver les arriérés!

Quant aux 149 millions qu'on espère de l'emprunt sur les biens des villes; la vente de ceux-ci n'étant réalisable qu'à l'aide d'un autre em-

---

S. M. I. et R. sinon à leur céder la place, du moins à renoncer aux profits usuraires qu'Elle aspirait à tirer de ce commerce. Mais après tout, peut-être convient-il de dédaigner cette guerre de douanes, et de laisser Napoléon-le-Grand prendre goût au commerce, ne fut-ce que pour le mettre à portée de comprendre que vendre sans acheter n'est pas chose facile.

prunt forcé à la caisse d'amortissement, et l'article 5 de la nouvelle loi lui ayant ordonné d'en avancer les fonds, il n'est point impossible que ce second emprunt ait eu lieu dès le lendemain du jour où le premier eût été sanctionné. Mais les seuls préparatifs de la campagne auront suffi pour absorber ces 149 millions, et le tems s'approche déjà à grands pas, où il s'agira non-seulement de rembourser cette anticipation, mais de la remplacer, pour 1814, par quelqu'autre ressource fiscale qui produise en plus, tout ce que les douanes et les droits réunis auront produit de moins que les 320 millions pour lesquels ils ont été si gratuitement portés sur le budget de l'armée courante.

Si Napoléon ne supplée pas aux derniers pillages du dedans en renouvellant au plutôt ceux du dehors, le prochain rapport du duc de Gaëte contiendra l'aveu d'un déficit tout autrement considérable que le dernier. Ce ministre s'estimera trop heureux si les recettes de 1813 s'élèvent à 992 millions, comme en 1812. *

* Selon toute apparence, on ne saura pas de sitôt à quoi s'en tenir sur le montant de celui-ci, vu que

Il ne faut cependant pas conclure de ce qui précède que les armes soient encore prêtes à tomber des mains de son maître faute de moyens pécuniaires. Point d'illusion plus dangereuse que de croire à l'épuisement radical de ses ressources fiscales, si ce n'est peut-être l'ancienne habitude de les envisager comme inépuisables. Tout ce qu'on en peut dire, et qui est bien certain, c'est que depuis deux à trois ans, la privation de Recettes Extérieures l'a déjà réduit à n'avoir d'autre alternative que; — ou de compromettre le sort de ses armées en les conduisant à des expéditions assez lointaines pour qu'en cas de victoire, elles n'attendent, pour ainsi dire, de lui rien que de nouvelles recrues; — ou de circonscrire ses plans de guerre sur une échelle proportionnée aux sommes que son empire est en état de lui fournir.

Si l'on admet, toutefois, qu'en forçant les ressorts, il réussira à y lever près d'un

---

Napoléon ne manquera pas de prétextes pour ajourner à la paix toutes communications de nouveaux comptes rendus; ce à quoi je souscris d'autant plus volontiers que je me trouve comme engagé à les contrôler et que la tâche devient par trop monotone et fatiguante.

milliard cette année, on ne doit point se dissimuler qu'en laissant péricliter la plupart des services publics, en laissant arriérer de plus en plus les soldes de retraite, les salaires du clergé, les honoraires des juges, et en reculant même de quelques mois, s'il le faut absolument, l'échéance des rentes, le chef suprême, sur cette somme, s'il la touche, pourra en approprier plus de la moitié à ses armées. Mais à peine 600 millions suffiront-ils à l'entretien de 350 mille hommes, tant en Allemagne qu'en Espagne ou en Italie, et de 150 mille, tant sur les côtes de France qu'aux dépôts ou dans les places frontières. S'il prétend en lever et en entretenir un plus grand nombre, cette dépense s'augmentera tout au moins d'autant de millions de francs qu'il aura d'avantage de milliers d'hommes sous les armes. Et, *vice versâ*, le nombre de milliers d'hommes à sa charge, diminuera l'année prochaine proportionnellement au nombre de millions de francs qu'il reçevra de moins en 1814 qu'en 1813.

Bien entendu qu'un pareil calcul suppose toujours qu'en 1813, comme en 1812, on saura le forcer à supporter toute sa part

des dépenses de la campagne; car rien n'est plus oiseux et ne serait plus décevant que de ramener l'issue de cette lutte à une question de finances, ou de fonder le moindre espoir sur le dépérissement de celles de Napoléon, si l'Autriche sur qui il compte plus que jamais pour les recruter, se laisse dépouiller de nouveau, et lui permet de disposer des ressources qu'il saura bien vite tourner contr'elle pour peu qu'elle hésite à les tourner contre lui.

S'il est vrai cependant, que dans le conseil d'état où s'est débattue l'expropriation des communes, on ait proposé et agité une autre spéculation, sinon plus productive, du moins plus prompte, celle d'échanger, contre des rentes sur le grand livre, tous les capitaux des pupiles déposés en espèces sonnantes chez les notaires, et s'il est vrai, ce dont je doute, que ces dépôts s'élèvent de 30 à 50 millions, on peut les regarder comme figurant déjà au budget de 1814. La capture est digne de Napoléon, et qui sait si en se déterminant à ce dernier coup de main, il n'ajoutera point au titre de *Médiateur* de la confédération Helvétique, celui de *Protecteur des orphelins* de

son empire ? Mais cette nouvelle exhérédation ne reculera ses difficultés que de quelques semaines : arrivé là, il se repentira de plus en plus d'avoir prodigué une grande partie de ses Recettes Extérieures en dépenses de luxe et d'avoir follement sacrifié le peu qui lui en restait à l'équipement des troupes chargées d'imposer un tribut de cent millions de roubles à l'Empereur Alexandre.

Tels ont été les vrais motifs de son excursion en Russie. Aussi n'est-ce que depuis cette excursion, où les Recettes Extérieures ont tout à coup tari, qu'on peut prononcer sur la doctrine de ceux qui, dès son avènement au consulat, l'ajournèrent à cette épreuve, comme à celle qui mettrait au jour le décroissement de son revenu intérieur et l'accroissement simultanée de ses dépenses à mesure qu'il s'accoutumerait à les faire acquitter par ses voisins.

Voyez comment la cessation des tributs du dehors, pendant une seule campagne, a tout-à-coup déchiré le voile qui avait si long-tems couvert les déficits du dedans. Voyez comment cette circonstance, *impossible à prévoir*, dit son ministre, a déjà

forcé celui-ci d'enfler de son mieux les recettes présumées de 1813, pour les faire cadrer avec des dépenses qu'il atténue aussi de son mieux, afin de les réduire à 1150 millions. Quelle distance entre ce dernier budget impérial et l'annonce du premier budget consulaire, où M. de Fermon, aujourd'hui comte et ministre, assura que les dépenses publiques n'excéderaient point 340 millions! Et quelle singulière époque le comte Molé vient de saisir pour décerner par excellence à son héros le titre *d'économe!*

Quant au duc de Gaëte; poursuivi comme il l'est, par tant d'anciens arriérés dont il avait jusqu'ici oublié l'existence, et par le nouveau déficit qu'il ne s'est point dissimulé tout en faisant l'impossible pour en dissimuler une partie; on ne saurait s'étonner si, au milieu des difficultés inextricables où il se trouve, ses vanteries se sont tout-à-coup changées en doléances. Mais son collégue, le ministre de l'intérieur qui n'a point encore succombé au même découragement, s'est chargé d'en fournir le correctif dans un Exposé, à la lecture duquel les Français ébahis ont dû se répéter plus d'une fois ce qu'il leur disait dans l'un des pré-

cédens : *Eh ! ne sommes nous pas dans le siècle des* MERVEILLES !

La thèse qu'il avait à soutenir n'était pas des plus faciles : il a pris sur lui de mettre en lumière que si les moyens externes viennent à manquer à la France, elle a dans ses moyens internes un fonds de richesses intrinséques qui, loin de s'épuiser par la guerre, n'a fait que s'accroître *avec elle et par elle.* Toute épineuse que paraîsse cette tâche, il l'a si bien remplie que le comte Molé lui-même ne sachant qu'ajouter à ce merveilleux tableau de prospérités, s'est borné à en assigner les deux principales causes : — « Si un homme du siècle » des Médicis ou du siècle de Louis XIV re- » venait sur la terre et qu'à la vue de tant de » merveilles, il demandât combien de règnes » glorieux, de siècles de paix, il a fallu pour » les produire ; vous répondriez Messieurs, » qu'il a suffi de *douze années de guerre* » et d'un *seul homme.* »

Quand les applaudissemens redoublés qui interrompirent et suivirent la lecture de l'Exposé ministériel eurent permis au président de prendre la parole, il en remercia l'auteur de manière à lui faire entendre qu'il avait atteint son but. *Puissent nos ennemis re-*

connaître enfin les ressources INFINIES *de la France.*

Ce désir officieux de bien mettre les ennemis de la France au *fait de ses* RESSOURCES *INFINIES ;* est tellement le but et le but unique des rapporteurs impériaux, que le baron Lezurier lui-même, tout en commençant son rapport par des regrets sur les *désavantages* qui pourront résulter pour quelques communes, du nouveau budget, l'a terminé par ces mots : — « D'après l'adhésion » que nous allons donner au budget de l'Etat, » que nos *ennemis se* TROUBLENT, que nos *amis se rassurent.* »

Ces ennemis se *troubleraient* tout autrement à la lecture de quelque bulletin ou Napoléon annoncerait qu'il s'est emparé des magasins de l'armée Prussienne, qu'il a fait rendre gorge aux Cosaques dont il tient la caisse militaire en ses mains, que ses troupes vivent à discrétion en Bohême où le cabinet de Vienne s'est laissé prendre en flagrant délit, qu'il vient de recommencer la *moisson des Recettes Extérieures* et qu'on peut être tranquille sur le *déficit.*

Quant au dernier budget, où il s'est replié pour la première fois sur ses recettes inté-

rieures, et où il se vante d'avoir fait *preuve de ressources*, non plus en frappant de contributions des villes Suisses, Allemandes, Espagnoles ou Russes; mais en confisquant d'un coup de filet les revenus fonciers de toutes les villes de son empire; peut-être ceux que le baron Lezurier appelle les *ennemis de la France* verront-ils dans ce budget plus de motifs pour se *rassurer* que pour se *troubler*.

Et que répondra-t-il lui-même à tel des *amis* de la France qui s'aviserait de lui demander comment dans cette France, aujourd'hui si florissante, dans cette France dont les ressources INFINIES sont à l'entière disposition d'un homme qui ne manque assurément pas d'audace, et dont la main féconde tout ce qu'elle touche; comment il arrive, dis-je, que cet homme, pour s'y procurer un modique secours de 149 millions n'ait plus su découvrir d'autre expédient, en 1813, que de faire main basse sur les derniers restes de biens fonds que les corporations avaient soustraits, comme par miracle, à l'œil dévorant de Robespierre?

Son successeur a beau nous répéter, comme le directoire, que *ses ressources*

sont encore toutes entières : les deux eules qu'il ait jusqu'à présent exploitées avec succès sont — son épée, — et l'imposture..... La première s'est déjà bien émoussée en Russie : quant à la seconde ; s'il ne l'a pas encore épuisée, il est vraiment en droit de l'envisager comme *infinie* et *inépuisable.*

Poursuivons-le dans ses derniers retranchemens. Analysons le nouvel *Exposé* de son ministre de l'intérieur, travail enrichi de trois statistiques, — manufacturière, — agricole — et commerciale, appuyées sur soixante et quinze tableaux officiels ; pièces uniques dans leur genre, et qui se rattachent, sous plus d'un rapport, à la question des finances.

Seconde Partie.

Section I.re *Statisque Manufacturière.*

C'est ici la seconde pièce de ce genre qu'a déjà mise au jour le gouvernement impérial. Mon dernier écrit contient sur la première, une analyse où j'invitais ceux des Allemands qui ont fait de cette science leur étude favorite, à porter leur attention sur certains articles; entr'autres sur les cuirs, les savons, les livres; et à dire si la valeur ou quantité indiquée comme annuellement consommée dans le vaste empire français, ne leur paraissait pas, ainsi qu'à moi, à peine suffisante pour les consommations d'un Etat du troisième ordre. *

M. de Montalivet s'est hâté de prévenir les observations que je leur avais demandées. Mais comment a-t-il réparé, en 1813, les bévues de sa première statistique?..... en y en substituant une nouvelle qui ne ressemble pas plus à celle de 1811, que si l'une eût

* Cette première statistique se trouve en entier au N.° VI des *pièces justificatives* de l'écrit intitulé: Napoléon administrateur et financier. Londres. 1812.

été dressée pour la France et l'autre pour la Chine !

Son premier travail n'avait estimé les produits annuels des tanneries et mégisseries qu'à 59,880,000 fr. somme qui comprenait expressément la valeur des matières premières. Le second les porte à 53 millions, après en avoir déduit 42 pour les cuirs et peaux en poils.

Le premier n'estimait le produit des savonneries qu'à 5,574,210 fr. Le second l'élève à 30 millions; et quant aux impressions de livres et de gravures qui n'y étaient estimées qu'à 1,745,000 fr. elles figurent aujourd'hui pour 12 millions; encore cet article est-il accompagné d'une note marginale destinée à prévenir le lecteur que l'imprimerie embrasse beaucoup d'autres produits qu'on ne doit guère évaluer à moins du triple de cette somme.

Chose tout aussi bisarre que ces variantes! le grand total des valeurs n'en reste pas moins le même au bas des deux tableaux, puisque l'ancien était de 1,362,130,613 fr. et le nouveau de 1,365,000,000 ; identité d'autant plus merveilleuse, que le premier tableau, je le répète, avait expressément

associé et confondu la valeur des matières brutes avec celle du travail qui les façonne, tandis que le second la retranche expressément. Cependant, et malgré ce retranchement qui est un objet d'environ 435 millions, M. de Montalivet n'en retrouve pas moins son ancienne somme, et la retrouve pour les seuls bénéfices de main d'œuvre !

On ne saurait trop regretter qu'en publiant sa nouvelle édition, ainsi corrigée et enrichie, il ait oublié de mentionner celle de 1811, de nous dire pourquoi il l'a laissée si complétement de côté, et comment il s'y sera pris, ou pour en rectifier les erreurs, ou pour en éviter de semblables. Ce triple oubli nous met hors d'état de juger si son nouvel essai mérite plus de confiance que le précédent et s'il n'en paraîtra point encore, l'année prochaine, un troisième qui ne ressemblera pas plus au second que celui-ci au premier.

Néanmoins, et pour que les lecteurs ne perdent point le fruit des laborieuses recherches du ministre impérial, je vais leur présenter en deux colonnes ses deux documens officiels en y classant les articles dans l'ordre le plus propre à faire ressortir, d'abord les ressemblances, puis les dissemblances.

MANUFACTURES.

Désignation des objets annuellement fabriqués et de la valeur de leurs produits, y compris celle des matières premières.

Moniteur du 11 novembre 1811.

Orfévrerie et bijouterie.	96,000,000
Horlogerie.	29,040,000

MANUFACTURES.

Désignation des objets annuellement fabriqués et de la valeur de leurs produits, non comprise celle des matières premières.

Moniteur du 27 février 1813.

Dito, d.° produit 96 millions, dont deux tiers pour matières premières; ce qui laisse en bénéfices de main d'œuvre.	32,000,000
D°. produit 30 millions, où la matière première entre pour un tiers; ce qui laisse en bénéfices de main d'œuvre.	20,000,000

Tanneries, mégisseries et ganteries.	59,880,000	D°. d°. d°. produit 95 millions, où la matière première entre pour 42; ce qui laisse en bénéfices de main d'œuvre.	53,000,000
Savonneries.	5,574,210	D°.	30,000,000
Raffineries de sucre.	10,153,000	D°.	50,000,000
Imprimerie, librairie et gravures.	1,745,000	D°. d°. d°. produit 14,435,150 fr. dont la valeur du papier déduite laisse en bénéfices de main d'œuvre.	12,000,000
Papéteries, cartons, cartes et papiers peints.	28,836,000	D°. d°. d°.	36,000,000
Préparations de tabac.	24,901,200	D°. produit 72 millions, où la matière première entre pour 12; ce qui laisse en bénéfices de main d'œuvre.	60,000,000
Brasseries.	22,710,000	D°. produit de 8,500,000 hectolitres de bières.	40,000,000
A reporter.	278,839,410	*A reporter.*	333,000,000.

Report ci-contre.	278,839,410
Distilleries et brûleries.	44,658,060
Exploitation et raffineries de sel. . . .	27,358,000
Article omis dans la première statistique.	
Filatures de coton, tissus, mousselines, calicots, petites étoffes croisées et bonneterie.	218,721,200
Draps, tricots, grosses et petites étoffes de laines, serges, cadix, bonneteries, tapisseries.	227,893,263
Filatures de soie, étoffes de soie, gazes, crêpes, rubannerie, blondes, bonneterie et tulles de soie. . .	122,559,750

Report ci-contre.	333,000,000
Articles omis dans la seconde statistique.	
Cidres: 10 millions d'hectolitres, qui à raison de 5 fr. l'hectolitre, donnent un revenu de.	50,000,000
D°. d°. d°. d°. d.° d°. produit 290 millions, où l'achat du coton entre pour 55; ce qui laisse pour *accroissement de valeur.*	235,000,000
D°. d°. d°. d°. d°. d°. produit 370 millions, où la valeur des laines entre pour 160; ce qui laisse en bénéfices de main d'œuvre. . .	210,000,000
D°. d°. d°. d°. d°. produit 124 millions, où la valeur des soies entre pour 40; ce qui laisse en bénéfices de main d'œuvre.	84,000,000

Toiles de chanvre, filatures comprises, toiles de lin, tissus de fil et de coton, coutils et rubans de fil, lacets, cordonnets, etc.	97,358,110	D°. d°. d°. d°. d°. produit 232 millions où la valeur des matières premières entre pour 93; ce qui laisse en bénéfices de main d'œuvre. .	139,000,000
Glaces, verreries, faïence, porcelaine, poterie, tuilerie et briquéterie. .	41,873,000	D°. d°. d°. d°. produit.	82,000,000
Autres articles réunis, principalement en métaux travaillés. . .	302,869,823	Autres articles réunis.	232,000,000
Totaux. . .	1,362,130,613	Totaux. . .	1,365,000,000

Ces deux statistiques sont dans l'original beaucoup plus détaillées que l'extrait ci-dessus, car la première contenait soixante et seize articles que la seconde a réunis en vingt-trois. Mais outre qu'il suffit de connaître ceux que je viens de transcrire; les produits des métaux travaillés se trouvent si différemment classés, dans l'une et l'autre, qu'il m'eût été impossible de les décomposer afin de les placer sous des nomenclatures propres au rapprochement dont je m'occupais.

D'ailleurs, tout homme exercé comprendra d'abord que ces deux documens sont à refondre presqu'en entier, et qu'à l'exception des produits manufacturés qui payent des droits, tels que l'orfévrerie, la bijouterie, les livres soumis à un centime par feuille, les cidres, bières et tabacs; la plupart des autres peuvent à peine être admis comme des aperçus plus ou moins conjecturaux. Ces aperçus varieront plus ou moins chaque année, selon que les mille préfets et sous-préfets ainsi que les fabricans auxquels s'adressent ceux-ci, seront plus ou moins intéressés à voir ou à peindre l'état de leurs manufactures en beau ou en laid.

Qui ne voit, par exemple, qu'afin de mieux faire justice de mes calculs dépréciateurs sur le faible produit des savonneries qui ne fournissaient qu'un approvisionnement annuel d'environ 3 sous à chaque individu; le ministre, tout en le sextuplant d'un trait de plume, s'est dispensé d'en retrancher la valeur des huiles, ainsi qu'il l'a oublié pour les cidres et les bières, qui, après avoir déjà joué un rôle principal, comme *fruits* et *grains*, dans sa statistique rurale, reparaissent dans celle-ci, et pour toute leur valeur, comme produits manufacturés; ce qui n'a pas laissé d'enfler l'une ou l'autre d'une centaine de millions.

Mais voici un reproche bien plus grave à lui faire : je m'engage à prouver ci-après, et sans lui laisser la possibilité d'une réplique, que les produits d'un seul article, celui des cotonades, y sont exagérés d'environ *deux cents millions*..... Qui le croirait! le rédacteur impérial y a gratuitement supposé une importation de cotons égale à celle de 1809, quoiqu'elle ait été cinq fois moindre en 1812!

Un autre artifice non moins grossier, mais plus pardonnable, parce qu'il l'a mis plus

franchement à découvert, consiste à avoir élevé les produits des raffineries à 40 millions au-dessus de ce qu'ils ont été en 1810 et 1811; le tout, en se fondant sur un calcul qui lui donne lieu d'espérer que quand les avantages de la culture des betteraves seront mieux connus, elle fournira 40 millions de livres de sucres bruts. Puis, après avoir affirmé qu'on *peut compter sur ces résultats pour* 1814, il les passe sans hésiter en ligne de compte parmi les produits déjà réalisés en 1812, et en dote ainsi par anticipation les raffineries, sans même en déduire la matière première; ce qui ne laisserait pas un écu aux cultivateurs de betteraves qu'il cherche tant à stimuler.

C'est bien de ce second accouchement que M. de Montalivet pourrait dire qu'il est *gros de l'avenir.* Il n'y a rien qu'on n'y trouve, le passé, le présent et surtout le futur*.

---

* Sa statistique en perspective ne ressemble pas mal aux projets de canaux ou de palais que déroule chaque année l'Empereur son maître et à certains rapports de ses préfets, qui, comme celui de l'Aube, après avoir fait un tableau affreux et candide de la misère de son département, transportait ses lecteurs dans l'avenir et

Il faudrait s'aveugler à plaisir pour ne pas voir, que soit afin de déguiser les effets appauvrissans de son système continental, soit afin de détourner les regards publics de la grande catastrophe que venaient d'éprouver ses armes au-dehors, Napoléon aura ordonné à son ministre de les fixer sur la grande prospérité du dedans en y jettant quelque *bulletin manufacturier* d'un nouveau genre, et qu'il l'aura spécialement autorisé à composer des faits s'il en manquait. Grâces à cette autorisation, ce dernier est si enchanté de son magnifique inventaire

---

disait : — « Tel est l'état actuel du département de » l'Aube, à la fin du XVIII.e siècle. Quand le siècle » qui commence sera révolu, celui qui à cette époque » sera chargé de décrire sa situation dira — que la po- » pulation est plus que doublée, — que les plaines » arides ont disparu pour faire place à des vergers, à » des prairies artificielles, à des guérets; — que les » vins des Riceys et de Bar-sur-Aube descendent par » la Seine et l'Aube jusqu'au Havre; que les étoffes » fabriquées à Troyes vont défendre les Russes contre » la rigueur de leur climat et les Egyptiens contre les » ardeurs de la zone torride. Etonné de *tant de splen-* » *deur*, il sera forcé de remonter aux sources de cette » prospérité. Alors il rendra hommage à l'énergie de » la génération présente etc. etc. etc. »

qu'il le termine en se félicitant d'avoir prouvé que les manufactures de la France n'ont jamais été plus florissantes. Et pour le coup, il y a si bien réussi, du moins avec S. M. I. et R., qu'Elle s'est rendue garante de l'assertion en disant aux législateurs : *Mon ministre vous fera connaître que dans aucun siècle l'agriculture et les manufactures n'ont été en France* A UN PLUS HAUT DEGRÉ DE PROSPÉRITÉ.

Rien, non rien ne trahit davantage son ignorance et celle de ses faiseurs, que les forfanteries auxquelles ils se sont livrés en arrivant à ce grand résultat : — Le travail des industrieux habitans de notre vaste empire ajoute, chaque année, à la valeur de leurs produits bruts une autre valeur de 1,365 millions de francs.

Laissons un moment de côté les exagérations et doubles emplois qui réduiraient, certainement, à bien au-dessous d'un milliard les salaires et les profits acquis, chaque année, par les Français de tout âge et de tout sexe voués aux divers travaux spécifiés ci-dessus. Admettons qu'ils s'élèvent à 1365 millions de francs, et supposons, (supposition inadmissible, mais qu'il est permis de

hazarder ici pour mieux sortir du vague des idées où l'on retombe toujours plus ou moins lorsqu'il s'agit de sommes aussi fortes) supposons, dis-je, que les 42,738,377 habitans de l'empire eussent tous également participé à cette masse de travaux; la portion de chacun d'eux en salaires annuels se serait bornée à 31 fr. 94 c..... Il n'y a pas trop là, ce semble, de quoi allumer des feux de joie sur l'état *florissant et prospère* des manufactures de la France impériale.

Supposons de même que tous ses habitans se fussent également partagés, en 1812, les produits de leurs manufactures. — Aux 1,365 millions ci-dessus, ajoutez-en 435 pour valeur des matières premières ; — puis retranchez de ces deux sommes environ 200 millions pour les produits d'objets exportés. — 1600 millions de produits fabriqués et partagés entre 42,738,377 consommateurs, n'auront fourni à chacun d'eux pour sa consommation annuelle, (en orfèvrerie, bijouterie, outils de profession, ustensiles de ménage, armes, instrumens de musique, ameublemens de toute espèce, ébénisterie, voitures, selleries, marbres, verreries, porcelaine, poterie, livres,

gravures, papiers, savons, cuirs, peaux, tabacs, étoffes de soie, chanvre, lin et coton, (et même en approvisionnemens de bouche tels que cidres, bières, sucres de betteraves ou de canne, etc. etc. etc.) que *trente-sept francs quarante quatre centimes.*

A la vérité, cette supposition n'est pas plus admissible que la précédente, puisque la grande majorité des Français n'achète ni bijoux ni livres, ne porte point d'étoffes de soie, ne boit pas un verre de bière, n'use pas une once de savon et ne porte pas à la bouche un grain de sucre: mais voici deux rapprochemens plus fondés et non moins propres à nous faire sortir du vague des idées.

Premier rapprochement.—Si l'on adopte comme approximative la première des deux statistiques qui, en portant à 1,362 millions, la valeur vénale et annuelle du grand total des produits manufacturés en France, l'a certainement plutôt exagérée qu'atténuée, on sera étonné de voir que ce grand total qui suffit aux besoins de 42 millions de Français, égale à peine le total des objets manufacturés qu'exportent les Anglais pour les besoins des autres peuples après avoir amplement pourvu à leurs propres besoins. En 1810, la valeur

réelle de l'exportation des marchandises manufacturées dans la Grande-Bretagne, sans y comprendre la réexportation des denrées coloniales qui l'élèverait à L. 62,702,409 st. monta à L. 49,975,634.

Second rapprochement. — Les diverses contributions que lève Napoléon sur les Français, en y comprenant celles qui (comme frais de perception, taxes départementales, droits d'octroi etc.) ne figurent point sur les budgets du revenu public, leur soutirent et leur enlèvent toute la valeur de tous les produits ouvragés qui sortent de toutes leurs manufactures; valeur dont je retranche, il est vrai, les 200 millions exportés pour payer les matières premières qu'elles mettent en œuvre.

Tel est le pays où le comte Molé vient » de s'écrier: — « Je n'hésite point à le dire » et sans crainte d'être démenti par quiconque » voudra y réfléchir; le peuple français est » le peuple de l'Europe qui paye le moins » d'impôts aujourd'hui. »

Telle est l'extrême modération du système d'impôts auquel l'empire français *doit* selon lui *toute sa force, système admirable par sa simplicité,* ajoute-t-il, *et qui prouverait*

à lui seul tout ce qu'il entre de bon sens dans le génie. *

Mais laissons ces extravagances pour nous en tenir à ce fait dont nous sommes redevables au ministre de l'intérieur. — La valeur des consommations de ses compatriotes en toute espèce d'objets manufacturés se borne aujourd'hui à 37 fr. 44 c. par tête et par an!... Certes, le peuple français doit être ou devenu bien sobre, ou déjà bien habitué aux privations, et sur toutes choses bien docile, puisque ses administrateurs actuels, en lui fournissant les preuves arithmétiques d'un approvisionnement si chétif, osent le congratuler sur l'étendue merveilleuse de ses consommations, sur les inconcevables progrès de son industrie et sur ce qu'à *aucune époque de son histoire, la richesse n'avait été plus répandue dans les diverses classes de la société !*

---

* Ce trait de justice envers le restaurateur des finances françaises n'est point resté sans récompense. Au moment où j'écris, le comte Molé vient de recevoir, par interim, le porte-feuille du duc de Massa ministre de la justice. Le voilà en passe de devenir non-seulement Grand-Juge et duc d'empire, mais rédacteur en chef des *Exposés* et premier historiographe de Napoléon I.er

Tel est cependant le tableau de misère qu'ils viennent de dérouler fièrement à l'Europe pour mieux lui montrer l'impossibilité de ruiner un empire qui n'a cessé de s'enrichir au milieu de la guerre et par la guerre.

Combien ils se fussent gardés de mettre au jour un pareil document et surtout d'en tirer gloire, s'ils avaient lu les documens du même genre publié en Saxe et en Silésie ! Mais que répondront-ils à tel Anglais ou Ecossais qui, à leur pompeux étalage des 31 fr. 94 c. de salaires que se partagent annuellement les industrieux français, opposerait un tableau dressé sur le même cadre, où les salaires des manufacturiers de son île, en les supposant aussi également distribués entre tous ses habitans, s'élèveraient pour chacun d'eux à une somme au moins *décuple*?

En analysant de même la statistique rurale de M. de Montalivet, on verrait qu'elle n'a guère mieux rempli le but qu'il avait en vue et qu'elle est nécessairement plus conjecturale encore que la précédente. Mais je suis forcé d'en renvoyer l'examen à un travail séparé, vu qu'une pareille analyse exigerait, à elle seule, beaucoup plus d'étendue qu'il n'en a donné au sien. Je vais donc passer à sa

statistique commerciale, tout autrement digne de foi, car celle-ci du moins s'appuie sur des registres de douanes dont on a une série suffisamment longue et complète pour que les erreurs, s'il s'en est glissé, aient été à peu près les mêmes dans les diverses années qu'il importe de rapprocher et de comparer.

Section II. *Statistique commerciale.*

Les avantages du commerce extérieur ne consistent point dans la quantité plus ou moins grande de métaux précieux qu'il attire ou retient dans un pays; mais dans l'impulsion plus ou moins grande qu'il donne aux travaux pour lesquels ce pays a le plus d'aptitude et auxquels ils devient de plus en plus apte à mesure que s'étend le cercle de ses échanges. L'activité de ceux de ses travaux dont les productions sont consommées au dehors, s'y répand, peu-à-peu, sur tous les travaux dont les productions se consomment au dedans et vivifie ces derniers de deux manières;—d'abord, parce que les exportateurs, en devenant plus laborieux et plus aisés,

font une plus grande consommation des produits de leurs propres compatriotes qui en deviennent, par cela même, à leur tour, plus capables d'acheter, de consommer et de reproduire ; — ensuite, parce que les importations toujours croissantes qui accompagnent toujours l'accroissement des exportations d'un peuple, lui faisant connaître de nouvelles jouissances et par conséquent de nouveaux besoins, sont pour lui un nouvel aiguillon au travail, unique acheminement à la richesse.

Si donc le commerce extérieur mérite que les gouvernemens étudient ses progrès, c'est surtout comme thermomètre du commerce intérieur qui suit infailliblement la marche ascendante ou descendante de l'autre. Or puisqu'on ne saurait tenir, sur les transactions commerciales du dedans, un registre le moins du monde aussi digne de foi que l'est le registre des douanes pour les transactions du dehors, c'est sous ce rapport, c'est-à-dire, pour connaître si la quantité des travaux annuellement exportés et importés augmente ou diminue ; mais non pour connaître la hausse ou la baisse de ce qu'on appelle vulgairement *Balance du commerce*, que les regis-

tres des douanes méritent une attention particulière.

Grâces en soient rendues à M. de Montalivet ! il a enfin consenti à publier les deux derniers bilans commerciaux de la France impériale.

Quoiqu'aucun bilan de ce genre ne soit et ne sera jamais exempt d'erreurs, ceux-ci méritent une confiance toute particulière, vu les frais énormes que fait aujourd'hui le gouvernement français pour empêcher la contrebande, et vu l'état de guerre qui la gêne.

Les deux journaux d'exportations et d'importations transmis chaque mois au département de l'intérieur, ont un tel caractère de vérité, qu'il ne resterait rien à y désirer s'ils étaient tenus en *quantités effectives*, et non en *valeurs réelles* ou *prix courans*. On conçoit qu'il est presque aussi difficile aux douaniers de ne pas se méprendre sur le prix des marchandises qui entrent ou qui sortent, qu'il leur serait facile de les inscrire avec exactitude par *poids*, *mesures*, *pièces* etc. Dans la Grande-Bretagne, où l'on a soin de tenir et de publier deux relevés de ce genre, dont l'un indique, mais par simple aperçu, la *valeur réelle* des marchandises importées

ou exportées, et l'autre constate leur *quantité effective* *; c'est toujours sur celui-ci que se fixe l'attention des hommes qui s'en occupent et qui, tous ou presque tous, sont trop éclairés sur ces matières pour ne pas s'attacher bien moins à l'accroissement du solde qu'on attend des autres peuples qu'à l'accroissement des travaux échangés contre leurs travaux. Mais en France, où le registre intitulé, *Balance du commerce*, est uniquement dressé, comme l'indique son titre, pour vérifier si l'argent entre ou sort; on met beaucoup moins de prix à connaître la quantité croissante ou décroissante des échanges, que la différence entre le montant des achats et des ventes, afin de bien s'assurer si le solde à recevoir ou à payer augmente ou diminue.

---

* Je parle ici du registre des *valeurs* appelées OFFICIELLES, registre qui, tout en paraissant n'indiquer que les prix, indique réellement les *quantités*, par poids, mesures ou pièces, par cela seul que depuis plus d'un siècle, les douaniers sont tenus de les y enregistrer au même prix, soit que ce prix hausse ou baisse sur les marchés. Si donc, à dater de cette époque, les importations de chanvre ou les exportations de draps s'y trouvent augmentées de L. 1,000,000 st. à L. 3,000,000, c'est une preuve que le nombre des pièces de drap ou des *quintaux de chanvre* a exactement triplé.

L'un des graves inconvéniens de ces sortes de registres est qu'ils deviennent, en peu d'années, des guides plus ou moins trompeurs pour comparer le commerce à telle ou telle époque. Il saute au yeux que si le prix vénal des productions achetées et vendues, vient à hausser dans vingt-cinq ans, disons *d'un tiers ;* (ce qui de 1788 à 1812 paraît avoir été assez généralement le cas en Europe) pour que les transactions commerciales de la France au dehors indiquent le même surplus de travaux à échanger, ce qui est toujours le point important et le seul important, il faudra que les échanges de 1812 soient représentés par une valeur vénale de 1200 millions de francs, s'ils étaient représentés en 1788 par une valeur de 900 millions.

Et il faut bien que cette considération n'eut point échappé à M. de Montalivet, puisqu'en mettant enfin au jour ses registres commerciaux, il ne donne que ceux de 1811 et de 1812, et s'empresse de les comparer à ceux de 1787, 1788 et 1789, sans remplir la lacune entre ces vingt-trois années, et sans faire mention de ce que durant l'intervalle, les prix vénaux ont plus haussé que durant les cent années antérieures.

Encore à cette suppression a-t-il joint l'artifice de décomposer l'inventaire des échanges commerciaux de 1789, afin de le recomposer pour en retrancher gratuitement, — d'un côté, une valeur de 93 millions en produits ruraux ou industriels exportés aux colonies françaises ; — de l'autre, une valeur de 236 millions importée de ces mêmes colonies ; le tout, sous prétexte que faisant *partie intégrante* de la France, ses transactions avec elles auraient dû être reléguées parmi les transactions du commerce domestique.

Peut-être y aurait-il quelque chose de vrai dans l'observation, si cette double branche de l'ancien commerce de la France (intérieur ou extérieur peu importe) n'était pas aujourd'hui complétement détruite. Que sont devenus les riches propriétaires des colonies qui y consommaient précisément le quart de tout le surplus des objets manufacturés que la métropole avait à échanger au-dehors? Si le petit nombre des colons qui ont échappé à l'incendie de leurs propriétés, y végètent aujourd'hui dans la dernière misère, sans qu'elle ait encore trouvé, pour ses manufactures et ses productions

précieuses, d'autres consommateurs, soit étrangers soit nationaux, qui aient pris leur place, l'industrie et l'aisance de ses producteurs doivent avoir éprouvé un déchet proportionnel au double déchet et des envois qu'ils faisaient alors à ces fermes trans-atlantiques et des denrées coloniales qu'ils recevaient en retour et qu'ils ne reçoivent plus.

C'est ce dont le ministre de Napoléon n'a tenu aucun compte. — En 1789, dit-il, l'une » des années où le commerce extérieur de la » France a été le plus considérable, il ne » s'est élevé qu'à 357 millions en exporta- » tions et à 400 millions en importations; » car il ne faut pas compter, comme *im-* » *portations*, les 236 millions de nos co- » lonies qui faisaient alors *partie intégrante* » de la France..... En les considérant comme » telle, nous ne comptons pas dans les » exportations les 93 millions que nous leur » donnions à cette époque en productions » de notre sol Européen. » — Ici, le ministre retranche encore des unes et des autres les matières d'or et d'argent, en observant qu'elles ne sont que le *payement fait par l'étranger de quelques-unes des exportations:* — Puis, après ces trois retranchemens, dont le dernier

est aussi raisonnable que les deux premiers l'étaient peu, S. E, se résume en ces termes. — « Les importations en France n'étaient » donc *réellement*, en 1789, que de 345 » millions et les exportations de 357. C'est » un commerce d'environ 360 millions, soit » que l'on considère l'actif, soit que l'on con- » sidère le passif. »

A cet inventaire qui, ainsi mutilé, ne laisse plus en 1789 que *sept cent deux* millions pour l'ensemble des achats et des ventes annuelles, l'auteur de l'*Exposé* oppose fièrement la somme des ventes et des achats en 1811 et 1812, où les premières se sont élevées à 713 millions et les seconds à 555. Puis, et quoique ce total de 1268 millions ne présente plus, année moyenne, soit pour l'actif soit pour le passif, qu'un mouvement annuel de *six cent trente quatre* millions; arrivé à ce résultat, M. de Montalivet s'arrête et s'écrie: — « *En* 1812, *l'exportation des produits de notre sol a donc excédé les plus fortes sommes auxquelles elle se soit élevée à d'autres époques..... Nous exportons beaucoup plus d'objets manufacturés.*

Ses deux assertions ne sont fondées qu'autant qu'il est fondé lui-même; — 1.° à prendre l'*année 1812 isolément*, au lieu de s'en

tenir à la moyenne de 1811 et 1812, qui réduit les exportations précisément à 356 millions: — 2.° à escamoter toutes celles des anciennes exportations qui s'expédiaient aux colonies. Mais passons-lui néanmoins ces deux tours de force : quelle comparaison établir entre la quantité réelle de travaux qu'indiquerait, à vingt-trois ans de distance, une vente de 356 millions? Ou si l'on suppose que la masse des produits représentés aux deux époques par ces 356 millions soit restée effectivement la même; encore n'y aurait-il rien de bien consolant dans cette supposition, puisqu'à la seconde époque, ce surplus destiné aux exportations a été le produit des travaux d'un nombre d'exportateurs la moitié plus considérable qu'à la première époque.

Tels sont les artifices auxquels l'auteur de la nouvelle statistique s'est amusé à recourir pour perdre ses lecteurs dans deux tableaux comparatifs qui n'offrent aucun point de comparaison, et dont il s'empresse de conclure que les relations commerciales de la France au-dehors sont aussi actives et même plus profitables pour elle qu'avant la révolution ; ce qu'il prétend avoir démontré par

e *rapprochement des résultats du commerce extérieur à différentes époques.*

Mais pourquoi n'avoir fait ce rapprochement qu'à deux époques si lointaines? pourquoi n'avoir comparé les dernières années de la France impériale qu'aux dernières années de la France monarchique? * Pourquoi être

---

* La première question qui se présentera à tout homme exercé dans ces matières, en jetant les yeux sur le Tableau N. 59 (qui paraît bien complet puisqu'il contient sept pages in-folio distribuées en cinq colonnes dont chacune comprend près de trois cents articles), serait de savoir pourquoi l'on n'y a comparé les TROIS années 1787, 1788 et 1789, qu'aux DEUX années 1811 et 1812, tandis qu'il eût été si naturel de réunir à celles-ci l'année 1810, afin de comparer *trois* années à *trois* années.

La lacune est d'autant plus singulière que dans le cours de *l'Exposé* on avait franchement avoué que les exportations de 1810 s'étaient élevées à 376 millions et les importations à 336; ce qui présente, pour le total des échanges commerciaux de 1810, 86 millions de plus que pour ceux de 1811, et 72 millions de plus que pour ceux de 1812.

Cet aveu une fois articulé, comment arrive-t-il que dans l'inventaire détaillé auquel renvoye l'*Exposé*, l'année 1810 disparaisse absolument et qu'on n'y ait indiqué que les articles, dont se sont composées les exportations et les importations de 1811 et 1812, pour les rapprocher des articles dont s'étaient composées celles de 1787, 1788 et 1789?

Le rédacteur des tableaux a évidemment eu quelque

remonté si haut, si ce n'est pour mieux dépayser ses lecteurs et leur faire croire, que les deux époques peuvent soutenir la

---

puissant motif pour faire ainsi un mystère des différens item dont s'étaient composées, soit la valeur des 376 millions exportés, soit celle des 336 millions importés en 1810, et d'autant plus que ce mystère le conduisant à ne comparer que *deux* années à *trois*, devait inévitablement faire soupçonner quelque piége.

Puisque M. de Montalivet avait débuté par affirmer que *depuis* 1806 (c'est-à-dire depuis le décret de Berlin) *l'industrie Française a fait les plus grands progrès*, le vrai moyen de prouver sa thèse eût été de comparer les cinq ou six années qui ont suivi le système continental aux cinq ou six années qui l'avaient précédé. Au lieu de cela, il nous laisse dans une obscurité complète sur les échanges commerciaux des années 1802, 1803, 1804, 1805, 1806, 1807, 1808 et 1809, et se borne à nous indiquer le montant de ceux des années 1810, 1811 et 1812, afin de comparer, en grand détail, le commerce de ces *deux* dernières années avec celui des *trois* années 1787, 1788 et 1789. Puis, et pour que l'inventaire de celles-ci ne l'emporte point trop sur le sien, il en retranche sans façon, les 236 millions que la France recevait de ses colonies et les 93 millions qu'elle leur envoyait !... Je le répète; vit-on jamais une jonglerie pareille, et que penser, ou d'un gouvernement qui y a recours, ou d'un peuple auquel on se flatte d'en imposer par un semblable artifice?..... Telle est cependant la manière dont on recueille aujourd'hui en France les matériaux qui serviront à l'histoire de *Napoléon le grand*.

comparaison? .... comme s'il fut entré jusqu'ici dans l'esprit d'aucun homme juste et raisonnable de faire à Napoléon un reproche fondé de ce que les relations commerciales n'ont point encore repris la même activité qu'elles avaient sous Louis XVI! Aucun des écrivains qu'on appelle ses *dépréciateurs*, et les Français eux-mêmes, auxquels il avait cependant fait cette promesse, ont-ils jamais songé à la lui rappeler? Non sans doute. Mais ce qu'ils sont bien en droit de lui demander, serait de les mettre à portée de connaître si le cercle de leurs échanges au dehors s'est étendu ou resserré depuis qu'il s'empara à Saint-Cloud des rênes de l'Etat en faisant de si belles phrases sur la *misère qui pressait le peuple* et sur l'importance de rendre au commerce son *ancienne splendeur*.

Puisque ce rapprochement était le plus propre, et le seul propre à faire connaître son administration commerciale, pourquoi s'être imposé silence sur les transactions du commerce durant les premières années consulaires, époque où ses ministres se lamentaient sur l'état de ruine où le Directoire le leur avait laissé, et où ses préfets en parlaient, comme l'un des ingénieurs parlait des routes

de la Bretagne, en assurant qu'il ne s'agissait de rien moins que d'en découvrir les traces?

On va bientôt démêler les motifs qui ont déterminé à jeter un voile sur les cinq ou six années antérieures au *système continental.* Par le plus singulier des hazards, en nous fournissant les registres commerciaux des deux dernières années impériales, M. de Montalivet a oublié que son prédécesseur M. Chaptal avait fourni de son côté ceux des deux premières années consulaires, registres insérés aux moniteurs du 26 floréal an IX, et du 24 germinal an X.

Ils y sont accompagnés de deux rapports suffisamment candides pour y discerner que Bonaparte en avait ordonné la publication, comme celle des rapports de ses préfets, afin de bien constater le dépérissement où étaient tombés les arts utiles lorsqu'il s'engagea à déblayer toutes les ruines de la France et à porter en peu d'années son commerce à un degré de prospérité qui révélerait à ses habitans le secret de leurs forces, les étonnerait eux-mêmes et ferait le désespoir de leurs ennemis : — *Vivent les assauts d'industrie !* écrivit alors le citoyen Fionvelle, en croyant bonnement que le *Citoyen Pre-*

mier Consul était saturé de gloire militaire et que sa brûlante ambition allait s'ouvrir une carrière toute nouvelle dans les conquêtes qu'il avait en vue pour l'industrie et le commerce.

Si la comparaison des registres commerciaux dressés à onze ans de distance, par deux différens ministres, est la meilleure manière de le juger par ses œuvres, que vont dire ses admirateurs en apprenant qu'en 1800 et 1801, époque si voisine de la révolution de Saint-Cloud où l'anéantissement du commerce extérieur fut l'un des griefs qu'il fit valoir pour détrôner le Directoire, les échanges commerciaux (par où j'entends toujours la somme réunie des exportations et des importations) étaient de deux millions plus considérables qu'aujourd'hui... qu'aujourd'hui, où les valeurs vénales sont vraisemblablement d'un sixième plus élevées qu'alors, et où les décrets de réunion ont augmenté de près d'un tiers le nombre des importateurs et des exportateurs ?

Les exportations et les importations réunies de 1800 et 1801 s'étaient élevées à 1,270,755,700 fr. ce qui donnait, année moyenne, *six cent trente-cinq* millions

pour l'ensemble des achats et des ventes; ensemble qui, en 1811 et 1812, ne s'est plus élevé, année moyenne, qu'à *six cent trente-trois.*

Lorsque le ministre Chaptal publia ces deux registres en preuve que les transactions du commerce au dehors s'étaient déjà accrues de 67 millions dès la seconde année du gouvernement consulaire, et qu'elles *tendaient d'une manière sensible vers un accroissement progressif*, eut-il pu prévoir que onze ans après, il aurait pour successeur un homme qui, sans être sûr que ces deux documens fussent oubliés, en publierait d'autres où l'on verrait un léger décroissement commercial malgré un vaste accroissement territorial? Eut-il pu prévoir surtout qu'à la vue de ceux-ci, un descendant de l'illustre Molé monterait à la tribune pour s'étonner qu'il *ait suffi de douze ans de guerre et d'un seul homme pour opérer tant de merveilles?*

Quoique le résumé qu'on vient de voir en dise déjà beaucoup sans doute, il faut prendre la peine de descendre dans les détails et d'examiner, un à un, les principaux articles sur lesquels a porté cette diminution des

échanges, pour se convaincre qu'elle en dit encore davantage sur l'appauvrissement des Français qu'on ne le supposerait d'après un aperçu général.

EXPORTATIONS.	*Moyenne* des années VIII et IX (1800 et 1801. Tableaux de M. Chaptal.	*Moyenne* des années 1811 et 1812. Tableaux de M. de Montalivet.
Soieries, pour	40,268,000	70,115,800
Toilerie de lin et de chanvre.	34,119,000	15,456,200
Lainage.	24,839,500	26,826,950
Cotonade.	12,667,500	15,446,200
Modes, meubles, horlogerie, bijouterie, mercerie, peaux, habillemens, porcelaine, cloux, quincaillerie, savons, verrerie, etc.	21,024,000	43,165,930
Vins de Bordeaux	16,603,500	3,695,000
Vins divers	23,029,000	30,190,000
Eaux de vie.	19,091,500	14,913,050
Bestiaux.	13,889,000	8,907,250
Sel.	5,828,000	3,699,650
Blé et farine.	4,035,000	933,900
Fromages et fruits secs	4,801,000	9,125,750
Viandes et poissons salés.	506,000	4,544,350
Métaux en cuivre, fer, etc.	5,205,900	4,002,700
Bêtes de sommes en mules et mulets.	2,149,000	1,474,100
Fils et coton filé	3,131,500	964,650
Tabacs apprêtés	4,979,000	1,920,050
Cochenille	5,673,000	1,661,300

Cuirs apprêtés.	8,349,000	11,898,900
Soies (*a*).		2,805,950
Autres objets réunis.	37,564,650	83,744,720
NB. La moyenne des exportations, soit en monnaies, soit en matières d'or ou d'argent. qui a été, pour 1800 et 1801, de 638,600 fr., et pour 1811 et 1812, de 9,595,000 fr. est retranchée de ces deux colonnes.		
* Totaux généraux par année . . .	287,753,050	355,400,400

* Ce tableau comparatif exige quelques explications.

Sur les 355 millions d'exportations actuelles, il y en a près de vingt qui ne sont que des *réexportations* de produits des deux Indes et non un surplus de produits ruraux ou manufacturés que les Français aient eu à offrir aux autres peuples. La réexportation seule du café entre, par exemple, pour 4,549,950 fr. dans l'exportation des objets réunis ici en masse au dernier article. Ces réexportations ne sont qu'un commerce de transit: aussi le gouvernement Britannique a-t-il soin d'en tenir un registre à part; mais le gouvernement Français les réunit et les confond toujours avec les exportations nationales afin d'enfler d'autant la somme de celles-ci.

L'exportation des soies (*a*) qui a eu lieu en 1811 et 1812, est due à l'incorporation des départemens transalpins et n'a pas empêché que la France, comme on le verra ci-après, n'en ait importé pour 15 millions.

J'ai retranché des deux Tableaux d'exportations dressés par M. Chaptal, les matières d'or et d'argent comme je les retrancherai ci-après dans ses deux tableaux d'importations, parce que M. de Montalivet a eu soin de les sortir des siens. Et ce dernier a eu toute raison d'en agir ainsi, car en supposant que

On voit que depuis onze ans les exportations se sont accrues dans le rapport de 28 à 35. Mais outre qu'il s'agirait de vérifier si dans l'intervalle le prix vénal des marchandises exportées n'a point haussé dans le même rapport de 28 à 35, et qu'il ne faut jamais perdre de vue que le nombre des exportateurs s'est accru de près d'un tiers, voici de quoi rabattre un peu le ton triomphant qu'a pris à cette occasion le successeur de M. Chaptal.

Ses deux registres d'exportations sont vraisemblablement surcomplets; non qu'on doive le soupçonner d'en avoir altéré à plaisir aucun article; mais depuis le réglement où l'Empereur interdit à tous vaisseaux neutres de décharger leurs cargaisons dans ses ports, à moins d'y en charger une autre égale en valeur, les registres d'exportations ne

---

les douaniers puissent connaître toutes les matières d'or qui entrent dans un pays, comment s'y prendraient-ils pour découvrir celles qui en sortent et qu'il est si facile de leur cacher? Si le gouvernement Britannique couchait, sur ses registres d'importations et d'exportations, l'immense quantité de piastres qui n'entrent dans son île que pour en ressortir au plus vite, il ne tiendrait qu'à lui de les enfler, chaque année, de huit, dix ou douze millions sterling, et de bien plus encore s'il avait le secret de découvrir les guinées qui émigrent.

méritent évidemment plus la même créance que sous le ministère de M. Chaptal.

On conçoit combien ce réglement dut être préjudiciable aux navigateurs américains qui portaient des matières premières en France sans rien avoir à en rapporter, si ce n'est, ou des objets manufacturés qu'ils pouvaient obtenir à meilleur prix en Angleterre, où des soieries, des vins et des eaux de vie pour lesquelles ils n'entrevirent bientôt plus de débit dès que leur marché en eut été suffisamment pourvu. Aussi fut-ce dèslors entre eux une espèce de lutte à qui s'y prendrait le mieux pour assigner aux productions françaises qu'ils exportaient en retour, une valeur supérieure au prix d'achat. Quoique les douaniers chargés par l'Empereur de tenir la main à son réglement n'aient guère tardé à s'apercevoir de l'artifice, quel intérêt et surtout quel moyen avaient-ils pour le déjouer? Comment démêler la valeur d'articles de modes ou celle des soieries de rebut qu'on leur déclarait pour étoffes de première qualité? Encore les exportateurs ne s'en sont-ils point tenus là, car on cite à Londres tel d'entr'eux qui a jeté à la mer des maculatures chargées comme livres précieux, et tel

autre qui a versé dans la Tamise une cargaison d'eau pure, après avoir réussi à la faire enregistrer sur la côte opposée comme eau-de-vie superfine.

Resterait d'ailleurs à savoir si le chef suprême et son ministre n'auront point connivé à ces fraudes pieuses pour se réserver de produire, en temps et lieu, le tableau d'exportations à l'aide duquel ils viennent de terrasser les dépréciateurs du commerce français. C'est selon toute apparence à ces fraudes qu'est dû le grand accroissement des expéditions en soieries; car il est peu vraisemblable qu'il ait commencé à dater de l'ukase de 1810 qui en défendit l'entrée en Russie, ou à dater de l'année où Napoléon manda auprès de lui les députés du commerce de Lyon, pour lui expliquer confidentiellement les causes du manque de débit dont ils se plaignaient. Enfin, et ce qui ne permet guère de douter que le réglement cité plus haut n'ait eu l'effet d'accroître plus ou moins, sur le papier, la valeur des exportations, c'est que le ministre de l'intérieur ne nous en a communiqué le relevé que pour les deux années postérieures à ce lumineux réglement.

Mais peu importe de s'arrêter sur le plus

ou le moins de défalcations à faire à ce relevé; puisque si l'on prend en considération et l'accroissement des prix vénaux, et l'accroissement plus fort encore survenu dans le nombre des exportateurs depuis les années 1800 et 1801 où le Piémont n'était pas encore réuni, on conviendra qu'il a fallu au ministre impérial un fonds d'assurance peu commun pour produire ses 355 millions d'exportations en preuve que la France *exporte beaucoup plus d'objets manufacturés qu'à d'autres époques.*

S'est-il donc donné la peine de calculer que les 355 millions auxquels se réduit aujourd'hui tout le *surplus* du travail dont ses industrieux compatriotes peuvent offrir les produits aux autres peuples, ne feraient (en supposant que les 42,738,377 individus qui habitent ce florissant empire eussent également participé à ce travail) que 8 fr. 33 c. par tête? Si c'est sur une pareille donnée que Napoléon congratule ses sujets de ce qu'ils ont *l'énergie et les forces de l'Hercule des anciens*, où trouverait-il des termes pour rendre justice à l'Irlande qui, loin de se comparer à *l'Hercule des anciens*, se plaint d'être à jamais hors d'état d'atteindre

les Anglais et s'irrite contre quiconque la félicite de sa prospérité commerciale, quoiqu'en 1812 elle ait exporté des produits de son sol ou de son industrie pour treize millions huit-cent neuf mille neuf-cent cinquante-une Livres sterling*? Cette somme repartie entre environ cinq millions d'exportateurs fait, pour chacun deux, un contingent de salaires six à sept fois plus fort que celui dont les riches résultats causent des sentimens d'extase à Napoléon et à ses ministres.

Passons aux *importations* dont, quoiqu'on en puisse dire, l'accroissement, pourvu qu'il soit progressif et soutenu, n'est pas un moindre symptôme d'enrichissement national que l'accroissement des exportations.

S'il est, en économie politique, un principe qu'il importe de mettre et remettre en lumière, surtout depuis le *système continental* qui tendait à isoler et à appauvrir les deux mondes sous prétexte de les enrichir; c'est que l'augmentation soutenue des achats

* Il n'est pas inutile d'observer que le registre des produits Irlandais exportés ne comprend point, comme en France, les produits étrangers réexportés et dont la valeur *réelle* s'est élevée en 1812, à L. 559,862 st.

d'un peuple au dehors est la preuve la plus satisfaisante ; — d'abord, qu'il en est arrivé à ce point de civilisation et d'aisance où il peut déjà travailler pour jouir, point où commence toujours le redoublement de ses travaux ; — ensuite, qu'il est assez bon calculateur pour se vouer de préférence aux travaux auxquels il se sent le plus propre, et assez éclairé, non-seulement pour ne point jalouser les peuples qui excellent dans d'autres travaux, mais pour aspirer à devenir leur tributaire s'ils consentent à être les siens.

C'est là ce que Napoléon ne comprendra jamais et ce qu'il fut impossible de faire entendre au Grand-Frédéric, malgré la justesse et l'étendue de son esprit ; tant il s'était entiché de ces trois fausses idées : — que l'argent n'est pas seulement signe ou mesure des richesses, mais qu'il constitue par excellence la richesse même ; — qu'un pays peut, ou vendre sans acheter, ou vendre toujours plus en achetant toujours moins ; — que ses ventes au dehors y faisant entrer l'argent, tandis que ses achats l'en font sortir, tout bon administrateur doit, coûte qui coûte, s'opposer à ceux-ci et favoriser les autres.

A ces trois erreurs qui ont encore, sur

une foule d'administrateurs, beaucoup plus d'influence qu'ils ne s'en doutent eux-mêmes, me sera-t-il permis d'opposer trois principes généraux aussi vrais et non moins salutaires que les opinions ci-dessus sont fausses et seront nuisibles à tous les États qui les prendront pour boussole?

I^er^. *Principe.* L'argent n'entre pour rien, ou à peu près pour rien, dans le bilan des richesses d'un peuple, comme il n'entre presque pour rien dans le bilan des familles riches, aisées ou même pauvres de ce peuple.

II^e^ *Principe.* Aucun peuple n'achète à la longue au delà de ce qu'il peut payer, Or, comme en dernière analyse, et malgré l'intervention, le plus souvent imaginaire et fictive, des jetons appelés monnaies, il ne paye les produits des autres peuples qu'avec les siens propres; plus s'agrandissent les achats qu'il leur fait, plus on peut être sûr que s'agrandissent aussi le cercle et la masse de ses travaux reproductifs; d'où s'ensuit que gêner ses achats c'est y attaquer la reproduction à sa source même.

III^e^ *Principe.* Les nations, comme les individus, ne travaillant que pour jouir, et exclusivement pour jouir, plus le commerce

étend la sphère de leurs jouissances, plus elles abrégent et perfectionnent soit les instrumens soit les procédés du travail à l'aide des produits duquel elles se procurent par voie d'échange, les productions d'autres travaux auxquels tel ou tel autre peuple a plus d'aptitude qu'elles : Or, comme c'est sous les auspices du commerce, et uniquement sous ses auspices, qu'elles peuvent se vouer de préférence au genre d'industrie le mieux adapté à leur sol, à leur climat ou à leurs habitudes, il s'ensuit encore que le déchet des importations n'est pas une moindre preuve d'appauvrissement que le déchet des exportations; qu'il est impossible que les unes et les autres ne marchent pas de front; que pour connaître le montant des premières il suffit de connaître celui des secondes, ou *vice versâ*, et qu'il est à-peu-près indifférent de consulter les unes ou les autres pour juger des progrès d'un peuple vers la richesse.

Aussi faut-il rendre à M. Chaptal cette justice méritée que dans le rapport dont il accompagna ses registres commerciaux de 1800 et 1801, qui présentaient un excédent des achats sur les ventes, loin de dissimuler un résultat, en apparence si fâcheux, il s'at-

tacha à le faire ressortir en expliquant — 1.° comment l'importation croissante des sucres et cafés indiquait de la part des consommateurs qu'ils reprenaient le goût de leurs anciennes jouissances, goût qui annonçait la reprise des travaux sédentaires; — 2.° comment l'importation également croissante en cotons, indigos, cochenilles, huiles pour fabrique et autres matières premières propres aux arts, indiquait de même, dans les ateliers où elles se mettent en œuvre, un redoublement d'activité qui rétablirait bientôt l'équilibre, d'ailleurs peu important, entre les ventes et les achats *.

Cette explication de l'accroissement des importations pendant les deux premières années consulaires était de toute justesse et ne ressemble guère à celle qu'on donne aujourd'hui de leur décroissement. Qui eût pu s'y attendre! C'est dans ce décroissement soutenu et toujours progressif que le successeur de M. Chaptal puise ses preuves que la marche des Français vers l'industrie et la richesse est une marche accélérée! Mais avant de transcrire les consolations qu'il y trouve,

---

* Voyez PIÈCES JUSTIFICATIVES n.° II.

commençons par fixer notre attention sur les deux faits suivans qu'il s'agit de bien constater, tant ils paraîtront invraisemblables.

Les importations qui, en 1800, n'étaient que de 296 millions, montèrent, en 1801, à 398 millions, et tel fut le sujet des félicitations de M. Chaptal.

Les importations qui, de 1810 à 1811, étaient déjà tombées de 336 millions à 298. sont encore retombées, en 1812, à 257 millions; et tel est le sujet des félicitations de M. de Montalivet!

IMPORTATIONS.	*Moyenne* des années VIII et IX. Tableaux de M. Chaptal.	*Moyenne* des années 1811 et 1812. Tableaux de M. de Montalivet.
Sucres, pour	49,183,000	10,405,500
Coton	42,561,000	23,095,000
Café	39,166,000	9,714,700
Toilerie de coton.	33,460,000	202,300
Laine	21,854,000	27,213,800
Huile pour fabrique	19,735,500	3,798,900
Indigo.	15,082,500	11,308,350
Eaux de vie, fromage, huile d'olive, poissons, etc.	11,932,500	9,502,700
Potasse et soude.	11,698,000	
Tabac.	10,916,500	1,962,900
Epiceries en poivre, etc.	8,176,000	3,795,100
Métaux, en cuivre, fer, acier, étain, plomb, etc.	7,003,100	12,441,500
Cochenille	6,511,000	976,000
Soies	6,271,500	15,136,100
Mercerie, peaux, pelleterie, quincaillerie, savons, etc.	3,481,000	5,978,450
Rubannerie.	2,949,000	1,404,650
Cuirs	2,195,000	8.593,800
Chanvre, fil et lin.	1,685,000	12,809,500
Bois des îles	1,618,500	3,083,700

Garence.		
Bêtes de somme en chevaux	1,612,500	
Chapellerie de paille	1,078,300	3,948,250
Subsistances, en grains, farines, biscuits de mer, riz, bœufs et vaches, chairs salées, beurres, fruits secs, légumes et provisions diverses de bouche	295,000	
Autres objets réunis		26,712,350
NB. La moyenne des importations, soit en monnaies, soit en matières d'or ou d'argent, qui a été, pour 1800 et 1801, de 23,865,350 fr. et pour 1811 et 1812, de 119, 890,000 fr. est retranchée de ces deux colonnes.	49,160,000	85,637,750
Totaux généraux par année.	347,624,900	277,721,300

Des vingt-quatre articles dont se composent ces deux tableaux comparatifs, il n'en est, pour ainsi dire, aucun qui, de manière ou d'autre, ne mette dans un nouveau jour le dépérissement de l'agriculture, la décadence des fabriques et la détresse du commerce.

Pour ce qui concerne l'agriculture; il faut bien moins en juger sur les achats *en grains* et farines, achats dont l'accroissement soudain doit être imputé à la mauvaise récolte de 1811, que sur les CUIRS BRUTS dont l'importation a quadruplé *, ou sur celle des

---

* Cet achat en cuirs de Buénos Ayrès qui coûtent à Londres 20 shellings la pièce, indique une importation d'environ 333 mille cuirs, nombre précisément égal à la moitié du nombre que M. Sauvegrain indiquait, en 1805, comme celui des bêtes à cornes qui s'abattent annuellement en France pour y alimenter les boucheries et les tanneries. Il est bien vrai que la statistique agricole insérée au dernier *Exposé* double ce nombre; mais sur ce point, il doit être permis de s'en rapporter plutôt aux opinions du premier marchand boucher de la France, qu'à celles du premier ministre de l'Empereur.

S'il est vrai, comme nous le répète chaque année ce dernier, que l'agriculture de ses sujets se perfectionne d'année en année, ce doit donc être en réduisant d'année en année le nombre des bestiaux et la quantité des engrais. Cependant le dernier *Exposé* continue à affirmer que *le nombre des bêtes à cornes et des bêtes à laine a considérablement* augmenté !

laines qui a augmenté d'un tiers depuis 1800, et a doublé depuis 1787, 1808, et 1809, où elle ne s'élevait qu'à 14 millions. Ce phénomène n'est pas l'un des moins remarquables dans un empire qui s'est incorporé plusieurs provinces où il y a surabondance de bêtes à cornes, et où, même avant cette incorporation, le chef suprême avait pris ses sujets à témoin que les bestiaux *couvrent aujourd'hui leurs campagnes* et *s'y multiplient* à vue d'œil.

Quant aux manufactures; quoique j'aie renvoyé aux *Pièces Justificatives* l'explication de certains tours de passe-passe que s'est permis le ministre impérial afin de cacher la détresse des fabriques de coton et la stagnation des raffineries, les lecteurs pourront déjà les deviner en comparant ce que j'en ai dit p. 75 avec les deux premiers articles du tableau ci-joint. Je les invite à y fixer leur attention et à se demander : — 1.° quel effet doit avoir eu sur les manufactures de coton, la forte diminution survenue dans l'achat des matériaux qu'elles mettent en œuvre? — 2.° Si la diminution plus forte encore survenue dans les achats de sucre et de café n'est pas un témoignage irrécusable de l'appauvrissement de

toutes les classes qui se procuraient autrefois cette jouissance et qui se la refusent aujourd'hui?

A la vérité, M. de Montalivet est loin d'en juger ainsi, car c'est dans cette même privation de sucre et de café qu'il a su puiser le plus corroboratif de tous ses argumens sur le rapide enrichissement auquel ont marché ses compatriotes depuis le système continental et sous ses auspices. Ecoutez-le, et dites si le résumé de son Exposé commercial ne trahit pas l'ignorance la plus crasse des principes les plus élémentaires en économie politique.

« En 1812, l'exportation des produits de » notre sol a *EXCÉDÉ les plus fortes* SOMMES » auxquelles elle se soit élevée à d'autres » époques. »

« Les importations, au contraire, ont » *toujours été en DIMINUANT;* elles sont » *MOINDRES* aujourd'hui qu'avant 1790. »

Sa seconde assertion est de toute vérité *.

---

* En voici la preuve arithmétique.

IMPORTATIONS. . { 1810 . . . 536 millions. 1811 . . . 298. 1812 . . . 257.

Notez qu'en 1810, avant que la Hollande et les départemens Anséatiques fissent partie des importateurs français,

Mais pour la première, on a déjà vu qu'elle se fonde — 1.° sur ce qu'il a retranché des anciennes exportations, toutes celles qui s'expédiaient aux colonies ; — 2°. sur ce qu'il suppose que leur valeur vénale est restée la même depuis vingt-cinq ans ; — 3.° sur ce qu'il oublie que depuis 1790, le nombre des exportateurs a augmenté de près de moitié.

En revenant ici sur cet accroissement numérique d'exportateurs, il convient de calculer avec réserve celui qui aurait dû en résulter dans la masse des exportations. De ce

---

ceux-ci, au nombre d'environ 40 millions, furent encore en état d'acheter, pour 8 fr. 40 c. par tête, de produits étrangers, et qu'en 1812, 42,738,377 Français n'en ont acheté que pour 256,881,000 fr. ce qui, toujours en supposant leur part égale, n'a plus laissé à chacun d'eux qu'un contingent de 6 fr. 1 c.

Si leurs importations continuent à diminuer ainsi de 40 à 50 millions chaque année, ils ne tarderont guère à pouvoir s'assimiler aux Polonais qui, d'après les principes de M. de Montalivet, doivent être le peuple le plus riche et le plus indépendant de l'Europe, puisqu'il est le moins importateur de tous, celui qui se suffit le mieux à lui-même et peut le mieux se vanter de ne point payer de tributs au sol et à l'industrie des autres nations. Ce peuple fait bien mieux que de cultiver le sucre de betteraves, il s'en passe ainsi que du sucre de canne, et préfère rester sans jouissances à n'avoir que des demi-jouissances.

qu'un Etat double sa population en s'arrondissant ou par des décrets de réunion comme la nouvelle Rome, ou par la force des armes comme l'ancienne, il ne s'ensuit pas que les travaux dont il envoyait les produits au-dehors dussent précisément doubler; car pourvu que ses nouveaux sujets continuent à acheter et à consommer, à titre de nationaux, les produits qu'ils lui achetaient auparavant à titre d'étrangers, tout restera le même sous le rapport de l'industrie et des travaux utiles.

Si Napoléon réussit jamais à placer sur sa tête le diadême de la Monarchie Occidentale, projet qu'il s'est cru à la veille d'accomplir, l'une des premières choses que ferait le Grand-Monarque, à titre d'Empereur d'Europe, serait d'en reculer toutes les douanes sur l'extrême frontière; ce qui, en limitant le commerce extérieur du Grand-Peuple à celui des trois autres parties du monde, le réduirait en apparence à fort peu de chose.

Par la même raison, et puisqu'en 1789 la France monarchique vendait, en produits de son sol ou de son industrie, pour environ 50 millions aux départemens agrégés

dès lors *, ces ventes ne doivent ni ne peuvent plus figurer parmi les exportations de la France impériale. Si l'on suppose que les départemens agrégés soient encore assez aisés pour acheter la même quantité d'étoffes de Lyon, de draps de Louviers, de vins divers, de modes de Paris etc. etc.; dès qu'ils les reçoivent aujourd'hui comme consommateurs du dedans, le commerce intérieur doit avoir réellement gagné ce que celui de l'extérieur paraît avoir perdu, sans qu'il y aît eu d'autre dérangement que celui des douaniers.

Resterait toutefois à savoir si les nouveaux départemens, pris en masse, n'étaient pas de leur côté plus industrieux et plus exportateurs que les anciens, s'ils ne sont point

---

* Ces départemens lui achetaient pour 146 millions, achat annuel dont on peut présumer que les deux tiers étaient en denrées coloniales, car la France monarchique en recevait pour 256 millions, valeur d'alors. Quoiqu'elle en consommât cinq ou six fois plus qu'aujourd'hui, elle en avait assez pour en reverser près de moitié dans les pays du nord qui en étaient le principal marché avant que la France impériale eût jugé à propos d'exiger qu'ils s'en passâssent aussi long-tems qu'elle se passera de colonies.

restés comparativement tels, et si, même aujourd'hui ils ne participent pas aux 355 millions d'exportations de la France impériale, pour une somme deux ou trois fois plus forte que les 50 millions qu'ils importaient de la France monarchique. Or c'est ce dont il est impossible de douter en étudiant les tableaux de M. de Montalivet, où l'on voit que les ateliers de Florence, de Gènes, de Turin, de Creveld, de Cologne et d'Avignon, qui occupent vingt-trois mille ouvriers en soieries, doivent participer tout au moins pour un tiers à l'exportation des étoffes de soie; et que les ouvriers de Leyde, de Verviers, d'Ipres, des Pays-Bas, d'Aix la Chapelle, d'Osnabruk, de Spoleto etc. etc. participent pour près de moitié à celle des draps et des toiles, comme l'Etat de Liège à celle des fers, et la Hollande à celle des fromages et bestiaux. Il n'y a pas jusqu'à la petite Genève qui ne contribue, et vraisemblablement pour trois quarts, dans les exportations en horlogerie et bijouterie. Si ce calcul est approximatif, et que l'ancienne France n'aît fourni, pour sa part, qu'environ la moitié des 355 millions exportés, année commune, en 1811 et 1812,

ceci ne ressemblerait guère à ses anciennes exportations qui (sans même y comprendre ce qu'elle ré-exportait de denrées coloniales) excédaient 400 millions valeur d'alors.

Au reste, et quoiqu'il soit très-vrai que l'accroissement des exportations de la France agrandie eût pu rester un peu moindre que l'accroissement de ses exportateurs, sans qu'on fût fondé à rien en inférer de fâcheux par rapport au décroissement actuel de son commerce; ce devrait être tout le contraire quant à ses importations, parce que celles-ci se composent principalement de produits des deux Indes, surtout en sucres et cafés, denrée dont les provinces réunies faisaient, à elles seules, avant leur réunion, une consommation vraisemblablement le double plus forte que celle de tout l'empire Français en 1812. Or le dernier *Exposé* nous apprend, que ses importations sont *moindres aujourd'hui qu'en* 1790..... que dis-je! il se complait à mettre en lumière qu'en 1812, les cent et trente départemens de la France impériale ont consommé la moitié moins de sucre de canne que n'en consomma la France directoriale en l'an VII, (1799) année que

M. Chaptal avait citée comme l'une des plus calamiteuses pour ses compatriotes, par cela-seul que leur consommation annuelle de sucre se réduisit à *seize* millions de livres pesant ! *

En arrivant ici, l'on se demandera, sans doute, dans quel but son successeur peut avoir déroulé ce tableau de misère.... Dans quel but?... rien de plus facile à comprendre dès la première ligne : — dans le but d'en tirer gloire, dans le but de montrer qu'à la faveur d'importations qu'il prouve avoir été *constamment décroissantes* et d'exportations qu'il prétend être plus fortes que jamais, est résultée une BALANCE de commerce telle, que tout l'or et l'argent de l'Europe ne doivent guère tarder à s'engloutir en France.

Il faut l'entendre lui-même dans le ravissement que lui cause cette découverte inespérée.

« La *balance* du commerce qui, en 1788, » à l'époque aucienne la plus favorable, » n'était que de 75 millions à l'avantage de » nos exportations, est aujourd'hui de 126 » millions. »

* Voyez ci-après *Pièces Justificatives*, N.° II.

» L'année moyenne des importations en » numéraire dans les trois années qui ont » précédé la révolution, déduction faite des » exportations, était de 65 millions. L'an- » née moyenne est aujourd'hui de 110 mil- » lions. »

Pour ce fait ci ; ni lui ni son maître ne peuvent en juger que d'après le bordereau des sommes envoyées et reçues à la caisse secrète, par suite, non du commerce, mais des tributs de guerre. Encore s'agirait-il de vérifier ce qui en a été dégorgé en Allemagne et en Pologne, pour chevaux ou autres attirails de guerre achetés et consommés au-dehors ; achats qui ne figurent jamais sur le registre des douanes.

Que depuis l'avénement de Bonaparte au consulat, la France, tant nouvelle qu'ancienne, aît vu plutôt augmenter que diminuer son numéraire ; c'est-là ce qui, sans être absolument certain, est assez probable. Mais en admettant qu'il se fut accru de 500 millions de francs, cet accroissement n'aurait donné qu'environ 12 francs à chaque individu ; ce qui n'eut guère enrichi soit les Français, soit l'empire ; surtout si ces 12 francs y restent, ou cachés par la ter-

reur, ou stagnans *faute d'emploi*, comme l'a certifié la Banque lorsqu'après avoir racheté sous main une partie de ses propres actions, elle en fit part, en 1806, aux intéressés, en leur révélant que le *numéraire surabondant encombrait ses caisses*, et que vu *la rareté des transactions*, elle ne pouvait plus *employer tous ses fonds disponibles*. *

Au surplus, et toujours en supposant que le numéraire de l'empire se soit accru de

---

* Ce rapport (inséré pag. 292 de *Napoléon Administrateur et Financier*) est un développement pratique singulièrement précieux de la doctrine d'Adam Smith sur le numéraire métallique, doctrine sur laquelle l'évêque Berkeley l'avait depuis long-tems devancé dans ses *Queries* où se trouvent les deux suivantes.

« Whether there be not a measure or limit, within » which gold and silver are *useful*, and beyond which » they may be *hurtful?* »

« Whether the great and general aim of the public should not be *to employ the people?* »

To EMPLOY THE PEOPLE..... En prenant la liberté d'appeler sur ces trois mots, les méditations de S. E. le comte Montalivet et surtout celles de S. M. I. et R. je les supplie d'observer que le philosophe Irlandais entendait ici *l'emploi* des travaux *productifs* de la paix et nullement *l'emploi* des travaux *destructifs* de la guerre.

500 millions; ce ne serait nullement à l'industrie de ses exportateurs, mais à ses conscrits exportés, ou en d'autres termes, au nouveau commerce des *Recettes Extérieures* que la France en est exclusivement redevable. Or chacun peut juger si les conscrits que Napoléon met chaque année dans les fonds de ce commerce, en ont fait, sinon pour lui, du moins pour elle, un commerce profitable ou ruineux.

Ne terminons point cette analyse du dernier *Exposé*, sans relever une autre thèse favorite sur laquelle M. de Montalivet s'est étendu avec d'autant plus de complaisance qu'il se tient pour certain qu'on ne saurait découvrir nulle part des documens authentiques, de nature à la justifier ou à la contredire.

A l'en croire, et bien que le commerce du dehors fasse encore plus d'affaires que jamais, ce n'est pas tant là ce dont la France devrait savoir gré à son régénérateur, comme de l'activité redoublée et vraiment miraculeuse qu'il a su donner au commerce du dedans par une *administration surveillante, sans cesse occupée à* VARIER *les tarifs des droits d'entrée et de sortie, ainsi qu'à*

ÉCARTER par des prohibitions tout ce qui aurait pu arrêter l'essor des manufactures nationales. Selon lui, c'est uniquement *depuis* 1806, c'est sous les auspices du *système continental*, et à dater du *régime prohibitif*, que les transactions commerciales du dedans ont repris une vie toute nouvelle. Bien entendu qu'après avoir débuté par expliquer si bien les causes de ce phénomène, le ministre s'est tenu pour dispensé de s'arrêter à la vérification du fait même. Si dans certains passages de son *Exposé*, il semble passer condamnation sur le décroissement de certaines branches du commerce extérieur en raison de la perte des colonies, c'est toujours pour faire mieux ressortir que le commerce intérieur doit avoir hérité de toutes les transactions qui se faisaient autrefois au dehors; de la même manière que sa statistique rurale donne à entendre que les campagnes françaises doivent avoir gagné tout ce que les villes ont perdu... Comme si les producteurs pouvaient s'enrichir à l'appauvrissement de leurs consommateurs! Ou comme si un pays peut reproduire d'autant plus et mettre davantage de produits en reserve, à mesure qu'il s'obstine

à créer lui-même les produits auxquels il est le moins propre, plutôt que de consentir à les recevoir, par voie d'échange, des peuples qui les créent avec moins de bras, de temps et de frais !

Après tout, si le *système continental* a en effet si bien réussi à la France, il n'y a pas de raison pour que ceux des peuples jusqu'ici non encore agrégés et qui lui achètent pour 355 millions de produits, n'imitent le gouvernement Russe en tournant à leur tour contr'elle l'heureuse découverte des *prohibitions.* C'est bien alors que M. de Montalivet pourra la féliciter d'un nouveau décroissement d'importations !

La question du commerce intérieur serait bientôt résolue s'il consentait à nous fournir le relevé comparatif des droits d'octroi perçus aux portes des principales villes qui y étaient assujetties sous l'ancien régime comme sous le nouveau. Pourquoi cette branche importante du revenu est-elle la seule sur laquelle le duc de Gaëte ne nous fournisse point de renseignemens ? C'est qu'ils mettraient en évidence que le produit de ces droits qui, de 1788 à 1805, avait déjà diminué *d'un tiers* à Paris, a diminué de plus en plus dans

les grandes villes commerciales, telles que Nantes, Marseille, Bordeaux etc.

Mais n'importe; au défaut de cette donnée, en voïci trois autres fournies par le ministre des finances, par les régens de la Banque et par sa Majesté Impériale elle-même, données qui ne permettront plus de douter que le commerce du dedans n'ait beaucoup plus souffert encore que celui du dehors.

PREMIÈRE DONNÉE.... Comment arrive-t-il — 1.° que de 1803 à 1811, intervalle durant lequel l'empire français a acquis tant de nouveaux contribuables, le produit des trois contributions qui indiquent le mieux la marche progressive des transactions pécuniaires, l'accroissement des capitaux et l'activité de leur circulation; savoir, le timbre, les droits sur les hypothéques et la poste aux lettres, ne se soit élevé que de 45,737,311 fr., à 46,254,885 fr.? Comment arrive-t-il — 2.° que dans cette France, où *à aucune époque de son histoire la richesse n'avait été plus répandue dans les diverses classes de la société;* dans cette France, où *depuis* le système continental, les manufactures se sont appropriées tant de nouvelles branches d'industrie et ont obtenu dans les départemens aggrégés tant de nou-

veaux consommateurs; dans cette France où les communications commerciales ont été rendues si faciles par la construction et l'ouverture, pour ainsi dire magiques, de tant et tant de nouvelles routes de terre et d'eau, le produit récent des droits sur la navigation intérieure et de la retenue *d'un dixième sur le produit du transport des marchandises* soit tombé, durant les trois dernières années, de 4,927,545 fr. à 3,965,502 fr...? Comment arrive-t-il — 3.° que l'impôt des *patentes* qui se lève sur tout individu voué aux arts utiles ou aux beaux arts, et sur quiconque exerce, soit le commerce en grand, soit le trafic en détail; comment arrive-t-il, dis-je, que le produit de cet impôt qui entrait encore pour 23,000,000 fr. dans le budget de 1803, ne figure plus que pour 20,001,962 fr. dans celui de 1813, quoique la population qui doit en faire les fonds se trouve si fort augmentée *?

---

* Si je ne l'ai pas indiqué dans le budget de 1813, transcrit p. 30, c'est qu'il s'y trouve accolé à celui de 1812, où les cinq contributions directes étaient comme dans les trois précédens, portées en masse sans spécifier ce qu'on attendait séparément de telle ou telle d'entr'elles. On est

SECONDE DONNÉE. Celle-ci se tire de la réduction graduelle et soutenue des escomptes de la Banque, réduction dont on n'aurait vraisemblablement jamais été instruit si ses gérans n'étaient pas tenus de soumettre chaque année aux actionnaires le compte détaillé de leurs bénéfices et par conséquent de ses escomptes. Ces escomptes sont le meilleur, et pour ainsi dire, l'unique moyen de juger, soit les revenus dépensés dans la capitale, soit les grandes transactions pécuniaires des provinces; car depuis que le décret de Berlin a achevé la ruine des villes maritimes, Paris est devenu le centre où aboutissent et se liquident la plupart des transactions manufacturières et commerciales de l'empire, transactions dont la Banque peut être considérée comme l'agent.

Dans son admirable écrit publié à Paris, en 1809, M. Ganilh a établi un calcul comparatif entre les escomptes de la nouvelle Banque et ceux de l'ancienne Caisse d'es-

---

revenu pour la première fois à cette spécification dans le budget de 1813 et la voici.

Contribution foncière, en *principal* . . .	241,884,244	340,699,656
Contribution personnelle et mobilière, *id.* .	57,322,978	
Centimes additionels aux deux contributions ci-dessus pour les dépenses *fixes* des départemens.	22,428,384	
Portes et fenêtres.	19,059,088	
Patentes	20,001,962	

compte, d'où il inférait qu'avant la révolution le commerce de Paris pouvait s'élever à environ 516 millions, et qu'il ne roule plus que sur 338 *.

Un semblable déchet doit déjà paraître étrange, surtout dans les revenus de la seule ville de l'empire qui ait gagné à la révolution, ne fut-ce que par la résidence d'une Cour brillante et magnifique qui y étale un luxe plus qu'impérial et y consomme toute la liste civile qu'elle tire des provinces.

Mais voici qui paraîtra sans doute plus étrange encore. Depuis que M. Ganilh citait déjà le faible montant des escomptes de la Banque en preuve du dépérissement graduel du commerce intérieur, depuis que celle-ci l'eut confirmé et expliqué en attestant qu'il ne lui *venait presque plus d'engagemens négociables des places de commerce ;* ses escomptes n'ont cessé d'aller en s'affaiblissant, et toujours en s'affaiblissant de plus en plus, pendant les deux années auxquelles le ministre de l'intérieur en appelle comme à celles où le commerce a surmonté tous les obstacles et surpassé toutes les espérances.

---

* *Des systèmes d'économie politique.* Vol. 2, p. 189.

Escomptes.

1809 . .	575,817,621	moyenne 661,813,730.
1810 . .	747,809,839	
1811 . .	391,389,443	moyenne 364,136,806.
1812 . .	336,884,169	

D'abord après que les gérans de la Banque eurent constaté cette stagnation dans leurs affaires, et qu'elle ne pouvait plus *employer tous ses fonds disponibles*, ils eurent le bon esprit de chercher à les faire valoir dans trois Banques d'escompte que la Banque mère s'affilia en les établissant à Lyon, à Rouen et à Lille.

On va juger, d'après leurs bénéfices insignifians et décroissans, que la *rareté des transactions* n'est guère moins croissante dans les provinces que dans la capitale.

Bénéfices nets.

	Lyon	Rouen	Lille.
1810 . .	174,768	98,347	nihil.
1812 . .	113,940	66,268	12,737.

Troisiéme donnée. Si l'heureuse et grande découverte que les Français exportent plus de produits qu'à aucune autre époque, est due à un examen approfondi des derniers bilans

commerciaux, comment arrive-t-il que Napoléon n'en eût point fait part aux députés de ses villes de manufacture et de commerce, lorsqu'en mai 1811, il les admit à porter aux pieds de son trône leurs doléances, tant sur la privation qu'ils éprouvent de matières premières, que sur ce qu'après les avoir mises en œuvre, le débit qu'ils en ont diminue chaque année, soit au-dehors, soit au-dedans? Pourquoi fit-il semblant de les croire, au lieu de réfuter ces deux assertions mensongères en certifiant, comme en février 1813, que *dans aucun siècle, les manufactures n'ont été en France à un plus haut degré de prospérité?* Au lieu de s'engager dans cette controverse en répondant aux manufacturiers de Lyon que le décroissement de leurs exportations tenait à l'ukase municipal de l'Empereur de Russie et qu'il aviserait aux moyens d'y mettre ordre, pourquoi n'avoir pas appelé son ministre de l'intérieur pour leur dérouler ses *Tableaux de Balance* qui constatent que la France impériale exporte le double plus de soieries que la France monarchique? Sur toutes choses, pourquoi adressa-t-il à ses manufacturiers de draps superfins le reproche paternel d'avoir oublié que vingt

ans de guerre et de malheurs doivent avoir appauvri leurs consommateurs au point que telle personne qui se *faisait faire quatre habillemens par an, ne peut plus s'en faire que deux ou un seul* ?*

Quoiqu'un peu trivial, son rapprochement ne manquait point de justesse et représente assez bien, soit en France, soit en Italie, en Allemagne et surtout en Espagne, l'état de gêne où, par ses victoires et ses tributs, Napoléon a réduit les anciens consommateurs des velours de Lyon et des beaux draps de Sédan, de Louviers etc. Lorsqu'il disait à Berlin : *Je rendrai cette noblesse de cour, si petite, si petite, qu'elle sera obligée de mendier son pain,* peut-être était-ce le tems de réfléchir au contre-coup de la misère des plus riches familles de l'Allemagne sur les plus riches manufactures de son propre empire. Mais enfin lequel des deux Napoléon faut-il croire ici, — celui, qui en s'entretenant confidentiellement avec ses manufacturiers, les blâme d'avoir oublié l'appauvrissement simultanée de la France et de tous

* Voyez, pour les détails de cette mémorable conférence et de celle de Posen, le N.° III des PIÈCES JUSTIFICATIVES.

les pays du continent où ils ont encore accès, et leur recommande en ami de réduire leurs entreprises? — ou le Napoléon qui, après être monté sur son trône pour leur apprendre que *jamais* leurs manufactures n'ont été à un *plus haut degré de prospérité*, a chargé son ministre de leur certifier qu'ils *exportent beaucoup plus d'objets manufacturés* qu'à aucune autre époque?

FIN.

Appendice.

Pièces Justificatives.

N.° I.

Détresse des fabriques de coton. Page 75.

L'*Exposé* de 1813 est le septième qui ne cesse d'étaler les progrès toujours plus rapides des ateliers où se file et tisse le coton. Un opuscule où, déjà en 1807, M. Peuchet affirma qu'ils avaient *décuplé* depuis le Consulat, autorisait à croire qu'ils ont au moins *quintuplé ;* et je le croirais encore si à la suite de la statistique de 1812 où le produit de ces ateliers figure pour 72 millions de plus que dans celle de 1810, M. de Montalivet n'avait pas eu l'inconcevable imprudence de nous fournir (dans son Tableau N.° 36 bis) le montant exact des achats de la France en cotons bruts pour onze années. On y voit qu'après avoir été en augmentant ils ont diminué, depuis trois ans, au point d'être beaucoup plus faibles que durant les deux premières années consulaires.

Importations de cotons bruts *.*

Tableaux de M. Chaptal.

An VIII — 1800	. .	35,172,000	moyenne de ces deux années: 42,561,000.
An IX — 1801	. .	49,950,000	

Tableaux de M. de Montalivet.

1802	. .	39,078,958	
1803	. .	40,736,298	
1804	. .	46,665,514	
1805	. .	59,168,190	
1806	. .	63,395,052	
1807	. .	62,802,154	
1808	. .	65,549,170	
1809	. .	72,249,800	
1810	. .	40,374,500	
1811	. .	29,094,100	moyenne de ces deux années: 23,095,050.
1812	. .	17,096,000	

* Sur ces importations il y a eu quelques réexportations ; mais en général elles n'ont point excédé celles de 1812, qui n'ont monté qu'à 1,089,000 fr.

Voilà la preuve, et la preuve officielle, qu'après avoir prospéré au point d'acheter en 1809, le double de cotons bruts qu'en 1800, les manufacturiers français ont fini par en acheter moins de moitié en 1812.

Je dis *moins de moitié* : — 1.° parce que sur les 17,096,000 fr. valeur des importations de 1812, la France en a réexporté pour 1,089,000 fr.; ce qui réduit à *seize millions et sept mille* francs, la somme déboursée par ses fabricans pour tous les cotons en laine qu'ils ont mis en œuvre : — 2.° parce qu'on peut tenir pour certain qu'en raison, des frais énormes du transport des cotons du Levant par terre, et de la hausse survenue depuis le décret de Milan dans les primes d'assurance pour le transport des cotons d'Amérique par mer, 16 millions de francs ont à peine acheté, en 1812, les trois quarts des cotons que cette même somme eut achetés avant le système continental.

Ainsi, par l'un de ces phénomènes commerciaux qui n'appartiennent qu'au règne de Napoléon, la somme employée à ces achats a été depuis trois ans en baissant, à mesure que la valeur vénale du coton ayant haussé, il a fallu payer beaucoup plus cher une moindre quantité, et à mesure que ses *Exposés* annuels passaient et repassaient en revue les innombrables ateliers qui, chaque année, s'élevaient les uns à côté des autres en rivalisant d'industrie; mais sans se nuire, ni pouvoir suffire

aux demandes toujours croissantes de 40 millions de consommateurs.

Pour mieux leur faire tenir le premier rang entre tous les ateliers de l'empire, M. de Montalivet a généreusement assigné à leurs produits en 1812 une valeur de 290 millions, où le prix de la matière première entre pour 55. — *Cinquante cinq* millions! — Notez bien le montant de cette somme, et notez aussi que selon le ministre, elle doit avoir procuré une acquisition de vingt millions de livres pesant.

« Les cotonades fabriquées en France ont une » valeur de 290 millions. (Tableau N°. 37) Si de » cette somme l'on retranche 55 millions prix de » la matière, il résulte pour *l'accroissement de* » *valeur* qu'elle a reçu, 235,000,000 fr. »

Comment accorder cette statistique manufacturière de 1812, avec la statistique commerciale de la même année qui constate qu'au lieu d'avoir acheté des cotons pour 55 millions de francs, on n'en a acheté que pour 17,096,000 fr. dont il n'est resté en France que pour 16,007,000 fr.? et comment cette matière brute (dont, au prix de 3 francs la livre, on n'aura obtenu avec cette somme que 5,335,666 livres) a-t-elle pu acquérir, tant par les droits d'entrée levés au profit de Napoléon que par la façon que lui ont données ses sujets, une valeur *dix-sept fois* plus forte? Le miracle est d'autant plus difficile à croire qu'en Angleterre et en Ecosse, où la livre du coton en

aine coûte aujourd'hui la moitié moins, et où les nstrumens pour le filer, le tisser ou le tricoter ont bien autrement perfectionnés, ces trois opérations réunies triplent à peine sa valeur primitive.

Ce miracle n'existe que dans *l'Exposé* de M. Montalivet, et voici la manière dont il a réussi à l'opérer.

Pour qu'on ne se doutât point de la détresse de ces fabriques de coton, enfans favoris de Napoléon, qui même après leur avoir porté le coup de mort par son système continental, se vante toujours de leur avoir donné naissance; que fait son ministre? — Au lieu de rechercher la quantité de matières premières qu'elles ont achetées et mises en œuvre en 1812, il recherche le montant de leurs achats à l'époque où elles étaient à leur apogée, remonte jusqu'en 1802, divise ces achats en deux classes, l'une de cinq, l'autre de six ans, et qui toutes deux lui fournissent une *moyenne* de 47 à 48 millions. Puis, dans sa statitisque manufacturière, il introduit par réminiscence ces achats comme appartenants à l'année 1812, quoique ces derniers n'aient monté qu'à dix-sept millions!

Encore s'il s'en fut tenu là, le tour de force n'eut pas laissé que d'avoir son mérite; mais comme un achat de 47 millions ne lui suffisait point pour procurer à la France les vingt-cinq millions de livres pesant de coton que ses ateliers peuvent mettre aujourd'hui en œuvre et que

S. E. aime à les voir tous ou à peu près tous occupés, elle a trouvé plus commode de supposer une importation de vingt millions de livres, au prix modéré de *cinquante-cinq* millions de francs. Ensuite, et après être partie de cette supposition pour dresser un tableau de la prospérité de ces ateliers, au cas que leur industrie s'exerce jamais de nouveau sur vingt millions de livres de cotons en laine, l'auteur de ce magnifique tableau vous le donne comme s'étant réalisé l'année dernière ! Du reste, si ses lecteurs le croient sérieux, c'est à eux seuls qu'ils doivent s'en prendre, puisqu'il a eu la précaution de les renvoyer à un registre officiel qui constate qu'en 1812, les achats de coton n'ont guère monté qu'au quart de cette somme. Vit-on jamais une jonglerie pareille ?

En outre, et pour qu'on fut d'autant moins fondé à lui en faire un reproche, il a eu soin d'ajouter la note suivante en queue du Tableau, N°. 55, où il passe en revue ce que pourraient filer et fabriquer tous les ateliers de l'empire, dans *l'hypothèse* d'une importation annuelle et constante de 12,771,967 kilogrammes de cotons en laine : (environ 25 millions de livres pesant) — « Telles sont les quantités que fabriqueraient » ces métiers dans *l'hypothèse* d'une activité » continuelle et qui serait toujours la *même* dans » toutes les saisons de l'année ; mais les varia-

» tions dans le nombre des ouvriers *réduisent* » *d'un cinquième* les 12,771,967 kilogrammes. »

D'un cinquième! ..... la réduction est modeste, surtout pour 1812, où le nombre de ces kilogrammes a été certainement réduit des quatre cinquièmes. *»

---

* Si le public a été si longtems dupe des jactances qui précédaient chaque compte rendu auquel le duc de Gaëte référait ses lecteurs, c'est que pour ne point prendre la peine d'étudier ces comptes, on les a toujours supposés en accord avec le pompeux rapport auquel ils servaient de *Pièces Justificatives*. De même, et quoique la somme pour laquelle figurent les étoffes de coton dans l'*Exposé* de 1813, soit une hyperbole toute semblable à celle des différens *surplus* que le ministre des finances s'est amusé à nous faire passer en revue depuis sept à huit ans, son collégue n'a pas moins réussi à se mettre en règle, par cela seul qu'après avoir évalué le prix vénal des cotonades à 290 millions, il a eu soin de renvoyer à des registres où l'on voit que son évaluation tenait à une *hypothèse* sur laquelle il a basé d'autres hypothèses, et que ce qu'il avait fait prendre pour un Tableau des produits réalisés en 1812, n'était de sa part qu'un Tableau éventuel de la prospérité à laquelle il espère qu'atteindront un jour les fabriques de coton françaises. Le charlatan ministériel a bien, sans doute, la conscience intime de tromper le gros de ses lecteurs: mais il est toujours en mesure de dire et de prouver que c'est eux-mêmes qui se sont trompés; puisqu'après les avoir induits dans une foule d'erreurs par son *Exposé* qu'il espère que tout le monde lira, il finit par les désabuser dans des Tableaux chargés de chiffres qu'il est à peu près sûr que personne ne consultera. Ces derniers nous apprennent en-

S'il est vrai, comme on le lit dans le même tableau, que ces atteliers eussent occupé jusqu'à 233,911 ouvriers, les quatre cinquièmes d'entre eux doivent se trouver aujourd'hui sans ouvrage et être assez peu disposés à faire chorus avec le ministre sur les *bienfaits inappréciables* du système continental. Mais que doivent avoir dit ceux d'entr'eux qui, dans la réponse que lui fit le président du corps législatif, auront lu ces mots :

---

tr'autres : — 1.° que les droits perçus par le fisc à l'entrée des cotons bruts s'élèvent à environ 60 millions sur un achat de 55. — 2.° que sous prétexte que la matière brute en a reçu un *accroissement de valeur*, (ce qui est vrai) on s'est effrontément permis de ranger ces 60 millions parmi les profits des fabricans; car cet accroissement figure (comme on l'a vu p. 72) dans l'inventaire hypothétique de 1365 millions des BÉNÉFICES DE MAIN-D'ŒUVRE. — D'où s'ensuit que si Napoléon double ces droits d'entrée pour l'année prochaine, la statistique de 1815 portera encore à 60 millions de plus les PROFITS des fabricans condamnés à avancer ces droits!

Mais encore une fois, et quoiqu'à l'aide de cet échaffaudage d'*hypothèses*, M. de Montalivet ait enflé d'environ 200 millions le seul article des cotonades, dès qu'il a eu la candeur de nous mettre lui-même sur la voie de rectifier ses hypothèses, et la candeur plus grande encore de nous fournir un relevé complet et véridique des importations d'abord croissantes puis décroissantes du coton, les différens artifices auxquels il avait eu recours pour nous tromper sont plutôt des filouteries que des vols faits à la crédulité du public : encore sont-ce moins des filouteries que des tours de passe-passe.

Aujourd'hui, le travail plus abondant et mieux payé fait oublier au peuple ses longues privations !

A tout prendre, c'est bien moins la chute de ces fabriques que devraient regretter les Français, que les capitaux considérables qu'ils y ont dissipé en les enlevant à d'autres fabriques, pour construire à la hâte des moulins à coton et des métiers qui, depuis le décret de Berlin, sont devenus peu-à-peu presqu'aussi inactifs que le sont leurs vaisseaux marchands depuis la rupture du traité d'Amiens.

Ce fut d'abord après l'avénement de Bonaparte au Consulat que commencèrent ces spéculations aventureuses auxquelles il donna, en 1805, un essor tout nouveau, en se disant résolu à soustraire la France au honteux tribut qu'elle payait à l'industrie anglaise pour les étoffes de coton. Il était sérieux, car il le prouva par le sacrifice d'un revenu de 9 millions que levaient alors ses douanes sur les toiles de coton tant indiennes qu'anglaises. A la suite de ce sacrifice * accompagné d'une

* Il n'est pas inutile d'observer qu'il s'est amplement dédommagé de ce sacrifice par les énormes droits d'entrée dont il a frappé le coton en laine. On calcule en France que ces droits, qui s'élèvent à environ 2 fr. par livre pesant pour celui du Levant, et à 4 fr. pour celui d'Amérique, font un peu plus que doubler le prix de la marchandise brute, dont le taux moyen est aujourd'hui 7 francs la livre, quoi-

prohibition absolue, on vit s'élever un si grand nombre d'ateliers que *l'Exposé* qui suivit contint ce passage : — « L'existence de nos fabriques de » coton étant *consolidée* et prenant une *extension* » *remarquable*, le gouvernement a dû examiner » s'il ne pourrait leur faire trouver en France la » matière première qu'elles tirent de l'étranger. » On s'occupe de reconnaître les lieux où la cul- » ture du coton pourra être introduite avec succès » et sans nuire à des cultures plus importantes ».

L'espoir que nourrissait encore alors Napoléon d'introduire cette nouvelle culture dans son empire et de l'y forcer à l'aide de *primes*, ne contribua pas peu au décret de blocus des îles britanniques, décret qui exposait si évidemment les fabriques françaises à être privées du coton des deux Indes. La punition fut double, car à peine la Grande-Bretagne y eut-elle répondu par un contre-blocus, que les admirateurs de l'invincible Bonaparte s'aperçurent qu'il ne pouvait vaincre ni les climats, ni les élémens, ni même la marine anglaise. Après un ou deux essais, ses sujets re-

---

que son prix aux entrepôts des douanes ne soit que d'environ 3 francs.

Voilà encore une branche du revenu de guerre qu'il faut rayer du revenu de paix, puisque si ces droits se prolongeaient à la paix, on pourrait introduire et vendre en fraude des cotons filés à la moitié meilleur marché que ne coûterait le coton brut.

noncèrent à cette culture, comme ils renonceront tôt ou tard à celle des betteraves.

Tout ce qu'il y a de bons esprits en France avaient prévu les suites de *l'extension* forcée donnée aux manufactures de coton et s'étaient élevés contre ce projet ; — les uns, parce que l'Angleterre avait pris une telle avance qu'il serait impossible de l'atteindre et beaucoup plus avantageux d'échanger avec elle, contre des vins ou des étoffes de soie, ses étoffes de coton qui s'y travaillent à si bas prix *; — les autres, par la conviction d'un prin-

---

* Ce fut entr'autres l'avis de M. Peuchet qui, après avoir posé en fait, que *depuis le* 18 *brumaire le produit des filatures de coton, à la manière anglaise, s'était* DÉCUPLÉ *en France*, et après en avoir décerné tout le mérite au Premier Consul, avouait sans détour que tout rapides que fussent les progrès de ces filatures, elles ne rempliraient jamais le but qu'on s'était proposé. — « Les Français eussent-« ils fait, en deux ans, les progrès que les Anglais avaient » fait en vingt années, il leur serait impossible d'en soutenir » la concurrence. » — *Biblioth. Comm. 3.me Cahier, 1ère. année.*

Peu de tems après, le moniteur du 24 septembre 1806 inséra un rapport officiel de M. Anthelme Costaz, chef du bureau des arts et manufactures, où l'on lisait :

« La préférence que nous donnons au coton dans nos » habillemens a causé les plus grands maux à notre indus-» trie ; elle a détruit nos manufactures de petit lainage, » où tout était profit pour nous, puisque nous recueillons » dans notre territoire la matière première ; elle a porté un » coup funeste à nos manufactures de toiles de chanvre

cipe auquel le système continental a fort heureusement donné une nouvelle évidence; savoir, que les *capitaux limitent l'industrie* et qu'il n'est

---

» de lin, de linon et de batiste, qu'elle a privées d'une » grande partie de leurs débouchés; enfin elle a diminué » considérablement la consommation de nos étoffes de » soie, genre d'industrie dans lequel nous l'emportons sur » les autres nations, soit par la beauté des couleurs, soit » par la variété et la perfection du travail. L'administration » ne s'est point dissimulée ces inconvéniens et elle n'a rien » négligé pour y parer. Mais qu'opposer au torrent de la » mode? Ne pouvant empêcher l'usage du coton, elle a » dû chercher les moyens de le rendre le moins ruineux » possible pour l'Etat, elle a fait les dépenses nécessaires » pour procurer à nos manufactures les meilleures machines » et gagner ainsi la main d'œuvre. Ce n'est pas exagérer » de dire que la consommation du coton exige une somme » annuelle de 150 à 160 millions. Les femmes ne s'habillent » presque qu'avec des étoffes dont cette matière est le prin- » cipe..... Que résulte-t-il d'un pareil état de choses? Il » faut envoyer à l'étranger des sommes considérables pour » acheter la matière première. Si une *guerre maritime* se » déclare, il survient des circonstances qui ruinent ou pa- » ralysent une foule d'ateliers, le coton augmente de va- » leur ou devient rare et, dans les deux cas, les manufac- » tures éprouvent une *crise*. »

Les craintes qu'exprima ce judicieux rapporteur n'étaient encore qu'éventuelles, puisque malgré la *guerre maritime* et grâce à l'ancien droit maritime, les Américains pouvaient encore traverser, en toute sureté, les flottes britanniques et porter leur coton dans les ports français où il n'avait éprouvé qu'un faible renchérissement. Mais précisément deux mois après avoir reçu ce rapport de M. Costaz, Napo

pas moins absurde à un Etat qu'à un individu de prétendre élever deux différentes manufactures lorsque ses fonds suffisent à peine pour en alimenter une *. L'ex-ministre Chaptal est le seul

---

léon, pour mieux sauver à ses manufacturiers de coton la *crise* qu'on lui indiquait comme possible, lança son décret de Berlin!

Puis, et afin de mieux les indemniser des pertes dont ils ont accusé ce décret et ses suites, son auteur a frappé le coton en laine de droits d'entrée supérieurs au prix d'achat!

Non..... ses adulateurs auront beau dire : cet homme a le génie du mal. Il a admirablement réussi à faire bien le mal et mal le bien.

* Ce principe, plutôt indiqué que développé par Adam Smith, quoiqu'on le retrouve pour ainsi dire infusé dans chaque page de son immortel ouvrage, vient d'être développé à fond et d'une manière également neuve, didactique et piquante, à la fin du second volume de la *Théorie des Peines et des Récompenses* par M. Jé. Bentham Jurisconsulte Anglais, rédigée par M. Et. Dumont et publiée à Londres en 1811. — Le Liv. IV intitulé : *Des encouragemens par rapport à l'industrie et au commerce;* consacré à mettre en évidence LA LIMITATION DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE PAR LA LIMITATION DU CAPITAL, prouve et reprouve de mille et mille manières que l'unique mais infaillible effet des *prohibitions* et des *primes* est de conduire un peuple à détourner ses capitaux et ses bras des travaux où il est le plus propre pour les employer aux travaux où il est le moins propre. Ce Liv. IV forme un petit manuel d'économie politique presque complet et je ne saurais trop en recommander la lecture à certains ministres qui tiennent

qui ait eu le courage de continuer à blâmer hautement cette préférence impériale donnée aux fabriques de coton dont la matière première ne peut s'obtenir que par l'entremise du commerce maritime. Dans son ouvrage sur la *chimie appliquée aux arts*, il en parle encore en 1807, comme *d'une interversion déplorable de l'ordre de choses qu'on aurait dû encourager.* Il affirme que les travaux en coton ont nui aux fabriques essentiellement *nationales* de soie, de lin et de chanvre. Il se plaint de ce que *pour multiplier et raffermir ces établissemens naissans, il a fallu tourner vers cette industrie vraiment exotique, tous les capitaux, toutes les lumières et tous les bras.*

Son successeur vient de fournir la preuve que ces capitaux et ces bras sont maintenant sans emploi et que la France qui, en 1809, avait encore acheté des cotons pour 72,249,800 fr., n'a plus pu s'en procurer en 1812, que pour 17,096,000 fr. *!

---

encore au système continental, par un motif qu'ils n'osent, ni mettre en avant, ni s'avouer à eux-mêmes, parce qu'en dernière analyse, il se réduit toujours à la convenance de vouloir tout produire et de cultiver à haut prix des fruits de serres chaudes, plutôt que de les acheter à bas prix chez les nations où le climat en fait, pour ainsi dire, des *fruits* spontanés.

* Le dernier *Exposé* a mis en lumière un autre fait non

La Chancellerie de Napoléon tombée dans les mains des Cosaques a revélé, à ce qu'on m'assure, que dans son excursion en Russie, le désœuvrement de ses ouvriers de coton a été l'un des objets de sa plus vive sollicitude, qu'il s'y est mis l'esprit à la torture pour indiquer à M. de Montalivet divers expédiens propres à attirer à petit bruit en France quelques sacs de coton de plus; mais toujours en recommandant, de ne point laisser deviner aux marins Anglais le degré de détresse où ils ont déjà réduit ses fabriques favorites. On parle entr'autres, d'une liasse de documens étiquetée: *Cotons*, documens qui ne ressemblent guère à ceux que renferment les 75 Tableaux du dernier *Exposé*, et dont la pièce suivante suffira pour faire juger le contenu. On va y voir que les importateurs et fabricans de coton ne laissent pas que de rendre, de tems en tems, en malédictions, au ministre de l'intérieur, et par contre-coup à son auguste maître,

---

moins étonnant. En 1812, la France impériale a importé et mis en œuvre environ la moitié moins de cotons que n'en importait la France monarchique.

« Avant 1790, on introduisait annuellement en France » pour 24 millions de cotons soit filés, soit en laine. Cette » valeur représentait 12 millions de livres..... Soixante dix » mille ouvriers étaient alors employés aux diverses mains » d'œuvre du coton en France..... »

les actions de grâces enregistrées dans le moniteur comme venant de leur part. Cette lettre fut adressée à M. de Montalivet par une Chambre de commerce, à laquelle il avait recommandé l'extraction des cotons par l'Illyrie, comme une spéculation des plus profitables et des plus sûres.

« Nous supplions Votre Excellence qui nous » appelle dans ce moment à un commerce loin- » tain, de considérer que les lois financières de » la France et de tous les pays soumis à son in- » fluence, n'ont depuis quelque tems (ceci si- » gnifie assez clairement depuis le système conti- » nental) *aucune stabilité;* que les spéculations » du commerce sont fondées sur l'ordre actuel, » *quel qu'il soit*, et sur la *croyance de sa durée*, » et que chaque secousse qu'éprouve cet ordre » produit un bouleversement dans les fortunes, la » ruine des entreprises mercantiles et un décou- » ragement universel.... Les négocians, sur des » invitations précises et réitérées du gouverne- » ment, avaient fait faire des chargemens pour » tous les ports de la méditerranée. Avant que » leurs vaisseaux fussent arrivés à Naples, à Li- » vourne et à Marseille, *la législation avait encore* » *changé et leur cargaison a été confisquée.* » Quelle *garantie* ont-ils aujourd'hui que le com- » merce par l'Illyrie auquel on les invite ne sera » pas *prohibé* dans un an ou dix-huit mois, » avant que leurs spéculations soient terminées?...

» Ils avaient reparti la quantité des balles qu'ils » avaient achetées, sur plusieurs vaisseaux levan- » tins et barbaresques pour diminuer les risques. » Une maison, sur cinq vaisseaux, en a perdu » trois. Il est donc bien certain qu'ils n'avaient » point payé de *droit de protection* aux An- » glais. Cependant, *sous ce prétexte*, les vais- » seaux qui, par un bonheur inespéré, étaient » entrés au port de Livourne ont été *séquestrés* » et lorsqu'ils ont été vendus ensuite, c'est à des » conditions tellement onéreuses que les mar- » chands ont préféré faire abandon de leurs mar- » chandises que de les retirer à tel prix. Ainsi, » échapper à l'ennemi est une preuve snffisante » de *complicité* avec lui, et le marchand qui » tombe entre les mains des Anglais est moins » malheureux que celui qui rentre dans sa patrie, » puisque dans le premier cas, sa marchandise » lui est payée par les assureurs, tandis qu'elle » est perdue dans le second... Le commerce par » l'Illyrie aura beau être avantageux, *il n'en de-* » *viendra pas moins impossible si ceux qui l'exer-* » *cent sont ruinés*, etc. etc. »*

---

* Cette pièce est de la Chambre du Commerce de Genève, et n'est pas un des moindres titres de ce petit Etat au recouvrement de son indépendance. Elle prouve que les principes d'ordre politique s'y sont conservés comme en dépôt, et que loin d'avoir fléchi le genou devant l'oppresseur de l'Europe, les Genevois lui ont dénoncé les injustices et les bévues de son système continental avec un

Voilà quelques échantillons des pièges tendus aux importateurs de coton par le protecteur et le

---

courage qui n'a guère été imité par les villes commerçantes de l'ancienne France.

L'incorporation forcée de Genève à la France est, sans contredit, l'une des plus noires perfidies des perfides régénérateurs du XVIII.e siècle. On sait qu'elle fut entr'autres motivée sur cette allégation dérisoire, que *la petite république ne voulant point se réunir à la grande, devait du moins permettre à celle-ci de se réunir à la petite.* Mais ce qu'on ignore, c'est que le traité dont le Directoire chercha à colorer cette capture, a été violé sur presque tous les points, et l'a été par l'Empereur Napoléon; car jusqu'à lui du moins, la France républicaine s'y était montrée fidèle.

Les biens fonds réservés pour l'entretien du culte protestant et de l'éducation publique, biens fonds que les Genevois croyaient sauver du naufrage par ce traité, se trouvent enveloppés dans le décret d'expropriation mentionné page 46.

Les pertes qu'ils ont éprouvées, tant par les banqueroutes successives de la France, que par les entraves mises au commerce, leur ont déjà enlevé presque tous les fruits d'une économie soutenue durant deux siècles. Mais quelque grandes que soient ces pertes, le sacrifice de leurs fortunes n'est point celui qu'ils déplorent le plus, et il n'a pas laissé que d'avoir ses compensations. Depuis que Genève a passé sous le bras de fer de Napoléon, cette ville présente, en petit, sous le rapport de l'union et du concert des vœux, l'image actuelle de l'Allemagne naguère si divisée. Les Genevois ont oublié jusqu'aux noms des partis qui les avaient tant agités. Tous les cœurs s'y sont rapprochés, tous les anciens ressentimens s'y sont effacés confondus dans le ressentiment commun d'avoir été agrégés, enchaînés au *Grand Empire* et de s'entendre dire, par son chef, qu'*il n'y a que les grandes familles qui prospèrent.*

Jamais depuis la réformation, cette petite et intéressante famille ne s'était montrée aussi unie, aussi religieuse et aussi digne d'être rendue à elle-même et à la Suisse.

père des filatures françaises. Toute affligeante que soit cette récapitulation des escroqueries et des sequestres dont ils ont été victimes, elle a du moins ceci de consolant pour l'espèce humaine, qu'il ne faut juger des sentimens que le gros des sujets de Napoléon lui vouent, ni d'après ce que dit le dernier *Exposé* de leur éternelle reconnaissance pour tant et tant de bienfaits qu'il verse sur eux, ni d'après les harangues où il les remercie de leur amour, ni surtout d'après le dévergondage d'adulations que lui prodiguent ses ministres et de leurs Exposés.

Ce qu'on vient de lire des manufactures de coton suffit de reste, ce me semble, pour faire comprendre que si la guerre continue et que les Anglais mettent fin au régime des *licences*, on peut, pour ainsi dire, effacer dès à présent ces manufactures de la statistique de 1813, comme d'abord après la paix il faudra en effacer les 334 fabriques qui s'élèvent aujourd'hui, à grands frais, pour raffiner en 1814, le sucre de betteraves.

Quelque longue que soit cette digression sur les manufactures de coton Françaises dont Bonaparte se disait le créateur, elle exige encore une observation qui s'applique également à ses finances.

Lui et ses ministres ont, comme certains joueurs de gobelet, l'art de ménager leurs tours de manière à pouvoir annoncer les nouveaux en criant : *de plus fort en plus fort.* J'en demande pardon aux rédacteurs de ses *Exposés* annuels ; mais je n'en

ai pas encore lu un seul, sans me rappeler le trait d'un matelot Anglais qui assistait au spectacle de danseurs de corde lorsqu'un baril de poudre, qui prit feu par accident, fit sauter les spectateurs en l'air et jeta le marin à quelques toises de là où il en fut quitte pour l'étourdissement de sa chute. Quoique le tour lui parut un peu fort, sa seule inquiétude, en se frottant les yeux, fut de savoir *comment on allait s'y prendre pour en donner un plus fort encore.*

Ceux des Parisiens amateurs des *Exposés* annuels peuvent se tranquilliser sur ce point. J'ose leur garantir que pour leurs étrennes prochaines, M. M. de Montalivet et Molé accoucheront de quelque *Exposé de situation* qui effacera encore le dernier par un étalage toujours plus brillant de *prospérités*, toujours plus abondant en *merveilles* etc. etc.

Après tout, et si ce n'était pour la honte indélébile attachée à un gouvernement qui fait du mensonge une profession et de cette profession une ressource ; (car ses déceptions n'ont jamais eu d'autre but que de le mettre à même de mieux tomber à l'improviste sur ses voisins en leur faisant accroire que la France peut se maintenir sans pillages et par ses seules *Recettes Intérieures* ; . . .) si ce n'était, dis-je, pour la double turpitude attachée à ces Exposés et à leur but, il faut convenir que le plein succès qu'ils ont eu jusqu'ici, est de nature à en effacer la honte aux yeux de leurs auteurs.

Les vanteries périodiques auxquelles s'est livré Bonaparte depuis son arrivée au Consulat n'ont pas laissé de produire en sa faveur, le genre d'effet que produit la calomnie contre quiconque néglige d'y répondre. Quelques fausses que soient des accusations intentées contre un homme pur, dès qu'il ne se défend pas il paraît s'accuser et tout plein de gens disent ou pensent qu'il doit, de manière ou d'autre, y avoir donné quelque prise. Il en a été à peu près de même des *Exposés* consulaires et impériaux, grâces aux mesures qu'a su prendre le gouvernement français pour en empêcher la critique. Combien de personnes, qui sans y ajouter foi, et tout en reconnaissant qu'ils fourmillent d'impostures, ne laissent pas de penser qu'ils doivent cependant contenir quelque chose de vrai, et qu'il faut que la France ne soit ni si malheureuse ni si dépourvue de ressources qu'on serait en droit de le supposer sans ces tableaux de prospérité ! C'est même un propos de ce genre qui m'a déterminé à entreprendre l'analyse de *l'Exposé* de 1813.

Passons à la grande découverte du sucre de betteraves.

Pièces Justificatives.

N.° II.

Consommations des Français en sucre. page 122.

Lorsque j'essayai de rassembler en 1809, les preuves de l'essor de prospérité qu'avait pris l'Irlande depuis l'acte d'union, l'un des premiers renseignemens à la recherche desquels j'allai, fut le montant de ses achats en sucres, denrée qu'on peut appeler de luxe pour les classes pauvres; mais dont elles consomment infailliblement davantage et toujours davantage à mesure qu'elles deviennent et plus laborieuses et mieux salariées. Quoique la consommation qu'en faisait l'Irlande fut et soit encore des deux tiers plus faible que celle des Anglais qui s'élève annuellement à près de 25 livres pesant, par tête, et par an, le registre des douanes m'ayant appris que cette branche des importations était l'une de celles qui y vont le plus vite en croissant, cette seule donnée m'aurait en quelque sorte suffi, si je n'eusse pas réussi à en rassembler beaucoup d'autres corroborantes. *

---

* Voyez *Effets du Blocus continental*, etc. pag. 43 de la cinquième édition insérée dans le recueil des *Offrandes à Bonaparte par trois Etrangers.*

Du reste, M. Chaptal m'avait devancé sur ce point, lorsqu'en 1801, il félicita ses compatriotes de ce que leurs importations en sucres avaient doublé dès la première année de son ministère. —« Nos achats en sucre et café ont été beaucoup » plus considérables que les années précédentes. » En effet, nous n'avions tiré de l'étranger, en » l'an VII, que *seize* millions pesant environ » de sucre et près de *six* millions pesant de café, » tandis que la quantité de ces denrées reçues » en l'an VIII, s'élève, pour les sucres, à plus » de *trente-deux* millions pesant et pour les cafés » à plus de *quinze* millions pesant. . . . D'un autre » côté, on remarque que les matières premières de » l'étranger, telles que coton, laine, chanvre et lin, » ont été recherchées pour nos manufactures, ce » qui est justifié par les faits, car l'importation de » ces objets, qui n'avait été, pour l'an VII, que » d'une valeur de 96 millions environ, s'est éle- » vée pour l'an VIII, à plus de 133 millions. » Cette seconde cause du surhaussement de nos im- » portations peut être attribuée à *une plus grande* » *activité de nos manufactures* et fait *espérer* une » exportation prochaine plus considérable des pro- » duits de l'industrie nationale. * »

L'événement ayant justifié ses pronostics dès l'an IX, où les importations et les importations s'accru-

* Ce rapport et le suivant sont transcrits des moniteurs du 9 floréal an IX, et du 24 germinal an X.

rent simultanément, il en profita de nouveau pour bien faire sentir aux Consuls que ce double accroissement était l'effet de la liberté du commerce.

« Nous n'avions tiré en l'an VIII, que pour » une valeur de 46 millions de sucres et 36 » millions de cafés, tandis qu'en l'an IX, nous » avons reçu pour 51 millions de sucres, dont » 17 millions de sucres en pain ou raffinés, et » 41 millions de cafés. L'augmentation progressive » qu'on remarque depuis l'an VII dans nos achats » en sucres raffinés, est due à la loi du 9 floréal » de cette année qui a *levé la prohibition* à » l'entrée de cette denrée. »

» L'accroissement de nos importations pendant » l'an IX, comparées, soit avec les importations » de l'an VII, soit avec celles de l'an VIII, » porte sur nos approvisionnemens en matières » premières pour les arts et manufactures qui, » pendant l'an IX, se sont élevées à 193,244,000 » fr., tandis que l'année précédente nous n'en » avions tiré que pour 135,591,000 fr. C'est » particulièrement sur les cotons, les laines, les » soies, les huiles pour fabrique, la potasse, la » soude et l'indigo que se fait remarquer cette » augmentation qui *annonce une plus grande* » *activité de nos manufactures* et doit, *en définitif, acquérir à la France des bénéfices de* » *main d'œuvre*, puisque ces diverses marchandises ne peuvent entrer dans la consommation » ou franchir de nouveau les frontières de la » république sans avoir été ouvragées. »

Ces deux lumineux rapports qui présentent un petit traité pratique d'économie politique en matières d'exportations et surtout d'importations, ne ressemblent guère à *l'Exposé* où M. de Montalivet vient d'entonner le Te Deum en *justifiant par des faits*, que sous son ministère, les importations vont en décroissant plus vite encore qu'elles n'avaient été en croissant sous celui de M. Chaptal.

Il n'est plus question avec le nouveau ministre des *bénéfices de main-d'œuvre*, mais uniquement d'acquisition de métaux précieux. Si les échanges commerciaux de la France et par conséquent le travail qu'ils mettaient en mouvement ont diminué de moitié, peu lui importe, pourvu qu'il puisse dire que loin d'être sorti du pays, *l'argent y est entré*, et qu'à mesure que la richesse se répand de plus en plus parmi ses compatriotes, ils consomment *beaucoup moins de sucre et de café.*

On vient de voir qu'en signalant leur retour à la jouissance de ces deux denrées, le ministre consulaire s'était appliqué à *justifier par les faits*, que leurs consommations en sucre, réduites en l'an VII, à seize millions pesant (précisément *demi* livre par tête) s'étaient élevées, d'abord à *une livre* en l'an VIII, et avaient continué à être progressives en l'an IX. Ecoutons maintenant le ministre impérial.

« Une *révolution* qui doit changer bientôt toutes » les relations commerciales établies depuis la découverte des deux Indes se *prépare.* »

« Remplacer dans nos consommations le sucre, » l'indigo, la cochenille des colonies, trouver » dans le midi de l'Europe les cotons et chez » nous la soude qui alimentent nos manufactures » paraissait *chose impossible.* »

« Nous avons voulu fortement, et *l'impossi-* » *bilité* a disparu devant nos efforts. »

« Dès cette année, les manufactures du sucre » que l'on extrait de la betterave nous donneront » sept millions pesant de cette denrée. Elle est » préparée dans 334 manufactures qui presque » toutes sont actuellement en activité. Après de » nombreux essais on est parvenu à employer » des procédés d'après lesquels le sucre de bet- » teraves ne coûte que quinze sous la livre à celui » qui le fabrique..... Depuis l'extrême cherté du » sucre, *on en consomme beaucoup moins.* Les » *sept* millions de livres que l'on fabrique en ce » moment peuvent être considérés comme *la* » *moitié* de nos *besoins actuels.* »

S'il en est ainsi, voilà la France dont les besoins en sucre, tant de betteraves que de canne, sont déjà réduits au tiers des besoins qu'elle satisfaisait en 1801, époque à dater de laquelle sa population s'est accrue de près d'un tiers. Si ses consommations annuelles en sucres d'Amérique se bornent aujourd'hui à *sept* millions pesant, ceci restreint chacun des 42,738,377 Français qui se les partagent à un approvisionnement annuel de 2 onces $\frac{64}{100}$. Certes, ils auraient mauvaise

grâce à reprocher à Napoléon de mêler trop de douceurs au terrible breuvage qu'il leur sert!

La grande *révolution* que ses ministres nous annoncent comme se *préparant*, celle de séparer à jamais les deux mondes, est tellement l'un de ses projets chéris, que lors de sa conférence avec les députés des chambres de commerce il mit la culture de la betterave et du pastel en tête des motifs qui devaient les disposer à prendre patience. — « La chimie fait tant de progrès » aujourd'hui, leur dit-il, qu'il est possible qu'elle » opère une *révolution aussi extraordinaire* » que celle occasionée par la *boussole*. »

C'était assez leur dire qu'il est résolu à faire tout ce qui est en lui pour rendre inutiles et la découverte de la boussole et celle du nouveau monde. Peut-être se croirait-il même à la veille d'y réussir, du moins pour la France, si à mesure qu'elle a si bien su se passer du sucre des Antilles et du tabac de Virginie, elle n'était pas devenue de plus en plus dépendante des cuirs du Brésil, dont l'importation toujours croissante atteste la prospérité des campagnes de son empire, à-peu-près comme l'importation toujours décroissante des denrées coloniales atteste la prospérité des villes.

Tel est le point où l'a déjà réduite le système si connu sous le nom de *système continental*, l'une des folies les plus gigantesques, comme l'une des idées les plus retrécies et les plus malveillantes

qui fut jamais entrée dans la tête des hommes chargés de gouverner leurs semblables. Ce système a eu une si grande influence sur l'appauvrissement de la France et de ses vassaux, sur le nombre d'ennemis qu'elle s'est faite partout où elle s'est crue en mesure de l'imposer comme loi de guerre ou de paix; il se rattache si directement à la plupart des opérations politiques de Napoléon, mais surtout à ses brouilleries avec la Suède et à son expédition en Russie, que rien ne jeterait un plus grand jour sur les derniers événemens de son règne qu'une histoire chronologique et raisonnée de ses décrets anti-commerciaux. Il importe plus qu'on ne pense de mettre en lumière les maux qu'a déja faits le *système continental* à la génération présente et les maux plus grands encore qu'il préparait aux générations futures, si son auteur ne l'avait pas battu en ruine, en donnant lui-même le signal de *sauve qui peut*, le jour où il rouvrit ses ports à ceux des navigateurs neutres qui obtinrent des *licences* de l'Angleterre.

Ses ministres ont eu beau signaler ce système comme *l'une des émanations de cet esprit supérieur qui respire en lui.* Si celle-ci mérite quelque éloge, ce serait pour avoir déraciné dans le nord de l'Europe, les jalousies auxquelles le commerce britannique y était en butte. Peut-être ne fallait-il rien moins que la rude épreuve à travers laquelle Napoléon a fait passer les Alle-

mands et les Russes, pour leur faire toucher au doigt qu'aucun peuple commerçant ne s'enrichit aux dépens des autres, et qu'au contraire, plus ils s'isolent plus ils s'appauvrissent.

Je ne connais rien de plus encourageant que de voir comment les vrais principes d'économie politique se propagent et finissent par prendre faveur après avoir long-temps et péniblement lutté contre les préjugés. Lorsqu'en 1809, j'alléguai l'accroissement des importations irlandaises en preuve d'enrichissement, tout plein de gens, surtout en Irlande, n'y virent qu'un paradoxe insoutenable. Voilà que dans le même tems où M. de Montalivet citait à Paris la diminution des importations françaises en preuve d'une augmentation de richesse, M. Fitzgerald, Chancelier de l'échiquier de l'Irlande appelé à proposer au Parlement une addition de L. 600,000 st. aux impôts de cette île, les a fait sanctionner le 11 juin 1813, en citant en preuve de l'accroissement des facultés contributives de ses compatriotes, l'accroissement toujours progressif de leurs importations. — « Durant les douze années qui ont précédé l'union, la valeur *officielle* des importations fut de 52 millions, tandis que celle des » douze dernières années a été de 77 millions. » Je sais que quelques personnes ont peine à » comprendre l'intime connexion d'un pareil » accroissement avec celui des richesses et du » bien être; mais la meilleure preuve du bien

» être est de pouvoir se procurer et payer les » objets qui y contribuent. »

D'après les jactances dont fourmille depuis trois ou quatre ans le papier impérial sur la découverte inespérée du sucre de betteraves, il faut croire que les Français s'en attribuent tout l'honneur, sans se douter que les Prussiens eurent, il y a seize ans, le mérite de cette découverte et le mérite plus grand encore d'y renoncer en comparant la qualité et les prix du sucre d'Europe avec la qualité et les prix du sucre d'Amérique. Dans ses lettres sur la Silésie, écrites en 1800. M. Adams, ministre des Etats-Unis à à Berlin, dit qu'ayant été voir à Hirschberg, la nouvelle raffinerie qui faisait alors tant de bruit, — « l'un des directeurs l'assura que la fabrication » de ce sucre revenait au double du prix de celui » des Indes Occidentales; un quintal de racine » ne rendant pas plus de quatre livres de beau » sucre. « — *Lettre XIII.*

Si ce calcul était vrai avant que l'introduction générale de la nouvelle canne à sucre eut doublé les produits de cette culture et diminué proportionnellement le prix auquel les planteurs d'Amérique sont en état de le livrer aux consommateurs d'Europe, chacun peut juger si les Français n'y renonceront pas après la mort de Napoléon, lorsqu'ils sauront qu'ils peuvent se procurer à Londres une livre pesant de bon sucre de canne contre deux livres ou deux livres et demie de blé *froment.*

Tant qu'il vivra, il préférera cent fois la certitude de voir ses sujets s'appauvrir à courir le moindre risque d'enrichir ses rivaux ; car c'est sur la crainte de ce risque que roule toute sa grande conception du *système continental.* S'il eut réussi à faire partager cette crainte au nord de l'Europe, voici la *révolution* qui se PRÉPARAIT et dont M. de Montalivet ne parait point se douter. Depuis l'introduction de la nouvelle canne à sucre dans l'archipel Américain, cette denrée succulente et nourrissante s'y produit à si bas prix qu'on a déja agité sérieusement à Londres s'il ne conviendrait pas de s'en servir pour engraisser les bestiaux. Afin de comprendre ceci, il faut savoir qu'un quintal de sucre équivaut exactement pour leur nourriture au quarter d'orge, et que le prix moyen de l'un et de l'autre serait à peu près égal sans les droits que paye le sucre à son entrée dans l'île. La difficulté consistait donc à découvrir quelque moyen d'exempter de ces droits le sucre destiné à la consommation des bestiaux, sans qu'on put le faire servir à celle des hommes ; ce qui aurait compromis le revenu de 5 millions sterling qu'en tire l'échiquier Britannique. On se flattait d'avoir déja fait cette découverte à l'aide d'une drogue mélangée de quassia et d'assa fetida et l'on se croyait sur le point d'en profiter, lorsque le prix du sucre a tout-à-coup doublé. Loin d'en avoir à donner aux bestiaux, l'Angleterre n'en a plus en suffisance pour l'approvisionne-

ment croissant de ses propres consommateurs et pour celui des Suédois et des Russes qui sont revenus à ses marchés.

Peut-être Napoléon ignore-t-il ces circonstances si propres à renverser l'espoir qu'il nourrissait encore, il y a deux ans, de voir les Anglais *obligés de jeter leurs sucres et indigos dans la Tamise*: mais voici ce qui autorise à croire que sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, il revient dans son cabinet à des idées moins violentes. On m'assure que dans sa correspondance officielle interceptée en Russie, tout en recommandant à ses ministres de stimuler la culture des betteraves et du pastel par tous les moyens possibles, il leur en parlait franchement comme d'une mesure qui ne peut et ne doit avoir d'autre but utile que de servir *d'épouvantail* aux Anglais. Ceci ne ressemble pas mal au terrible anathème qu'il avait lancé contre le sucre en décrétant qu'à dater du 1^r^. janvier 1813, l'entrée n'en serait plus du tout permise en France, anathème qui causa une véritable *épouvante* dans les salons de Paris et lui valut maintes épigrammes de la part des papiers de Londres. Mais enfin il en a été de cette menace, comme de tant d'autres dont S. M. I. a généreusement ajourné l'exécution à des tems plus heureux.

Ses ineptes administrateurs ont beau dire et répéter *qu'il lui suffit de vouloir fortement pour que l'*IMPOSSIBILITÉ *disparaisse devant ses efforts*, il sera, sinon impossible, du moins fort difficile

à la France de renoncer à ce nouveau régime. A force de promettre aux manufacturiers nationaux de mettre leurs produits à l'abri de toutes *concurrence*, en plaçant les manufactures étrangères sous le feu croisé des *prohibitions* et d'une triple ligne de douanes, Napoléon a déjà tellement détourné et le cours naturel des travaux de ses sujets, et l'emploi naturel de leurs capitaux, que cet empire ne pourrait rentrer sous le régime de la liberté qu'en s'appauvrissant d'avantage encore avant de pouvoir en recueillir les fruits.

Et tel fut l'avis que M. Say avait eu le patriotisme et le courage de donner au Premier Consul en 1803, époque où ses dispositions réglementaires et prohibitives, qui perçaient déjà, laissaient suffisamment entrevoir aux Français éclairés l'aurore du *système continental*. — « Peut-être n'est-ce » pas trop de toute l'habilité d'un grand homme » d'état pour cicatriser les plaies qu'occasionne » l'extirpation de cette loupe dévorante qu'on » appelle *système réglementaire et prohibitif* : » quand on considère murement le tort qu'il » cause quand il est établi et les maux auxquels » on peut être exposé en l'abolissant, on est » conduit nécessairement à cette réflexion : — S'il » est si difficile de rendre la liberté à l'insdustrie, » combien ne doit-on pas être RESERVÉ lorsqu'il » s'agit de l'ôter ! » *

---

* Chap. XXXV du *Traité d'économie Politique etc. — par J. B. Say membre du Tribunat.* Paris an XI.

Pièces Justificatives.

N.° III.

Conférences de Napoléon avec les Députés de ses Chambres de Commerce et avec les Envoyés des Républiques Anséatiques. p. 134.

Ce qui a été dit, p. 134, de l'entrevue du 24 mai 1811, et ce qu'on en va transcrire ici, n'est point tiré du moniteur, car Napoléon défendit d'en publier les détails, comme il l'avait défendu pour la non moins fameuse conférence de Posen.

Pour être au fait des circonstances qui provoquèrent l'entrevue de 1811, il faut savoir que la première nouvelle des transactions de Bayonne avait excité les plus vives alarmes parmi beaucoup de villes manufacturières françaises qui, depuis le décret de Berlin, considéraient la péninsule espagnole, sinon comme le seul, du moins comme le meilleur débouché qui leur restât *. Il faut savoir aussi

* C'est encore ici l'un des points que M. Chaptal s'était le plus appliqué à mettre en évidence, comme s'il eût eu le pressentiment que le Premier Consul méditait quelque coup de force qui exposerait la France à perdre le riche marché de la péninsule espagnole.

L'un et l'autre de ses deux registres commerciaux furent

que pour se les reconcilier, Napoléon leur envoya une immense quantité de laines fines confisquées aux Espagnols de Burgos qui avaient prêté serment de fidélité au roi Joseph. Finalement, il faut savoir qu'afin de mieux les vendre en France, le frère ainé fit exhorter ses manufacturiers de beaux draps à redoubler d'activité, vu la certitude qu'il avait de leur procurer dans peu, non-seulement le monopole de l'Espagne et du Portugal, mais le vaste marché de l'Amérique méridionale, d'où l'or du Mexique et les diamans du Brésil ne tarderaient pas à refluer en France. Les principales maisons de Louviers, de Sédan, de Verviers etc. ne sachant point résister à une pareille amorce se hâtèrent d'acheter ses laines : mais à peine fu-

---

suivis d'un précis raisonné où il faisait séparément à toutes les nations la part que chacune d'elles avait eue soit aux ventes, soit aux achats des Français.

L'Espagne y jouait le premier rôle.

En 1800, elle leur avait acheté pour 64,446,500 fr., et leur avait vendu ponr 62,441,400 fr.

En 1801, elle leur acheta pour 71,422,500 fr. et leur vendit pour 54,366,300 fr.

Pour que cet accroissement des achats faits à l'Espagne n'inspirât au Premier Consul aucune malveillance contr'elle, le ministre eut soin d'ajouter qu'il s'agissait *principalement d'achats plus considérables en* LAINES *et surtout en* HUILES POUR FABRIQUES, *tirées du royaume de Valence concurremment avec celles venues d'Italie.*

rent-elles façonnées en draps superfins que le marché de la péninsule se trouva fermé par la misère des consommateurs Espagnols qui ne peuvent ou ne veulent plus rien échanger avec la France que des coups de canon.

Ces maisons se trouvant alors encombrées de marchandises de première qualité, pour lesquelles il ne leur restait guère d'autre débit que celui de l'intérieur, débit de jour en jour plus faible; elles se réunirent pour conjurer Napoléon de venir à leur secours par un prêt, et imaginèrent le piquer d'honneur en lui citant celui de 6 millions sterl. que décrétait alors le parlement anglais en faveur de ceux des exportateurs d'étoffes de coton qui avaient aussi poussé leurs entreprises au-delà de leurs moyens *.

Ce fut à cette demande inopinée d'un prêt que Napoléon répliqua : — « *il faut savoir* connaître » les moyens de vendre et ne pas faire dix aunes » d'étoffe quand on n'a de débouchés que pour » quatre ».

---

* Quoique ceux-ci se trouvâssent dans le même état de gêne que les exportateurs de draps français, c'était bien moins pour s'être vu fermer leurs anciens marchés en Europe que pour avoir surchargé les nouveaux marchés que Napoléon leur avait ouverts en Amérique par ses procédés à Bayonne, marchés dont les achats furent moindres et les retours beaucoup plus lents qu'on ne s'y était attendu.

Ceux des Lyonnais admis à l'honneur de cette entrevue lui dénoncèrent les ukases prohibitifs de l'Empereur Alexandre, et exprimèrent le vœu de voir modifier le système continental de façon qu'on ne pût jamais le tourner contre la France. Voici la réponse impériale : — « Les réglemens » municipaux dernièrement faits par l'Empereur de » Russie portent tort aux manufactures de Lyon. » Ce sont des pertes indivisibles. Je cherche à » les réparer et à les soulager; mais les exporta- » tions par la Russie, qui n'excèdent pas 25 mil- » lions, ne peuvent entraver ni changer la marche » générale ».

Vint ensuite le tour des fabricans de coton qui, sans avoir encore précisément souffert, (excepté par le décret de Trianon qui venait de sextupler les droits sur le coton d'Amérique) commençaient à entrevoir qu'ils étaient à la veille de manquer, non de *débit*, comme les fabricans de soies et de laines, mais de *matière première* pour alimenter leurs moulins et leurs ateliers. Ceux-ci insinuèrent respectueusement à l'auteur des décrets de Berlin et de Milan, la convenance, ou de bloquer effectivement la marine anglaise ou de modifier les décrets qui lui avaient fourni un prétexte de représailles.

Tous ces préliminaires étaient indispensables pour bien comprendre le sens de la réponse qu'on va lire.

« Les décrets de Berlin et de Milan sont des

» lois fondamentales de mon empire.... Le sort
» du commerce américain sera bientôt décidé.
» Je le favoriserai si les Etats-Unis se conforment
» à mes décrets.... Les rélations commerciales
» avec l'Angleterre doivent cesser. Je vous le dis
» bien haut Messieurs; les négocians qui ont des
» affaires à terminer, des fonds à retirer, doivent
» le faire le plutôt possible. J'ai donné dans le
» tems ce conseil aux Anversois et ils s'en sont
» bien trouvés... Je veux la paix, mais non une
» paix plâtrée..... Le continent restera fermé
» aux importations de l'Angleterre. Je resterai
» armé de pied en cap pour faire exécuter mes
» décrets et pour résister aux tentatives Anglaises.
» Dans la Baltique, il existe encore quelques
» fraudes; mais elles seront entièrement anéanties.
» Je connais les escompteurs du commerce anglais,
» ceux qui ne pensent qu'à éluder les lois et qui,
» par suite d'opérations extravagantes, finissent
» par faire banqueroute; mais s'ils réussissent à
» se soustraire à nos douaniers, *mon épée* saura
» les atteindre tôt ou tard, et alors ils n'auront
» pas droit de se plaindre... J'ai une oreille dans
» les salons des négocians; je sais qu'on blâme
» hautement mes mesures, qu'on dit que je suis
» mal conseillé. Je ne saurais leur en vouloir de
» leurs opinions puisqu'ils ne sont pas placés pour
» aviser et calculer comme moi.... La France
» est le pays *le plus riche du globe*, ses ressources
» territoriales sont immenses, elle a *beaucoup*

» *d'argent.* D'après un relevé fait, il *est entré*
» en France *au delà d'un millard par les contri-*
» *butions de guerre.* J'ai deux cents millions dans
» mon trésor particulier aux Tuileries.... Je ne
» dis pas que je ne veux ni commerce maritime,
» ni colonies; mais il faut y renoncer pour le mo-
» ment... Si j'étais héritier du trône de Louis XV
» et de Louis XVI, je serais forcé de demander
» à genoux la paix aux Anglais; mais j'ai succédé
» aux Empereurs de la France... Les débouchés
» des denrées coloniales sur le continent une fois
» fermés, les Anglais seront *obligés de jeter dans*
» *la Tamise, le sucre et l'indigo* contre lesquels
» ils auront échangé les objets de leur industrie...
» Leurs manufacturiers ont fait des imprudences
» et des folies; ils n'ont pas su combiner les be-
» soins de la consommation avec leurs fabrications.
» Le gouvernement britannique a été obligé de leur
» donner des secours majeurs. J'en ai également
» accordé à quelques-uns des nôtres et j'aurais
» pu faire beaucoup plus; mais je n'ai pas cru con-
» venable, ni qu'il me fût permis d'encourager
» des principes aussi mauvais que dangereux. Ce
» n'est pas le tout que de fabriquer, il faut sa-
» voir connaître les moyens de vendre et ne pas
» faire dix aunes d'étoffe quand on n'a de débou-
» chés que pour quatre. Il n'était pas difficile de
» prévoir qu'après vingt années de guerre et de
» malheurs, la consommation du continent devait
» beaucoup diminuer et que telle personne, qui

» se faisait faire quatre habillemens par an, ne pour-
» rait plus s'en faire que deux ou un seul.

» Le commerce est un état honorable; mais ses
» bases essentielles sont la prudence et l'économie.
» Il faut être sages, Messieurs : le négociant ne
» doit pas gagner sa fortune comme on gagne
» une bataille; il doit gagner peu à peu et cons-
» tamment. »

Cet avis non moins sensé qu'amical, et qui ne laissa pas de les étonner dans la bouche de Napoléon, fut l'unique secours qu'ils en obtinrent. Il ne répliqua à leur demande d'argent qu'en frappant du pied à deux reprises et en déclarant qu'il avait 200 millions dans sa caisse particulière, mais qu'il les reservait pour un tout autre usage.

Peut-être entendait-il déjà le projet d'aller à Moscou, y raser les ateliers de soieries ou forcer l'Empereur Alexandre d'abjurer son *système prohibitif;* mais il ne s'expliqua pas d'avantage.

Le ton radouci qu'il sut s'imposer dans ce dialogue, est un modèle de paternité, comparé avec le langage qu'il avait tenu, quatre ans auparavant, aux députés des villes Anséatiques qui le poursuivirent jusqu'en Pologne, pour le conjurer de modifier son décret de Berlin et de réfléchir sur les maux incalculables qui en résulteraient tant pour ses propres sujets, que pour ses alliés. Ils lui représentèrent humblement que loin d'avoir donné à la France le moindre sujet d'offense, leurs républiques avaient été au devant de toutes ses

volontés et accumulé sacrifices sur sacrifices; mais que ce dernier décret, s'il y persistait, les priverait de toutes ressources et consommerait la ruine de leurs maisons de commerce les plus accréditées. — « *C'est précisément là ce que je* » *veux*, répondit-il froidement, elles seront » d'autant moins en état de continuer leur commerce avec mes ennemis. Hambourg n'est qu'une » *ville Anglaise.* » — Ici, les députés lui observèrent que le commerce dont il leur faisait un crime était indispensable à son peuple, qui par l'entremise des villes Anséatiques, recevait les matières premières dont ses ateliers ne sauraient se passer. — « Je le sais, je le sais, repliqua-t-il; » je sais aussi que mes propres ports seront ruinés et que Nantes et Bordeaux m'envoyent des » députations qui sont en ce moment en route » pour me l'annoncer. Elles ne seront pas même » admises en ma présence. Retenez bien ce que » je vais vous dire. — L'Angleterre doit être humiliée et l'on n'y réussira qu'en adoptant envers elle, des procédés tout différens de ceux » dont on a usé jusqu'à ce jour. Il faut ramener » le monde commercial à l'état où il était au quatrième siècle avant de pouvoir le refondre dans » le nouveau moule que je lui destine. Mon intention est que les choses en viennent au point, » que sans nuire à l'agriculture, il n'y ait plus à » l'avenir d'autres échanges nécessaires que ceux » des toiles contre les bestiaux et des grains contre

» les lainages. *On m'appellera un Néron, un* » *Caligula : je m'y attends et peu m'importe.* »

Tel fut, mot à mot, le langage que tint l'Empereur Français à Posen aux députés anséatiques*,

* Cette conférence, à jamais mémorable, est du 15 décembre 1806. Les détails n'ont jamais été imprimés en France, et l'on en conçoit la raison. Je les tire de la notice qu'en donna à la Chambre des Communes le ministre des affaires étrangères, ou plutôt de la relation insérée semi-officiellement au morning chronicle du 16 janvier 1807, qui était alors papier ministériel, et à l'égard de laquelle il suffit de dire que le moniteur n'osa point se permettre la moindre dénégation, quoiqu'elle contînt entr'autres ce passage qui devrait être traduit dans toutes les langues.

« Have I not Berlin in my possession have I inflicted upon that city the smallest injury? Was not every thing in my power? Were not the men, women and children at my feet, and might I not have *solde* them as *slaves?* I have not done it: yet mark my words; it may yet come to pass. »

« Berlin n'est-il pas dans mes mains, et ai-je fait le moindre mal à cette ville? N'avais-pas en ma puissance tout ce qu'elle contient? Les hommes les femmes et les enfans n'étaient-ils pas à mes pièds et n'avais-je pas le droit de les *vendre* comme des *esclaves?* Je ne l'ai point fait; mais notez bien ce que je vous dis. Ce qui ne s'est point fait pourra se faire. »

Peut-être n'est-il pas indifférent d'observer que cette tirade, vraiment digne de *Caligula*, échappa au Corse dans le même temps où il proposait ou plutôt exigeait que l'Europe lui décernât de confiance l'auguste soin de travailler à un nouveau code de droit public maritime, afin *d'effacer la barbarie de celui qui existe* disait le moniteur, et pour que la *libéralité des principes maritimes fût la même que la libéralité du code continental.*

Les détails de la conférence ci-dessus doivent se trouver enregistrés à l'hôtel-de-ville de Hambourg. Car le rap-

dix mois après avoir dit à Elchingen aux généraux autrichiens : — « Je ne veux *rien* sur le continent. Ce sont des vaisseaux, des colonies, du » *commerce* que je veux, et cela vous est *avantageux* comme à nous. »

C'est à ses admirateurs à prononcer dans laquelle de ces deux conversations, il se montra le plus ou le moins sincère.

On ne saurait trop regretter que le chantre de Napoléon I n'ait pas eu connaissance des détails de cette entrevue de Posen pour la transmettre à la postérité.

Comment arrive-t-il que dans un tems où les beaux vers français sont devenus si rares, tant de gens ignorent encore que si le nouvel Henri IV a eu son Sully dans le duc de Gaëte, il a eu aussi son Voltaire dans M. Brugière du Gard? J'ai sous les yeux une magnifique édition de NAPOLÉON EN PRUSSE. *Poëme Epique en Douze Chants*, où de toute cette campagne de son héros, l'auteur n'a rien oublié que ce dialogue à jamais mémorable; car du reste, le décret de Berlin y est

---

port qu'on vient d'en lire est celui des députés Hambourgeois à leur sénat.

Quant à la conférence de 1811 avec les députés du commerce français; j'en ai vu quatre ou cinq minutes manuscrites, envoyées par ces députés à leurs commettans, et qui, toutes concordantes sur les points principaux, ne diffèrent qu'à l'égard de quelques expressions plus ou moins brusques ou vulgaires échappées à l'interlocuteur impérial,

immortalisé dans ces deux vers qui terminent le Chant V.

Par un décret puissant, le grand NAPOLÉON,
Pour mieux sauver le monde, en sépare Albion.

FIN.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

Reichenbach, ce 11 *Août* 1813.

Les événemens se précipitent de manière à ne point me laisser le tems d'achever ces feuilles, et il doit être facile d'en comprendre la raison, en observant où elles ont été imprimées.

Ce que je regrette le plus est de ne pouvoir y traiter à fond les deux assertions les plus mensongères de l'*Exposé* que j'analyse.

La première, celle où M. de Montalivet a avancé que grâce à *la* CONSCRIPTION *qui favorise et multiplie les mariages, la population de l'ancienne France a* AUGMENTÉ *de près d'un dixième depuis vingt-quatre ans.*

La seconde, celle où Napoléon a affirmé, du haut de son trône, *l'accroissement toujours constant de la population de son empire.*

Ces deux assertions sont fausses, mais tellement fausses que c'est dans l'inverse qu'il faut chercher la vérité. — Loin que le nombre des habitans de l'ancienne France ait AUGMENTÉ *de près d'un dixième depuis vingt-quatre ans, il a* DIMINUÉ *de plus d'un dixième.* — Loin que *l'accroissement* de la population de la France impériale soit *toujours constant*, elle a DÉCRU de 471,419 individus dans le court intervalle de 1811 à 1812.

Chose étonnante ! mais qui n'étonnera plus, je l'espère; le démenti de ces deux prétendus faits, certifiés par le ministre et garantis par le chef suprême, est déposé dans les recensemens de population, N.os 1, 2, et 75, auxquels ils ont eu la hardiesse de renvoyer leurs lecteurs en preuve de ces mêmes faits qui s'y trouvent arithmétiquement contredits !

Mais quoique mon travail sur ces recensemens et sur la statistique agricole soit déjà presque achevé, les circonstances m'obligent à le réserver pour une nouvelle édition de mon dernier écrit où l'histoire de *Napoléon Administrateur et Financier* sera conduite jusqu'en 1813.

Tout incomplet et imparfait que soit celui-ci, j'ai cru que le premier devoir d'un écrivain qui aspire à attacher son nom au règne du tyran, est de laisser de côté toutes considérations d'amour propre afin de répandre l'antidote au moment même où le gouvernement français cherche à répandre le poison de ses *Exposés* dans les cabinets qu'il espère encore désunir ou TROUBLER par l'étalage de ses RESSOURCES INFINIES.

La crise m'a paru urgente pour faire connaître à ses adversaires le point où il en est arrivé par rapport aux tributs de l'intérieur depuis la cessation des tributs extérieurs, et pour lui faire connaître à lui-même, que le simulacre de son dernier budget ainsi que les tableaux de statistique qu'il vient de dérouler à l'Europe comme resplendissans de prospérité, ne servent qu'à mettre en transparence les impostures de ses *Exposés*, les bévues de son administration et les misères de son peuple.
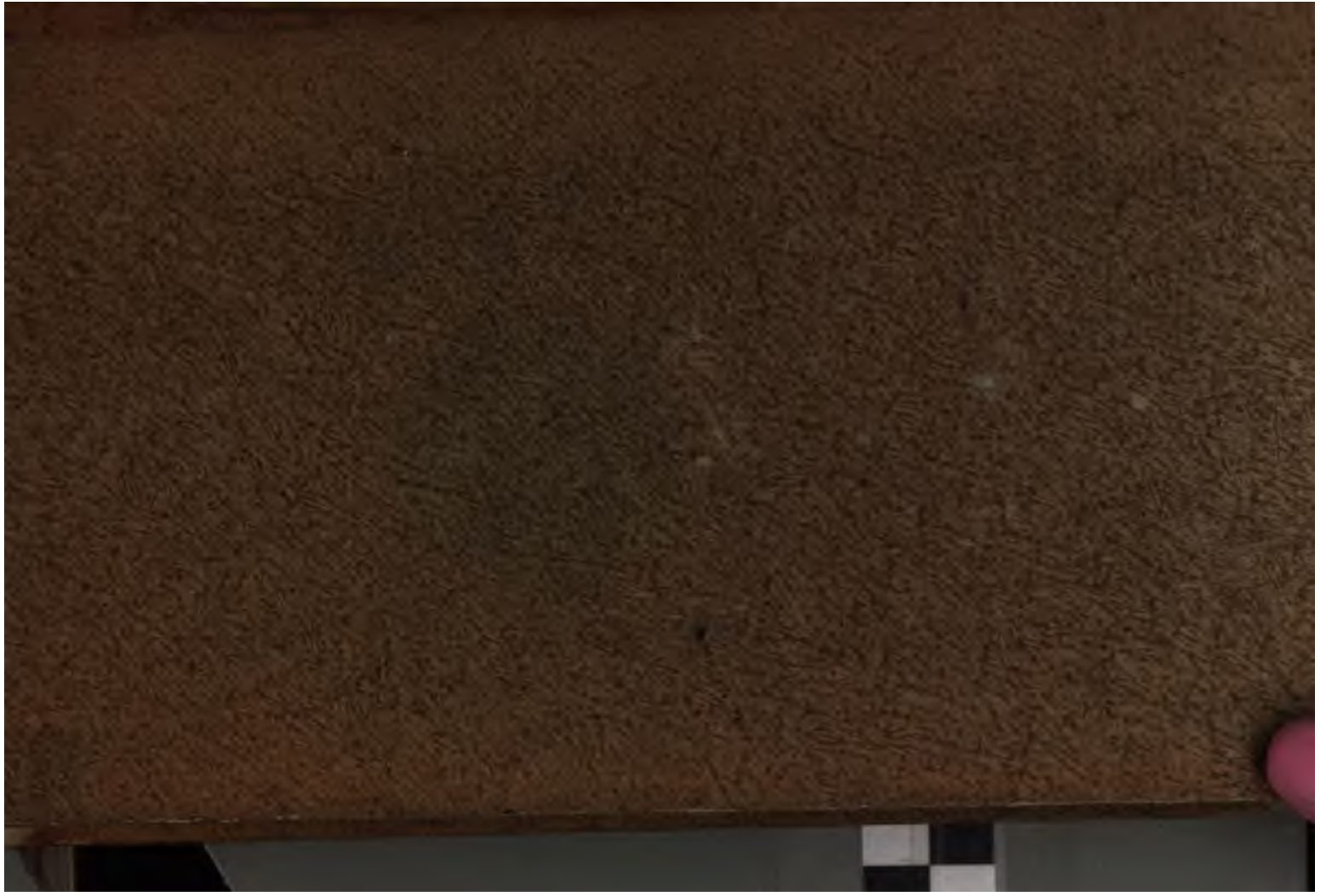
FIN.